

une longueur d'avance

revue financière **2005**



 **TELUS**^{MD}

table des matières

une longueur d'avance	1	7. situation de trésorerie et sources de financement	35
survol des activités de TELUS	2	8. estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables	41
statistiques financières et d'exploitation		9. perspectives pour 2006	45
information financière annuelle et trimestrielle consolidée	4	10. risques et gestion des risques	48
statistiques d'exploitation annuelles et trimestrielles	6	11. rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation	58
statistiques sectorielles annuelles et trimestrielles	8	états financiers consolidés	60
lettre aux investisseurs	10	rapport de la direction	60
information et gouvernance	13	rapport des vérificateurs	61
énoncés prospectifs	15	états financiers consolidés	62
rapport de gestion	15	notes complémentaires	65
1. rendement global	17	glossaire	103
2. activités principales, vision et stratégie	19	renseignements à l'intention des investisseurs	107
3. catalyseurs clés de rendement	22		
4. capacité d'obtenir des résultats	24		
5. résultats d'exploitation	26		
6. situation financière	34		

Avis relatif aux déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations au sujet d'événements et de résultats financiers et d'exploitation futurs attendus de TELUS qui sont de nature prospective. Ces déclarations prospectives exigent de la société qu'elle pose des hypothèses et sont assujetties à des risques et à des incertitudes. Il existe un risque important que les déclarations prospectives ne soient pas exactes. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque divers facteurs pourraient faire en sorte que les événements et les résultats futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont énoncés dans les déclarations prospectives. Par conséquent, le présent document est assujetti à la limitation de responsabilité et est donné entièrement sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses visant les cibles pour 2006), des réserves et des facteurs de risque mentionnés dans le rapport de gestion commençant à la page 15 du rapport annuel 2005 – revue financière de TELUS.

Le rapport annuel 2005 – revue de la société fait un tour d'horizon plus général de nos principales données financières et d'exploitation et décrit nos grandes réalisations et nos objectifs et défis fondamentaux. Il est possible de consulter l'ensemble du rapport annuel en ligne en tout temps à l'adresse telus.com/annualreport.

Tous les renseignements financiers sont donnés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

© TELUS Corporation, 2006. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques. Les mentions ^{MC} et ^{MD} désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

une longueur d'avance

TELUS Corporation est la plus grande entreprise de télécommunications dans l'Ouest canadien et la seconde en importance au pays. Nous offrons un vaste éventail de produits et de services de télécommunications filaires et sans fil, dont des services données, protocole Internet (IP), voix, vidéo et divertissement.

En 2005, nous avons réalisé des produits d'exploitation de plus de 8,1 milliards de dollars et nous nous sommes hissés au premier quartile parmi les grandes entreprises de télécommunications en termes d'augmentation des produits d'exploitation, du bénéfice d'exploitation, du bénéfice par action et des flux de trésorerie.

Nous gardons une longueur d'avance pour les consommateurs et les entreprises

- Nos deux réseaux sans fil numériques de pointe nationaux desservent 30,6 millions de personnes au Canada et fournissent des solutions sans fil à 4,5 millions d'abonnés
- Notre nouveau réseau sans fil de transmission de données à haute vitesse, lancé en 2005 dans de grandes agglomérations au Canada, permet d'effectuer des transferts de données sans fil six fois plus rapidement que ne le permettaient les services précédents de TELUS
- Notre solide position d'entreprise titulaire dans l'Ouest canadien et l'est du Québec, où nous comptons 4,7 millions de lignes d'accès au réseau et 1,0 million d'abonnés à Internet, présente un réseau filaire pour les services novateurs de domotique La Maison.Net (Future Friendly® Home) de TELUS, comme TELUS TV™
- Notre réseau IP filaire national offre des applications IP évoluées à notre clientèle d'affaires dans tout le Canada.

Notre stratégie

Dans la réalisation de notre visée stratégique d'exploiter la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail et sur la route, six impératifs stratégiques guident nos efforts et encadrent nos actions :

- se doter de moyens nationaux pour les services données, IP, voix et sans-fil
- offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents
- créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités de base
- cibler inlassablement les marchés en croissance des services données, IP et sans-fil
- prendre d'assaut le marché par un travail d'équipe, sous une seule marque et par une stratégie unique
- investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant le rendement élevé et de garantir l'efficacité de l'entreprise.



Nos valeurs

Les membres de l'équipe TELUS s'emploient ensemble à offrir des services qui simplifient le futur, et s'inspirent de nos valeurs pour les guider :

- Nous adoptons le changement et suscitons les occasions
- Nous avons une passion pour la croissance
- Nous croyons à l'esprit d'équipe
- Nous avons le courage d'innover.

Responsabilité sociale

Nous sommes déterminés à nous démarquer des autres entreprises canadiennes par notre présence sociale assidue dans les collectivités dans lesquelles nous habitons et travaillons et que nous desservons. Pour de plus amples renseignements, vous êtes invité à visiter notre site telus.com/socialresponsibility.

Nos engagements prioritaires pour 2006

Chaque année, nous établissons une liste de priorités pour saisir opportunément les occasions et relever les défis, concentrer nos efforts et produire une plus-value pour nos investisseurs :

- Accentuer l'avance de TELUS en tant que chef de file dans le marché des consommateurs
- Accroître l'avance de TELUS dans le marché des clients d'affaires
- Accroître l'avance de TELUS dans le marché de gros
- Améliorer la productivité et l'excellence du service
- Raffermer l'esprit d'équipe de TELUS et solidifier sa marque et former les meilleurs talents du secteur mondial des télécommunications.

survol des activités de TELUS

TELUS sans-fil

nous sommes

- une entreprise nationale de services sans fil comptant 4,5 millions d'abonnés personnels et d'affaires et une zone numérique considérable desservant 94 % de la population du Canada
- au premier rang de notre secteur d'activité en Amérique du Nord pour ce qui est des marges d'exploitation, du taux de désabonnement et de la croissance des flux de trésorerie, bénéficiant d'un revenu moyen par appareil dépassant d'environ 20 % celui de nos principaux concurrents canadiens
- un fournisseur national de services sans fil numériques intégrés voix, données et Internet, y compris la fonctionnalité novatrice de communication instantanée à bouton-poussoir Push To Talk[™] (PTT) avec Mike[™], l'unique réseau iDEN du Canada, et Parlez Direct[™], un service national AMRC PTT
- un chef de file au chapitre de la performance des réseaux grâce à nos services SCP numériques (AMRC) offerts à l'échelle nationale, y compris la technologie 1X et le service sans fil haute vitesse (EVDO) lancé récemment

nos produits et services

voix numérique – services SCP (postpayés et Payez et Parlez[™] prépayés) et Mike tout-en-un (iDEN), offrant tous deux la fonctionnalité Push To Talk (Parlez Direct et Contact Direct[™], respectivement)

Internet – Web sans fil, messagerie textuelle, image et vidéo, téléchargement de musique, de sonneries, d'images et de jeux, points d'accès Wi-Fi et Télé sans fil TELUS

données – service sans fil haute vitesse (EVDO), 1X, service de transmission de données par paquets Mike et assistants numériques personnels (PDA), comme le BlackBerry, offerts à la fois avec les SCP et avec Mike

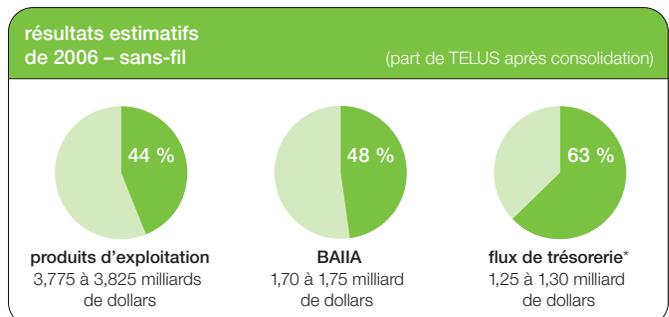
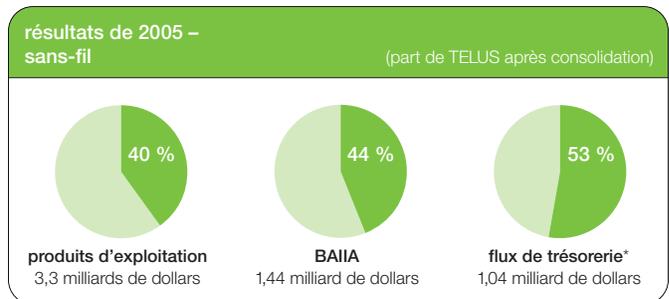
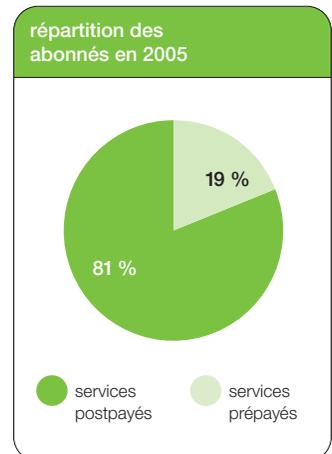
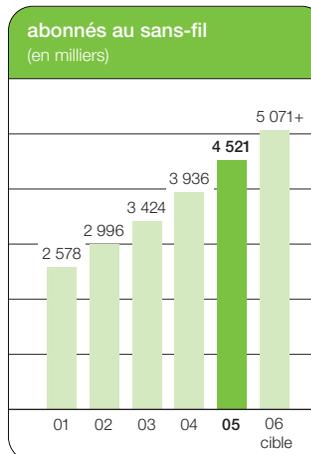


en 2005, nous avons accompli notre mission...

- en fournissant la meilleure couverture réseau et le meilleur service à la clientèle de notre secteur et en fidélisant nos clients, comme l'atteste notre taux de désabonnement de seulement 1,4 % par mois, qui se situe dans le premier quartile en Amérique du Nord
- en étendant la couverture combinée de nos réseaux Mike et SCP numériques pour la porter à 30,6 millions de POP, ou 94 % de la population canadienne, y compris la couverture de notre réseau de données 1X, qui rejoint 92 % de la population
- en lançant Parlez Direct, un nouveau service PTT de notre réseau SCP qui permet aux clients de communiquer de façon instantanée, en pressant un bouton
- en aidant notre clientèle à garder contact partout dans le monde en lançant le téléphone mondial Motorola A840 et une carte d'itinérance internationale d'un système mondial pour communications avec les mobiles (GSM) et en étendant notre couverture d'itinérance internationale à plus de 120 pays
- en lançant notre réseau national de transmission de données sans fil haute vitesse (EVDO) dans cinq villes, permettant ainsi des transferts de données au moins six fois plus rapides que ceux que permettaient les services précédents de TELUS
- en présentant le service Télé sans fil TELUS, qui offre aux clients un accès en temps réel à la programmation télévisuelle en direct sur leurs téléphones sans fil

en 2006, nous gardons une longueur d'avance...

- en visant la croissance rentable de notre clientèle grâce à notre BAIIA et à la génération de flux de trésorerie ainsi que l'atteinte de résultats d'exploitation de premier ordre
- en ayant pour objectif la réalisation de 1,25 à 1,3 milliard de dollars de flux de trésorerie (BAIIA moins les dépenses en immobilisations) provenant de nos activités liées au sans-fil, ce qui représente une hausse de 20 à 25 %
- en maintenant rigoureusement le cap sur la fidélisation de la clientèle et la conservation de taux de désabonnement dans le premier quartile en Amérique du Nord grâce à un service à la clientèle de première qualité, dont la prestation est facilitée par le regroupement de nos activités filaires et sans fil
- en présentant de nouveaux produits et services de transmission de données sans fil qui tirent avantage de nos réseaux 1X, EVDO et iDEN
- en élargissant toujours davantage notre réseau de distribution national
- en accroissant notre couverture en Amérique du Nord et notre itinérance internationale avec d'autres entreprises de télécommunications
- en agrandissant le plus grand groupe de services PTT au Canada grâce à Contact Direct du service Mike et à Parlez Direct du service SCP



*BAIIA moins les dépenses en immobilisations.

TELUS filaire

nous sommes

- une entreprise de services locaux titulaire offrant des services locaux, interurbains, de transmission de données, Internet, vidéo et de divertissement et autres aux consommateurs et aux entreprises de l'Ouest canadien et de l'est du Québec
- un fournisseur national de solutions données, IP et voix axé sur le marché des entreprises, offrant notamment des services en tant qu'entreprise non titulaire située dans les centres urbains du centre du Canada
- une entreprise de télécommunications qui compte 4,7 millions de lignes d'accès au réseau
- le deuxième fournisseur de services Internet en importance dans l'Ouest canadien avec 1,0 million d'abonnés à Internet, dont 76 % à Internet haute vitesse

nos produits et services

voix – service téléphonique local et interurbain, services personnels de gestion d'appels comme l'afficheur et l'appel en attente, vente et location de matériel téléphonique et location de réseaux de gros à d'autres fournisseurs de services

Internet – services Internet haute vitesse TELUS et par ligne commutée avec fonctions de sécurité (pare-feu, antivirus, logiciel de contrôle d'accès, anti-logiciel espion et antipourriel)

Solutions IP – services IP-One Innovation™ et IP-One Evolution™ de TELUS, applications IP évoluées pour les clients d'affaires

Solutions TI gérés – gamme de solutions TI gérées et infrastructure offertes à l'échelle nationale par des réseaux IP filaires et sans fil de TELUS branchés aux centres de données Internet de pointe de TELUS

Solutions d'impartition – centre de contact et solutions en ressources humaines et en santé et sécurité au travail
domotique La Maison.Net de TELUS – gamme de services résidentiels numériques de pointe, qui comprend un service de réseautage familial TELUS (RLE sans fil), le service Télésurveillant™ de TELUS et le service TELUS TV

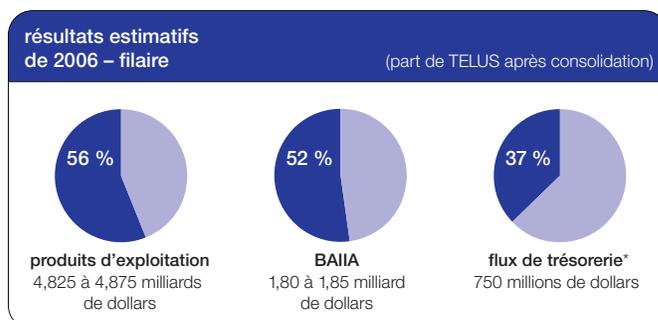
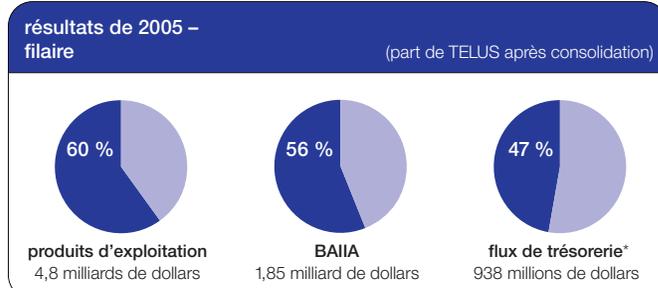
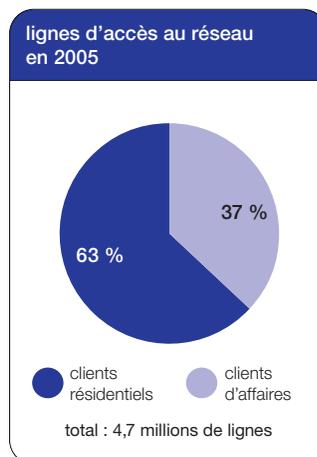
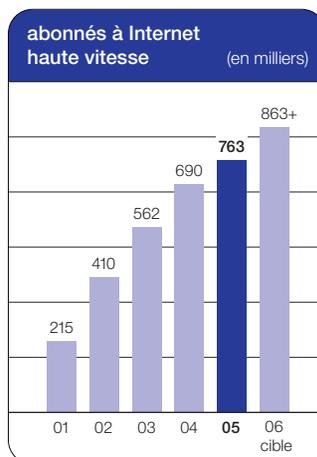


en 2005, nous avons accompli notre mission...

- en concluant avec les membres syndiqués de notre équipe une convention collective d'une durée de cinq ans qui tient compte des réalités de la concurrence dans le secteur des télécommunications
- en concluant des contrats de services IP importants dans le cadre de notre programme d'expansion de la clientèle d'affaires dans le centre du Canada
- en obtenant des contrats pluriannuels d'envergure, entre autres avec le gouvernement du Québec, la Corporation Intrawest et Best Buy Canada
- en fournissant des services d'impartition et de l'expertise de pointe par l'entremise de TELUS Sourcing Solutions et en signant des contrats à long terme avec le Calgary Board of Education et Hamilton Health Sciences
- en mettant sur le marché CentreContactUniversel, le premier service de centre de contact hébergé sur demande entièrement intégré offert aux clients d'affaires au Canada
- en offrant le service TELUS TV, notre solution novatrice en divertissement numérique pour les consommateurs, des lancements commerciaux ciblés ayant lieu à Calgary et à Edmonton, en Alberta

en 2006, nous gardons une longueur d'avance...

- en déployant des efforts supplémentaires pour atteindre l'efficacité de l'exploitation et l'efficacité grâce au regroupement de nos activités filaires et sans fil
- en augmentant le nombre d'abonnés à Internet haute vitesse et en continuant d'améliorer notre réseau pour accroître la capacité à large bande et prendre de l'expansion dans le marché que nous visons
- en accroissant notre gamme de services de domotique novateurs La Maison.Net grâce au déploiement géographique du service TELUS TV
- en ayant amélioré la productivité et l'excellence du service à la clientèle puisque nous avons su tirer profit des investissements de TELUS en technologie et rationaliser les systèmes et les processus d'exploitation
- en rehaussant notre chiffre d'affaires et notre rentabilité en tant qu'entreprise non titulaire dans le centre du Canada
- en créant des solutions gérées additionnelles pour notre clientèle d'affaires qui nous distinguent de nos concurrents et encouragent la fidélisation envers TELUS



*BAIIA moins les dépenses en immobilisations.

information financière annuelle consolidée

Consolidé					
État des résultats (en millions)	2005	2004	2003	2002	2001
Produits d'exploitation	8 142,7 \$	7 581,2 \$	7 146,0 \$	7 006,7 \$	7 080,5 \$
Charges d'exploitation	4 793,5	4 438,0	4 301,9	4 488,1	4 550,9
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	53,9	52,6	28,3	569,9	198,4
BAIIA ¹	3 295,3	3 090,6	2 815,8	1 948,7	2 331,2
Amortissement	1 623,7	1 643,1	1 652,8	1 570,3	1 494,2
Bénéfice d'exploitation provenant des activités poursuivies	1 671,6	1 447,5	1 163,0	378,4	837,0
Autres charges (produits), montant net	18,4	8,7	23,3	42,7	(17,0)
Coûts de financement	623,1	613,3	639,3	615,3	636,8
Charge de refinancement découlant de la restructuration de la dette	–	–	–	–	96,5
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices, part des actionnaires sans contrôle et amortissement de l'écart d'acquisition	1 030,1	825,5	500,4	(279,6)	120,7
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	322,0	255,1	172,7	(46,9)	88,1
Part des actionnaires sans contrôle	7,8	4,6	3,3	3,1	3,6
Amortissement de l'écart d'acquisition	–	–	–	–	174,8
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	700,3	565,8	324,4	(235,8)	(145,8)
Bénéfice provenant des activités abandonnées	–	–	–	–	592,3
Bénéfice net (perte nette)	700,3	565,8	324,4	(235,8)	446,5
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	–	1,8	3,5	3,5	3,5
Bénéfice (perte) afférent(e) aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	700,3 \$	564,0 \$	320,9 \$	(239,3)\$	443,0 \$

Information sur les actions²	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	357,1	355,3	349,3	317,9	294,2
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice (en millions)	350,1	358,5	351,8	345,7	302,2
Bénéfice de base par action	1,96 \$	1,58 \$	0,92 \$	(0,75)\$	1,51 \$
Dividendes déclarés par action	0,875	0,65	0,60	0,60	1,20

Bilan (en millions)	2005	2004	2003	2002	2001
Immobilisations, au coût	27 455,7 \$	26 631,9 \$	25 778,2 \$	25 037,3 \$	23 888,4 \$
Amortissement cumulé	16 514,2	15 410,9	14 214,6	13 062,8	11 128,6
Total de l'actif	16 222,3	17 838,0	17 477,5	18 219,8	19 265,6
Total des capitaux investis ³	12 690,0	13 516,4	14 102,4	14 713,7	15 677,5
Dette nette ⁴	5 794,4	6 477,7	7 570,5	8 409,1	8 823,4
Dette à long terme	4 639,9	6 332,2	6 609,8	8 336,6	8 792,2
Total des capitaux propres	6 870,0	7 025,6	6 521,2	6 293,4	6 846,1

1 Produits d'exploitation moins les charges d'exploitation moins les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.

2 Actions ordinaires et actions sans droit de vote.

3 Dette nette plus la part des actionnaires sans contrôle et le total des capitaux propres.

4 Dette à long terme plus la tranche à court terme de la dette à long terme et les chèques en circulation, moins l'encaisse et les placements temporaires, plus le passif de la couverture relative à des swaps de devises liés à des billets en dollars américains (moins l'actif de cette couverture).

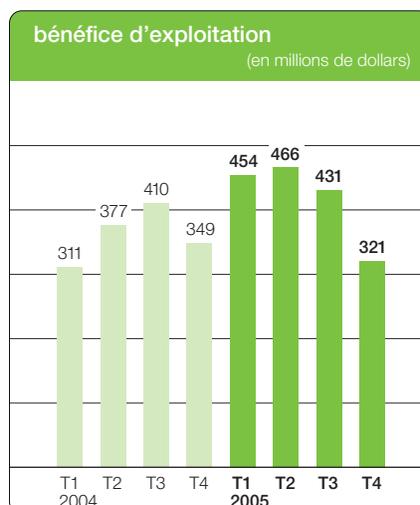
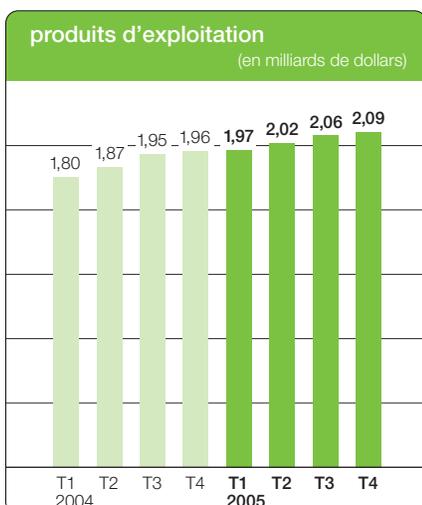
Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2005. L'historique financier sur cinq exercices présenté reflète les acquisitions importantes de Clearnet en octobre 2000 et de QuébecTel en juin 2000.

information financière trimestrielle consolidée

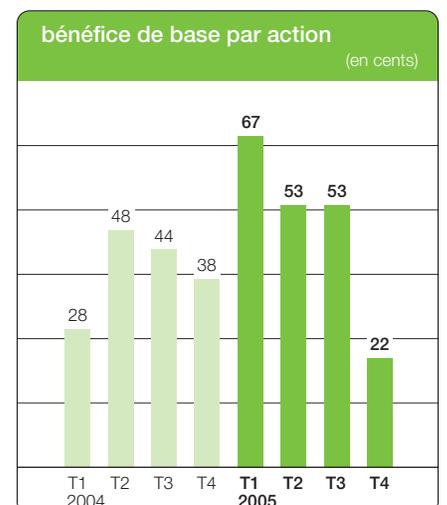
Consolidé								
État des résultats (en millions)	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004
Produits d'exploitation	2 086,7 \$	2 062,8 \$	2 018,5 \$	1 974,7 \$	1 964,9 \$	1 946,9 \$	1 865,6 \$	1 803,8 \$
Charges d'exploitation	1 316,8	1 221,5	1 146,1	1 109,1	1 178,5	1 112,8	1 080,1	1 066,6
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	35,5	1,6	7,4	9,4	19,8	16,2	0,7	15,9
BAIIA ¹	734,4	839,7	865,0	856,2	766,6	817,9	784,8	721,3
Amortissement	413,2	409,2	399,1	402,2	417,5	407,6	407,6	410,4
Bénéfice d'exploitation	321,2	430,5	465,9	454,0	349,1	410,3	377,2	310,9
Autres charges (produits), montant net	9,3	7,1	0,5	1,5	8,7	(3,2)	2,0	1,2
Coûts de financement	171,7	144,8	168,2	138,4	152,8	158,6	156,9	145,0
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	140,2	278,6	297,2	314,1	187,6	254,9	218,3	164,7
Impôts sur les bénéfices	58,8	86,9	106,0	70,3	50,4	97,2	44,9	62,6
Part des actionnaires sans contrôle	2,9	1,6	1,7	1,6	1,6	1,1	1,1	0,8
Bénéfice net	78,5	190,1	189,5	242,2	135,6	156,6	172,3	101,3
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	-	-	-	-	-	0,1	0,8	0,9
Bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	78,5 \$	190,1 \$	189,5 \$	242,2 \$	135,6 \$	156,5 \$	171,5 \$	100,4 \$

Information sur les actions ²								
	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	353,4	356,8	358,1	360,2	358,0	355,7	354,3	353,1
Nombre d'actions en circulation en fin de période (en millions)	350,1	354,4	357,4	358,4	358,5	356,3	354,7	353,7
Bénéfice de base par action	0,22 \$	0,53 \$	0,53 \$	0,67 \$	0,38 \$	0,44 \$	0,48 \$	0,28 \$
Dividendes déclarés par action	0,275	0,20	0,20	0,20	0,20	0,15	0,15	0,15

Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2005.



La baisse au cours des troisième et quatrième trimestres de 2005 est principalement due à la hausse temporaire des charges en raison de l'interruption de travail qui a pris fin en novembre.



La baisse au cours du quatrième trimestre de 2005 est principalement due à la hausse temporaire des charges liées à l'interruption de travail, aux coûts de restructuration plus élevés et aux coûts de financement plus élevés liés au rachat anticipé d'une obligation.

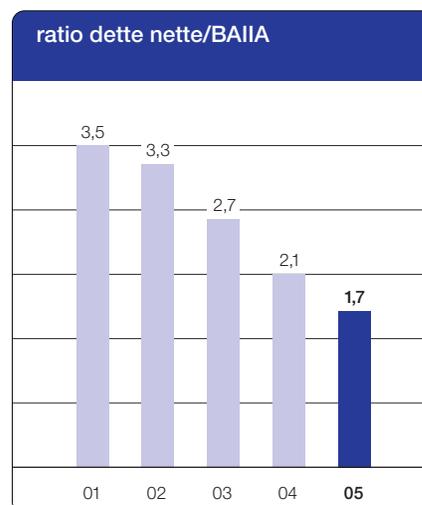
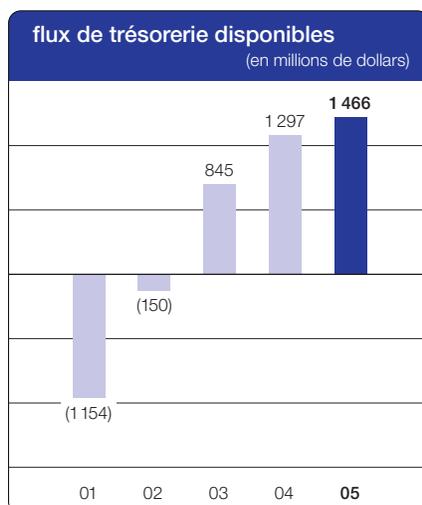
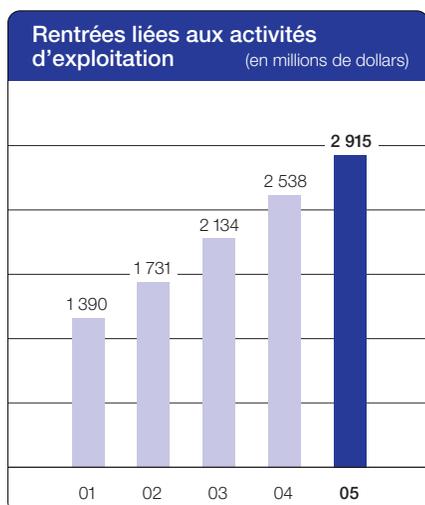
statistiques d'exploitation annuelles

Consolidé	2005	2004	2003	2002	2001
Information tirée des états des flux de trésorerie					
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	2 914,6 \$	2 538,1 \$	2 133,8 \$	1 730,8 \$	1 390,2 \$
Rentrées liées aux activités d'investissement (en millions)	(1 355,2)	(1 299,5)	(1 197,8)	(1 691,1)	(1 821,3)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(2 447,3)	(348,3)	(920,8)	(65,8)	348,0
Indicateurs de rendement					
Bénéfice net (perte nette) (en millions)	700,3 \$	565,8 \$	324,4 \$	(235,8)\$	446,5 \$
Dividendes versés ¹	56 %	51 %	65 %	n.s.	79 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	9,9 %	8,4 %	5,1 %	(3,8 %)	6,9 %
Rendement de l'actif ³	18,0 %	14,2 %	12,2 %	9,5 %	7,2 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	5,4	5,1	4,4	3,6	4,0
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	1 465,5 \$	1 297,3 \$	844,9 \$	(149,7)\$	(1 154,0)\$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	1,7	2,1	2,7	3,3	3,5
Dette nette/total des capitaux investis	45,7 %	47,9 %	53,7 %	57,2 %	56,3 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	1 319,0 \$	1 319,0 \$	1 252,7 \$	1 697,9 \$	2 605,3 \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	16,2 %	17,4 %	17,5 %	24,2 %	36,8 %
Autres					
Total des employés, activités poursuivies	29 819	25 798	24 719	25 752	30 701
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁸	n.s.	24 754	23 817	24 829	–
BAIIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{8,9}	n.s.	128,9 \$	117,8 \$	89,9 \$	–
Total des salaires et des avantages (en millions)	1 921,4 \$	1 938,2 \$	1 883,2 \$	1 995,7 \$	1 954,4 \$

n.s. – non significatif

- Le dernier dividende trimestriel déclaré par action, au cours de la période pertinente de l'exercice, annualisé, divisé par la somme du bénéfice de base par action déclaré au cours de chacun des quatre derniers trimestres.
- Le quotient du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par l'avoir trimestriel moyen pour la période de douze mois. Les ratios trimestriels sont calculés sur douze mois.
- Les rentrées liées aux activités d'exploitation divisées par l'actif total. Les ratios trimestriels sont fondés sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur douze mois.
- Le BAIIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, divisé par les coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de dettes, calculé sur douze mois.
- Le BAIIA, auquel on a ajouté les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, les intérêts en espèces reçus et l'excédent de la charge de rémunération à base d'actions sur les paiements au titre de la rémunération à base d'actions, moins les intérêts en espèces payés, les impôts en espèces, les dépenses en immobilisations et les paiements en espèces au titre de la restructuration.
- La dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA sur 12 mois (à l'exclusion de la restructuration).
- Les dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation.
- La mesure des employés en équivalents temps plein n'est pas fournie pour les troisième et quatrième trimestres de 2005 ni pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles des employés en équivalents en raison de l'interruption de travail.
- Le BAIIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, divisé par les employés ETP moyens. Les ratios trimestriels sont annualisés.

Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2005.



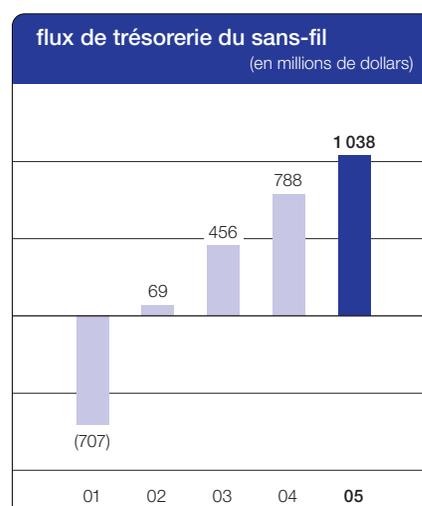
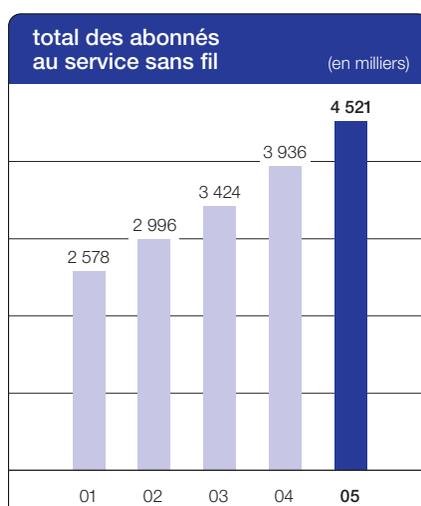
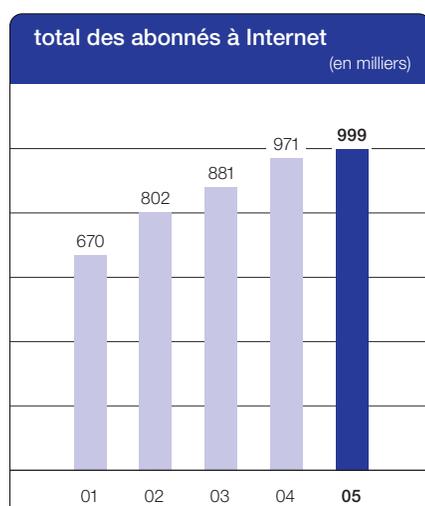
statistiques d'exploitation trimestrielles

Consolidé	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004
Information tirée des états des flux de trésorerie								
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	805,0 \$	693,5 \$	687,7 \$	728,4 \$	613,8 \$	847,2 \$	489,0 \$	588,1 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(375,7)	(263,3)	(410,0)	(306,2)	(342,8)	(316,5)	(341,6)	(298,6)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(1 742,8)	(249,2)	(383,9)	(71,4)	3,3	(266,2)	(63,2)	(22,2)
Indicateurs de rendement								
Bénéfice net (en millions)	78,5 \$	190,1 \$	189,5 \$	242,2 \$	135,6 \$	156,6 \$	172,3 \$	101,3 \$
Dividendes versés ¹	56 %	38 %	40 %	41 %	51 %	45 %	50 %	64 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	9,9 %	10,8 %	10,4 %	10,3 %	8,4 %	7,2 %	6,7 %	5,2 %
Rendement de l'actif ³	18,0 %	15,1 %	16,0 %	14,8 %	14,2 %	13,2 %	13,3 %	13,2 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	5,4	5,6	5,4	5,4	5,1	4,9	4,9	4,7
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	109,8 \$	581,3 \$	207,8 \$	566,6 \$	121,9 \$	502,6 \$	229,5 \$	443,3 \$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	1,7	1,8	1,8	1,9	2,1	2,2	2,4	2,5
Dette nette/total des capitaux investis	45,7 %	45,4 %	46,0 %	46,2 %	47,9 %	49,7 %	51,9 %	52,7 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	374,1 \$	263,0 \$	408,7 \$	273,2 \$	343,4 \$	319,8 \$	346,1 \$	309,7 \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	17,9 %	12,7 %	20,2 %	13,8 %	17,5 %	16,4 %	18,6 %	17,2 %
Autres								
Total des employés, activités poursuivies	29 819	20 743	28 706	28 456	25 798	25 464	25 406	24 885
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁸	n.s.	n.s.	27 789	27 411	24 754	24 538	24 521	23 892
BAIIA par les employés ETP moyens, annualisé (en milliers) ^{8,9}	n.s.	n.s.	126,4 \$	135,0 \$	127,4 \$	135,4 \$	129,5 \$	123,1 \$
Total des salaires et des avantages (en millions)	461,8 \$	465,7 \$	501,6 \$	492,3 \$	502,6 \$	490,3 \$	478,8 \$	466,5 \$

Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2005.

statistiques sectorielles annuelles

	2005	2004	2003	2002	2001
Secteur filaire					
Produits d'exploitation (en millions)	4 937,6 \$	4 865,9 \$	4 880,9 \$	5 084,6 \$	5 359,5 \$
Charges d'exploitation (en millions)	3 031,4	2 864,9	2 852,2	3 100,8	3 185,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	53,9	52,6	28,3	563,4	135,4
BAIIA (en millions)	1 852,3 \$	1 948,4 \$	2 000,4 \$	1 420,4 \$	2 038,4 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	914,2 \$	964,3 \$	892,8 \$	1 238,2 \$	1 605,8 \$
Flux de trésorerie (en millions) ¹	938,1	984,1	1 107,6	182,2	432,6
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 691	4 808	4 870	4 911	4 967
Ajouts (pertes) net(te)s d'abonnés à Internet commuté (en milliers) ²	(45,5)	(38,2)	(71,9)	(63,4)	41,8
Abonnés à Internet commuté (en milliers) ²	236,1	281,6	319,8	391,7	455,1
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers) ²	73,4	128,1	151,6	195,2	131,2
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers) ²	763,1	689,7	561,6	410,0	214,8
Total des employés, activités poursuivies	22 888	19 500	19 029	20 332	25 545
Employés en équivalents temps plein (ETP) ³	n.s.	18 839	18 430	19 668	–
BAIIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{3,4}	n.s.	106,3 \$	106,6 \$	86,6 \$	–
Secteur sans fil					
Produits d'exploitation (en millions)	3 319,0 \$	2 833,4 \$	2 375,3 \$	2 034,9 \$	1 825,9 \$
Charges d'exploitation (en millions)	1 876,0	1 691,2	1 559,9	1 500,1	1 470,1
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	–	–	–	6,5	63,0
BAIIA (en millions)	1 443,0 \$	1 142,2 \$	815,4 \$	528,3 \$	292,8 \$
BAIIA ⁵ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	1 937,3 \$	1 578,0 \$	1 240,0 \$	944,0 \$	782,4 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	404,8	354,7	359,9	459,7	999,5
Flux de trésorerie (en millions) ¹	1 038,2	787,5	455,5	68,6	(706,7)
Ajouts nets d'abonnés au service sans fil (en milliers) ⁶	584,3	512,4	431,1	417,8	417,5
Ajouts bruts d'abonnés au service sans fil (en milliers)	1 279,0	1 120,7	987,2	1 016,9	984,6
Abonnés au service sans fil (en milliers) ⁶	4 520,7	3 936,4	3 424,0	2 995,5	2 577,7
Taux de pénétration ⁷	14,5 %	12,9 %	11,5 %	10,9 %	10,5 %
Part du marché du service sans fil, en fonction des abonnés	26,9 %	26,1%	25,5 %	25,0 %	24,1 %
Produits d'exploitation mensuels moyens par appareil d'abonné (PMPA)	62 \$	60 \$	57 \$	55 \$	57 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	399	384	350	290	270
Frais d'acquisition par ajout brut	386 \$	389 \$	430 \$	425 \$	446 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁸	1,39 %	1,40 %	1,46 %	1,80 %	2,04 %
Population desservie par le numérique (en millions) ⁹	30,6	30,0	29,5	27,4	24,2
Total des employés, activités poursuivies	6 931	6 298	5 690	5 420	5 156
Employés en équivalents temps plein (ETP) ³	n.s.	5 915	5 387	5 161	4 851
BAIIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{3,4}	n.s.	205,0 \$	159,2 \$	104,3 \$	–



statistiques sectorielles trimestrielles

	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions)	1 232,9 \$	1 222,2 \$	1 237,7 \$	1 244,8 \$	1 233,9 \$	1 224,8 \$	1 211,1 \$	1 196,1 \$
Charges d'exploitation (en millions)	788,5	794,5	731,8	716,6	732,2	714,2	711,8	706,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	35,5	1,6	7,4	9,4	19,8	16,2	0,7	15,9
BAlIA (en millions)	408,9 \$	426,1 \$	498,5 \$	518,8 \$	481,9 \$	494,4 \$	498,6 \$	473,5 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	230,2 \$	176,5 \$	293,9 \$	213,6 \$	220,8 \$	216,4 \$	267,7 \$	259,4 \$
Flux de trésorerie (en millions) ¹	178,7	249,6	204,6	305,2	261,1	278,0	230,9	214,1
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 691	4 709	4 741	4 793	4 808	4 817	4 827	4 848
Pertes nettes d'abonnés à Internet commuté (en milliers)	(13,7)	(10,7)	(9,9)	(11,2)	(11,1)	(8,0)	(8,4)	(10,7)
Abonnés à Internet commuté (en milliers)	236,1	249,8	260,5	270,4	281,6	292,7	300,7	309,1
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	27,0	7,1	17,1	22,2	34,8	30,6	19,1	43,6
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	763,1	736,1	729,0	711,9	689,7	654,9	624,3	605,2
Total des employés, activités poursuivies	22 888	14 958	22 334	22 172	19 500	19 493	19 640	19 197
Employés en équivalents temps plein (ETP) ³	n.s.	n.s.	21 777	21 519	18 839	18 857	19 036	18 522
BAlIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{3,4}	n.s.	n.s.	93,5 \$	106,9 \$	106,5 \$	107,4 \$	106,1 \$	105,4 \$
Secteur sans fil								
Produits d'exploitation (en millions)	883,1 \$	869,9 \$	807,7 \$	758,3 \$	761,9 \$	752,0 \$	682,2 \$	637,3 \$
Charges d'exploitation (en millions)	557,6	456,3	441,2	420,9	477,2	428,5	396,0	389,5
BAlIA (en millions)	325,5 \$	413,6 \$	366,5 \$	337,4 \$	284,7 \$	323,5 \$	286,2 \$	247,8 \$
BAlIA ⁵ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	514,2 \$	527,3 \$	468,6 \$	427,2 \$	429,1 \$	429,6 \$	383,2 \$	336,1 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	143,9	86,5	114,8	59,6	122,6	103,4	78,4	50,3
Flux de trésorerie (en millions) ¹	181,6	327,1	251,7	277,8	162,1	220,1	207,8	197,5
Ajouts nets d'abonnés au service sans fil (en milliers)	235,0	138,0	131,1	80,2	186,4	136,2	113,7	76,1
Ajouts bruts d'abonnés au service sans fil (en milliers)	420,6	306,6	298,6	253,2	352,1	283,8	254,5	230,3
Abonnés au service sans fil (en milliers)	4 520,7	4 285,7	4 147,7	4 016,6	3 936,4	3 750,0	3 613,8	3 500,1
Taux de pénétration ⁷	14,5 %	14,0 %	13,5 %	13,1 %	12,9 %	12,4 %	11,9 %	11,7 %
Part du marché du service sans fil, en fonction des abonnés	26,9 %	26,6 %	26,6 %	26,5 %	26,1 %	26,1 %	26,0 %	25,6 %
Produits d'exploitation mensuels moyens par appareil d'abonné (PMPA)	63 \$	64 \$	61 \$	58 \$	61 \$	62 \$	59 \$	57 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	410	408	405	371	390	393	390	362
Frais d'acquisition par ajout brut	449 \$	371 \$	342 \$	355 \$	410 \$	374 \$	381 \$	383 \$
Taux de désabonnement mensuel	1,42 %	1,33 %	1,37 %	1,45 %	1,45 %	1,34 %	1,32 %	1,49 %
Population desservie par le numérique (en millions) ⁸	30,6	30,2	30,2	30,2	30,0	29,7	29,7	29,5
Total des employés, activités poursuivies	6 931	5 785	6 372	6 284	6 298	5 971	5 766	5 688
Employés en équivalents temps plein (ETP) ³	n.s.	n.s.	6 012	5 892	5 915	5 681	5 485	5 370
BAlIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{3,4}	n.s.	n.s.	246,0 \$	229,5 \$	194,8 \$	230,4 \$	210,5 \$	184,2 \$

n.s. – non significatif

- BAlIA moins les dépenses en immobilisations.
- En raison de la vérification des abonnés faisant suite à la conversion du système de facturation au troisième trimestre de 2002, le dénombrement des abonnés au service Internet et les ajouts nets d'abonnés pour les six premiers mois de 2003 sont présentés déduction faite d'environ 13 000 abonnés à Internet commuté et d'environ 4 700 abonnés à Internet haute vitesse.
- La mesure des employés en équivalents temps plein n'est pas fournie pour les troisième et quatrième trimestres de 2005 ni pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles des employés en équivalents en raison de l'interruption de travail.
- Le BAlIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.
- D'après une vérification de la plateforme d'abonnés aux services prépayés au quatrième trimestre de 2003, un ajustement non récurrent a été apporté à la base d'abonnés aux services prépayés. Le nombre cumulatif d'abonnés a été diminué d'environ 7 600 au cours de la période. De ce nombre, les ajouts nets enregistrés en 2003 reflètent un ajustement de 5 000 au titre des débranchements de l'exercice courant. La direction estime que les débranchements liés à la période précédente sont négligeables, c'est pourquoi les ajouts nets n'ont pas été mis à jour. De plus, le taux de désabonnement en 2003 a été calculé de façon à refléter les 5 000 débranchements au cours de l'exercice courant.
- Abonnés divisés par la population desservie.
- Comprend la zone de couverture étendue résultant des conventions d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Mobilité et Aliant Telecom Wireless, représentant environ 7,5 millions de POP bénéficiant du réseau SCP.
- Le BAlIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, divisé par les employés ETP moyens. Les ratios trimestriels sont annualisés.

une longueur d'avance

Chers investisseurs



Robert McFarlane
membre de l'équipe TELUS

L'année 2005 a été une année qui a porté fruits aux investisseurs de TELUS. L'exécution réussie de notre stratégie et l'atteinte de nos objectifs financiers et ce, malgré une interruption de travail dans nos entreprises de l'Ouest canadien, se sont traduites par des hausses importantes du cours des actions de TELUS. Nous entamons l'année 2006 avec une position de stabilité financière et des flux de trésorerie solides. Nous avons fait la démonstration que nous pouvions nous fixer des politiques et des objectifs financiers et les réaliser. Nous avons pris l'engagement de garder une longueur d'avance au chapitre des meilleures pratiques en matière d'information financière et de gouvernance.



2005 – une bonne année pour les investisseurs

En 2005, le rendement financier de TELUS a été solide et ses résultats supérieurs si on les compare à ceux de la majorité des sociétés de télécommunications partout dans le monde. Nos résultats démontrent clairement la participation grandissante de TELUS dans le secteur en hausse du sans-fil (42 % des produits d'exploitation consolidés au quatrième trimestre) et le rendement exceptionnel de notre segment d'activités liées au sans-fil. Fait remarquable, TELUS a atteint tous ses objectifs financiers initiaux de 2005, malgré une interruption de travail prolongée, surtout dans ses activités filaires dans l'Ouest canadien, ayant entraîné des coûts nets uniques de 133 millions de dollars qui n'avaient pas été prévus dans ces objectifs.

Rendement du capital pour les investisseurs

Le progrès que nous avons accompli l'année dernière relativement à notre engagement de longue date de maintenir l'équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres d'emprunt est également à souligner. Cet engagement s'est démontré par le vigoureux rendement du capital dont les investisseurs ont bénéficié grâce aux diverses opérations visant à accroître la valeur, plus spécifiquement les suivantes :

- Hausse du dividende trimestriel de 33 % le 1^{er} janvier 2005 et de 37,5 % le 1^{er} janvier 2006
- Rachat de 23 millions d'actions en contrepartie de 970 millions de dollars depuis la présentation de notre première offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la mi-décembre de 2004
- Remboursement de 150 millions de dollars de débentures convertibles en juin 2005, 88 % des porteurs convertissant leurs débentures en actions sans droit de vote « en jeu », le reste étant racheté en contrepartie d'espèces
- Diminution de la dette au moyen du remboursement anticipé de 1,6 milliard de dollars en billets le 1^{er} décembre 2005, six mois avant leur échéance.

Pour les investisseurs, les résultats financiers de TELUS, ainsi que les efforts de rendement du capital, ont contribué à une hausse remarquable de 32 % du cours de nos actions en 2005, qui s'est ajoutée à une augmentation de 40 % en 2004. Cette situation est particulièrement intéressante, surtout à la lumière de la mauvaise performance des actions des entreprises de télécommunications mondiales, dont les cours ont, en moyenne, subi une baisse de 12 % en 2005 et n'avaient augmenté que de 15 % en 2004. La valeur comptable de TELUS, ou sa capitalisation boursière, avait, à la fin de l'année, connu une croissance de 30 % pour s'établir à 16,6 milliards de dollars, alors que la valeur de notre entreprise, dette nette incluse, était de 22,4 milliards de dollars.

Politiques et objectifs financiers clairs et précis

Forte de sa croyance que « ce qui est mesuré se réalise », TELUS publie depuis sept ans des objectifs financiers et d'exploitation qu'elle commente et met à jour toute l'année. TELUS a un excellent dossier quant à la réalisation de ces objectifs. Au cours des six

dernières années, nous avons atteint 88 % des objectifs consolidés et 66 % des objectifs des segments d'activités.

En outre, nous continuons à fixer publiquement des politiques et des lignes directrices financières. Les investisseurs ont ainsi accès à de l'information transparente concernant nos projets d'amélioration de la dette et du capital que nous sommes susceptibles d'entreprendre. Ces politiques, tel qu'il est noté dans le tableau qui suit, sont établies avec soin afin d'offrir une souplesse financière et de réduire au minimum le coût du capital sur le marché. C'est grâce à notre capacité de respecter ces politiques décrites ci-après, tout en remboursant notre dette, que nous avons pu obtenir une meilleure notation des quatre agences de notation en 2005.

La ligne directrice relative au ratio de versement des dividendes fournit aux investisseurs un cadre de référence pour évaluer le potentiel de hausses futures des dividendes par rapport à la poussée de croissance du bénéfice par action (BPA) que génère TELUS.

Politiques et lignes directrices

	Objectif	2005 courant
Politique relative au ratio dette nette/capitaux investis	45 à 50 %	46 %
Politique relative au ratio dette nette/BAIIA	1,5 à 2,0	1,7
Politique relative à la notation des obligations	BBB+ à A- (ou l'équivalent)	Trois agences ont attribué la note BBB+ et une, BBB
Ligne directrice relative au ratio de versement des dividendes	45 à 55 % du bénéfice net durable	56 % ¹ 44 % ²

1 Dividende actuel annualisé en fonction du BPA de 2005.

2 Dividende actuel annualisé en fonction de la valeur médiane de BPA cible de 2006.

Le cap sur l'avenir en 2006

Nos perspectives financières en 2006 sont très bonnes. Nous nous sommes fixés des objectifs clairs et précis qui visent la croissance générale, comme il est décrit ci-après. Nous prévoyons que les produits d'exploitation et le BAIIA profiteront d'une forte croissance du sans-fil. De plus, le BAIIA consolidé devrait connaître une hausse de 18 à 22 % dans le segment du sans-fil, contrebalancée par des investissements supplémentaires d'environ 46 millions de dollars dans des travaux de restructuration destinés à améliorer notre efficacité, surtout dans le segment des activités filaires. Nous nous attendons à ce qu'une forte croissance du BPA soit stimulée non seulement par le BAIIA, mais également par des frais d'intérêt réduits en raison du remboursement anticipé d'une dette de 1,6 milliard de dollars en décembre 2005. L'augmentation des dépenses en immobilisations devrait être un peu plus importante en 2006 à cause du report de certaines dépenses liées aux activités filaires l'année passée, report expliqué par l'interruption de travail. Les flux de trésorerie disponibles, après les dépenses en immobilisations et avant le versement de dividendes, devraient croître à nouveau pour atteindre un montant record de 1,55 à 1,65 milliard de dollars.

Le courage d'innover

La capacité de TELUS de s'adapter et de s'améliorer continuellement lui a valu la reconnaissance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour l'excellence de son information financière pendant 11 années de suite.

Objectifs consolidés de 2006

	Objectif de 2006 (en \$)	Variations en 2005
Produits d'exploitation	8,6 à 8,7 milliards	+ 6 à 7 %
BAIIA	3,5 à 3,6 milliards	+ 6 à 9 %
BPA	2,40 à 2,60	+ 22 à 33 %
Dépenses en immobilisations	1,5 à 1,55 milliard	+ 14 à 17 %
Flux de trésorerie disponibles	1,55 à 1,65 milliard	+ 5 à 12 %

Nous reconnaissons bien sûr que l'avenir n'est pas sans défis. Nous exerçons nos activités dans un secteur concurrentiel et devons relever les défis que présentent les nouveaux concurrents et les changements technologiques, comme la présentation récente dans notre marché des consommateurs ESLT de l'offre de services de téléphonie locale voix sur IP par certains de nos concurrents. Pendant ce temps, dans le marché du sans-fil, toujours en évolution, on a assisté à l'arrivée de nouveaux concurrents de revente. Je vous encourage à examiner ces risques ainsi que d'autres risques et incertitudes auxquels doit faire face TELUS et, à cette fin, je vous invite à en lire un examen approfondi qui commence à la page 48 du présent rapport.

Un engagement face à la gouvernance et à la communication de l'information

Notre foi en l'excellence de l'information financière, en la communication complète et juste de l'information financière et en un comportement éthique irréprochable empreigne toutes les pratiques financières et d'exploitation de TELUS. Notre engagement à cet égard est de première importance, et nos réalisations dans ce secteur ont été reconnues du public.

Nous encourageons la philosophie « demander d'abord et agir ensuite », selon laquelle tous les membres de l'équipe et les administrateurs peuvent soumettre des questions sans crainte des conséquences. Une bonne partie de nos efforts proviennent d'une approche rigoureuse de la gestion des risques et de la déontologie. Nous recherchons également activement les occasions d'adopter par anticipation de nouvelles exigences en matière de communication de l'information et de suivre les conventions comptables pertinentes. Par exemple, nous incluons les charges de retraite et les coûts de restructuration de l'effectif dans le BAIIA et nous utilisons la méthode comptable du report d'impôts variable pour le compte de report lié à la réglementation.

En outre, nous accordons une attention particulière à la qualité, à la pertinence et à la facilité d'accès de nos rapports et compte-rendus grâce à de l'information écrite exhaustive (rapport annuel, rapports trimestriels et communiqués de presse), un site Internet

primé et des conférences téléphoniques et des diffusions sur le Web à valeur ajoutée pour les investisseurs comprenant des diapositives et des séances complètes de questions et réponses.

Nos pratiques détaillées de gouvernance peuvent être consultées aux pages 13 et 14 du présent rapport, dans la circulaire d'information de 2006 et à l'adresse about.telus.com/governance.

Se bâtir une réputation

Bien que TELUS ait été récemment reconnue pour ses excellentes pratiques progressistes en matière de gouvernance, nous nous sommes taillés une réputation inégalée au fil des ans pour la qualité de notre information financière sur l'entreprise. Voici quelques exemples des prix et des mentions qui nous ont été décernés :

- Le rapport annuel 2004 s'est classé au deuxième rang mondial parmi 1 100 sociétés internationales examinées dans le cadre du rapport annuel de 2005 sur les rapports annuels publié par Corporate Essentials
- TELUS a remporté le prix d'excellence pour l'information d'entreprise décerné par l'Institut Canadien des Comptables Agréés dans le secteur des communications et des médias pour son rapport annuel 2004
- En janvier 2006, IR Magazine a désigné TELUS comme société ayant présenté le meilleur rapport annuel 2004 au Canada et s'étant dotée de la meilleure politique d'entreprise en matière de communication de l'information d'après un sondage effectué auprès de 250 spécialistes canadiens en investissement.

Les prix et mentions reçus par TELUS pour sa gouvernance sont énumérés à la page 14 du présent rapport.

Garder une longueur d'avance vers un futur simple

Bien que nous soyons satisfaits de nos réalisations passées, nous travaillons sans relâche à la réalisation de nos objectifs de 2006 et des années ultérieures. Toutes nos actions sont guidées par notre détermination à garder une longueur d'avance grâce à la transparence de nos communications, à nos politiques et à nos objectifs clairs et précis, à notre information complète et juste et à nos excellentes pratiques de gouvernance. Nous sommes résolus à continuer de créer de la valeur pour nos investisseurs et sommes bien positionnés pour le faire.

Nous vous remercions de votre soutien continu.



Robert McFarlane
Vice-président directeur et chef des finances
Le 24 février 2006

une longueur d'avance pour l'information financière et la gouvernance

TELUS est déterminée à faire preuve de transparence, à présenter une information financière exhaustive et à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Nous privilégions une approche proactive; ainsi, nous allons souvent au-delà des exigences en mettant en application, et parfois en mettant au point, de nouvelles pratiques. Nous avons pour objectif de fournir une information financière et de l'entreprise de première qualité et de rendre les investisseurs autonomes grâce à une information pertinente et intéressante.

Mettre l'accent sur nos priorités en 2005

Au cours de 2005, nous avons continué à mettre l'accent sur l'atteinte de nos priorités en matière de bonne gouvernance en tablant sur nos pratiques existantes dont, notamment, le fait que TELUS est en conformité totale avec les normes en matière de gouvernance des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Bourse de New York. Voici quelques exemples des pratiques que nous avons adoptées depuis longtemps :

- la séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil;
- la présentation de rapports au comité de vérification par le vérificateur interne et le vérificateur externe;
- la tenue de sessions à huis clos chaque trimestre des administrateurs indépendants du conseil d'administration, sans que les membres de la direction ne soient présents;
- la tenue de sessions à huis clos chaque trimestre lors des réunions du comité de vérification où les membres du comité se réunissent avec le vérificateur externe et le vérificateur interne sans que les membres de la direction ne soient présents;
- la poursuite de la mise au point de contrôles et de listes de contrôles détaillés en matière d'information financière et leur envoi successif aux cadres supérieurs et aux personnes occupant des postes clés liés à l'information.

En 2005, des plans concernant la relève des membres de la haute direction ont été mis au point pour le président du conseil ainsi que pour les présidents des comités du conseil. De plus, des efforts ont été déployés en préparation de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, plus particulièrement en ce qui a trait aux contrôles internes de l'information financière, et nous sommes bien placés pour respecter les échéances en 2006 visant la conformité à cette loi américaine. Plus précisément, en utilisant une approche descendante fondée sur le risque, nous avons réalisé une étude détaillée et exhaustive des processus opérationnels et d'exploitation de la société dans son ensemble qui ont un effet important sur la communication de l'information financière. Cette étude nous permet également de réduire les risques liés à l'information financière et à l'entreprise et de repérer des occasions d'apporter de nouvelles améliorations aux contrôles internes relatifs à l'information financière.

Pratiques volontaires au-delà des attentes

TELUS va souvent au-delà des exigences de conformité et ne s'en tient pas qu'à respecter le droit au pied de la lettre. Les pratiques qui suivent sont quelques exemples de nos pratiques volontaires :

- l'adoption, avant même qu'elles ne soient coercitives, de bon nombre des dispositions relatives à la communication de l'information de la nouvelle norme FAS 123(R) en matière de rémunération à base d'actions publiée par le Financial Accounting Standards Board des États-Unis. Ces dispositions amélioreront la compréhension qu'ont les utilisateurs d'états financiers de l'incidence d'une rémunération à base d'actions sur la situation financière de la société et ses résultats d'exploitation;

- la présentation de rapports chaque trimestre au comité de vérification par le chef de la conformité;
- l'apport continuuel d'améliorations aux procédés détaillés de gestion des risques de la société :
 - par la révision et la mise à jour du profil de risque de TELUS toute l'année pour suivre l'évolution dynamique des risques et par l'attribution de responsabilités en matière de limitation des risques au niveau de la direction;
 - par l'adoption d'un modèle de contrôle interne rigoureux (COSO, le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) pour aider à l'évaluation de la procédure de contrôle dans toute l'organisation de TELUS;
 - par une meilleure intégration de l'évaluation descendante des risques liés à l'entreprise et des approches ascendantes traditionnelles d'évaluation des risques liés à la propriété et à l'environnement, à la santé et à la sécurité;
- la poursuite des efforts dans l'adoption d'un cadre d'action combiné plus complet pour le rapport de gestion recommandé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et d'un cadre de divulgation de l'information exigé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- la publication de notre politique primée en matière de divulgation et de confidentialité de l'information financière et de l'entreprise;
- la publication de notre politique en matière d'opérations d'initiés;
- la publication du manuel intégral des politiques du conseil, y compris l'énoncé des attributions de chaque comité, et non seulement celui du comité de vérification, tel qu'il est habituellement exigé. Ces renseignements sont affichés à la page telus.com/governance.

Maintenir les normes élevées de déontologie

TELUS reconnaît que la méthode de travail est aussi importante que le travail même et accorde donc une grande importance aux efforts déployés pour s'assurer que le plus haut niveau de normes de déontologie et d'intégrité est présent dans toutes les activités et décisions de l'entreprise.

Chaque année, notre code de déontologie est révisé et mis à jour pour s'assurer qu'il est toujours valable et pertinent pour les membres de l'équipe. Il est également utilisé à titre d'outil d'apprentissage et de formation pour aider les employés lorsqu'ils sont confrontés à des incertitudes ayant trait à la déontologie. Par exemple, en 2005, une section a été ajoutée relativement aux problèmes de déontologie liés aux relations avec des fournisseurs, des entrepreneurs, des consultants et des mandataires. Bien qu'une formation en déontologie ait été préparée pour tous les membres de l'équipe en 2005, elle a été reportée en raison de l'interruption de travail de quatre mois. En 2006, il sera à nouveau demandé à tous les membres de l'équipe de suivre le cours mis à jour de formation en ligne e.Ethics.

Au cours de l'année 2005, nous avons continué à surveiller et à solutionner les appels reçus par notre ligne prioritaire pour les problèmes de déontologie, une ligne prioritaire destinée aux personnes souhaitant, de façon anonyme et confidentielle, présenter des plaintes ou soulever des questions en matière de comptabilité, de contrôle interne ou de déontologie.

information et gouvernance

Chaque trimestre, des rapports sur ces appels sont présentés au comité de vérification. En 2005, le bureau de déontologie a répondu à 325 appels, parmi lesquels 170 avaient trait à des conseils demandés ou des plaintes sur des questions de déontologie. Chaque plainte a fait l'objet d'une enquête, d'un règlement approprié et d'un rapport au comité de vérification. Le bureau de déontologie a relevé 26 effractions au code de déontologie en 2005, mais aucune n'impliquait une fraude de la part d'un employé jouant un rôle important dans les contrôles internes de l'information financière. En fait, de toutes les plaintes présentées à notre bureau de déontologie depuis sa création en 2003, aucune effraction au code de déontologie ne comportait de fraude ayant trait à l'information financière.

Communiquer avec les investisseurs

Une série d'importantes activités de communication qui visent à informer les investisseurs font partie intégrante des efforts de communication de l'information et de gouvernance de TELUS. En 2005, nous avons tenu quatre conférences téléphoniques trimestrielles et une sur les objectifs pour 2006 qui ont été diffusées sur Internet de façon à ce que les actionnaires puissent facilement y avoir accès, et nous avons donné 14 conférences au Canada et aux États-Unis. En outre, nous avons tenu des réunions avec 228 investisseurs institutionnels partout au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Diriger avec une gouvernance reconnue

TELUS est largement reconnue pour l'excellence de sa gouvernance.

Par exemple :

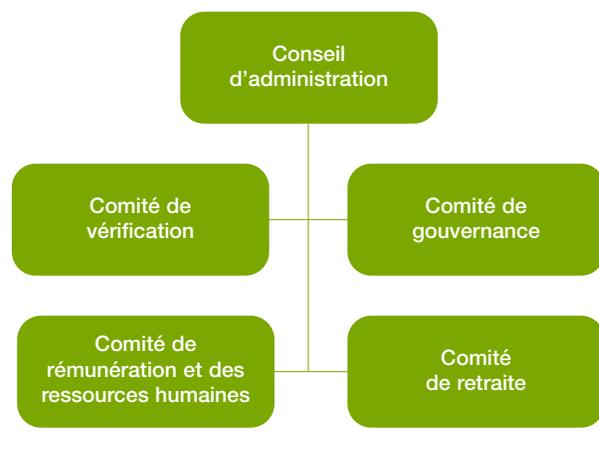
- en décembre, TELUS a reçu de l'ICCA le prix d'excellence pour la meilleure information sur la gouvernance, tous secteurs confondus;
- en janvier 2006, TELUS a été reconnue par IR Magazine comme ayant la meilleure politique d'entreprise en matière de communication de l'information au Canada selon un sondage effectué auprès de 250 spécialistes canadiens en investissement;
- en août 2005, le conseil d'administration de TELUS s'est classé ex æquo au troisième rang parmi les 25 meilleurs conseils d'administration au Canada, selon un sondage réalisé par le *Canadian Business Magazine*.

Moody's Investors Service, dans son évaluation de la gouvernance publiée en décembre 2005, a déclaré que « TELUS a des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance » et que « la société est, à notre avis, déterminée à préserver des normes élevées en matière de gouvernance et démontre clairement cet engagement dans certains secteurs clés, comme la communication de l'information, la rémunération des membres de la haute direction et l'attention mise par le conseil d'administration pour s'assurer que la direction se concentre sur les intérêts à long terme de la société ». [traduction] L'évaluation de Moody's indiquait que les principaux attributs positifs de TELUS incluaient notamment son approche en matière d'adoption des meilleures pratiques de gouvernance, ses solides structures de contrôle, la rémunération rigoureuse des membres de la haute direction fondée sur une combinaison pratique de mesures, et insistait sur le fait que la bonne information s'étendait à la transparence de la gouvernance.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de TELUS est responsable de la gérance de la société et de la supervision de la gestion des activités de TELUS. Le conseil a formé quatre comités, chacun ayant son propre mandat et cadre de référence. Tous les membres des comités de vérification, de gouvernance et de rémunération et des ressources humaines sont indépendants comme l'exigent les mandats de ces comités. De plus, tous les membres du comité de retraite sont indépendants, même si le mandat du comité exige seulement que la majorité des membres soient indépendants. Pour de plus amples renseignements, visitez la page telus.com/governance ou reportez-vous à la circulaire d'information 2006 de TELUS.

En 2005, le conseil d'administration de TELUS a tenu huit réunions et tous les membres étaient présents à chaque réunion (il est à souligner que l'administrateur de TELUS Pierre Ducros a été nommé en septembre 2005 et qu'il a assisté aux trois réunions qui ont eu lieu après sa nomination). De plus, au cours de l'année 2005, le comité de vérification a tenu cinq réunions, le comité de gouvernance, six, le comité de rémunération et des ressources humaines, cinq et le comité de retraite, quatre.



Un exposé complet des pratiques en matière de gouvernance de TELUS, y compris de l'information concernant nos pratiques en la matière comparées à celles qu'exigent des émetteurs nationaux américains la Bourse de New York, se trouve à l'adresse telus.com/governance et dans la circulaire d'information 2006 de TELUS.

énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés portant sur des événements et des résultats financiers et d'exploitation futurs de TELUS Corporation (TELUS ou la société) qui sont de nature prospective. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent de la part de la société qu'elle émette des hypothèses et ils peuvent faire l'objet de risques et d'incertitudes. Il existe un risque considérable que les prédictions ou autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés car un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions et les événements futurs réels diffèrent considérablement des objectifs, des indications, des attentes, des estimations ou des intentions exprimés dans les énoncés prospectifs au sujet de la situation financière et de l'exploitation.

Les hypothèses à l'égard des objectifs de 2006 incluent : une croissance économique conforme aux estimations provinciales et nationales faites récemment par le Conference Board du Canada qui étaient disponibles en 2005, incluant une croissance de 3,1 % du produit intérieur brut du Canada; une concurrence accrue sur le marché des services sans fil résidentiels et d'affaires; un gain au titre de la pénétration du marché des services avec fil similaire à celui de 2005, soit environ cinq points de pourcentage; des charges d'environ 100 millions de dollars au titre de la restructuration et de la réduction de l'effectif; un taux d'imposition effectif d'environ 35 %; aucune acquisition ni aucun dessaisissement de taille prévu; aucune modification des règles touchant la propriété étrangère; maintien ou amélioration des cotes de crédit de qualité.

Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus incluent, sans toutefois s'y limiter : la concurrence, les progrès technologiques (y compris le recours à des systèmes et à la technologie de l'information), les changements à la réglementation, les ressources humaines (y compris des perturbations potentielles du travail), l'intégration des activités et les réorganisations internes, les risques liés aux processus (y compris la conversion des systèmes existants, notamment les systèmes de sécurité), les exigences en matière de financement et d'endettement (y compris les rachats d'actions et les remboursements de dette), les questions fiscales, les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement, les litiges et les questions d'ordre juridique, les événements touchant la poursuite des activités (y compris les menaces causées par l'homme et les menaces naturelles), la croissance et les fluctuations de l'économie et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports de TELUS, les documents d'information publiés par la société, y compris la notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse sedar.com) et aux États-Unis (sur le site EDGAR à l'adresse sec.gov).

Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques », du rapport de gestion.

rapport de gestion

Le 24 février 2006

Le texte qui suit constitue une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de TELUS Corporation pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de TELUS. Ce rapport contient des données prospectives qui renvoient à la déclaration de la société à l'égard des énoncés prospectifs figurant plus haut et qui doivent être lues conjointement avec celle-ci.

Les états financiers consolidés de TELUS ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés pour un sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États Unis dans la mesure où ils concernent TELUS. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été revus par le comité de vérification de TELUS et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

La société a publié de l'information au sujet de certaines mesures non définies par les PCGR et l'inclut dans l'information présentée parce qu'elles constituent des mesures auxquelles la direction a recours pour évaluer

la performance de ses unités et secteurs d'exploitation. Les mesures non définies par les PCGR servent à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée, les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Pour de plus amples renseignements sur la définition, le calcul et le rapprochement des mesures non définies par les PCGR présentées dans les états consolidés, les lecteurs doivent se reporter à la rubrique 11, « Rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation ».

Rapport de gestion – table des matières

Rubrique	Page	Rubrique	Page
1 Rendement global Résumé des résultats consolidés de 2005 et description du rendement par rapport aux objectifs annuels fixés pour 2005.	17	7 Situation de trésorerie et sources de financement Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, des arrangements hors bilan ainsi que d'autres informations.	35
2 Activités principales, vision et stratégie Analyse des activités principales, de la vision et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités à l'appui des six impératifs stratégiques de TELUS.	19	8 Estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers et des modifications de conventions comptables.	41
3 Catalyseurs clés de rendement Priorités de la société en place pour 2005 et prévues pour 2006.	22	9 Perspectives pour 2006 Analyse des perspectives pour 2006 et des objectifs opérationnels et financiers de 2006 de TELUS, incluant les programmes de financement et les hypothèses clés.	45
4 Capacité d'obtenir des résultats Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats.	24	10 Risques et gestion des risques Mise à jour sur les risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer et description des méthodes de gestion des risques qu'elle utilise.	48
5 Résultats d'exploitation Analyse détaillée des résultats d'exploitation de l'exercice 2005.	26	11 Rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction.	58
6 Situation financière Analyse des modifications importantes apportées au bilan au 31 décembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004.	34		

1

rendement global

Résumé des résultats consolidés de 2005 et description du rendement par rapport aux objectifs annuels fixés pour 2005.

1.1 Importance de l'information aux fins de divulgation

La direction décide si une information est importante ou non en jugeant si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société pourrait être influencée ou modifiée si l'information était omise ou erronée.

1.2 Marché canadien des télécommunications

Le Conference Board du Canada a récemment déterminé que la croissance réelle du PIB (produit intérieur brut) au Canada s'est établie à 2,8 % en 2005. Les produits d'exploitation de l'industrie canadienne des services sans fil se sont accrus d'environ 16 % en raison de la hausse d'environ cinq points de pourcentage du taux de pénétration. La croissance des produits d'exploitation du secteur des services sans fil de TELUS, dont les activités sont exercées par TELUS Mobilité, s'est chiffrée à 17 % en 2005 et les ajouts nets d'abonnés aux services sans fil se sont élevés à 584 300, soit le nombre d'ajouts le plus élevé jamais enregistré. La concurrence sur le plan des prix et le délaissement des services de transmission de la voix en faveur des services sans fil et Internet ont contribué à la faiblesse des produits du secteur canadien des services avec fil, qui sont demeurés sensiblement les mêmes. Les produits d'exploitation du secteur des services avec fil de TELUS se sont accrus de 1,5 % en 2005.

Les services voix sur IP sont devenus un facteur concurrentiel important dans le marché des services avec fil pour clients résidentiels en 2005. Les principaux câblodistributeurs concurrents de TELUS ont commencé à offrir des services voix sur IP dans les territoires titulaires de la société, alors que d'autres concurrents offrant des services voix sur IP ont diversifié leurs offres. À la fin de 2005, la société a entrepris le lancement limité de TELUS TV à la suite d'essais prolongés effectués par les employés. Le marché d'affaires adopte également de plus en plus le protocole Internet (IP) et les services gérés afin de réaliser des efficacités opérationnelles et de générer davantage de produits d'exploitation. En 2005, les revendeurs de services sans fil ont accédé au marché des services prépayés. La technologie a également continué à évoluer, ce qui a permis à la société à la fois d'accroître ses débouchés et de mieux faire face à la forte concurrence. Se reporter à Risques et gestion des risques – rubrique 10.1, « Concurrence » et rubrique 10.2, « Technologie » pour une analyse des risques liés à la concurrence et des risques technologiques avec lesquels TELUS doit composer.

1.3 Sommaire des résultats consolidés

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)

Exercices terminés les 31 décembre	2005	2004	Variation
Produits d'exploitation	8 142,7	7 581,2	7,4 %
BAIIA ¹⁾	3 295,3	3 090,6	6,6 %
Marge du BAIIA (en %) ²⁾	40,5	40,8	(0,3) pt
Bénéfice d'exploitation	1 671,6	1 447,5	15,5 %
Bénéfice net	700,3	565,8	23,8 %
Bénéfice par action, de base (en dollars)	1,96	1,58	24,1 %
Bénéfice par action, dilué (en dollars)	1,94	1,57	23,6 %
Dividendes en espèces déclarés par action (en dollars)	0,875	0,65	34,6 %
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 914,6	2 538,1	14,8 %
Sorties liées aux activités d'investissement	1 355,2	1 299,5	4,3 %
Dépenses en immobilisations	1 319,0	1 319,0	0,0 %
Sorties liées aux activités de financement	2 447,3	348,3	n.s.
Flux de trésorerie disponibles ³⁾	1 465,5	1 297,3	13,0 %

pts – points de pourcentage

n.s. – non significatif

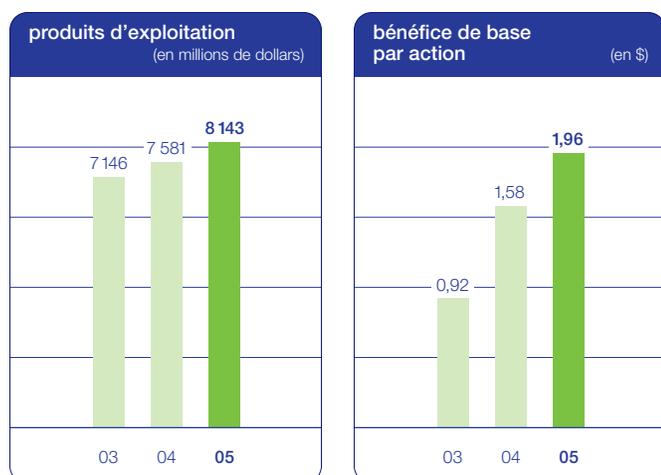
- 1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».
- 2) La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les produits d'exploitation.
- 3) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».

En dépit de perturbations du travail dans l'Ouest canadien de la fin de juillet à la fin de novembre 2005, les produits d'exploitation consolidés ont affiché une croissance solide alors que dans le secteur des services sans fil ils ont progressé de 17 % pour l'exercice en entier. Les produits du secteur des services avec fil ont augmenté de 1,5 % durant tout l'exercice alors que la hausse des produits tirés de la transmission de données a plus que neutralisé le recul des produits au titre des services interurbains de transmission de la voix et de l'équipement. La hausse du BAIIA consolidé résultait de la rentabilité accrue des services sans fil, contrebalancée en partie par une augmentation temporaire des charges engagées par le secteur des services avec fil pour poursuivre les opérations durant les perturbations du travail. L'augmentation de 6,6 % du BAIIA consolidé fut le principal facteur de la hausse de 224,1 millions de dollars du bénéfice d'exploitation en 2005, par rapport à 2004. Le montant estimatif net des répercussions des perturbations du travail était d'environ 133 millions de dollars en raison des charges d'exploitation accrues engagées en 2005.

Le bénéfice net et le bénéfice par action ont augmenté durant tout l'exercice 2005 par rapport à 2004, compte tenu principalement du bénéfice d'exploitation accru, contrebalancé en partie par des coûts de financement non récurrents résultant du remboursement anticipé de billets en dollars canadiens d'une valeur de 1,578 milliard de dollars, le 1^{er} décembre 2005.

rapport de gestion

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 376,5 millions de dollars en 2005 par rapport à 2004. Cette hausse découlait principalement de la rentrée d'un produit additionnel de 350 millions de dollars au titre des créances titrisées le 30 novembre. Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté, en raison de l'amélioration du BAIIA, de la réduction des paiements dans le cadre des programmes de restructuration et de l'augmentation des intérêts reçus, neutralisées en partie par des remboursements d'impôts en espèces moindres.



Incidences des perturbations du travail sur les activités de TELUS en 2005

Les résultats de TELUS en 2005 ont subi l'incidence d'une perturbation du travail entamée le 21 juillet et qui a pris fin à la suite de la ratification d'une convention collective le 18 novembre (se reporter à la rubrique 3.1, « Priorités de la société pour 2005 – Conclure une convention collective »). Les produits d'exploitation ont augmenté à un rythme moindre au second semestre en raison en partie de l'interruption de travail et de la compétitivité accrue. Toutefois, compte tenu de la concurrence plus soutenue exercée à l'égard des services de téléphonie résidentielle locale par les revendeurs, les sociétés de câblodistribution et d'autres concurrents offrant des services voix sur IP, il est difficile de séparer entièrement les répercussions de la concurrence et celles des perturbations du travail sur les produits d'exploitation liés aux services avec fil et les abonnés. La disponibilité réduite du personnel de terrain a fait en sorte que la société a accordé la priorité aux réparations de même qu'aux services aux entreprises et de transmission de données, ce qui a limité sa capacité de procéder aux installations de lignes de téléphonie résidentielle locale.

Des coûts de planification considérables des mesures d'urgence ont été engagés au deuxième trimestre. Compte tenu des perturbations du travail ayant débuté en juillet, des mesures d'urgence ont été mises en œuvre pour maintenir le niveau de service à la clientèle le plus élevé possible. L'interruption de travail a été surtout marquée en Colombie-Britannique, où aucun des employés syndiqués ne s'est présenté au travail pendant cette interruption. Un nombre assez important d'employés que comprend l'unité de négociation travaillaient en Alberta. Aucune perturbation du travail n'a entravé l'exploitation en Ontario ni au Québec, mais des coûts additionnels ont été engagés pour le surcroît de travail, notamment dans les centres d'appels. Les charges supplémentaires découlant des procédures relatives aux mesures d'urgence comprenaient les coûts de la réaffectation de membres de la direction, la rémunération des heures supplémentaires, les frais liés à la sécurité assurée par des tiers et aux entrepreneurs indépendants, les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que la capitalisation plus faible des coûts liés à la main-d'œuvre. Ces charges supplémentaires étaient supérieures aux économies de coûts comme celles découlant des charges salariales moins élevées

pour les employés qui ne se présentaient pas au travail et des ajustements apportés aux charges salariales et sociales à payer, comme il est indiqué dans le tableau qui suit.

Compte tenu de la ratification de la nouvelle convention collective et du retour au travail des membres de l'équipe de TELUS au plus tard au début de décembre, certaines dépenses en immobilisations ont repris et en fait augmenté au quatrième trimestre de 2005, par rapport à la période correspondante de 2004. Pour l'exercice 2005 dans son ensemble, les dépenses en immobilisations sont demeurées moins élevées qu'il était prévu initialement à cause du report de certains travaux de construction, alors que le solde des actifs en construction a augmenté en raison des délais imposés à l'achèvement des travaux en cours.

La nouvelle convention, d'une durée de cinq ans, assure une souplesse opérationnelle et une productivité accrues, tout en permettant d'offrir un service à la clientèle de meilleure qualité sur un marché de plus en plus marqué par la concurrence. Elle favorise une culture du rendement, compte tenu de son système universel de rémunération incitative variable s'appuyant sur la réalisation des mesures du rendement et du fait que les promotions dépendent à la fois du rendement et de l'ancienneté. La convention établit également un nouveau paradigme. Ainsi, la société et le syndicat ont convenu de travailler ensemble en vue d'éliminer divers types de poursuites entre les parties. De même, un forum d'intérêt commun a été mis en place en vue d'appuyer la collaboration et le dialogue.

Répercussions estimatives de l'interruption de travail	Trimestres de 2005			Exercice 2005
	T2	T3	T4	
Montant net de l'augmentation des charges d'exploitation, avant impôts (en millions de dollars)	16	65	52	133
Incidence approximative sur le bénéfice par action, après impôts (en dollars)	(0,03)	(0,12)	(0,10)	(0,25)

1.4 Résultats de 2005

Les objectifs initiaux de TELUS en 2005 n'incluaient pas les répercussions de l'interruption de travail de quatre mois. Malgré tout, la majorité des objectifs initiaux ont été atteints ou dépassés étant donné que la société était en avance sur son plan au début de l'exercice. Les indications ont été révisées pour certains éléments dans les états intermédiaires des premier, deuxième et troisième trimestres (publiés en mai, en août et en novembre, respectivement) de même que dans l'annonce, le 16 décembre 2005, des objectifs de 2006. En général, la révision des indications représente une amélioration par rapport aux objectifs initiaux ou un rétrécissement des fourchettes applicables. Tous les objectifs des indications finales ont été atteints. Se reporter à la rubrique 9, « Perspectives pour 2006 » pour une description des objectifs de 2006 annoncés le 16 décembre 2005.

- L'objectif initial au titre des produits consolidés a été dépassé, en raison de la vigueur des produits moyens par appareil d'abonné (PMAA) mensuels au titre des services sans fil et de l'augmentation des abonnés à ces services ainsi que de la croissance des produits d'exploitation tirés de la transmission de données sur fil.
- Les objectifs initiaux à l'égard du BAIIA consolidé et du BAIIA du secteur des services avec fil ont été atteints tandis que les objectifs initiaux pour le BAIIA du secteur des services sans fil ont été dépassés. Les indications pour le BAIIA du secteur des services avec fil ont été révisées à la hausse au premier trimestre pour être portées à un montant allant de 1,875 milliard à 1,925 milliard de dollars, étant donné que la société était en avance par rapport au plan à ce moment. Toutefois, ce niveau accru n'a pas été atteint, compte tenu de l'interruption du travail. Les indications relatives au BAIIA des services avec fil ont été ramenées au troisième trimestre à un

montant allant de 1,875 milliard à 1,8 milliard de dollars en vue de traduire l'incidence nette de l'interruption de travail neutralisée dans une certaine mesure par les charges de restructuration moindres. Ces indications ont été mises à jour en décembre en vue de ramener la fourchette prévue à un montant allant de 1,84 milliard à 1,865 milliard de dollars.

- Les indications pour les dépenses en immobilisations consolidées ont été ramenées en mai à environ 1,4 milliard de dollars, compte tenu de la hausse prévue dans le secteur des services avec fil. Les attentes ont par la suite été abaissées en novembre à un montant approximatif de 1,3 milliard de dollars en raison des interruptions de travail. Les indications pour les dépenses en immobilisations relatives aux services avec fil ont été portées à l'extrémité supérieure de la fourchette-cible d'environ 1,0 milliard de dollars en mai pour être ensuite ramenées à 900 millions en novembre. L'objectif consolidé initial a été atteint.
- L'objectif initial applicable aux flux de trésorerie disponibles a été dépassé, en raison des dépenses en immobilisations moindres et du BAIIA accru au titre des services sans fil.
- L'objectif relatif à l'augmentation nette du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse n'a pas été atteint, étant donné que les interruptions de travail ont contribué à limiter les ajouts bruts d'abonnés et que la concurrence s'est intensifiée, surtout au troisième trimestre. Les indications ont été ramenées à environ 65 000 alors que la concurrence s'est intensifiée au second semestre de 2005. En décembre, les indications ont été ramenées à plus de 65 000 et ce niveau a été atteint.
- L'objectif initial pour les ajouts nets d'abonnés aux services sans fil a été dépassé, compte tenu des efforts fructueux de commercialisation des services sans fil et du fait que le taux de pénétration de l'industrie canadienne des services sans fil a augmenté d'environ cinq points de pourcentage au lieu d'environ 4 points de pourcentage, comme il était initialement prévu.

Rendement par rapport aux objectifs et aux indications révisées pour 2005

	Résultats de 2005	Objectifs initiaux pour 2005	Résultat	Indications définitives	Résultat
Chiffres consolidés					
Produits d'exploitation	8,14 G\$	7,9 à 8,0 G\$	✓✓	8,1 à 8,15 G\$	✓
BAIIA ¹⁾	3,295 G\$	3,2 à 3,3 G\$	✓	3 275 à 3 325 G\$	✓
Bénéfice par action – de base	1,96 \$	1,65 à 1,85 \$	✓✓	1,90 \$ à 2,00 \$	✓
Dépenses en immobilisations	1,32 G\$	1,3 à 1,4 G\$	✓	Environ 1,3 G\$	✓
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1,47 G\$	1,2 à 1,3 G\$	✓✓	1,4 à 1,5 G\$	✓
Secteur des services avec fil					
Produits d'exploitation (externes)	4,85 G\$	4,7 à 4,75 G\$	✓✓	4 825 à 4,85 G\$	✓
Produits en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT ³⁾	632 M\$	600 à 650 M\$	✓	625 à 635 M\$	✓
BAIIA	1,85 G\$	1,85 à 1,9 G\$	✓	1,84 à 1,865 G\$	✓
BAIIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT	21 M\$	0 à 10 M\$	✓✓	15 à 20 M\$	✓✓
Dépenses en immobilisations	914 M\$	950 M\$ à 1,0 G\$	✓✓	Environ 900 M\$	✓
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	73 400	Environ 100 000	x	Plus de 65 000	✓
Secteur des services sans fil					
Produits d'exploitation (externes)	3,30 G\$	3,2 à 3,25 G\$	✓✓	3,275 à 3,3 G\$	✓
BAIIA	1,44 G\$	1,35 à 1,4 G\$	✓✓	1,425 à 1,45 G\$	✓
Dépenses en immobilisations	405 M\$	350 à 400 M\$	~	Environ 400 M\$	✓
Ajouts nets d'abonnés aux services sans fil	584 300	425 000 à 475 000	✓✓	Plus de 550 000	✓

- 1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».
 2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».
 3) Entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaire.

- ✓✓ Objectif ou indication dépassé
 ✓ Objectif ou indication atteint
 ~ Objectif ou indication presque atteint
 x Objectif ou indication non atteint

2

activités principales, vision et stratégie

Analyse des activités principales, de la vision et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités à l'appui des six impératifs stratégiques de TELUS.

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

2.1 Activités principales

TELUS Corporation, la plus grande entreprise de télécommunications dans l'Ouest canadien et la seconde en importance au Canada, offre un vaste éventail de produits et de services de télécommunications avec fil et sans fil, dont des services de transmission de données et de la voix, des services Internet, des services de transmission d'images vidéo et des services de divertissement. TELUS tire la plupart de ses produits d'exploitation de l'accès à l'infrastructure de télécommunications nationale de la société et de l'utilisation qui en est faite, ainsi que de la fourniture de produits

et de la prestation de services qui facilitent l'accès à cette infrastructure ainsi que son utilisation.

La société compte deux secteurs d'exploitation isolables, soit les services avec fil et les services sans fil. La segmentation s'appuie sur des similitudes au chapitre de la technologie, des compétences techniques exigées pour fournir les produits et services, des canaux de distribution et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'information sectorielle est régulièrement communiquée au chef de l'exploitation de la société.

Au 31 décembre 2005, la principale filiale de la société est TELUS Communications Inc. (TCI) qui est détenue en propriété exclusive et qui comprend SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE.

2.2 Vision et stratégie

L'objectif stratégique, ou la vision, de TELUS consiste à exploiter la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail, et sur la route. Aux fins de sa stratégie de croissance, TELUS se concentre sur ses principales activités de télécommunications au Canada. TELUS, qui était une société de télécommunications régionale offrant des services à des marchés représentant seulement 28 % de la population canadienne en 1999, est à cette fin devenue une solide entreprise de télécommunications nationale qui exerce ses activités au sein des secteurs de croissance des services sans fil, de transmission de données et de protocole Internet (IP). La société a élaboré cette stratégie en 2000 afin de profiter des débouchés importants sur le marché national.

TELUS continue d'être guidée par ses six impératifs stratégiques de longue date qui constituent les directives sur lesquelles se base la société pour exercer ses activités et qui lui permettent d'obtenir ses résultats financiers. Les activités de TELUS à l'appui de ces impératifs et les résultats qui en découlent se présentent notamment comme suit :

Se doter de moyens nationaux pour les services de données, IP, de voix et sans fil

En 2005, la société a élargi sa gamme d'applications de réseau IP améliorées par le biais du lancement de TELUS IP-One Evolution™. Ce nouveau service permet aux clients d'affaires de passer de leurs systèmes Centrex existants à la téléphonie IP à un rythme convenant de manière optimale à leurs besoins. En plus de se prévaloir des avantages de Centrex, les clients peuvent profiter des possibilités de la téléphonie IP qui permet de regrouper les services de transmission de la voix, de transmission de données et Internet tout en offrant des applications améliorant la productivité, comme la messagerie intégrée et l'activation à distance des services.

L'expansion dans le centre du Canada est un élément essentiel de la stratégie de croissance des activités de TELUS, comme l'illustre le nouveau contrat de cinq ans signé par TELUS avec un important fabricant en vue de la prestation et de la gestion de services de transmission de la voix et de données s'appuyant sur Internet. Le contrat vise à faire passer l'infrastructure Centrex à une solution IP-One Evolution. L'entente de 30 millions de dollars d'une durée de huit ans conclue avec Intrust en vue d'agir comme fournisseur exclusif de certains services IP et de télécommunications à tous les centres de villégiature d'Intrust au Canada en est un autre exemple.

Au Canada, 600 000 autres abonnés se sont vu offrir la couverture des services sans fil en 2005, soit un nombre total de 30,6 millions d'abonnés à la fin de l'exercice. La société a élargi son réseau de distribution et ouvert 19 boutiques sans fil, ce qui porte à environ 140 le nombre de boutiques dont la société est propriétaire et à plus de 2 000 le nombre de détaillants partout au Canada. Les services d'itinérance internationaux à l'intention des clients SCP sont maintenant offerts en Chine, en Nouvelle-Zélande et à Taiwan et ils s'appuient sur les services d'itinérance déjà offerts, entre autres, aux Bermudes, en République dominicaine, à Guam, à Hongkong, au Mexique, à Porto Rico, en Corée du Sud, dans les îles Vierges des États-Unis, au Venezuela et aux États-Unis. Deux nouvelles solutions de communications mondiales ont été mises en marché en 2005, soit le Motorola A840 Worldphone, s'appuyant à la fois sur les réseaux AMRC (accès multiple par répartition de code) et GSM (système mondial pour communication avec les mobiles), de même qu'une carte d'itinérance mondiale GSM. Les clients des services sans fil de TELUS peuvent communiquer avec plus de 120 pays partout dans le monde.

Le service Télé sans fil de TELUS, mis en marché en août, permet aux clients des services sans fil de bénéficier d'un accès illimité à des émissions de télévision en direct avec leur téléphone sans fil pour seulement 15 \$ par mois. Ce nouveau service donne maintenant accès à dix canaux et il peut se vanter d'assurer un taux d'affichage de quatre à six images à la seconde. En plus des vitesses supérieures offertes par les applications évoluées d'optimisation des données (EVDO), la gamme de canaux et d'appareils pour le service Télé sans fil de TELUS sont en expansion.

De plus, le secteur des services sans fil a lancé une solution d'accès aux données multiréseaux, un outil fiable pour les clients et les organismes de sécurité publique leur permettant d'avoir accès sans fil à des données essentielles et de les transmettre entre réseaux de données sans perdre la communication. À la fin de 2005, un nouveau réseau de services sans fil haute vitesse (EVDO) a été mis en place dans des grands centres partout au Canada, offrant ainsi aux clients des services sans fil une fonction de transfert de données à des vitesses typiques de 400 à 700 kilobits la seconde, une vitesse au moins six fois plus rapide qu'avec les précédents services de transmission de données sans fil.

Offrir des solutions intégrées qui distinguent TELUS de ses concurrents

Le Calgary Board of Education (CBE) a conclu en octobre un contrat de 65 millions de dollars d'une durée de dix ans avec TELUS Sourcing Solutions en vue de la prestation de certains services liés aux ressources humaines (RH) du district. Ce partenariat novateur permettra au conseil scolaire de bénéficier d'une technologie RH et de compétences de pointe sans investissement initial. Le CBE est le premier district scolaire canadien concluant ce type d'entente de services RH avec une entreprise du secteur privé. TELUS Sourcing Solutions offrira une gamme de services RH et de la paie au CBE. En vue d'appuyer la prestation de ces services, TELUS implantera et gèrera un nouveau système de gestion des ressources humaines (SGRH) à l'intention du CBE, offrant divers services portant notamment sur la paie, les avantages sociaux, l'administration des congés et les activités de recrutement et d'administration liées au placement du personnel de soutien et des employés temporaires. Le CBE pourra ainsi se concentrer sur sa mission, soit la prestation de programmes d'enseignement de qualité aux étudiants. Environ 50 employés du CBE sont passés à l'emploi de TELUS Sourcing Solutions aux termes des conditions d'emploi existantes.

TELUS Sourcing Solutions a conclu une entente de 15 ans avec le Hamilton Health Sciences en vue de la fourniture des composantes liées aux processus et à la technologie de l'information de ses services RH. L'entente d'un montant de 137 millions de dollars vise l'implantation par TELUS d'une mise à niveau de la technologie et des applications permettant d'améliorer le système de gestion des RH du Hamilton Health Sciences et la prise en charge par elle de la gestion courante et de la prestation des services RH, incluant la paie, le recrutement, la rémunération, la santé et la sécurité au travail et les avantages sociaux. Dans le cadre de ce partenariat, environ 70 employés du Hamilton Health Sciences sont passés à l'emploi de TELUS. L'entente se traduira également par la mise en place d'un nouveau centre d'excellence de TELUS en Ontario qui permettra à TELUS de collaborer avec le Hamilton Health Sciences en vue d'élaborer, de mettre à l'essai et d'évaluer des systèmes RH novateurs qui seront offerts à d'autres clients du secteur de la santé et du secteur public élargi.

TELUS a annoncé la poursuite de sa stratégie « le futur est simple™ » pour clients résidentiels et l'expansion de sa gamme de services de la mobilité et la sécurité au divertissement. TELUS a amorcé le lancement ciblé de son service novateur de télévision entièrement numérique, TELUS TV, à Edmonton et à Calgary. L'expansion du service TELUS TV devrait se poursuivre de manière ciblée dans le cadre d'un lancement progressif dans les régions avoisinantes. Les membres chevronnés de l'équipe de TELUS assurent la vente, l'installation et le soutien des appareils TELUS TV. Pour les risques liés à la technologie, se reporter à la rubrique 10.2, « Technologie ».

Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS et concentrer les ressources de cette dernière sur ses activités de base

Conjuguée à l'acquisition d'ADCOM Inc. effectuée en novembre 2004, l'acquisition d'une participation de 52,5 % dans Ambergris Solutions Inc. en février 2005 s'est traduite par des produits d'exploitation supplémentaires totaux d'environ 59 millions de dollars et un BAIIA supplémentaire d'environ 10 millions de dollars en 2005. L'acquisition d'Ambergris permet à TELUS de bénéficier de centres d'appels et de services de soutien à l'échelle internationale. Les services internationaux appuient également les offres de TELUS visant la prestation de services de centre d'appels concurrentiels à de nouveaux clients potentiels. L'acquisition d'ADCOM a permis à TELUS d'obtenir de nouveaux clients, des installations multisites et de l'équipement de pointe.

En avril 2005, le gouvernement de la Colombie-Britannique et TELUS ont dévoilé une initiative, appelée Connecting Communities (« Brancher les collectivités »), permettant de regrouper les quelque 340 contrats de service concurrentiels existants (couvrant dix entités de services publics plus vastes, comme des sociétés d'État et des organismes de réglementation de la santé) dans un seul contrat avec la province de la Colombie-Britannique visant à étendre l'accès aux services de transmission de données et de la voix à haute vitesse à 119 collectivités rurales d'ici la fin de 2006. TELUS devrait investir un montant approximatif de 110 millions de dollars sur quatre ans en vue de brancher les collectivités à l'Internet haute vitesse et d'étendre les services à large bande. Compte tenu de ces 119 collectivités supplémentaires, TELUS devra assurer le branchement de 334 collectivités de la Colombie-Britannique au total.

Cette entente contribue à garantir une large part des activités du gouvernement provincial qui devraient s'établir à plus de 245 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Elle permet également à TELUS de profiter de nouvelles occasions de croissance des produits d'exploitation pendant au moins sept ans grâce au déploiement de la technologie et des services novateurs IP. TELUS créera un fonds d'innovation de 12 millions de dollars permettant au secteur public de la Colombie-Britannique de développer des projets pilotes dans des secteurs stratégiques de croissance future, incluant la santé et l'éducation. Ce fonds pourra être utilisé pour les prochaines mises à niveau et les améliorations de l'infrastructure, sous réserve de certains critères et de l'approbation de TELUS, comme il est précisé dans le contrat.

Cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et sans fil

TELUS a continué d'afficher une croissance consolidée solide en 2005, compte tenu des ajouts nets records d'abonnés des services sans fil totalisant 584 300 ainsi que de la hausse de 17 % et de 8 %, respectivement, des produits d'exploitation tirés des services sans fil et de la transmission de données des services avec fil.

Bien que TELUS occupe le troisième rang au sein de l'industrie canadienne des services sans fil pour ce qui est du nombre total d'abonnés, le fait que TELUS Mobilité ait généré un BAIIA et un BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations plus élevés que ceux des deux autres exploitants canadiens d'envergure nationale témoigne de la position de chef de file de TELUS. TELUS continue de se concentrer sur la croissance rentable des services sans fil sur le marché national, qui se compose actuellement de trois grandes entreprises de télécommunications et de concurrents qui effectuent la revente de produits dans des marchés à créneaux.

Pénétrer le marché comme une seule et même équipe, sous une seule marque, et en mettant en œuvre une stratégie unique

Les promotions de TELUS réalisées durant la période des Fêtes à la fin de 2005 présentant des images de la nature ont été bien accueillies dans le public et ont grandement attiré l'attention des médias. L'éminente marque populaire et instantanément reconnue à l'échelle nationale procure à TELUS un solide avantage commercial qui la distingue des autres. Ainsi, les publicités de TELUS ont été classées au premier rang dans les catégories nationales les plus appréciées et les plus remarquées dans le cadre d'un sondage réalisé par un magazine de marketing en novembre.

TELUS s'est engagée à améliorer le bien-être économique, social et environnemental des collectivités de tout le Canada. En pensant d'abord aux jeunes Canadiens, TELUS recherche des occasions d'utiliser sa technologie et son savoir-faire de manière à influencer positivement sur les collectivités où les membres de son équipe vivent, travaillent et offrent des services. Pour assurer des répercussions maximales, TELUS concentre ses investissements dans la collectivité dans trois secteurs, soit les arts et la culture, l'éducation et le sport et la santé et le bien-être. En 2005, sept conseils communautaires TELUS ont été établis dans tout le Canada, soit à Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Rimouski. Ces conseils se réunissent tous les trimestres pour discuter des occasions locales d'effectuer des dons et de la répartition stratégique d'une somme d'environ 3,5 millions de dollars par année aux œuvres de bienfaisance locales. De la sorte, les conseils aident TELUS à déterminer où et comment investir des ressources en vue d'optimiser les avantages pour les collectivités.

En 2005, TELUS a formé un partenariat avec cinq centres des sciences partout au Canada en vue de promouvoir les innovations technologiques et l'acquisition de connaissances dans les domaines des sciences et de la technologie. Durant les 20 prochaines années, TELUS prévoit investir plus de 43 millions de dollars dans les centres TELUS World of ScienceSM, à Vancouver, à Calgary et à Edmonton de même que dans les centres des sciences de l'Ontario et de Montréal. Ces partenariats contribueront à accroître les occasions d'études pour les jeunes Canadiens par le biais de l'utilisation novatrice de la technologie en plus d'assurer que ces installations demeurent à la fine pointe de la technologie pour les générations futures.

Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant le rendement et de garantir l'efficacité de l'entreprise

À titre d'exploitant intégré de services de télécommunications, TELUS devrait bénéficier de plus en plus des occasions de groupement synergique des services avec fil et sans fil. Il s'agit d'un avantage concurrentiel différentiel par rapport aux concurrents présentant des offres restreintes ou non groupées qui devrait également être appuyé par l'intégration des services avec fil et sans fil amorcée à la fin de 2005, sous réserve des risques décrits à la rubrique 10.5, « Intégration des activités et réorganisations internes ».

3

catalyseurs clés de rendement

Priorités de la société en place pour 2005 et prévues pour 2006.

En vue de faire progresser sa stratégie, de mettre l'accent sur les débouchés et les défis à court terme et de créer de la valeur pour les actionnaires, TELUS fixe chaque année des priorités pour son entreprise. Un rapport sur les progrès réalisés par rapport aux priorités de 2005 figure ci-après.

3.1 Priorités de la société pour 2005 – compte-rendu

Progrès par rapport aux priorités de la société pour 2005

Raffermir la position de leadership de TELUS dans le secteur des services sans fil

- A généré un nombre record d'ajouts nets d'abonnés, soit 584 300 ou 34 % des ajouts nets des trois concurrents à l'échelle nationale tout en obtenant 36 % du BAIIA et 39 % du BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations.
- A lancé à l'intention des entreprises dans cinq grandes villes du Canada un nouveau réseau haute vitesse sans fil appelé EVDO.
- A implanté l'accès en temps réel à des émissions télévisées en direct sur des appareils téléphoniques sans fil en 2005 dans le cadre du lancement en août du service Télé sans fil de TELUS.
- A continué de dominer le marché canadien avec les produits moyens par appareil d'abonné (PMAA) mensuels les plus élevés de 62 \$, tout en maintenant l'un des plus faibles taux de désabonnement en Amérique du Nord, soit 1,39 %. Compte tenu de la croissance remarquable du BAIIA, le BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations a atteint le montant record de 1 038,2 millions de dollars, soit 33,9 % des produits d'exploitation du réseau, par rapport à 788 millions ou 30,3 % en 2004.

Optimiser les investissements dans la technologie Internet haute vitesse par le biais des services « le futur est simple » pour clients résidentiels en C.-B., en Alberta et dans l'est du Québec

- A fait, à compter de mai, la promotion de deux types additionnels d'Internet haute vitesse :
 - Le service Internet TELUS High-Speed Enhanced assure une vitesse bien supérieure à celle du service Internet haute vitesse régulier et convient parfaitement aux jeux en ligne et aux téléchargements de gros fichiers.
 - Le nouveau service Internet TELUS High-Speed Lite assure une vitesse cinq fois plus rapide que l'Internet commuté, mais inférieure à celle du service Internet haute vitesse régulier de TELUS, et convient à ceux qui veulent naviguer sur Internet et avoir accès au service de courriel.
- A amorcé en novembre le lancement progressif à Edmonton et à Calgary de TELUS TV, un service novateur de télévision entièrement numérique.

Accélérer la performance des services avec fil sur les marchés d'affaires de l'Ontario et du Québec

- Les produits tirés des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT ont atteint 632 millions de dollars, soit une hausse de 12,6 % par rapport à 2004.
- Le BAIIA de l'exercice au titre des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT a été positif pour la première fois en 2005, s'élevant à 21 millions de dollars.
- Acquisition de divers gros clients pour plusieurs années, incluant, Hamilton Health Sciences et le gouvernement du Québec.

Accroître la valeur de la marque en offrant à la clientèle une expérience supérieure au moyen de solutions IP de pointe et de l'excellence du service à la clientèle

- Lancement de trois nouvelles solutions de sécurité TELUS IP :
 - Service de protection contre les intrusions (une solution matérielle assurant un suivi constant du trafic sur le réseau de clients pour détecter les anomalies et les supprimer avant qu'elles ne nuisent aux services offerts aux clients légitimes).
 - Protocole SSL de réseau virtuel privé (RVP) (une solution clé en main qui protège parfaitement le réseau contre les attaques externes).
 - Attaque par saturation (élimine le besoin de déployer des logiciels clients, la maintenance et le soutien coûteux grâce aux capacités Internet de transmission de données).
- Lancement de TELUS Telecommuting, une gamme de services de communications permettant aux clients d'affaires de travailler de la maison. Les services, soit Internet haute vitesse, RPV, gammes d'options téléphoniques et services collaboratifs, comme les audioconférences, les vidéoconférences et les conférences sur le Web, permettent aux travailleurs de créer des bureaux virtuels à la maison.
- TELUS et Telephony@Work ont conclu un partenariat en vue d'offrir aux Canadiens un centre de contact sur demande hôte pleinement intégré appelé CentreContactUniverselSM.

Assurer l'amélioration constante de la productivité de TELUS

- Diverses initiatives de petite envergure relatives à l'efficacité ont été entreprises en 2005, appuyées par des frais de restructuration et de réduction de l'effectif de 54 millions de dollars, de nombreuses activités ayant été retardées en raison de l'interruption de travail de quatre mois.

Conclure une convention collective

- La ratification d'une nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans, le 18 novembre 2005, a eu des retombées positives pour TELUS et les membres de son équipe. Pour un résumé des activités de relations du travail en 2005 et du nouveau contrat, se reporter à la rubrique « Conclusion d'une convention collective » ci-dessous.

Conclusion d'une convention collective

Une interruption de travail, commencée le 21 juillet 2005, a pris fin le 18 novembre 2005 après la ratification d'une nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans portant sur environ 14 000 employés situés principalement en Colombie-Britannique et en Alberta où TELUS exerce des activités à titre d'entreprise titulaire. La nouvelle convention regroupe six conventions collectives auparavant distinctes et elle s'applique à tous les employés syndiqués en Colombie-Britannique et en Alberta représentés par le Telecommunications Workers Union (TWU) et les membres de l'équipe de TELUS Mobilité dans le centre du Canada qui ont été inclus dans l'unité de négociation dans le cadre des Décisions 1088 et 278 du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI).

La nouvelle convention offre à TELUS et aux membres de son équipe la possibilité de rivaliser selon des règles de jeu équitables et elle appuie la position de leader de la société dans les secteurs de la transmission de données, des services IP et des services sans fil. Après la ratification, la presque totalité des membres réguliers de l'équipe ont été rappelés et ils étaient au travail dès la première semaine de décembre. Les modalités de la nouvelle convention collective sont entrées en vigueur le 20 novembre 2005 et elles le demeureront jusqu'au 19 novembre 2010.

Voici les points saillants du nouveau contrat :

- Des paiements forfaitaires ont été versés en lieu et place d'ajustements salariaux rétroactifs pour la période écoulée entre l'expiration des précédentes conventions collectives et la date d'effet de la convention ratifiée (1^{er} janvier 2001 au 20 novembre 2005).
- Les hausses totales de la rémunération, qui sont conformes aux indications antérieures, applicables à la majorité des employés comprennent une hausse d'au moins 2 % par année du salaire de base et des hausses supplémentaires du salaire variable pendant la durée du contrat de 3 à 5 % par année. L'harmonisation du salaire de base par rapport à des emplois similaires en Colombie-Britannique et en Alberta est assurée.
- Les modalités liées à la sous-traitance, à l'établissement des heures de travail, aux heures chômées et rémunérées, aux avantages sociaux et autres sont conformes aux paramètres de référence concurrentiels dans le secteur des télécommunications et elles devraient assurer à TELUS la souplesse nécessaire pour rivaliser avec succès avec ses concurrents.
- Cette convention représente maintenant la pierre d'assise d'une relation constructive renouvelée entre la direction et le syndicat. Ainsi, les parties ont convenu de travailler en collaboration en vue d'abandonner diverses causes actuellement devant le CCRI, la Division d'appel de la Cour fédérale et d'autres cours d'appel ou organes administratifs en vue de permettre aux parties de mettre fin à tous les litiges antérieurs. De plus, des membres de la direction du syndicat et de TELUS participeront à des forums d'intérêt commun en vue de poursuivre un dialogue ininterrompu et constructif au sujet des enjeux.
- Le règlement proposé d'une plainte de longue date touchant l'équité salariale à l'égard des employés de la Colombie-Britannique prévoit l'établissement par TELUS d'un fonds d'équité salariale de 10 millions de dollars, sous réserve de l'acceptation de la Commission canadienne des droits de la personne.
- D'ici mars 2006, des membres de l'équipe travaillant actuellement pour TELUS National Systems (TNS) et le groupe des solutions de soutien de TELUS seront inclus dans l'unité de négociation. De plus, les parties ont convenu que les membres de l'équipe travaillant dans les boutiques de détail appartenant directement à TELUS Mobilité demeureront exclus de l'unité de négociation.
- Des options de transition, incluant l'offre d'une prime de départ volontaire, sont offertes aux quelque 700 membres de l'équipe touchés par la fermeture de trois bureaux en février 2006 et l'impartition des fonctions secondaires. De plus, TELUS a pris l'engagement de maintenir l'ouverture de divers centres d'appels restants en Colombie-Britannique pendant la durée du contrat.

3.2 Priorités de la société pour 2006

TELUS a élaboré de nouvelles priorités pour 2006 en vue de faire progresser sa stratégie de pointe dans l'industrie, d'assurer une différenciation commerciale sensible sur les marchés, de profiter de la convergence technologique des services avec fil et des services sans fil et d'appuyer le maintien de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles.

Priorités de la société pour 2006 au titre des services avec fil et des services sans fil

Accroître le leadership de TELUS sur le marché résidentiel :

- Gamme d'applications de données « le futur est simple[™] » de TELUS à l'intention des clients à la maison et en déplacement.
- Meilleur taux de fidélité des clients grâce à une expérience client rentable.
- Élargir les relations avec les partenaires des canaux de TELUS en vue de raffermir sa distribution.

Accroître la position de TELUS sur le marché d'affaires :

- Solutions novatrices permettant de rehausser la compétitivité des clients de TELUS et de les fidéliser davantage.
- Accroître la part du marché des affaires de la société en tirant parti des solutions mobiles de TELUS, comme la transmission de données haute vitesse.
- Améliorer la prestation de solutions gérées aux PME clientes.

Accroître la position de TELUS sur le marché de gros :

- Élargir la portée de la société en Amérique du Nord grâce à des solutions IP novatrices.
- Établir des partenariats créatifs et privilégiés en vue d'élargir la clientèle nationale de TELUS.
- Optimiser les réseaux de partenaires en vue de compléter les investissements de TELUS dans les réseaux.

Stimuler les améliorations au titre de la productivité et de l'excellence du service :

- Assurer l'efficience par le biais de l'intégration des services avec fil et des services sans fil.
- Appuyer la productivité accrue et l'excellence du service à la clientèle dans toute l'entreprise en vue d'accroître la compétitivité.
- Saisir la valeur des investissements de TELUS dans la technologie et les mesures novatrices contribuant à rationaliser les activités.

Resserrer l'esprit d'équipe de TELUS, consolider sa marque et assurer le perfectionnement des employés les plus talentueux dans l'industrie mondiale des communications :

- Continuer de tirer parti des pratiques exemplaires dans toute la société.
- Favoriser la philosophie « Notre entreprise, nos clients, notre équipe, ma responsabilité ».
- Capitaliser sur la réputation de TELUS à titre d'entreprise très performante engagée dans la voie du progrès pour attirer et retenir les meilleurs employés au Canada.
- Donner continuellement aux membres de l'équipe des occasions novatrices de croissance et de perfectionnement et diverses options d'emploi.

4

capacité d'obtenir des résultats

Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats.

4.1 Capacités opérationnelles – services avec fil

Moins du tiers des produits d'exploitation de la société provient du secteur des services avec fil dont les tarifs sont réglementés. Les services avec fil réglementés comprennent les services avec fil aux clients résidentiels et aux clients d'affaires à titre d'entreprise de services locaux titulaire (ESLT), les services aux concurrents ainsi que les services de téléphone public (téléphones payants). Les services qui ne sont pas assujettis à la réglementation comprennent les services offerts à titre d'entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaire (« autre qu'une ESLT »), les services interurbains, les services Internet, les services de télécommunications internationales, les services de lignes privées interconnexions, certains services de transmission de données et la vente de matériel dans les établissements des clients.

En 2005, la tendance persistante dans toute l'industrie laissant voir l'intensification de la concurrence et de nouvelles technologies a contribué au recul des lignes d'accès au réseau de même que des prix des services interurbains. Compte tenu de diverses ententes, comme celles signées avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Calgary Board of Education, et des initiatives de croissance sur les marchés d'affaires de l'Ontario et du Québec, TELUS s'efforce de retenir ses clients actuels et d'assurer la croissance future de ses produits d'exploitation, surtout dans les secteurs de la transmission de données et IP. Les mesures prises au titre des services à la clientèle résidentielle comprennent les services « le futur est simple » mis en marché en 2004, le lancement limité de TELUS TV en 2005 et le lancement d'un contrat à options de trois ans portant sur des groupements de caractéristiques optionnelles pour les clients résidentiels en 2005.

Cette initiative vise à retenir les clients, à bloquer les produits d'exploitation sur la période des contrats et à réduire ou à retarder les désabonnements au profit des concurrents. De plus, TELUS s'attend à réaliser de nouvelles améliorations de l'efficacité et de la productivité par le biais de la convention collective de cinq ans récemment mise en œuvre, comprenant la fermeture de bureaux, l'impartition de certaines fonctions non essentielles ainsi que l'intégration des activités des secteurs des services avec fil et sans fil. Se reporter à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur des services avec fil – Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif et à la rubrique 10.5, « Intégration des activités et réorganisations internes ».

En 2005, la société a poursuivi le développement d'un nouveau système de facturation dans le secteur des services avec fil, lequel inclura la réingénierie des processus aux fins de l'entrée des commandes, des conditions d'admissibilité, de la prestation des services et de l'assurance de la qualité, du service à la clientèle, du recouvrement et du crédit, des contrats avec les clients et de la gestion de l'information. La rationalisation et la normalisation des processus de même que la suppression au fil du temps des nombreux systèmes d'information existants représentent les avantages prévus de ce projet. La société compte mettre ce projet en œuvre progressivement, à commencer par le lancement de comptes à l'intention du marché des consommateurs de masse actuellement prévu en 2006. Se reporter à la rubrique 10.6, « Risques liés aux processus ».

Les principaux concurrents de la société dans le secteur des services avec fil sont les suivants :

Marché géographique canadien	Services avec fil de TELUS	Concurrence
Échelle nationale – clients d'affaires	<p>Réseau IP national superposant un vaste réseau commuté dans les territoires titulaires situés dans l'Ouest canadien et dans l'est du Québec.</p> <p>Tarifs réglementés dans les territoires titulaires situés en C.-B., en Alberta et dans l'est du Québec au chapitre de l'accès et de certains services d'accès au réseau numérique par les concurrents.</p> <p>Tarifs non réglementés dans les territoires non titulaires de l'Ontario et du Québec. Se concentre sur des solutions de gestion de données au sein du marché des entreprises.</p>	<p>BCE et Manitoba Tel (Allstream) – exercent une concurrence au moyen de leurs propres infrastructures nationales – et d'autres concurrents, comme Navigata (appartenant à Sask Tel.).</p> <p>Intégrateurs de systèmes reliés aux solutions gérées, comme CGI, EDS et IBM.</p> <p>Adoption de la technologie du sans-fil, y compris les offres sans fil de TELUS.</p>
Ouest du Canada (C.-B. et Alberta) – clients résidentiels	<p>Accès à la quasi-totalité des foyers. Les tarifs des services locaux sont réglementés.</p> <p>Investissement important dans l'infrastructure d'Internet et dans des services innovateurs.</p> <p>Possibilité d'offrir des services voix sur IP.</p> <p>Détient des licences de distribution permettant la prestation possible d'un service de télévision numérique dans certaines villes de l'Alberta et de la C.-B., ainsi que des licences permettant la prestation de services vidéo-sur-demande. Lancement de ces services à Edmonton et à Calgary à la suite d'essais approfondis par les employés.</p>	<p>Adoption de la technologie du sans-fil, y compris les offres sans fil de TELUS.</p> <p>Shaw Cable – accès à la plupart des foyers sur le marché. Offre des services Internet et de divertissement et des services de téléphonie voix sur IP. Tarifs non réglementés par le CRTC.</p> <p>Call-Net (appartenant à Rogers Communications), Navigata, Primus, Vonage et divers autres concurrents – services offerts principalement dans les régions urbaines. Prestation générale de services locaux sur une base de revente et de services voix sur IP, de services Internet, parfois sur une base de revente, ainsi que de services interurbains.</p>
Est du Québec – clients résidentiels	<p>Accès à la quasi-totalité des foyers. Investissement important dans l'infrastructure d'Internet et dans des services innovateurs.</p> <p>Détient des licences de distribution de radiodiffusion et des licences aux fins de la prestation de services vidéo sur demande.</p>	<p>Adoption de la technologie du sans-fil, y compris celle de TELUS Mobilité.</p> <p>COGECO (câblodistribution) – services offerts principalement dans les régions urbaines. Offre des services de divertissement et des services de téléphonie voix sur IP.</p> <p>Sprint, Excel, Distributel, Sears et Cazel nous livrent concurrence en ce qui concerne la prestation de services interurbains.</p> <p>BCE et Vonage nous livrent concurrence en ce qui concerne les services voix sur IP.</p>

4.2 Capacités opérationnelles – secteur des services sans fil

TELUS Mobilité a continué d'offrir des solutions à valeur ajoutée, de maintenir l'excellence de son réseau et d'assurer à ses clients une expérience exceptionnelle, ce qui a stimulé une croissance rentable malgré les nouvelles pressions exercées par la concurrence. La rentabilité future et la croissance des flux de trésorerie devraient résulter de l'augmentation continue du

nombre d'abonnés et des économies d'échelle sur le plan de l'exploitation, grâce à une organisation bien gérée et centrée sur les clients ainsi qu'à l'intégration des activités avec celles du secteur des services avec fil.

Les services sans fil ne sont pas assujettis à la réglementation des tarifs du CRTC. Les principaux marchés et concurrents de la société dans le secteur des services sans fil sont les suivants :

Marché géographique canadien	Services sans fil de TELUS	Concurrence
National, clients d'affaires et résidentiels	Entreprise de télécommunications, ayant accès à 94 % de la population canadienne, exploitant un réseau AMRC sur technologie EVDO haute vitesse de pointe dans les grands centres, et offrant des services de conversation directe (PTT) fondés sur iDEN et visant avant tout le marché d'affaires.	Les entreprises de télécommunications concurrentes comme Rogers Sans-Fil à l'échelle nationale et les offres de services sans fil de diverses entreprises de télécommunications locales, comme Bell Mobilité, SaskTel, MTS Mobility et Aliant Telecom Wireless. Revendeurs des réseaux BCE et Rogers, comme Virgin MobileGroup, 7-eleven et certaines sociétés de câblodistribution.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

TELUS a généralement atteint la totalité de ses objectifs dans le cadre de son plan financier de 2005, comme il est indiqué dans le tableau suivant. Compte tenu des facilités de crédit non utilisées de 1,4 milliard de dollars auxquelles elle avait accès au 31 décembre 2005 et des flux de trésorerie

liés à l'exploitation prévus, la société est d'avis qu'elle est en mesure de combler ses besoins financiers en 2006. Se reporter à la rubrique 9.3, « Plan financier de 2006 » et aux risques connexes à la rubrique 10.7, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».

Plan financier et résultats de 2005

Le plan financier de 2005 de TELUS prévoyait l'utilisation des flux de trésorerie disponibles provenant des activités d'exploitation pour faire ce qui suit :

- **Maintenir des liquidités en prévision de l'arrivée à échéance de 1,578 milliard de dollars de billets à 7,5 % de TELUS Corporation en juin 2006.**
La société a exercé son droit de remboursement anticipé le 1^{er} décembre 2005 des billets à 7,50 % série CA restants en circulation d'une valeur de 1,578 milliard de dollars. Se reporter à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités de financement ».
- **Racheter des actions ordinaires et des actions sans droit de vote aux termes d'une offre de rachat dans le cours normal des activités (RCNA).**
Rachat d'environ 20,8 millions d'actions de TELUS pour un montant de 892,1 millions de dollars en 2005 dans le cadre de deux programmes RCNA.
Rachat pour annulation d'une tranche de 73 % du nombre maximal de 14,0 millions d'actions ordinaires et de la totalité du nombre maximal de 11,5 millions d'actions sans droit de vote autorisé dans le cadre du premier programme en vigueur du 20 décembre 2004 jusqu'au 19 décembre 2005 pour un montant cumulatif d'environ 913 millions de dollars.
Un second programme d'une durée de douze mois se terminant le 19 décembre 2006 a été approuvé. Ce programme vise le rachat et l'annulation potentielle d'au plus 12,0 millions d'actions ordinaires et de 12,0 millions d'actions sans droit de vote. Des tranches d'environ 634 000 actions ordinaires et de 608 000 actions sans droit de vote ont été rachetées dans le cadre de ce RCNA en décembre 2005 pour un montant de 57,5 millions de dollars. Se reporter à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités de financement ».
- **Payer des dividendes.**
Un dividende de 20 cents par action a été déclaré pour chacun des trois premiers trimestres. Le dividende déclaré a été porté à 27,5 cents par action au quatrième trimestre et il a été versé le 1^{er} janvier 2006. L'objectif indicatif pour le ratio de distribution demeure de l'ordre de 45 à 55 % des bénéfices prévisibles.
- **Examiner la possibilité de rembourser ou de racheter la dette sur le marché libre.**
Le 9 mai 2005, la société a remis un avis de remboursement de ses débetures convertibles au pair plus les intérêts courus et impayés le 16 juin 2005. Les porteurs de débetures convertibles ont exercé leurs options de conversion, ce qui s'est traduit par la conversion de débetures d'un montant en capital de 131,7 millions de dollars en environ 3,3 millions d'actions sans droit de vote. Les options de conversion relatives à des débetures convertibles d'un montant en capital de 17,9 millions de dollars n'ont pas été exercées et ce montant en capital a été remboursé. Se reporter à la rubrique 6, « Situation financière – capitaux propres ».

Autres objectifs de financement :

- **Préserver l'accès aux marchés financiers à des coûts raisonnables en maintenant des cotes de crédit de qualité et en visant des cotes améliorées de l'ordre de BBB+ à A- à l'avenir.**
Des cotes de crédit de qualité ont été maintenues et des cotes améliorées ont été obtenues des quatre agences d'évaluation du crédit qui couvrent TELUS. Se reporter à la rubrique 7.7, « Cotes de crédit ».
- **Maintenir la pleine couverture des risques de change pour les dettes.**
Maintien comme prévu.
- **Renouveler la facilité de crédit renouvelable de 364 jours de 800 millions de dollars en mai 2005.**
TELUS a obtenu de nouvelles facilités de crédit en mai 2005 en vue de remplacer les facilités de crédit antérieures de 1,6 milliard de dollars. Se reporter à la rubrique 7.5, « Facilités de crédit ».
- **Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars.**
Maintien comme prévu durant tout l'exercice, compte tenu des facilités de crédit inutilisées de plus de 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2005 de même que disponibilité dans le cadre du programme de titrisation de créances et de l'encaisse.

rapport de gestion

4.4 Contrôles et procédures de communication de l'information

Les responsabilités de la direction à l'égard du processus de communication de l'information financière au moyen duquel sont produits les états financiers sont décrites dans le rapport de la direction des états financiers consolidés. TELUS Corporation applique une politique officielle sur la divulgation et la confidentialité de l'information de l'entreprise, qui expose les principes et pratiques à ce sujet et comprend notamment le mandat du comité de divulgation; la politique a été approuvée par le conseil d'administration et mise en vigueur en 2003.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2005. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer

que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Attestation

Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS prévoient fournir une attestation sur les documents annuels de TELUS déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 40-F comme l'exige la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis. TELUS prévoit également que le chef de la direction et le chef des finances assureront l'attestation des documents déposés annuellement, dont la notice annuelle, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, TELUS prévoit se conformer à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

5

résultats d'exploitation

Analyse détaillée des résultats d'exploitation de l'exercice 2005.

5.1 Principales données financières de l'exercice

Les principales données financières consolidées présentées ci-dessous, qui portent sur les trois derniers exercices, sont tirées des états financiers consolidés de TELUS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et de ses états financiers consolidés annuels des exercices précédents, et elles doivent être lues en parallèle avec ces états. Certaines données comparatives ont été retraitées de manière que leur présentation soit conforme à celle de 2005.

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2005	2004	2003
Produits d'exploitation	8 142,7	7 581,2	7 146,0
Charges d'exploitation	4 793,5	4 438,0	4 301,9
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	53,9	52,6	28,3
Coûts de financement et autres	641,5	622,0	662,6
Impôts sur les bénéfices	322,0	255,1	172,7
Bénéfice net	700,3	565,8	324,4
Bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	700,3	564,0	320,9
Bénéfice par action ¹⁾ – de base	1,96	1,58	0,92
Bénéfice par action ¹⁾ – dilué	1,94	1,57	0,91
Dividendes en espèces déclarés par action ¹⁾	0,875	0,65	0,60
Total de l'actif	16 222,3	17 838,0	17 477,5
Tranche à court terme de la dette à long terme	5,0	4,3	221,1
Dette à long terme	4 639,9	6 332,2	6 609,8
Passif de couverture reporté et autres passifs financiers à long terme	1 420,9	1 293,8	983,8
Total des passifs financiers à long terme	6 060,8	7 626,0	7 593,6
Passifs d'impôt futur	1 023,9	991,9	1 007,0
Part des actionnaires sans contrôle	25,6	13,1	10,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6 870,0	7 016,8	6 442,7
Actions privilégiées et préférentielles	–	–	69,7

1) Incluant les actions ordinaires et les actions sans droit de vote.

Voici quelques modifications importantes survenues durant la période de trois ans :

- Les produits tirés des services sans fil ont augmenté pour s'établir à environ 40 % des produits consolidés de 2005 (environ 37 % et 33 % en 2004 et en 2003, respectivement). Cette hausse traduit les taux de croissance des produits des services sans fil de 15 à 17 % au cours de chacun des deux précédents exercices, comparativement à une progression des produits des services avec fil de l'ordre de 0 à 1,5 % durant les périodes correspondantes.
- Les charges d'exploitation consolidées de 2005 incluent l'incidence d'une interruption du travail d'une durée de quatre mois, y compris les charges supplémentaires d'environ 133 millions de dollars, déduction faite des économies de coûts. Ces charges supplémentaires se sont principalement répercutées sur le secteur des services avec fil.
- Les coûts de financement de 2005 comprennent deux charges non récurrentes considérables totalisant 51,0 millions de dollars, dont il est question à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ».
- Le bénéfice net comprend les répercussions favorables importantes découlant du règlement de questions d'ordre fiscal des exercices antérieurs et des ajustements consécutifs. Les montants se sont élevés à environ 65 millions de dollars (18 cents par action), 73 millions de dollars (21 cents par action) et 72 millions de dollars (20 cents par action) en 2005, en 2004 et en 2003, respectivement.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004
Produits d'exploitation par secteurs (externes)								
Secteur des services avec fil	1 209,9	1 198,6	1 216,5	1 222,2	1 209,3	1 199,9	1 189,0	1 171,1
Secteur des services sans fil	876,8	864,2	802,0	752,5	755,6	747,0	676,6	632,7
Produits d'exploitation (consolidés)	2 086,7	2 062,8	2 018,5	1 974,7	1 964,9	1 946,9	1 865,6	1 803,8
Bénéfice net	78,5	190,1	189,5	242,2	135,6	156,6	172,3	101,3
Par action ordinaire et action sans droit de vote en circulation (moyenne pondérée)								
– De base	0,22	0,53	0,53	0,67	0,38	0,44	0,48	0,28
– Dilué	0,22	0,53	0,52	0,66	0,37	0,43	0,48	0,28
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote en circulation	0,275	0,20	0,20	0,20	0,20	0,15	0,15	0,15

La tendance observée dans les produits d'exploitation consolidés continue de refléter la croissance solide des services sans fil attribuée à l'augmentation du nombre d'abonnés et à l'amélioration des produits moyens par appareil d'abonné (PMAA). La croissance des produits du secteur des services avec fil de TELUS a ralenti au second semestre de 2005, en raison notamment de l'interruption du travail et de la concurrence accrue. La croissance des produits du secteur des services avec fil continue de résulter des produits tirés des services de transmission de données, contrebalancés en partie par la diminution des produits tirés des services interurbains de transmission de la voix et des ventes d'équipement de transmission de la voix. Les produits tirés du secteur des services avec fil comprennent l'incidence des décisions sur le plafonnement des prix réglementaires.

Le bénéfice net et le bénéfice par action des deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2005 ont été touchés par des charges nettes accrues liées à l'interruption du travail décrite précédemment. De plus, les coûts de financement engagés au quatrième trimestre de 2005 incluaient une perte avant impôts non récurrente de 33,5 millions de dollars liée au remboursement anticipé de la dette tandis qu'au deuxième trimestre de 2005, une

provision avant impôts non récurrente de 17,5 millions de dollars a été comptabilisée aux fins des dommages estimatifs résultant d'une décision de la Cour d'appel de l'Ontario. Se reporter à la rubrique 10.10, « Litiges et questions d'ordre juridique ». Outre l'incidence de l'interruption du travail et des coûts de financement non récurrents, la tendance observée dans le bénéfice net et le bénéfice par action reflète la rentabilité opérationnelle accrue et une baisse des intérêts sur la dette à long terme et à court terme.

Les ajouts bruts d'abonnés des services sans fil, les frais d'acquisition connexes et les ventes d'équipement ainsi que, dans une moindre mesure, les ajouts bruts d'abonnés aux services avec fil Internet haute vitesse revêtent un caractère hautement saisonnier au quatrième trimestre. Pour une analyse plus détaillée des résultats du quatrième trimestre, se reporter au communiqué de presse du quatrième trimestre de TELUS, incluant le rapport de gestion.

Le bénéfice net et le bénéfice par action de sept des trimestres comprenaient l'incidence favorable nette du règlement de questions d'ordre fiscal des exercices antérieurs ainsi que les ajustements en découlant, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004
Incidence approximative sur le bénéfice net	4	4	3	54	14	–	45	14
Incidence approximative sur le bénéfice par action	0,01	0,01	0,01	0,15	0,04	–	0,13	0,04
Bénéfice de base par action approximatif, excluant l'incidence favorable du règlement de questions d'ordre fiscal	0,21	0,52	0,52	0,54	0,34	0,44	0,35	0,24

Le 15 février 2006, le conseil d'administration de TELUS a déclaré un dividende trimestriel de 27,5 cents par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote en circulation, payable le 1^{er} avril 2006, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 2006.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf la marge du BAIIA)	2005	2004	Variation
Produits d'exploitation	8 142,7	7 581,2	7,4 %
Charges d'exploitation	4 793,5	4 438,0	8,0 %
Coût de restructuration et de réduction de l'effectif	53,9	52,6	2,5 %
BAIIA ¹⁾	3 295,3	3 090,6	6,6 %
Marge du BAIIA (en %) ²⁾	40,5	40,8	(0,3) pt
Nombre total d'employés, à la fin de la période	29 819	25 798	15,6 %

1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

2) La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 561,5 millions de dollars en 2005 par rapport à 2004, en raison principalement de la croissance soutenue des produits du secteur des services sans fil et de la progression des produits tirés de la transmission de données du secteur des services avec fil. Le BAIIA consolidé a augmenté de 204,7 millions de dollars en 2005, comparativement à 2004, en raison de la rentabilité accrue des services

sans fil, partiellement contrebalancée par les retombées des perturbations de travail. L'augmentation du nombre d'employés découle principalement de l'acquisition d'Ambergris en février 2005, qui comptait environ 3 200 employés à la fin de 2005, et de la croissance de TELUS Mobilité en vue d'appuyer un nombre plus élevé d'abonnés.

Pour une analyse plus détaillée sur les résultats sectoriels, se reporter à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur des services avec fil » et à la rubrique 5.5, « Résultats du secteur des services sans fil ».

Amortissement

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
Amortissement des immobilisations corporelles	1 342,6	1 307,8	2,7%
Amortissement des actifs incorporels	281,1	335,3	(16,2)%
	1 623,7	1 643,1	(1,2)%

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté en 2005 par rapport à 2004, en raison principalement de l'accroissement des actifs liés aux réseaux de transmission de données et aux services sans fil ayant une durée de vie utile plus courte, et de la durée de vie utile réduite de l'équipement LNPA (Internet haute vitesse) à l'intention des clients, contrebalancés en partie par la dépréciation moindre découlant de l'amortissement intégral des stations cellulaires les plus anciennes. L'amortissement des actifs incorporels a diminué en 2005, comparativement à 2004, car plusieurs

rapport de gestion

logiciels sont maintenant pleinement amortis; ce facteur a cependant été contrebalancé en partie par la réduction de valeur de 5,0 millions de dollars, inscrite au troisième trimestre de 2005, d'un droit incorporel lié à la résiliation d'un contrat d'utilisation irrévocable relatif à la fibre.

Autres charges, montant net

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
	18,4	8,7	111,5 %

Les autres charges comprennent les dons de bienfaisance, la charge liée à la titrisation de créances, les gains et les pertes à la cession de propriétés et le bénéfice (la perte) ou la réduction de valeur de placements en actions ou de placements de portefeuille. Les dons de bienfaisance ont atteint environ 9 millions de dollars en 2005, soit une hausse d'environ 2 millions par rapport à 2004. La charge liée à la titrisation de créances s'est élevée à 7,3 millions de dollars en 2005, soit environ 3 millions de plus par rapport à 2004, en raison de la hausse de 350 millions de dollars du produit tiré des créances titrisées le 30 novembre 2005 (se reporter à la rubrique 7.6, « Vente de créances »). Le solde des autres charges des deux exercices incluait des pertes et des réductions de valeur liées à certains placements en actions et de portefeuille, déduction faite des gains à la cession de biens immobiliers. Les gains tirés des biens immobiliers en 2005 incluaient la constatation d'une tranche du gain reporté aux termes des accords de cession-bail portant sur les propriétés administratives vendues en 2002 après la remise de certains espaces aux propriétaires respectifs. Le solde des autres charges de 2004 incluait également une radiation d'environ 5 millions de dollars sous forme de frais d'acquisition accumulés au titre de l'offre d'achat de Microcell expirée.

Coûts de financement

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
Intérêts sur la dette à long terme avant éléments inhabituels	618,0	647,0	(4,5)%
Charge au titre du règlement d'une poursuite	17,5	—	n.s.
Intérêts sur la dette à long terme	635,5	647,0	(1,8)%
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	8,2	8,5	(3,5)%
Intérêts sur la dette à long terme, obligations à court terme et autres	643,7	655,5	(1,8)%
Perte liée au remboursement de la dette à long terme	33,5	—	n.s.
Pertes (gains) de change	4,6	(3,1)	n.s.
Intérêts créditeurs	(58,7)	(39,1)	(50,1)%
	623,1	613,3	1,6 %

En 2005, les frais de financement incluaient deux éléments non récurrents importants. D'abord, la charge comptabilisée au deuxième trimestre pour les dommages estimatifs résultant d'une décision de la Cour d'appel de l'Ontario, en juin, relative à un litige impliquant TELUS Communications Inc. (TCI). Cette décision portait sur une affaire de remboursement d'obligations de BC TEL remontant à 1997. Se reporter à la rubrique 10.10, « Litiges et questions d'ordre juridique ». Ensuite, une perte au titre du remboursement de la dette à long terme comptabilisée lorsque la société a exercé son droit de remboursement anticipé le 1^{er} décembre 2005 de la tranche restante des billets à 7,50 % de série CA d'une valeur de 1,578 milliard de dollars. La perte au titre du montant du remboursement incluait la perte découlant du règlement de l'instrument financier assurant la couverture des taux d'intérêt dans le cadre de la dette remboursée le 1^{er} décembre. La perte

subie au remboursement a été inférieure aux intérêts débiteurs qui auraient été comptabilisés pendant la durée restante de la dette.

Mis à part ces effets non susceptibles de se répéter, les intérêts sur la dette à long terme ont diminué de 29,0 millions de dollars par rapport à 2004. Cet intérêt incluait des intérêts débiteurs réduits d'environ 10 millions en décembre 2005 en raison du remboursement anticipé. Pour le reste, la baisse était principalement imputable au remboursement des débetures et des billets à moyen terme de TCI en 2004 et à la conversion ou au remboursement des débetures convertibles au deuxième trimestre de 2005. Comme TELUS maintient un programme de couverture comprenant des swaps de devises, ses coûts de financement à long terme ont généralement été insensibles aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain. La dette (qui comprend la dette à long terme, la tranche à court terme et le passif de couverture reporté) se chiffrait à 5 803,0 millions de dollars au 31 décembre 2005, soit une baisse de 21 % par rapport à 7 374,2 millions de dollars à l'exercice précédent.

Les intérêts créditeurs constatés en 2005 incluaient des intérêts en vue du règlement de diverses questions d'ordre fiscal des exercices antérieurs de 25,2 millions de dollars (comparativement à 26,2 millions de dollars en 2004). La tranche restante des intérêts créditeurs, qui découle en grande partie des intérêts reçus sur l'encaisse et les placements temporaires, s'est chiffrée à 33,5 millions de dollars en 2005, contre 12,9 millions de dollars en 2004.

Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2005	2004	Variation
Impôts fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi, établis en fonction du bénéfice net avant impôts	352,3	286,6	22,9 %
Modifications des estimations concernant les écarts disponibles pour déduction au cours d'exercices précédents	(37,5)	(9,1)	n.s.
Écart de taux d'imposition appliqué à la réévaluation de questions fiscales de l'exercice précédent, et ajustements en découlant	(13,9)	(41,2)	66,3 %
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs par suite de modifications des taux d'imposition prévus par la loi	(5,1)	(12,9)	60,5 %
Impôt des grandes sociétés et autres	26,2	31,7	(17,4)%
	322,0	255,1	26,2 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi (en %)	34,2	34,7	(0,5) pt
Taux effectifs (en %)	31,3	30,9	0,4 pt

La hausse de la charge d'impôts fédéral et provinciaux combinés découlait de l'augmentation de 24,8 % du bénéfice avant impôts de 2005 par rapport à 2004. Les taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux ont diminué en raison principalement des modifications apportées au taux d'imposition en Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis en vigueur une réduction du taux d'imposition appliqué au bénéfice général des sociétés, qui a été ramené de 13,5 % à 12,0 % sur le bénéfice imposable dans la province à compter du 1^{er} juillet 2005. Cette modification de taux d'imposition en Colombie-Britannique s'est traduite par une réévaluation des passifs et des actifs d'impôts futurs, qui s'est soldée par une économie nette supplémentaire de 12,8 millions de dollars comptabilisée au troisième trimestre de 2005. Le gouvernement provincial du Québec a pratiquement mis en vigueur une hausse des taux d'imposition du bénéfice général des sociétés pour les porter progressivement de 8,9 % à 11,9 % sur une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Les hausses prévues du taux d'imposition du Québec ont exigé une réévaluation des passifs et des actifs d'impôts futurs qui s'est soldée par une charge nette

de 7,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2005. Les baisses d'impôts étaient liées notamment aux modifications des estimations concernant les écarts disponibles pour déduction au cours d'exercices précédents ainsi qu'à un écart de taux d'imposition et aux ajustements en découlant appliqués à la réévaluation favorable de questions d'ordre fiscal de l'exercice précédent.

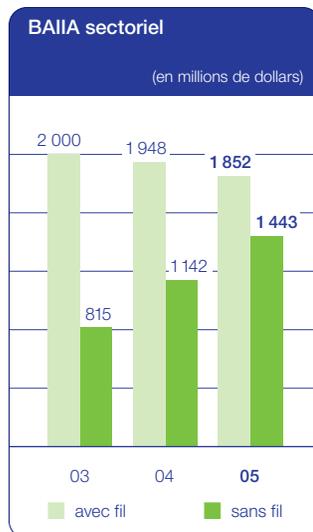
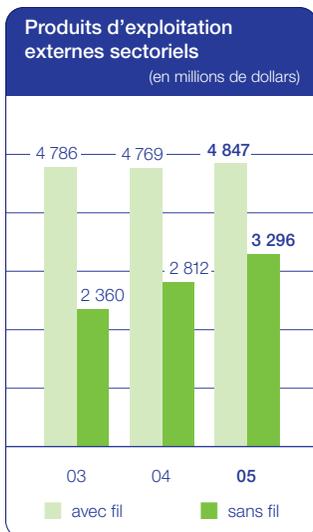
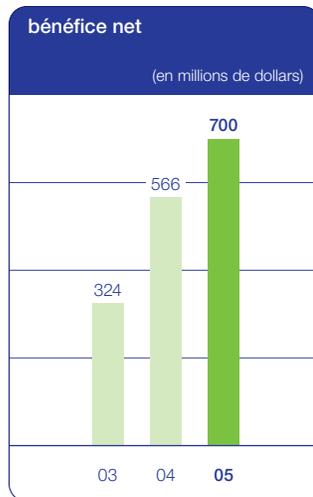
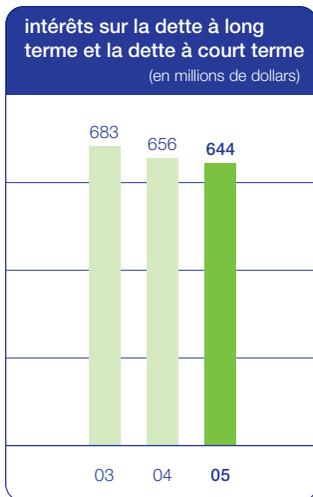
En supposant que seront maintenus le taux de bénéfice de TELUS ainsi que la structure d'entité juridique de TELUS et sa réorganisation du premier trimestre de 2006 et qu'il n'y aura aucun changement significatif aux règlements sur les impôts, la société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser en entier ses pertes autres qu'en capital avant la fin de 2007. Elle estime que le risque d'expiration avant utilisation de ces pertes autres qu'en capital est peu élevé. Compte tenu d'un examen de la situation fiscale de la société, toute charge d'impôts exigibles qui serait comptabilisée en 2006 ne devrait pas être payée avant 2008.

Autres éléments

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
Part des actionnaires sans contrôle	7,8	4,6	69,6 %
Dividendes sur actions privilégiées et privilégiées	—	1,8	(100,0)%

La part des actionnaires sans contrôle représente la participation d'actionnaires minoritaires dans plusieurs petites filiales, notamment la participation d'actionnaires minoritaires dans Ambergris, une société acquise en février 2005.

Aucun autre dividende préférentiel ni privilégié n'a été versé en conséquence du rachat de toutes les actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. détenues dans le public, qui a pris fin le 3 août 2004.



5.4 Résultats du secteur des services avec fil

Produits d'exploitation – secteur des services avec fil

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
Services locaux de transmission de la voix	2 174,1	2 145,4	1,3 %
Services interurbains de transmission de la voix	888,4	921,3	(3,6)%
Services de transmission de données	1 533,4	1 416,4	8,3 %
Autres	251,3	286,2	(12,2)%
Produits d'exploitation externes	4 847,2	4 769,3	1,6 %
Produits d'exploitation tirés d'activités intersectorielles	90,4	96,6	(6,4)%
Total des produits d'exploitation	4 937,6	4 865,9	1,5 %

Indicateurs clés de l'exploitation – secteur des services avec fil

Aux 31 décembre			
(en milliers)	2005	2004	Variation
Lignes résidentielles d'accès au réseau	2 937	3 047	(3,6)%
Lignes commerciales d'accès au réseau	1 754	1 761	(0,4)%
Total des lignes d'accès au réseau¹⁾	4 691	4 808	(2,4)%
Abonnés à Internet haute vitesse	763,1	689,7	10,6 %
Abonnés à Internet commuté	236,1	281,6	(16,2)%
Total des abonnés aux services Internet²⁾	999,2	971,3	2,9 %

Exercices terminés les 31 décembre			
(en milliers)	2005	2004	Variation
Variation des lignes résidentielles d'accès au réseau	(110)	(39)	(182,1)%
Variation des lignes commerciales d'accès au réseau	(7)	(23)	69,6 %
Variation du total des lignes d'accès au réseau	(117)	(62)	(88,7)%
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	73,4	128,1	(42,7)%
Réductions nettes d'abonnés à Internet commuté	(45,5)	(38,2)	(19,1)%
Total des ajouts nets d'abonnés aux services Internet	27,9	89,9	(69,0)%

1) Le nombre de lignes d'accès au réseau est calculé à la fin de la période à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes.
 2) Le nombre d'abonnés aux services Internet est calculé à la fin de la période à l'aide du dénombrement des accès à Internet tiré du système de facturation et d'autres systèmes.

Les produits d'exploitation du secteur des services avec fil ont augmenté de 71,7 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004, puisque la croissance des produits tirés des services de transmission de données a considérablement surpassé la baisse des produits tirés des services interurbains et celle des ventes d'équipement de transmission de la voix.

- Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix ont progressé de 28,7 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004, étant donné que les recouvrements réglementaires et les retombées des augmentations des tarifs des services d'affaires mises en œuvre le 1^{er} juin 2005 ont été neutralisés en partie par l'incidence de la perte continue de lignes et d'un recouvrement réglementaire non récurrent comptabilisé en 2004. Les recouvrements réglementaires de 2005 incluaient un montant d'environ 50 millions de dollars tiré du compte de report établi relativement au plafonnement des prix en vue de neutraliser les rabais supplémentaires relatifs aux services de réseau numérique propres aux concurrents (dans les services de transmission de données de base) stipulés dans la Décision 2005-6 du CRTC. Cet ajustement était nécessaire étant donné que TELUS a utilisé la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les produits constatés d'avance liés au plafonnement des prix. Se reporter à l'analyse ci après sur les produits tirés de la transmission de données précisant les incidences correspondantes et compensatoires négatives sur les produits découlant de la

Décision 2005-6. Un autre recouvrement réglementaire influant sur les résultats de 2005 correspond à un montant positif non récurrent de 6,4 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de 2005 et applicable à la Décision 2005-4 du CRTC (se rapportant aux exigences relatives aux subventions liées aux zones de desserte à coût élevé dans le territoire d'ESLT de TELUS Québec, pour 2003 à 2005. En 2004, un recouvrement réglementaire de 10,2 millions de dollars a été constaté au deuxième trimestre (relativement à la Décision du CRTC 2004-42 se rapportant aux éléments constatés dans le compte de report).

La perte supplémentaire de lignes résidentielles en 2005 par rapport à 2004 résulte de la concurrence accrue de la part des revendeurs, des concurrents qui offrent des services voix sur IP (incluant la mise en marché de la téléphonie par câble à Calgary, à Edmonton, à Rimouski et à Victoria), du remplacement de la technologie pour aller vers les services sans fil, du nombre moindre de lignes secondaires en raison de la migration des abonnés à Internet commuté vers les services Internet haute vitesse et des perturbations du travail. La tendance à la baisse des lignes d'accès au réseau résidentiel pourrait s'aggraver à l'avenir, en raison de la concurrence accrue favorisée par le lancement de la téléphonie par câble en janvier 2006 à Vancouver et probablement dans d'autres régions plus tard. Les pertes nettes au titre des lignes commerciales en 2005 ont représenté des améliorations par rapport à 2004, grâce à la croissance dans les régions non titulaires qui a compensé en partie les pertes au profit de la concurrence et la migration vers des services RNIS (réseau numérique intégré de services) plus efficaces dans les régions où la société exerce des activités en tant qu'ESLT.

- Les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix ont diminué de 32,9 millions de dollars en 2005, comparativement à 2004. Ces baisses s'inscrivent dans la tendance généralisée du secteur découlant d'une forte concurrence à l'égard des prix ainsi que du remplacement de la technologie sous-jacente. Le taux d'érosion des produits de 3,6 % pour tout l'exercice 2005 représente une amélioration par rapport à celui de 4,1 % affiché en 2004, en raison de la hausse des volumes à la minute (incluant la croissance des volumes des entreprises non titulaires), et de l'augmentation des frais d'administration mensuels des interurbains dans le cadre de certains programmes interurbains. Cette situation s'est produite en dépit du recul continu des prix moyens à la minute découlant de la concurrence soutenue et des activités de récupération moindres des centres d'appels au second semestre de l'exercice, en raison des perturbations du travail.
- Les produits tirés des services de transmission de données du secteur des services avec fil se sont accrues de 117,0 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004. Ce résultat comprend une hausse globale d'environ 59 millions de dollars, résultant de deux acquisitions récentes (Ambergris en février 2005 et ADCOM à la fin de 2004).

La tranche de l'augmentation des produits tirés des services de transmission de données non attribuables aux acquisitions s'élevait à environ 58 millions de dollars en 2005. Cette augmentation tient principalement aux facteurs suivants : i) les produits accrus d'environ 79 millions de dollars, liés aux services Internet et aux services de transmission et d'hébergement de données améliorés, qui découlent de la conclusion de nouveaux contrats, de la croissance continue du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse et de la hausse du prix moyen; ii) la hausse des produits tirés des services de gestion de données découlant de la prestation aux clients de services d'impartition des processus opérationnels; et iii) la hausse des ventes d'équipement de transmission de données. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par les rabais supplémentaires d'environ 50 millions de dollars relatifs aux services de réseau numérique propres aux concurrents, constatés au titre des services de transmission des données de base et réglementés par la Décision 2005-6 du CRTC, de même que la migration vers les

services de transmission de données améliorés. La hausse des produits tirés de la transmission de données résultant des acquisitions décrites ci-dessus a été pratiquement neutralisée par ces rabais supplémentaires durant les mêmes périodes.

Le taux de croissance du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse a ralenti, comme prévu, par rapport à 2004, en raison du taux de pénétration élevé de ménages au chapitre des services Internet haute vitesse dans l'ouest du pays et de la diminution des ajouts bruts découlant de l'intensification de la concurrence et des perturbations du travail, facteurs atténués par le nombre moindre de débranchements des clients existants. Par ailleurs, la société avait enregistré un nombre élevé d'ajouts nets au premier trimestre de 2004 en raison d'une promotion de marketing très attrayante de durée limitée.

- Les autres produits ont diminué de 34,9 millions de dollars en 2005 par rapport à 2004, en raison principalement du recul des ventes d'équipement de transmission de la voix. De plus, la provision pour pénalités rattachées à la qualité du service résidentiel et concurrentiel prévues a été accrue en raison des niveaux de service moindres découlant de l'interruption du travail. La société compte demander au CRTC en 2006 une exemption des pénalités au titre de la qualité du service découlant de l'interruption du travail.
- Les produits tirés d'activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services avec fil au secteur des services sans fil. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services sans fil.

Le total des produits d'exploitation externes analysés ci-dessus inclut des produits attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT de 631,6 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 70,9 millions de dollars ou de 12,6 %, par rapport à 2004. La hausse enregistrée découle des produits liés à l'acquisition d'ADCOM et de l'accroissement des produits tirés des services de transmission de données, en partie contrebalancés par les pressions sur les prix causées par la concurrence à l'égard des services de transmission de la voix.

Charges d'exploitation – secteur des services avec fil

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars, sauf l'effectif)	2005	2004	Variation
Salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif	1 612,8	1 649,4	(2,2)%
Autres charges d'exploitation	1 418,6	1 215,5	16,7 %
Total des charges d'exploitation	3 031,4	2 864,9	5,8 %
Effectif total, à la fin	22 888	19 500	17,4 %

Les charges d'exploitation ont progressé de 166,5 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004, en raison principalement de l'exécution du plan de mesures d'urgence visant à réduire au minimum l'incidence des perturbations du travail sur le service à la clientèle. Par conséquent, le service à la clientèle a été maintenu à des niveaux supérieurs aux prévisions. Les charges temporaires accrues liées à l'interruption du travail découlaient notamment de la réaffectation de membres de la direction, des heures supplémentaires, des frais liés aux entrepreneurs indépendants et à la sécurité assurée par des tiers, des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que de la capitalisation plus faible des coûts liés à la main-d'œuvre. Ces charges ont surpassé l'économie réalisée sur la rémunération des employés qui ne se présentaient pas au travail et la révision de l'estimation du règlement du litige. Les charges ont augmenté de 49 millions de dollars, au total, compte tenu des acquisitions (ADCOM à la fin de 2004 et Ambergris en février 2005). L'ajout d'un contrat à la fin de 2004 visant la prestation des services de la paie au gouvernement de la Colombie-Britannique, de même que la conclusion de deux nouveaux contrats de service aux ressources humaines au quatrième trimestre de 2005 ont également contribué à l'augmentation des charges. Compte non tenu

des employés qui se sont ajoutés lors de l'acquisition d'Ambergris et à la suite des nouveaux contrats de service liés à la paie et aux RH, le nombre total d'employés n'a pas varié considérablement en 2005.

- Les salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif ont diminué de 36,6 millions de dollars en 2005, comparativement à 2004, principalement en raison des charges de rémunération moindres à l'égard des employés qui ne se sont pas présentés au travail et des ajustements des charges à payer au titre de la paie et des autres charges liées à l'effectif, contrebalancées en partie par les charges accrues résultant des acquisitions et des nouveaux contrats pour la prestation des services liés à la paie et aux ressources humaines décrits ci-dessus de même que des hausses salariales. La charge de retraite au titre des régimes à prestations déterminées a diminué d'environ 16 millions de dollars durant l'exercice, en raison des rendements élevés obtenus sur l'actif des régimes qui ont plus que neutralisé l'incidence négative de la baisse du taux d'actualisation en 2005 par rapport à 2004.
- Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 203,1 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004. Cette augmentation est imputable surtout aux charges temporaires engagées pendant l'interruption du travail, comme les frais supplémentaires liés à la sécurité assurée par des tiers et aux entrepreneurs indépendants. Des charges accrues d'environ 43 millions de dollars durant l'exercice ont été comptabilisées, en raison de la capitalisation plus faible des coûts liés à la main-d'œuvre découlant du report de dépenses en immobilisations et de la réaffectation de membres du personnel à des activités opérationnelles durant les perturbations du travail. Les charges ont également augmenté en raison des acquisitions, des nouveaux contrats pour la prestation des services liés à la paie et aux ressources humaines décrits ci-dessus et des frais de vente accrus des produits et services découlant de l'augmentation des ventes d'équipement de transmission de données. Autrement, les charges ont diminué par suite i) de paiements nominaux versés à Verizon aux termes de la convention renégociée relative aux logiciels, à la technologie connexe et aux services, comparativement à environ 33 millions de dollars versés en 2004; ii) du recul des coûts liés aux installations et des frais de transit et de résiliation, d'environ 22 millions de dollars, en raison du passage du trafic aux installations intraréseau et du plafonnement des rabais offerts par les ESLT concurrentes découlant de la Décision 2005-6 du CRTC, en partie neutralisés par des volumes de trafic sortant plus élevés; et iii) les charges moindres pour créances irrécouvrables d'environ 10 millions de dollars, attribuables à la diminution du risque de crédit et à l'amélioration continue des pratiques de recouvrement, qui ont contribué à réduire le risque de perte sur créances.

Les charges d'exploitation attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT comprises dans le total des charges d'exploitation, présentées ci-dessus, se sont établies à 610,4 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 27,5 millions de dollars (ou 4,7 %) par rapport à 2004. La hausse des charges d'exploitation a soutenu la croissance des produits tirés des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT au cours de cette période.

Coût de restructuration et de réduction de l'effectif – secteur des services avec fil

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2005	2004	Variation
	53,9	52,6	2,5 %

Programmes généraux

En 2005, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure visant la portion ESLT du secteur des services avec fil, comme une consolidation opérationnelle, une rationalisation et des intégrations. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société au titre de son exploitation et de son capital. Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des initiatives

de moindre envergure presque achevées en 2005, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. Le montant estimatif des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de la société en 2006, découlant de son programme d'efficacité concurrentielle et incluant la fermeture de bureaux, l'impartition de services et l'intégration des services avec fil et des services sans fil, n'excède pas actuellement 100 millions de dollars. Se reporter aux énoncés prospectifs décrits au début du rapport de gestion.

Fermeture de bureaux et impartition de services

Dans le cadre de la convention collective signée au quatrième trimestre de 2005 et dont nous avons discuté, une lettre d'entente afférente précise la fermeture, prévue pour le 10 février 2006, de divers bureaux situés en Colombie-Britannique. Cette initiative vise à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société et elle s'inscrit dans son programme d'efficacité concurrentielle. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation touchés par ces fermetures de bureaux ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

De même, une autre lettre d'entente afférente précise que la société compte impartir certaines fonctions non essentielles pendant la durée de la convention collective. Cette initiative vise à permettre à la société d'affecter ses ressources aux fonctions essentielles qui lui permettent de se démarquer auprès de ses clients et elle s'inscrit dans son programme d'efficacité concurrentielle. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés par l'impartition de ces fonctions ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente précisant la fermeture prévue de divers bureaux en Colombie-Britannique, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. D'autres coûts, liés notamment au départ d'autres employés et à des biens immobiliers, seront engagés et comptabilisés après le 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente prévoyant l'impartition de certaines fonctions non essentielles à l'égard des quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. Des coûts futurs seront engagés à mesure que les initiatives se poursuivront.

Intégration des activités des services avec fil et des services sans fil

Le 24 novembre 2005, la société a annoncé l'intégration des activités de ses services avec fil et sans fil. Il s'agit d'une initiative qui se poursuivra durant les prochaines années et qui s'inscrit dans le programme d'efficacité concurrentielle de la société. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 3,0 millions de dollars ont été inscrits au titre de cette initiative et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2005.

BAIIA et marge du BAIIA – secteur des services avec fil

Exercices terminés les 31 décembre	2005	2004	Variation
BAIIA (en millions de dollars)	1 852,3	1 948,4	(4,9)%
Marge du BAIIA (en %)	37,5	40,0	(2,5) pts

Le BAIIA a diminué de 96,1 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004. Les charges temporaires liées au maintien de nos activités durant l'interruption de travail, les coûts de planification des activités en cas d'urgence avant le 21 juillet, les charges de restructuration accrues et les produits stationnaires au second semestre de 2005 sont les principaux facteurs responsables de ces diminutions en dépit de la rentabilité accrue des activités exercées en tant

rapport de gestion

qu'entreprise autre qu'une ESLT. Ces résultats incluent les charges nettes liées à l'interruption du travail d'environ 133 millions de dollars pour tout l'exercice. Le BAIIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT s'est établi à 21,2 millions de dollars en 2005, par rapport à (22,2) millions de dollars en 2004.

Les dépenses en immobilisations du secteur des services avec fil font l'objet d'une analyse à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

5.5 Résultats du secteur des services sans fil

Produits d'exploitation – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre			
(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
Services de réseau	3 064,6	2 599,9	17,9 %
Équipement	230,9	212,0	8,9 %
Produits d'exploitation externes	3 295,5	2 811,9	17,2 %
Produits d'exploitation tirés des activités intersectorielles	23,5	21,5	9,3 %
Total des produits d'exploitation	3 319,0	2 833,4	17,1 %

Indicateurs clés de l'exploitation – secteur des services sans fil

Aux 31 décembre			
(en milliers)	2005	2004	Variation
Abonnés – postpayés	3 666,8	3 240,3	13,2 %
Abonnés – prépayés	853,9	696,1	22,7 %
Abonnés – total¹⁾	4 520,7	3 936,4	14,8 %
Population ²⁾ couverte par les services numériques, y compris l'itinérance et la revente (en millions) ³⁾	30,6	30,0	2,0 %

Exercices terminés les 31 décembre			
(en milliers)	2005	2004	Variation
Ajouts nets d'abonnés – postpayés	426,5	428,5	(0,5) %
Ajouts nets d'abonnés – prépayés	157,8	83,9	88,1 %
Ajouts nets d'abonnés – total	584,3	512,4	14,0 %
Taux de désabonnement, par mois (en %) ⁴⁾	1,39	1,40	(0,01) pt
Frais d'acquisition ⁵⁾ par ajout brut d'abonné (en dollars) ⁴⁾	386	389	(0,8) %
PMAA (en dollars) ⁴⁾	62	60	3,3 %
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	399	384	3,9 %
BAIIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %)	47,1	43,9	3,2 pts
Frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %) ⁴⁾	6,0	5,1	0,9 pt
BAIIA (en millions de dollars)	1 443,0	1 142,2	26,3 %
BAIIA, à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions de dollars) ⁴⁾	1 937,3	1 578,0	22,8 %

pt(s) – point(s) de pourcentage

- 1) Le nombre d'abonnés est établi à la fin de la période de présentation, compte tenu des renseignements tirés des systèmes de facturation.
- 2) Par « population » on entend le nombre de personnes vivant dans une zone de population comprise, en totalité ou presque, dans les zones de couverture.
- 3) Au 31 décembre 2005, la population couverte par les services numériques SCP des services sans fil de TELUS comprenait la population couverte élargie d'environ 7,5 millions de personnes découlant des ententes de services d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Mobilité et Aliant Telecom Wireless.
- 4) Se reporter à la rubrique 11.3, « Définition des indicateurs clés de l'exploitation ». Ces mesures ne sont pas définies par les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.
- 5) Coût d'acquisition.

- Les produits tirés des services de réseau du secteur des services sans fil ont augmenté de 464,7 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004. Les produits d'exploitation du réseau des services sans fil de 2005 ont représenté des résultats records pour TELUS. Cet accroissement découle de l'augmentation de 14,8 % du nombre d'abonnés ainsi que de la hausse de 2 \$ des produits moyens par appareil d'abonné (PMAA) par mois. La croissance des PMAA peut être attribuée à l'utilisation accrue des données, comme les services de messagerie textuelle, les ordinateurs mobiles et le téléchargement de même que les produits accrus tirés des services de transmission de la voix en raison de l'accroissement des services d'itinérance, des caractéristiques et du nombre moyen de minutes par abonnée par mois.

Au 31 décembre 2005, les abonnés des services postpayés comptaient pour 81,1 % du total cumulatif des abonnés, soit un résultat relativement stable par rapport à l'exercice précédent; ce résultat a contribué à l'importante avance dont jouit TELUS au titre des PMAA par rapport à ses concurrents. Malgré le lancement commercial fait par de nouveaux concurrents sur le marché des services prépayés, le secteur des services sans fil a affiché une croissance considérable au titre des ajouts nets d'abonnés des services prépayés sous la poussée principalement du succès de son programme forfait illimité. Par conséquent, les ajouts nets totaux de 584 300 abonnés durant tout l'exercice 2005 ont représenté des résultats annuels records pour le secteur des services sans fil.

Le taux de désabonnement combiné mensuel des services prépayés et postpayés s'est quelque peu amélioré en 2005, par rapport à 2004. Il s'agit d'une réalisation remarquable, compte tenu des défis résultant des perturbations du travail, des nouveaux concurrents et d'autres offres dynamiques liées aux produits et services prépayés et de conversation directe (Push To TalkSM ou PTT). Les débranchements se sont élevés à 694 700 en 2005, par rapport à 608 300 en 2004. Le taux mensuel de désabonnement s'est amélioré progressivement en 2005. Ces résultats au titre des désabonnements et des débranchements traduisent l'importance que la société continue d'accorder au service à la clientèle, incluant les programmes fructueux de fidélisation et de rétention des clients, les offres de produits améliorés et la qualité supérieure du réseau.

- Les produits tirés des ventes d'équipement, des locations et des services de tout l'exercice 2005 ont augmenté, surtout en raison de la croissance continue du nombre d'abonnés. Les ajouts bruts d'abonnés ont atteint 1 279 000 en 2005, contre 1 120 700 en 2004. Les produits tirés des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné.
- Les produits des activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services sans fil au secteur des services avec fil. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services avec fil.

Charges d'exploitation – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf l'effectif)	2005	2004	Variation
Charges liées aux ventes d'équipement	478,9	424,7	12,8 %
Charges d'exploitation des services de réseau	392,2	401,1	(2,2)%
Frais de marketing	403,7	329,2	22,6 %
Frais généraux et d'administration	601,2	536,2	12,1 %
Total des charges d'exploitation	1 876,0	1 691,2	10,9 %
Nombre total d'employés, à la fin	6 931	6 298	10,1 %

Les charges d'exploitation du secteur des services sans fil ont augmenté en 2005, comparativement à 2004, pour tenir compte de la croissance du nombre d'abonnés. Le secteur des services sans fil a continué de réaliser des économies d'échelle, alors que les charges d'exploitation totales de 2005 n'ont augmenté que de 10,9 %, tandis que les produits d'exploitation correspondants des services de réseau ont progressé de 17,9 % et que le nombre d'abonnés sur douze mois a augmenté de 14,8 %.

- Les charges liées aux ventes d'équipement ont augmenté en 2005, par rapport à 2004, en raison principalement d'une augmentation des ajouts bruts d'abonnés, des coûts accrus liés aux appareils en raison d'une réorientation de la gamme de produits, et des activités plus nombreuses visant à fidéliser les clients. Les coûts des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné.
- Le recul des charges d'exploitation des services de réseau en 2005 par rapport à 2004 découle des efforts en vue d'améliorer les taux relatifs aux services d'itinérance et de réduire les coûts de transmission sur lignes louées en raison des activités d'établissement d'hyperfréquences, des économies d'échelle et des rabais à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents découlant de la Décision 2005-6 du CRTC. De plus, un crédit de 5,3 millions de dollars lié aux exercices 2003 à 2005 traduisant la décision de la Cour fédérale le 6 décembre 2005 selon laquelle TELUS ne sera pas tenue d'inclure les produits tirés des services sans fil dans le calcul des honoraires de télécommunications payables au CRTC a été constaté au quatrième trimestre de 2005. Ces diminutions ont toutefois été en partie contrebalancées par l'augmentation des charges liées aux stations et des frais de transmission pour tenir compte de l'augmentation du nombre de stations cellulaires, de la hausse du nombre d'abonnés, ainsi que de l'amélioration de la qualité du réseau et de la couverture. La population couverte par les services numériques s'est accrue pour s'établir à 30,6 millions au 31 décembre 2005, en raison des mises en service continues de zones numériques d'itinérance et de l'expansion du réseau.
- Les frais de marketing de 2005 ont augmenté principalement en raison de l'accroissement de la rémunération versée aux détaillants et des frais liés à l'expansion du nombre d'abonnés, des frais plus élevés de publicité et de promotion et de l'activité accrue au titre des renouvellements de contrats. Les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné se sont établis à 386 \$ pour tout l'exercice 2005, soit 3 dollars de plus qu'à la période correspondante de 2004. Compte tenu des PMAA accrus et du taux de désabonnement moindre, les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné exprimés en pourcentage des produits à long terme par abonné se sont améliorés pour tout l'exercice 2005, comparativement à la période correspondante de 2004.
- Les frais généraux et d'administration ont augmenté de 12,1 % en 2005 par rapport à 2004 en raison de la hausse du nombre d'employés visant à soutenir l'importante augmentation du nombre d'abonnés et l'expansion continue du nombre de magasins de détail dont la société est propriétaire. Pour l'exercice complet, l'incidence des coûts liés à l'interruption du travail a été contrebalancée par les économies de salaires réalisées sur la baisse du nombre d'employés actifs durant les perturbations du travail.

BAIIA et marge du BAIIA – secteur des services avec fil

Exercices terminés les 31 décembre	2005	2004	Variation
BAIIA (en millions de dollars)	1 443,0	1 142,2	26,3%
Marge du BAIIA (en %)	43,5	40,3	3,2 pts

Le BAIIA du secteur des services sans fil a augmenté de 300,8 millions de dollars en 2005, comparativement à 2004. En dépit de l'interruption du travail, l'amélioration du BAIIA et de la marge du BAIIA pour 2005 est attribuable aux efforts consacrés par le secteur des services sans fil à la croissance rentable du nombre d'abonnés, à l'augmentation des PMAA, à la baisse des frais d'acquisition par ajout brut d'abonné, au maintien d'un excellent taux de désabonnement mensuel et aux efforts fructueux de compression des coûts. La marge du BAIIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau a atteint le niveau de 47,1 % en 2005, par rapport à 43,9 % en 2004, soit une hausse de 3,2 points de pourcentage.

Une analyse des dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil est présentée à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

6

situation financière

Analyse des modifications importantes apportées au bilan au 31 décembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004.

Le tableau ci-après illustre les changements importants apportés aux bilans consolidés entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.

(en millions de dollars)	31 déc. 2005	31 déc. 2004	Variation	Variation en %	Explication
Actif à court terme					
Encaisse et placements temporaires, montant net	8,6	896,5	(887,9)	(99,0)%	Utilisation de l'encaisse accumulée pour financer en partie les remboursements de dette. Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	610,3	863,5	(253,2)	(29,3)%	Réduction au moyen de la hausse de 350 millions de dollars du produit tiré des créances titrisées au 30 novembre, contrebalancée en partie par des ventes accrues.
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	103,7	132,5	(28,8)	(21,7)%	Remboursements reçus après déduction des modifications au titre des estimations des économies d'impôts à court terme.
Stocks	138,8	133,3	5,5	4,1 %	Principalement une augmentation des niveaux des stocks des services sans fil.
Frais payés d'avance et autres	154,7	183,4	(28,7)	(15,6)%	Principalement un amortissement net des contrats de maintenance et une réduction des frais liés aux services de branchement et d'activation.
Tranche à court terme des impôts futurs	226,4	438,4	(212,0)	(48,4)%	Réduction des comptes de pertes fiscales disponibles et des réserves non déductibles.
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	1 393,7	1 362,6	31,1	2,3 %	Principalement une augmentation des créditeurs à payer au titre des dépenses en immobilisations plus élevées du quatrième trimestre et de la charge pour règlement d'une poursuite, contrebalancée en partie par la baisse des obligations liées aux salaires et des intérêts à payer.
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	57,1	70,7	(13,6)	(19,2)%	Les paiements au titre des programmes précédents excédaient les nouvelles obligations.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	571,8	531,5	40,3	7,6 %	Principalement une augmentation des produits reportés au titre du plafonnement des prix et un accroissement des activités de facturation du secteur Mobilité, en partie contrebalancés par la baisse des frais liés aux services de branchement et d'activation.
Tranche à court terme de la dette à long terme	5,0	4,3	0,7	16,3 %	Tranche à court terme des contrats de location-acquisition.
Fonds de roulement¹⁾	(785,1)	678,5	(1 463,6)	n.s.	Principalement une réduction de l'encaisse et une augmentation des créances titrisées liées au remboursement anticipé d'une dette de même qu'une réduction des actifs d'impôts futurs exigibles.
Immobilisations, montant net	10 941,5	11 221,0	(279,5)	(2,5)%	Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés – Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels », ainsi qu'à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».
Autres actifs					
Frais reportés	850,2	704,4	145,8	20,7 %	Principalement les cotisations aux régimes de retraite en sus des charges imputées aux résultats.
Impôts futurs	–	99,8	(99,8)	(100,0)%	Reflète l'utilisation des reports de perte prospectifs et les reclassements dans les passifs d'impôts futurs à long terme.
Placements	31,2	38,4	(7,2)	(18,8)%	Réduction de valeur de certains placements de portefeuille, déduction faite des nouveaux placements.
Écart d'acquisition	3 156,9	3 126,8	30,1	1,0 %	Ajout principalement d'un écart d'acquisition au titre de l'acquisition d'Ambergris, après déduction des variations de change.

1) Actif à court terme moins le passif à court terme – démontre la capacité de la société de financer ses activités actuelles et de respecter ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

(en millions de dollars)	31 déc. 2005	31 déc. 2004	Variation	Variation en %	Explication
Dettes à long terme	4 639,9	6 332,2	(1 692,3)	(26,7)%	Les billets à 7,5 % de TELUS Corporation (1,578 milliard de dollars) ont été remboursés par anticipation le 1 ^{er} décembre 2005; le solde de 141,6 millions de dollars au 31 décembre 2004 des débetures convertibles a été converti en actions ou a été remboursé; la valeur en dollars canadiens des billets en dollars américains a diminué de 120,4 millions de dollars, en raison de l'appréciation du dollar canadien. Ces résultats ont été partiellement contrebalancés par un montant de 142 millions de dollars tiré sur la facilité de crédit de trois ans de TELUS en cours à la fin de 2005.
Autres passifs à long terme	1 635,3	1 506,1	129,2	8,6 %	Principalement une augmentation des passifs de couverture reportés pour les billets en dollars américains, en raison de l'appréciation du dollar canadien.
Impôts futurs	1 023,9	991,9	32,0	3,2 %	Reclassement des actifs d'impôts futurs à long terme plus l'augmentation nette des écarts temporaires au titre des actifs et des passifs à long terme, principalement des actifs liés aux régimes de retraite.
Part des actionnaires sans contrôle	25,6	13,1	12,5	95,4 %	La hausse résultait de la part des partenaires sans contrôle des bénéficiaires de plusieurs filiales de petite envergure, incluant une acquisition en 2005.
Capitaux propres					
Débetures convertibles	–	8,8	(8,8)	(100,0)%	Un montant de 7,8 millions de dollars a été transféré au capital-actions (dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) lorsque les actionnaires ont exercé leurs options de conversion en 2005; le solde a été transféré au surplus d'apport (dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires) au moment du remboursement des débetures restantes le 15 juin 2005.
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6 870,0	7 016,8	(146,8)	(2,1)%	La réduction en 2005 se répartissait comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Dépenses de 892,1 millions de dollars au titre de rachats dans le cours normal des activités visant le rachat de 10,7 millions d'actions sans droit de vote et de 10,1 millions d'actions ordinaires; ■ Dividendes de 312,2 millions de dollars; ■ Autre montant de 7,1 millions de dollars; partiellement neutralisés par les hausses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéfice net de 700,3 millions de dollars; ■ Exercice d'options d'achat d'actions de 232,6 millions de dollars visant l'émission de 7,6 millions d'actions sans droit de vote et de 1,0 million d'actions ordinaires; ■ Conversion de 131,7 millions de dollars de débetures convertibles en 3,3 millions d'actions sans droit de vote.

7

situation de trésorerie et sources de financement

Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, des arrangements hors bilan ainsi que d'autres informations.

7.1 Rentrées liées aux activités d'exploitation

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
	2 914,6	2 538,1	14,8 %

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 376,5 millions de dollars en 2005 par rapport à 2004. Les variations des rentrées liées aux activités d'exploitation s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- Des rentrées ont été obtenues à l'égard d'une augmentation de 350 millions de dollars du produit tiré de créances titrisées en 2005, par rapport à une réduction de 150 millions de dollars des créances titrisées en 2004.
- Le BAIIA a augmenté de 204,7 millions de dollars.
- Les paiements versés au titre des activités de restructuration et de réduction de l'effectif ont diminué de 52,3 millions de dollars.
- Les intérêts reçus ont augmenté de 20,0 millions de dollars.
- Les cotisations versées par l'employeur aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés ont diminué de 18,0 millions de dollars,

en raison de la mise à jour des évaluations actuarielles et de l'accélération nette de la capitalisation en 2004. Le régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 2006. Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés pour de plus amples détails sur les avantages sociaux futurs des employés de TELUS.

Ces facteurs ont été partiellement neutralisés comme suit :

- Les économies d'impôts, après déduction des acomptes provisionnels, ont diminué de 125,1 millions de dollars.
- En 2004, TELUS a reçu un montant de 33,3 millions de dollars de Verizon qui a été comptabilisé comme une réduction des services prépayés et reportés. Ce montant était inclus dans le montant de 148,1 millions de dollars (125 millions de dollars US) reçu lorsque les administrateurs externes de TELUS ont accepté de faciliter le dessaisissement par Verizon de la totalité de sa participation de 20,5 % dans TELUS.

rapport de gestion

- Les intérêts versés ont augmenté de 5,4 millions de dollars, compte tenu du paiement de 30,9 millions de dollars à l'égard du remboursement anticipé des billets de série CA à 7,50 %, le 1^{er} décembre 2005, contrebalancé en partie par les intérêts moindres résultant de la conversion et du rachat des débetures convertibles en 2005, de même que les remboursements de dette en 2004.
- Les autres variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement en 2005 incluaient une réduction des salaires et des obligations liées à l'effectif, ainsi que le paiement de montants forfaitaires aux employés de l'unité de négociation.

7.2 Sorties liées aux activités d'investissement

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004	Change
	1 354,6	1 299,5	4,2 %

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 55,7 millions de dollars en 2005, par rapport à 2004. L'augmentation découle avant tout du placement de 29,4 millions de dollars dans Ambergris (par rapport à l'acquisition d'ADCOM pour un montant de 12,2 millions de dollars en 2004) et du produit moindre tiré de la vente des actifs secondaires. Les actifs en construction ont été portés à 516,4 millions de dollars au 31 décembre 2005, par rapport à 329,6 millions au 31 décembre 2004, en raison du report à plus tard de certains projets d'immobilisations à cause de l'interruption du travail de même qu'aux coûts capitalisés liés à l'élaboration d'un nouveau système de facturation dans le secteur des services avec fil.

Dépenses en immobilisations sectorielles

Exercices terminés les 31 décembre

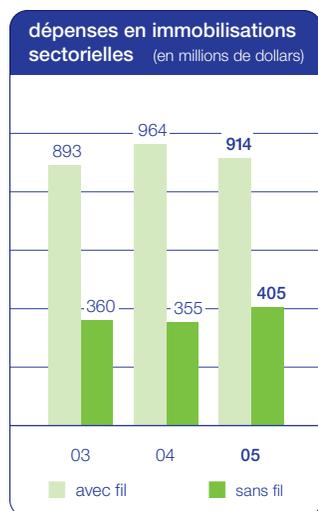
(en millions de dollars, sauf l'intensité des dépenses en immobilisations)	2005	2004	Variation
Secteur des services avec fil	914,2	964,3	(5,2)%
Secteur des services sans fil	404,8	354,7	14,1 %
TELUS – chiffres consolidés	1 319,0	1 319,0	0,0 %
Intensité des dépenses en immobilisations ¹⁾ (en %)	16,2	17,4	(1,2) pt

1) L'intensité des dépenses en immobilisations est mesurée par la division des dépenses en immobilisations par les produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses en immobilisations avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

- Les dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'ESLT dans le secteur des services avec fil ont été ramenées à environ 799 millions de dollars en 2005, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2004. Ces diminutions comprennent le report de certaines dépenses en

immobilisations justifié par l'interruption du travail. Des investissements plus importants dans les systèmes et les processus internes ont été plus que neutralisés par les dépenses moindres liées à l'infrastructure de réseau et à d'autres projets.

Pour tout l'exercice 2005, les dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT ont diminué de 16,6 % pour totaliser 115 millions de dollars, par rapport à 2004, étant donné que les dépenses de 2004 exigeaient des investissements initiaux à l'appui de certaines grandes entreprises clientes.



Le ratio d'intensité des dépenses en immobilisations du secteur des services avec fil s'est établi à 18,5 % en 2005, par rapport à 19,8 % en 2004. Les flux de trésorerie (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) ont été ramenés à 938,1 millions de dollars en 2005, soit un recul de 4,7 % par rapport à 2004, compte tenu du BAIIA moindre.

- Les dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil ont augmenté de 50,1 millions de dollars en 2005, en raison des placements stratégiques dans la prochaine génération de technologie de réseau sans fil EVDO et de l'amélioration continue de la capacité et de la couverture des services numériques sans fil.

L'intensité des dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil s'est établie à 12,2 % en 2005, contre 12,5 % en 2004, étant donné que la croissance des dépenses en immobilisations a égalé celle des produits. L'interruption du travail s'est traduite par des dépenses en immobilisations inférieures aux prévisions initiales durant tout l'exercice 2005. Les flux de trésorerie du secteur des services sans fil de 2005 ont été supérieurs aux flux de trésorerie du secteur des services avec fil pour la première fois sur une année entière, augmentant de 31,8 % par rapport à 2004 pour atteindre le montant record pour le secteur des services sans fil de 1 038,2 millions de dollars.

Le BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations de TELUS (Se reporter à la rubrique 11.1, « BAIIA » pour le calcul) a atteint 1 976,3 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 11,6 % par rapport à 2004, en raison du BAIIA plus élevé.

7.3 Sorties liées aux activités de financement

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004	Variation
	2 446,7	348,3	n.s.

Les sorties liées aux activités de financement ont augmenté sensiblement en 2005 par rapport à 2004, en raison principalement du remboursement anticipé, le 1^{er} décembre 2005, de la tranche restante des billets de série CA à 7,50 % de 1,578 milliard de dollars et des achats d'actions dans le cadre des offres dans le cours normal des activités. Les activités de financement incluent ce qui suit :

- Le produit de l'émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote s'est élevé à 219,4 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 70,6 millions de dollars par rapport à 2004. La hausse était principalement attribuable à l'exercice des options et des bons de souscription en 2005, neutralisée en partie par le produit moindre tiré des achats d'actions pour les régimes de souscription d'actions des employés, puisque TELUS achète maintenant ces actions sur le marché au lieu de les émettre sur le capital autorisé.

De plus, durant le deuxième trimestre de 2005, des débetures convertibles d'un montant en capital de 131,7 millions de dollars ont été converties en 3,3 millions d'actions sans droit de vote approximativement. Étant donné que ces opérations sont sans effet sur la trésorerie, les conversions sont constatées comme des ajustements au bilan et elles ne sont pas incluses dans les activités de financement figurant dans les états des flux de trésorerie.

- Les dividendes en espèces versés aux actionnaires se sont élevés à 312,2 millions de dollars, en 2005, soit une hausse de 63,5 millions de dollars par rapport à 2004. La hausse résulte principalement de la déclaration d'un dividende par action plus élevé en 2005 qu'en 2004 de même que de l'acquisition d'actions du régime de réinvestissement des dividendes sur le marché plutôt que leur émission sur le capital autorisé. Le dividende déclaré s'est élevé à 87,5 cents par action en 2005, comparativement à 65 cents par action, en 2004.
- Dans le cadre de la première offre publique de rachat dans le cours normal des activités mise en œuvre le 20 décembre 2004 et arrivée

à échéance le 19 décembre 2005, TELUS a acheté aux fins d'annulation une tranche d'environ 73 % du nombre maximal autorisé de 14 millions d'actions ordinaires et la totalité du nombre maximal autorisé de 11,5 millions d'actions sans droit de vote. Le montant total de 912,6 millions de dollars du décaissement effectué dans le cadre de ce programme comprenait une réduction de 369,5 millions de dollars du capital-actions représentant la valeur comptable des actions rachetées et une autre réduction de 543,1 millions de dollars des bénéfices non répartis, représentant l'excédent sur la valeur comptable.

Le 16 décembre 2005, TELUS a annoncé qu'une autre offre de rachat dans le cours normal des activités avait été acceptée par la Bourse de Toronto (TSX). Dans le cadre de la nouvelle offre, TELUS peut acheter aux fins d'annulation sur une période de douze mois jusqu'à douze

millions de ses actions ordinaires en circulation et jusqu'à douze millions de ses actions sans droit de vote en circulation, représentant environ 6,5 % et 7,2 %, respectivement, du flottant à la date de l'annonce. La nouvelle offre est entrée en vigueur le 20 décembre 2005 et elle expirera le 19 décembre 2006. Au 31 décembre 2005, TELUS avait acheté aux fins d'annulation dans le cadre de cette offre une tranche d'environ 634 000 actions ordinaires et de 608 000 actions sans droit de vote. Le décaissement de 57,5 millions de dollars dans le cadre de la nouvelle offre comprenait une réduction de 20,9 millions de dollars du capital-actions et une autre de 36,6 millions de dollars des bénéfices non répartis.

Les tableaux suivants précisent le nombre d'actions rachetées et les coûts engagés dans le cadre de ces programmes en 2005 et de manière cumulative.

Programmes de rachat dans le cours normal des activités – actions

Actions rachetées pour annulation	Premier programme débuté le 20 décembre 2004 et terminé le 19 décembre 2005			Deuxième programme débuté le 20 décembre 2005			Total des deux programmes	
	En 2005	Total pour la durée du programme	Pourcentage du nombre maximal permis	En 2005	Nombre maximal d'actions pouvant être rachetées	Pourcentage du nombre maximal permis	En 2005	Nombre cumulatif ¹⁾
Ordinaires	9 503 300	10 259 011	73,3 %	634 469	12 000 000	5,3 %	10 137 769	10 893 480
Sans droit de vote	10 048 600	11 500 000	100,0 %	607 700	12 000 000	5,1 %	10 656 300	12 107 700
	19 551 900	21 759 011	85,3 %	1 242 169	24 000 000	5,2 %	20 794 069	23 001 180

Programmes de rachat dans le cours normal des activités – coût

Décaissement (en millions de dollars)	Premier programme débuté le 20 décembre 2004 et terminé le 19 décembre 2005		Deuxième programme débuté le 20 décembre 2005		Total des deux programmes	
	En 2005	Total pour la durée du programme	En 2005		En 2005	Nombre cumulatif ¹⁾
Réduction :						
Capital-actions	330,1	369,5	20,9		351,0	390,4
Bénéfices non répartis	504,5	543,1	36,6		541,1	579,7
	834,6	912,6	57,5		892,1	970,1

1) Du 20 décembre 2004 au 31 décembre 2005

- La dette à long terme émise en 2005 comprend un montant de 142 millions de dollars tiré sur la facilité de crédit de trois ans de TELUS et le solde correspond à des contrats de location-acquisition. Les remboursements de 2005 comprennent le remboursement anticipé des billets de 1,578 milliard de dollars canadiens décrits précédemment et le rachat, le 16 juin 2005, des débetures convertibles non converties en actions sans droit de vote de 17,9 millions de dollars.
- En 2004, le rachat de toutes les actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. détenues dans le public avait été achevé pour un décaissement de 72,8 millions de dollars.
- En 2004, TELUS avait reçu un montant de 114,8 millions de dollars de Verizon au titre du montant de 148,1 millions de dollars (125 millions de dollars US) reçu lorsque les administrateurs indépendants de TELUS ont convenu de faciliter le dessaisissement par Verizon de la totalité de sa participation de 20,5 % dans TELUS.
- Les émissions de titres de dette à long terme en 2004 étaient principalement sous forme de facilités bancaires qui ont été remboursées. Les remboursements de dette en 2004 incluaient un montant de 189,5 millions de dollars au titre des débetures de série A de TELUS Communications Inc. et un montant de 20 millions de dollars sous forme de billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.

7.4 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Exercices terminés les 31 décembre	2005	2004	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture¹⁾			
Dette nette (en millions de dollars)	5 794,4	6 477,7	(683,3)
Total des capitaux investis – valeur comptable (en millions de dollars)	12 690,0	13 516,4	(826,4)
BAIIA excluant les coûts de restructuration (en millions de dollars)	3 349,2	3 143,2	206,0
Montant net des intérêts débiteurs (en millions de dollars)	623,1	613,3	(9,8)
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	97,6	93,2	4,4
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette (en années)	5,4	5,4	–
Dette nette/total des capitaux investis (en %) ¹⁾	45,7	47,9	(2,2)
Dette nette/BAIIA ¹⁾	1,7	2,1	(0,4)
Ratios de couverture¹⁾			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme	2,5	2,3	0,2
Couverture des intérêts par le BAIIA	5,4	5,1	0,3
Autres mesures			
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ²⁾	1 465,5	1 297,3	168,2
Ratio de distribution (en %) ¹⁾	56	51	5

1) Se reporter à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».

2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».

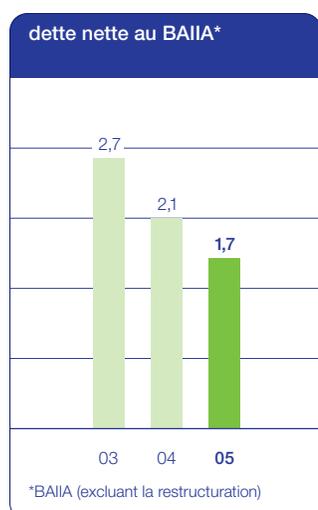
rapport de gestion

La dette nette a diminué à la fin de 2005, comparativement à 2004, en raison du remboursement anticipé de billets et de la conversion et du remboursement des débiteures convertibles en 2005, partiellement neutralisés par l'utilisation de l'encaisse et des placements temporaires (l'encaisse est portée en réduction de la dette aux fins de ce calcul). La proportion de la dette à taux fixe a augmenté lorsque TELUS a mis fin aux ententes de swap au moment du remboursement anticipé des billets. Le total des capitaux investis a également diminué pour ces mêmes raisons, et il y a eu une baisse des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires découlant principalement des rachats d'actions dans le cadre des offres dans le cours normal des activités. Le ratio dette nette/BAIIA mesuré au 31 décembre 2005 s'est amélioré considérablement par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction de la dette et de l'augmentation du BAIIA sur 12 mois excluant les coûts de restructuration.

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est amélioré en raison de l'augmentation du bénéfice avant intérêts et impôts, partiellement neutralisée par les intérêts débiteurs accrus. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA s'est pour sa part amélioré de 0,3 en raison de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration, et a reculé de 0,1 en raison de la hausse des intérêts. Les flux de trésorerie disponibles pour 2005 se sont accrus comparativement à 2004, en raison surtout de l'amélioration du BAIIA, de la baisse des paiements effectués dans le cadre des programmes de restructuration et de l'augmentation des intérêts reçus, contrebalancés en partie par la baisse des économies d'impôts en espèces et la hausse des intérêts versés. Le ratio de distribution de 2005 a été supérieur aux indications visées de 45 à 55 % des bénéfices nets présentés, en raison des charges temporaires liées à l'interruption de travail et de la perte liée au remboursement de la dette. Plus pertinemment, en excluant ces deux éléments, le ratio de distribution de 2005 s'est établi à environ 48 %.

Les indications à long terme à l'égard de certaines mesures de la liquidité de TELUS, définies à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement », se lisent comme suit :

- ratio de la dette nette sur le total des capitaux investis entre 45 et 50 %;
- ratio de la dette nette sur le BAIIA entre 1,5:1 et 2,0:1;
- ratio de distribution de 45 à 55 % des bénéfices nets prévisibles.



7.5 Facilités de crédit

TELUS a obtenu de nouvelles facilités de crédit en mai 2005 en vue de remplacer des facilités de crédit antérieures d'une valeur de 1,6 milliard de dollars. La facilité antérieure de 364 jours sur le point d'arriver à échéance et une facilité à terme d'une durée restante de trois ans ont été remplacées par une nouvelle facilité de trois ans échéant en mai 2008 et une facilité à plus long terme de 5 ans échéant en mai 2010. Les nouvelles facilités de

crédit ne comportent aucune modification importante des modalités initiales, mis à part le prix réduit et la durée prorogée qui reflètent les conditions favorables du marché et la situation financière solide de TELUS.

TELUS jouissait de liquidités disponibles inutilisées supérieures à 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2005.

Facilités de crédit

Au 31 décembre 2005 (en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées
Facilité renouvelable de cinq ans ¹⁾	4 mai 2010	800,0	–	–
Facilité renouvelable de trois ans ¹⁾	7 mai 2008	800,0	142,0	100,6
Autres facilités bancaires	–	74,0	–	7,3
Total	–	1 674,0	142,0	107,9

1) Dollars canadiens ou équivalent en dollars américains.

Les facilités de crédit de TELUS comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci lui interdisent notamment de laisser son ratio de levier financier consolidé (dette à long terme sur le BAIIA sur 12 mois) dépasser 4,0:1 (environ 1,7:1 au 31 décembre 2005) et de laisser son ratio de couverture consolidé (BAIIA sur intérêts débiteurs sur 12 mois) être inférieur à 2,0:1 (environ 5,6:1 au 31 décembre 2005) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la convention de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA. Les calculs ne présentent pas de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives, et l'accès continu aux facilités de crédit de TELUS n'est pas assujéti au maintien par TELUS d'une cote de crédit en particulier.

7.6. Vente de créances

TELUS Communications Inc. (TCI), filiale en propriété exclusive de TELUS, peut vendre une participation dans certaines de ses créances jusqu'à concurrence de 650 millions de dollars. Elle doit maintenir une cote de crédit de Dominion Bond Rating Service (DBRS) d'au moins BBB (faible), sinon l'acheteur pourrait exiger de freiner le programme de vente. Au 24 février 2006, la cote de crédit était plus élevée de trois niveaux, à savoir A (faible), que la cote devant être maintenue. Le produit des créances titrisées a été porté de 150 millions à 500 millions de dollars le 30 novembre 2005. Le solde du produit des créances titrisées a été ramené à 325 millions de dollars le 31 janvier 2006.

7.7 Cotes de crédit

En 2005, chacune des quatre agences de notation chargées d'évaluer TELUS a accru ses cotes de qualité applicables aux instruments de créance de la société. Le 27 juin, Moody's Investors Service Inc. a relevé sa cote Baa3 avec perspective positive accordée aux billets de TELUS Corporation pour la porter à Baa2 avec perspective stable. Le 27 septembre, Standard and Poor's (S&P) a révisé à la hausse ses cotes à l'égard du crédit à long terme de la société et de la dette non garantie de premier rang de TELUS Corporation et de TCI, les faisant passer de BBB à BBB+, tout en changeant la perspective à stable. Le 18 octobre, Fitch Ratings a révisé à la hausse ses cotes à long terme pour TELUS et TCI, les faisant passer de BBB à BBB+ avec perspective stable. Le 24 octobre, DBRS a révisé à la hausse sa cote BBB accordée aux billets de TELUS Corporation et sa cote BBB (élevée) accordée à TCI pour les faire passer à BBB (élevée) et à A (faible), respectivement; la tendance a été révisée et s'établit maintenant à stable.

TELUS a pour objectif de conserver son accès aux marchés financiers à un coût raisonnable, en maintenant des cotes de crédit de qualité et en améliorant ses cotes de qualité de sorte qu'elles se situent entre BBB+ et A- ou des cotes équivalentes.

Sommaire des cotes de crédit

	DBRS ¹⁾	S&P ¹⁾	Moody's ¹⁾	Fitch ¹⁾
TELUS Corporation				
Dette bancaire de premier rang	–	–	–	BBB+
Billets	BBB (élevée)	BBB+	Baa2	BBB+
TELUS Communications Inc.				
Débiteures	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (faible)	A–	–	–

1) Perspective ou tendance stable.

7.8 Arrangements hors bilan, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers (note 4 des états financiers consolidés)

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse et les placements temporaires, les débiteurs, les placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, les créditeurs, les créditeurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, les dividendes à payer, les obligations à court terme, la dette à long terme, les conventions de swap de taux d'intérêt, les relations de couverture au titre des charges de rémunération découlant de l'octroi d'unités d'actions restreintes et les relations de couverture au titre des opérations de change.

La société utilise divers instruments financiers, dont la valeur comptable ne se reflète pas toujours dans les bilans, en vue de réduire ou d'éliminer les risques de taux d'intérêt et de change et de réduire ou d'éliminer le risque de hausse de la charge de rémunération découlant des octrois d'unités d'actions restreintes. Ces instruments sont comptabilisés de la même manière que le risque sous-jacent couvert. La majorité de ces instruments qui ont été ajoutés pour la première fois en 2001 se rapportent, d'un point de vue théorique, aux emprunts en dollars américains de TELUS. L'utilisation de ces instruments est assujettie à des lignes directrices exigeant qu'aucune opération sur instruments dérivés ne soit effectuée aux fins d'établissement d'une position spéculative ou à effet de levier, et fixe des critères régissant la solvabilité des contreparties aux opérations.

Risque de prix – taux d'intérêt : La société est exposée au risque de taux d'intérêt qui découle des fluctuations des taux d'intérêt sur ses placements temporaires, ses obligations à court terme et sa dette à long terme.

Risque de prix – taux de change : La société est exposée au risque de change qui découle des fluctuations des taux de change sur sa dette à long terme libellée en dollars américains. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et les paiements de capital à l'échéance, décrits plus en détail à la note 1 h) et présentés à la note 14 b) dans les états financiers.

La gestion du risque de change de la société consiste aussi à recourir à des contrats de change à terme pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en devises à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

Au 31 décembre 2005, la société avait conclu des contrats de change à terme qui permettent de fixer les taux de change sur une tranche de 47,0 millions de dollars US des engagements d'achat de l'exercice 2006; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur des services avec fil.

Risque de crédit : La société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses dépôts à court terme, ses débiteurs, ses contrats de swap de taux d'intérêt et ses couvertures de taux de change.

La société a réduit considérablement son risque de crédit associé aux dépôts à court terme en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, d'institutions financières bien capitalisées et d'autres tiers solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements dans l'état des contreparties.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle de la société, qui couvre tous les secteurs résidentiels et d'affaires au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Les contreparties aux contrats de swap de taux d'intérêt de la société et de couverture de taux de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence d'évaluation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les couvertures en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime; en cas de défaut de toutes les contreparties, l'incidence avant impôts se limiterait à la valeur de tout actif de couverture reporté.

Juste valeur : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des dividendes à payer et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. Les justes valeurs estimatives des instruments financiers dérivés de la société utilisées pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont établies de la même manière. La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2005		Au 31 décembre 2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme				
Capital	4 644,9	5 371,6	6 345,3	7 342,3
Instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change liés à la dette libellée en dollars américains (date d'échéance maximale des instruments de couverture : juin 2011)	1 154,3	1 470,5	1 032,6	1 299,5
Instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens	–	–	–	1,3
	5 799,2	6 842,1	7 377,9	8 643,1

rapport de gestion

Engagements et passifs éventuels (note 16 des états financiers consolidés)

La société avait des engagements en cours de 57,1 millions de dollars au titre de ses programmes de restructuration au 31 décembre 2005, dont une tranche de 15,1 millions de dollars se rapporte à des programmes mis en œuvre avant 2005. De plus, la société a fait savoir dans ses objectifs de 2006 qu'elle comptait inscrire un montant d'environ 100 millions de dollars au titre des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif en 2006. Se reporter aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion.

Conformément aux Décisions 2002-34 et 2002-43 du CRTC sur le plafonnement des prix, la société reporte une tranche des produits d'exploitation dans un compte de report, dont le solde s'établissait à 158,7 millions de dollars au 31 décembre 2005. Comme la société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6

du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits de la société. Dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents pour la période courante et les périodes antérieures, la société a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a prélevé un montant de 50,5 millions de dollars sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents.

Les obligations contractuelles connues de la société au 31 décembre 2005 sont précisées dans le tableau suivant. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 16 c) des états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Tranche de la dette à long terme arrivant à échéance					Engagements d'achat	Total
	Toutes, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition	Autres passifs à long terme	Contrats de location-exploitation			
2006	1,8	3,2	17,9	177,2	380,1	580,2	
2007	1 869,9	3,5	28,4	155,7	160,1	2 217,6	
2008	144,2	3,3	17,8	139,3	106,1	410,7	
2009	0,7	0,8	17,1	126,7	44,9	190,2	
2010	80,0	1,7	16,9	112,7	10,1	221,4	
Par la suite	3 716,5	–	140,1	476,7	34,6	4 367,9	
Total	5 813,1	12,5	238,2	1 188,3	735,9	7 988,0	

Les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 31 décembre 2005, la société n'avait constaté aucun passif eu égard aux garanties de bonne exécution et elle avait constaté un passif de 0,5 million de dollars (1,0 million au 31 décembre 2004) au titre des garanties liées aux contrats de location. Les montants maximaux non actualisés des garanties au 31 décembre 2005, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal global des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années

suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier. Au 31 décembre 2005, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés à la note 16 f) des états financiers consolidés. Se reporter également à la rubrique 10.10, « Litiges et questions d'ordre juridique ».

Équité salariale

Le 16 décembre 1994, le Telecommunications Workers Union a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le Telecommunications Workers Union ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, et sous réserve de l'acceptation du règlement par la Commission canadienne des droits de la personne et de la clôture du dossier relatif à la plainte en question, les parties ont accepté de régler la plainte sans aveu de responsabilité à la condition que la société établisse un fonds d'équité salariale de 10 millions de dollars, montant qui sera versé pendant la durée de la nouvelle convention collective, et que le Telecommunications Workers Union retire et abandonne la plainte en question. Le 21 décembre 2005, le TWU a retiré et annulé sa plainte. Le 10 janvier 2006, la Commission canadienne des

droits de la personne a informé la société que son enquêteur avait recommandé qu'aucune autre instance ne soit entreprise à l'égard de cette plainte; toutefois, la société attend la décision de la Commission à cet égard. Si la Commission canadienne des droits de la personne refuse le règlement ou si

la plainte est maintenue pour toute autre raison et que son règlement ultime diffère de l'évaluation et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

7.9 Information sur les actions en circulation

Le sommaire ci-après illustre le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie de titres de participation au 31 décembre 2005 et au 31 janvier 2006. De plus, le nombre total d'actions en circulation et pouvant être émises qui est présenté au 31 janvier 2006 se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les options ont été converties. Les actions pouvant être émises au 31 janvier 2006 incluaient les actions détenues en réserve, mais non émises.

Catégorie de titres de participation (en millions d'actions)	Actions ordinaires en circulation	Actions sans droit de vote en circulation	Nombre total d'actions en circulation
Au 31 décembre 2005			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Actions ordinaires en circulation	183,5	–	183,5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Actions sans droit de vote en circulation	–	166,6	166,6
	183,5	166,6	350,1¹⁾
Au 31 janvier 2006			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Actions ordinaires en circulation	183,5	–	183,5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Actions sans droit de vote en circulation	–	166,9	166,9
	183,5	166,9	350,4
Actions en circulation et pouvant être émises²⁾ au 31 janvier 2006			
Actions ordinaires et actions sans droit de vote en circulation	183,5	166,9	350,4
Options	1,5	21,8	23,3
	185,0	188,7	373,7

1) Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action pour l'exercice 2005 dans son ensemble, le nombre d'actions s'établissait à 361,0 millions.

2) En supposant une conversion intégrale et sans tenir compte des prix d'exercice.



estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables

Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers et des modifications de conventions comptables.

8.1 Estimations comptables critiques

Les principales conventions comptables de TELUS sont décrites à la note 1 des états financiers consolidés. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations comptables critiques de la société sont décrites ci-après et elles font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité de vérification chaque trimestre.

Généralités

- Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, la société n'a pas connaissance de tendances, d'engagements, d'événements ni d'incertitudes qui pourraient raisonnablement, selon elle, avoir une incidence importante sur les méthodes ou les hypothèses liées aux estimations comptables critiques, sous réserve des facteurs précisés à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion.
- Dans le cours normal des activités, des modifications sont apportées aux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble des estimations comptables critiques, de manière à tenir compte de la conjoncture, de l'actualisation

des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses et des révisions apportées aux cotes de crédit de la société, le cas échéant. Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, aucun changement important du rendement financier global ni des postes des états financiers ne devrait découler des modifications probables des hypothèses importantes qui sous-tendent l'estimation, ou dans les limites des fourchettes valides des estimations, à partir desquelles une estimation différente a été choisie.

- Les estimations comptables critiques sont incertaines au moment de leur établissement et elles influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats : impôts sur les bénéfices (exception faite des estimations concernant l'écart d'acquisition) et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote. Dans un même ordre d'idées, les estimations comptables critiques ont une incidence sur les postes suivants du bilan consolidé : actif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir), actifs ou passifs d'impôts futurs, et capitaux propres (bénéfices non répartis). En règle générale, l'analyse de chaque estimation comptable critique est la même pour les deux secteurs d'exploitation de la société, à savoir le secteur des services avec fil et le secteur des services sans fil. Les estimations comptables critiques influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats et du bilan consolidé :

Bilan consolidé	État consolidé des résultats					
	Charges d'exploitation					
	Produits d'exploitation	Exploitation	Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des actifs incorporels	Autres charges, montant net
Débiteurs		X				
Stocks		X				
Immobilisations corporelles et écart d'acquisition ¹⁾				X	X	
Placements						X
Passifs liés aux charges salariales et sociales ²⁾		X		X	X	
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif			X			
Facturation par anticipation et dépôts de clients	X	X		X	X	
Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ²⁾		X		X	X	

1) L'estimation comptable applicable aux actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et à l'écart d'acquisition touche principalement le secteur des services sans fil de la société.
 2) Incidence de l'estimation comptable imputable aux taux de capitalisation de la main-d'œuvre interne.

Débiteurs

Généralités

- La société tient compte du secteur d'activité d'où proviennent les débiteurs, elle procède à une analyse statistique des tendances du portefeuille en matière de défaut et elle identifie des comptes donnés aux fins du calcul de sa provision pour créances douteuses. Ces informations de même que les taux d'emprunt actuels sur le marché servent à déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances. La juste valeur des flux de trésorerie résiduels de la société découlant de la titrisation des créances est également appelée « droits conservés ».
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour créances douteuses comprennent les tendances du portefeuille en matière de défaut ainsi que les évaluations de comptes donnés effectués aux fins de la détermination de comptes donnés. Les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances comprennent celles formulées aux fins de calcul de la provision pour créances douteuses, ainsi que le taux d'actualisation annuel effectif.
- Ces estimations comptables concernent le poste Débiteurs figurant au bilan consolidé de la société, qui constitue environ 4 % du total de l'actif au 31 décembre 2005. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable des meilleures estimations de la direction relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la provision pour créances douteuses, la société pourrait devoir composer avec des créances douteuses importantes dans l'avenir. Les créances douteuses ne donnent pas lieu à des sorties de fonds.

Principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances

- L'estimation de la juste valeur des droits conservés de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car l'estimation de la juste valeur dépend du nombre de créances vendues, lequel peut varier mensuellement. Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

Provision pour créances douteuses

- L'estimation de la provision pour créances douteuses de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car la provision dépend du solde et de la composition des débiteurs, lesquels peuvent varier mensuellement. L'écart relatif au solde des débiteurs peut découler d'un écart lié au montant et à la composition des produits d'exploitation, d'un écart lié au nombre de créances vendues à la fiducie de titrisation, et d'écarts au titre du recouvrement des débiteurs.

Stocks

Provision pour désuétude des stocks

- La société calcule sa provision pour désuétude des stocks en fonction du taux de rotation des stocks prévu, du classement chronologique des stocks et des attentes actuelles et futures relatives à la gamme de produits.
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour désuétude des stocks comprennent les tendances en matière de ventes futures et la gamme de produits, ainsi que les besoins prévus au titre des stocks et la composition des stocks requis pour appuyer ces ventes futures. L'estimation de la provision pour désuétude des stocks de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison des changements apportés à la gamme de produits et de l'acceptation par le consommateur de ces produits.
- Cette estimation comptable concerne le poste Stocks figurant au bilan consolidé de la société, qui constitue environ 1 % du total de l'actif au 31 décembre 2005. Si la provision pour désuétude des stocks est inadéquate, la société pourrait devoir composer avec des charges d'exploitation dans l'avenir. La provision pour désuétude des stocks ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Immobilisations corporelles et écart d'acquisition

Généralités

- Les estimations comptables des immobilisations corporelles et de l'écart d'acquisition représentent environ 67 % et 19 %, respectivement, du total de l'actif figurant au bilan consolidé de la société au 31 décembre 2005. Si les durées de vie utiles estimatives des actifs de la société sont inexactes, la société pourrait devoir composer avec une augmentation ou une diminution des charges au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels dans l'avenir. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction relative aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie connexes subissent une baisse importante, la société pourrait devoir composer avec des charges importantes au titre de la dépréciation de ses immobilisations, y compris ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie et l'écart d'acquisition. S'il est ultérieurement établi que les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ont une durée de vie limitée, la société pourrait devoir composer avec des charges accrues au titre de l'amortissement des actifs incorporels. De telles charges ne donnent pas lieu à des sorties de fonds et elles ne peuvent en soi influencer sur la situation de trésorerie immédiate de la société.

Durées de vie utiles estimatives des actifs; recouvrabilité des immobilisations corporelles

- Les durées de vie utiles estimatives des actifs sont déterminées au moyen d'un processus continu d'analyse de la durée de vie des actifs. Les durées de vie utiles estimatives des actifs ont des répercussions importantes sur la recouvrabilité des immobilisations corporelles.
- Les hypothèses qui sous-tendent les durées de vie utiles estimatives des actifs comprennent le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure.

Recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition

- Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la combinaison d'un modèle des flux de trésorerie actualisés et de la méthode de l'analyse comparative pour déterminer la juste valeur de ses licences d'utilisation de spectre et de l'écart d'acquisition. Se reporter à la note 11 c) des états financiers consolidés pour une analyse détaillée de cette méthode.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition comprennent les prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance, qui incluent les hypothèses liées au risque économique et les estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés de l'exploitation; le coût moyen pondéré du capital futur; les coefficients de capitalisation des bénéfices annuels. Les principaux facteurs qui influent sur ces hypothèses comprennent les estimations de la part de marché future, les mesures clés de l'exploitation telles que le taux de désabonnement et le PMAA, le degré de concurrence, l'évolution de la technologie, les taux d'intérêt, les tendances économiques, les niveaux d'endettement et le coût de la dette. Se reporter à la note 11 c) des états financiers consolidés pour une analyse des tests de sensibilité des hypothèses.

Placements

Recouvrabilité des placements à long terme

- La société évalue la recouvrabilité de ses placements à long terme sur une base régulière et récurrente. La recouvrabilité des placements se fonde sur un processus de détermination tenant compte des attentes relatives au rendement futur des placements et de la comparaison des résultats historiques et des attentes précédentes.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des placements à long terme sont la réalisation de flux de trésorerie futurs et d'attentes liées à l'exploitation. L'estimation de la recouvrabilité des placements à long terme de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison de la nature récurrente de l'évaluation de la recouvrabilité et de la nature des placements à long terme (la société n'exerce aucun contrôle sur les entités émettrices).
- Si la provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme est inadéquate, la société pourrait devoir composer avec un accroissement des autres charges dans l'avenir. La provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Actifs et passifs d'impôts futurs

Composition des actifs et passifs d'impôts futurs

- Les actifs et passifs d'impôts futurs se composent des écarts temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs ainsi que des reports de perte prospectifs. Le moment auquel la résorption des écarts temporaires a lieu fait l'objet d'une estimation, et le taux d'imposition pratiquement en vigueur pour la période de résorption est appliqué à l'écart temporaire. La valeur comptable des actifs et des passifs se base sur les montants constatés dans les états financiers, et elle est par conséquent assujettie aux estimations comptables inhérentes

à ces soldes. La valeur fiscale des actifs et des passifs et les reports de perte prospectifs se fondent sur la loi applicable en matière d'impôts sur les bénéfices ainsi que sur les règlements et les interprétations, qui sont eux aussi tous matière à interprétation. Le moment de la résorption des écarts temporaires est estimé en fonction des hypothèses liées aux attentes concernant les résultats d'exploitation futurs.

- Les hypothèses qui sous-tendent la composition des actifs et des passifs d'impôts futurs comprennent les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, ainsi que le moment auquel la résorption des écarts temporaires déductibles et des écarts temporaires imposables a lieu. Ces hypothèses ont également une incidence sur le classement des actifs à titre d'impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir ou d'actifs d'impôts futurs. Se reporter à la rubrique 10.8, « Questions d'ordre fiscal ». La composition des actifs et des passifs d'impôts futurs est susceptible de varier d'une période à l'autre, en raison de l'importance de ces incertitudes.
- Cette estimation comptable concerne les postes d'actifs et de passifs importants figurant au bilan consolidé de la société, qui constituent environ 1 % du total de l'actif et 6 % du total du passif et des capitaux propres, respectivement, au 31 décembre 2005. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant aux résultats d'exploitation futurs et au moment de la résorption des écarts temporaires déductibles et des écarts temporaires imposables, la société pourrait devoir composer avec des ajustements importants au titre des impôts sur les bénéfices futurs. Les ajustements au titre des impôts sur les bénéfices futurs ne donnent pas lieu à des sorties de fonds immédiates et ils ne peuvent en soi influencer sur la situation de trésorerie immédiate de la société.

Créditeurs et charges à payer (passifs liés aux charges salariales et sociales)

Charges salariales et sociales à payer

- Les charges salariales et sociales à payer comportent aussi une charge à payer importante au titre de la rémunération fondée sur le rendement, laquelle peut varier d'un trimestre à l'autre en fonction des estimations concernant la réalisation des objectifs annuels prédéterminés de la société. En 2005, à la suite de la conclusion d'une nouvelle convention collective de cinq ans avec le Telecommunications Workers Union, la société a révisé les estimations faites sur plusieurs années, ce qui s'est traduit par une modification des charges salariales et sociales à payer.
- Les hypothèses qui sous-tendent les charges salariales et sociales à payer pour lesquelles il y a une incertitude au moment de l'établissement de l'estimation comprennent le rendement personnel des employés, ainsi que le rendement opérationnel et financier par rapport aux objectifs annuels prédéterminés des unités d'exploitation et de la société.
- Ces estimations comptables sont comprises dans le poste Charges d'exploitation figurant à l'état consolidé des résultats de la société. Si l'atteinte des objectifs de rendement fait en sorte que la charge connexe de la société est considérablement différente, l'incidence immédiate sur la situation financière de la société pourrait avoir des répercussions sur les liquidités, et il se pourrait qu'un ajustement important soit apporté aux résultats d'exploitation.

Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

Charges à payer au titre des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

- Conformément aux principes comptables généralement reconnus, les charges à payer au titre des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif ont été établies à partir d'un plan d'action suffisamment détaillé incluant une estimation des coûts liés à chaque mesure prise.

rapport de gestion

- Les hypothèses qui sous-tendent les charges à payer au titre des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif pour lesquelles il y a une incertitude au moment de l'établissement de l'estimation comprennent le pourcentage des participants admissibles ayant accepté les offres proposées en vertu de diverses initiatives de restructuration.
- Cette estimation comptable concerne un poste important figurant à l'état consolidé des résultats de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004. Si les charges à payer au titre des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif sont inadéquates, la société pourrait devoir composer avec des charges d'exploitation accrues dans l'avenir.

Facturation par anticipation et dépôts des clients

Charges à payer aux fins des passifs du compte de report du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

- Le compte de report a été constitué parce que le CRTC exige que la société reporte la constatation dans l'état des résultats d'une tranche des montants reçus au titre des services de base résidentiels offerts dans des zones de desserte à faible coût. Le report des produits s'appuie sur le taux d'inflation moins un taux de productivité compensatoire de 3,5 % et un facteur exogène lié aux recouvrements autorisés dans le cadre des anciens programmes de plafonnement des prix maintenant échus. L'estimation comptable critique découle de la constatation par la société des montants reportés. La société peut constater les montants reportés au moment de la prise des mesures d'admissibilité, comme les programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte à faible coût admissibles, les réductions de tarifs (incluant ceux qui sont déjà mandatés par le CRTC à l'égard des escomptes s'appliquant aux services de réseau numérique des concurrents) ou des remises à l'intention des clients.
- Les hypothèses qui sous-tendent les charges à payer pour le compte de report du CRTC qui sont incertaines au moment de l'établissement des estimations précisent les mesures qui permettront en fin de compte la constatation des montants reportés et la période pendant laquelle les montants reportés admissibles doivent être constatés dans l'état des résultats de la société. La manière de constater les montants reportés et les montants connexes devrait raisonnablement être modifiée puisqu'une telle constatation dépend en fin de compte de décisions futures du CRTC.
- Les estimations comptables à l'égard d'un élément au titre de la facturation par anticipation et des dépôts des clients dans le bilan consolidé de la société, et, qui se compose lui-même d'une tranche d'environ 1 % du total du passif et des capitaux propres. Si les montants estimatifs reportés constatés par la société et le moment de ladite constatation à ce sujet devaient différer sensiblement des décisions ultimes du CRTC touchant les montants acceptables, les produits pourraient être sensiblement touchés. Une telle incidence ne devrait toutefois pas s'accompagner d'une incidence correspondante sur les rentrées nettes.

Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés

Certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin d'établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite

- La société examine les pratiques du secteur, les tendances, la conjoncture et les données fournies par les actuaires aux fins de la formulation des hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Les actifs des régimes de retraite sont généralement évalués selon les valeurs marchandes, mais certains actifs sont toutefois évalués au moyen d'estimations du marché lorsque les valeurs marchandes ne

sont pas aisément disponibles. Les méthodes quantitatives utilisées pour déterminer les rendements estimatifs des actifs des régimes de retraite influent également sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées. Un soutien actuariel est obtenu aux fins de l'interpolation des gains et des pertes actuariels qui ont une incidence sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, se fonde habituellement sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement. Le taux de rendement à long terme prévu se base sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs, et il est pondéré par la répartition des actifs des régimes. Les hausses de rémunération futures se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages sociaux et sur les prévisions économiques.

- Les hypothèses qui servent à établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite incluent les taux d'actualisation, les taux de rendement à long terme des actifs des régimes, les estimations du marché et les taux d'accroissement futur de la rémunération. Des modifications importantes du rendement financier global et des postes des états financiers pourraient survenir en raison de changements aux hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, susceptibles de se produire par suite de la révision des hypothèses afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Se reporter à la note 18 h) des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.
- Cette estimation comptable concerne une composante du plus important poste touchant les charges d'exploitation figurant à l'état consolidé des résultats de la société. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite, la société pourrait devoir composer avec des charges accrues au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. L'incidence immédiate est réduite, car les gains et les pertes actuariels nets qui excèdent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés actifs.

8.2 Faits nouveaux concernant les conventions comptables

(note 2 des états financiers consolidés)

Avec prise d'effet probable à l'exercice 2006 de la société, des modifications proposées aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA) sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*) pourraient s'appliquer à la société. La société ne devrait pas être touchée de façon importante par les modifications proposées.

À compter de l'exercice 2006 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA à l'égard de la mesure des opérations non monétaires (chapitre 3830 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Les recommandations modifiées entraîneront, normalement, la mesure des opérations non monétaires à leur juste valeur à moins que certains critères ne soient remplis. Ces recommandations modifiées n'ont pas une incidence importante sur les activités courantes de la société.

Au début de 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement

sur les normes de présentation de l'information financière internationales (IFRS). En 2006, le Conseil des normes comptables devrait établir et publier un plan détaillé de mise en œuvre qui s'étendra sur une période de transition

prévue d'environ 5 ans. Comme cette initiative d'alignement était à peine amorcée à la date du présent rapport, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative sur la société.

9

perspectives pour 2006

Analyse des perspectives pour 2006 et des objectifs opérationnels et financiers de 2006 de TELUS, incluant les programmes de financement et les hypothèses clés.

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion et à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

9.1 Perspectives générales

En 2005, le marché des télécommunications a affiché des tendances générales analogues à celles des dernières années. Le secteur des services sans fil a continué de générer une croissance des produits ainsi qu'une valeur nette réelle, alors que la croissance du secteur des services avec fil est demeurée modeste avec une mince remontée des produits tirés de la transmission de données. Les exploitants au sein de l'industrie canadienne des télécommunications continuent de mettre en œuvre des stratégies axées sur les activités essentielles et sur le maintien flux de trésorerie, y compris des mesures d'efficacité et l'intégration d'acquisitions de consolidation antérieures.

L'industrie canadienne des télécommunications, incluant les services avec fil et sans fil, a généré des produits d'exploitation estimatifs de quelque 35,5 milliards de dollars, dont environ 48 % reviennent à Bell Canada et à ses sociétés de télécommunications affiliées régionales. En sa qualité de deuxième plus important fournisseur de services de télécommunications complets au Canada, TELUS a réalisé 8,1 milliards de dollars de produits d'exploitation en 2005, soit approximativement 23 % du total.

Le taux de croissance des produits générés en 2005 par l'industrie canadienne des télécommunications s'est établi à environ 3 %, similaire à celui obtenu en 2004 et plus ou moins semblable au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB). Les services sans fil ont continué d'être le moteur de croissance du secteur, les produits générés par les services sans fil s'étant accrus d'environ 16 % par rapport à 2004. Les services avec fil de transmission de la voix ont continué d'accuser un relâchement au sein de l'industrie en général, neutralisant ainsi la croissance des services sans fil, par un recul des produits tirés des services interurbains et des services de transmission de données en place, recul qui a été partiellement contrebalancé par une croissance des services de transmission de données améliorés. Ayant concentré ses efforts au cours des cinq dernières années sur les services sans fil, de transmission de données et IP, TELUS a surpassé la moyenne de l'industrie en 2005 avec une croissance des produits d'exploitation consolidés de 7 %. Des taux de croissance similaires pour TELUS et l'industrie sont prévus en 2006.

L'environnement concurrentiel en 2006 devrait fort probablement être influencé par les regroupements antérieurs au sein de l'industrie. En mai, Rogers Communications a acquis Call-Net et a accédé à la clientèle résidentielle et celle des petites entreprises de Call-Net, au réseau ESLC (entreprise de services locaux concurrents), à des possibilités de synergies opérationnelles et d'économie de coûts ainsi qu'à l'utilisation des importantes pertes fiscales de cette entreprise. Combinée à l'acquisition de Microcell en 2004, cette acquisition renforce la position concurrentielle de Rogers à l'échelle nationale au sein des secteurs d'affaires et de la clientèle résidentielle. Les opérations conclues en 2004, y compris l'acquisition par Manitoba Telecom Services d'Allstream, principalement un fournisseur national de services interurbains et de transmission de données en place, et l'acquisition par BCE des actifs de 360networks, ont continué d'avoir une certaine incidence sur le paysage concurrentiel des télécommunications.

Avec la tendance au déclin des marges et des taux de croissance concernant les services traditionnels de transmission de la voix et de données, les ESLT (entreprises de services locaux titulaires) poursuivent leurs efforts visant l'amélioration des efficacités opérationnelles. Ainsi, la plupart des principales ESLT ont indiqué leur intention d'investir dans des activités de restructuration des services avec fil afin d'améliorer les efficacités en 2006. Chez TELUS, il s'agit d'une priorité depuis quatre ans.

Les offres de nouveaux services devraient jouer un rôle important dans le façonnement du paysage concurrentiel en 2006. En février 2005, Shaw Communications a lancé un service local de téléphonie voix sur IP à Calgary, et a par la suite offert ce service à d'autres villes importantes en Alberta, en Colombie-Britannique et au Manitoba. D'autres câblodistributeurs, incluant Vidéotron, Cogeco et Rogers, ont tous lancé des services comparables dans l'est du Canada en 2005. Bell Canada a répliqué avec une offre voix sur IP.

Les marchés financiers et les investisseurs devraient surveiller étroitement la façon dont les exploitants protégeront leurs produits d'exploitation et leurs marges et écarteront les menaces provenant de la concurrence au moyen de nouveaux services et de services existants ainsi que des améliorations sur le plan de l'efficacité. En même temps, ils chercheront à stimuler la croissance des secteurs des services sans fil et de transmission de données afin de générer un bénéfice d'exploitation continu et une croissance des flux de trésorerie.

Services sans fil

La croissance du secteur des services sans fil est demeurée très solide, les produits d'exploitation et le BAIIA du secteur des services sans fil sur douze mois ayant progressé d'environ 16 % et 22 %, respectivement. Les niveaux de dépenses en immobilisations se sont en général stabilisés car les entreprises de télécommunications ont optimisé les dépenses engagées antérieurement et ont adopté une approche rigoureuse en ce qui a trait aux mises à jour du réseau de troisième génération (3G), ce qui a occasionné une importante amélioration des flux de trésorerie au sein de l'industrie.

Le taux de pénétration des services sans fil au Canada a augmenté en 2005 et s'est établi à environ 52 % de la population. Le nombre de nouveaux abonnés au Canada s'est établi à environ 1,8 million en 2005, soit un accroissement d'environ cinq points de pourcentage, ce qui représente pour une troisième année de suite une croissance accélérée du nombre d'abonnés. Le potentiel de croissance demeure fort élevé pour l'industrie canadienne puisque la croissance du nombre d'abonnés devrait se poursuivre à un rythme soutenu vers des taux de pénétration enregistrés dans d'autres pays développés comme les États-Unis par exemple (actuellement estimés à plus de 70 %).

Les produits d'exploitation de l'industrie des services de transmission de données sans fil ont connu une croissance exponentielle au cours des dernières années et devraient continuer à prendre de l'ampleur grâce à la fois à une pénétration plus élevée des services de transmission de données existants (comme les services de messagerie textuelle et image, les jeux, les sonneries et l'itinérance de données en Amérique du Nord et dans le monde) et l'introduction de nouveaux services (comme la télévision sans fil, la messagerie vidéo, les jeux Java et la musique à la carte). De nouveaux appareils comme les appareils BlackBerry, les assistants numériques personnels (ANP) et les nouvelles cartes de réseau haute vitesse EVDO devraient

rapport de gestion

continuer à connaître une croissance dans le secteur d'affaires. La croissance des services de transmission de données devrait aider à neutraliser la pression exercée sur les produits tirés des services de transmission de la voix ou la baisse des produits d'exploitation mensuels découlant d'une plus faible utilisation de la part des nouveaux clients.

Les deux principaux concurrents de TELUS, à l'échelle nationale, dans le secteur des services sans fil recherchent des occasions de partenariat pour des services de revente ou pour des MVNO (exploitants de réseau mobile virtuels). En mars 2005, Virgin Mobile a lancé un service sans fil prépayé à l'intention des consommateurs dans plusieurs grandes villes du Canada. Virgin Mobile Canada, une coentreprise entre Virgin Mobile et Bell Mobilité, utilise le réseau de Bell pour la fourniture de services de revente sans fil. La stratégie de Virgin vise essentiellement à offrir des produits et des services prépayés à prix réduit à l'intention des jeunes. D'autres ententes de revente de services sans fil ou de MVNO ont été annoncées, y compris celle d'un détaillant en alimentation bien connu. Bien que la part de marché des MVNO au Canada soit présentement minime, cette activité peut créer une plus grande notoriété et élargir la distribution dans certains secteurs du marché des services sans fil.

Les facteurs d'exploitation fondamentaux du secteur des services sans fil affichant de bonnes perspectives au Canada, la concurrence dynamique devrait se poursuivre en 2006. L'importance accordée au marché des services prépayés sensibles aux prix devrait se poursuivre, et les pressions sur les tarifs peuvent provenir de l'arrivée d'autres nouveaux MVNO sur le marché. De plus, les deux principaux concurrents de TELUS ont continué de promouvoir des marques à prix réduit sur le marché.

Le secteur des services sans fil cherche toujours à mettre en œuvre une démarche pour l'ensemble du secteur visant la transférabilité des numéros locaux de services sans fil, dans un délai accéléré d'ici mars 2007, comme il a été recommandé par le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en 2005. La transférabilité des numéros locaux de services sans fil peut intensifier la concurrence dans le secteur des services sans fil en raison de l'élimination d'un obstacle important qui empêchait de passer d'un fournisseur à un autre.

Services avec fil

Contrairement aux excellentes prévisions envisagées pour le secteur des services sans fil, celles du secteur des services avec fil parvenu à maturité demeurent modestes.

Le passage aux services sans fil, la réduction du nombre de lignes secondaires et le passage à la téléphonie par câble et autres services voix sur IP devraient continuer d'avoir une incidence sur la croissance du nombre de lignes d'accès du réseau résidentiel. Le recul du marché des services interurbains devrait aussi se poursuivre, en raison de l'offre par les fournisseurs de services voix sur IP de tarifs attrayants liés aux services de transmission de la voix, afin d'inciter les clients à changer de fournisseur.

Au cours des dernières années, les fournisseurs de services voix sur IP qui ne disposent pas de leurs propres installations (comme Vonage, Skype et Primus) ont connu un succès mitigé avec la téléphonie locale même si des préoccupations concernant la fiabilité et la sécurité subsistent en raison des réserves émises à l'égard de l'Internet public comparé à la téléphonie à commutation de circuits qui est plus fiable. Toutefois, les câblodistributeurs canadiens qui utiliseront leurs propres installations et canaux de distribution devraient se révéler des concurrents redoutables. Selon les estimations, quatre entreprises de câblodistribution ont acquis plus de 300 000 abonnés à la téléphonie locale en 2005.

La lutte que mènent ces entreprises pour attirer des clients résidentiels devrait miser de plus en plus sur la prestation des meilleurs services intégrés voix, Internet, télé/vidéo et sans fil qui offrent une fiabilité, une fonctionnalité et une utilité accrues ainsi qu'un bon service à la clientèle. En novembre 2005, TELUS a procédé au lancement commercial de TELUS TV à Edmonton et

à Calgary, et prévoit étendre ce lancement dans d'autres centres urbains de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. L'objectif de TELUS est de s'assurer d'un avantage concurrentiel sur ses câblodistributeurs concurrents en offrant une gamme plus exhaustive composée de quatre services, soit les services téléphoniques locaux et les services interurbains avec fil, les services sans fil, les services Internet haute vitesse et les services de télévision. Le lancement des services vidéo a permis à TELUS d'accroître son portefeuille d'acheteurs au détail tout en rehaussant la fidélisation et la rétention des clients utilisant plusieurs services.

Le marché des affaires a continué à afficher des signes de croissance comme en témoigne la croissance des produits liés aux services de transmission de données en 2005. Alors que les services de transmission de la voix et les services de transmission de données en place devraient continuer d'accuser un recul, la croissance des produits tirés des services de transmission de données améliorés devrait contrebalancer en partie cette tendance, en raison d'une demande plus élevée des services de transmission de données et du fait que de petites et moyennes entreprises ainsi que de grandes entreprises clientes chercheront à mettre à niveau leurs réseaux et équipements en place. Le marché des affaires adopte de plus en plus la technologie IP et les services gérés afin de réaliser des efficacités opérationnelles et de hausser les produits d'exploitation.

Les fournisseurs de services de télécommunications devraient continuer de faire migrer les services de transmission de la voix et de trafic de données sur une plate-forme IP unique au cours des prochaines années, qui offrira des solutions combinant des services voix sur IP ainsi que des services de transmission de données et d'images vidéo. Nous espérons que le rapport coût-efficacité qui en découlera pourra, au moins en partie, compenser pour la pression exercée sur les marges qui devrait se produire en raison de l'abandon des services en place en faveur de services IP améliorés. Les fournisseurs continueront également de rechercher la prestation de services de bout en bout et la restructuration des processus et systèmes liés à chaque composante (passation de commandes, approvisionnement, exécution des commandes, promesse de service, service à la clientèle, facturation et recouvrements), de manière à accroître la productivité.

En mai 2005, le CRTC a statué que les services voix sur IP devraient faire l'objet d'une réglementation uniquement pour les fournisseurs de services de télécommunications titulaires, avec l'extension de toutes les obligations tarifaires des services locaux à toutes les ESLT offrant des services voix sur IP locaux sur le territoire. Un recours collectif présenté en juillet 2005 par TELUS, Bell Canada et d'autres ESLT au Cabinet fédéral dans le but de renverser la décision du CRTC est en instance.

En décembre 2005, le CRTC a annoncé la prorogation du régime actuel de plafonnement des prix pour une période de un an jusqu'au milieu de 2007. Bien que les ESLT aient demandé des modifications au régime de plafonnement des prix pour permettre une plus grande souplesse, le cadre de réglementation actuel qui a été établi en 2002, ainsi que les décisions rendues récemment, continuent d'appuyer le cadre de réglementation de la concurrence du CRTC fondé sur les installations. Les entreprises attendent également en 2006 la décision du CRTC portant sur l'abstention à l'intention des services locaux qui présentera les conditions en vertu desquelles les ESLT peuvent obtenir une plus grande liberté et une souplesse afin d'être davantage concurrentielles en regard des câblodistributeurs et autres fournisseurs de services locaux.

Dans le cadre de réglementation de la concurrence du CRTC fondé sur les installations et grâce à sa stratégie aux fins de prestation, à l'échelle nationale, de services commerciaux liés aux données et à IP, ainsi qu'à sa présence importante (de plus de 40 %) sur le marché en pleine croissance des services sans fil au Canada, la société est placée pour générer une croissance consolidée au-dessus de la moyenne en 2006 et aux cours des exercices ultérieurs.

9.2 Objectifs financiers et opérationnels pour 2006

Les objectifs suivants pour 2006 ont été communiqués au public le 16 décembre 2005. La société a l'habitude de réaffirmer ou d'ajuster ses indications annuelles trimestriellement.

	Objectifs pour 2006	Résultats de 2005	Variation
Chiffres consolidés			
Produits d'exploitation	8,6 G\$ à 8,7 G\$	8,14 G\$	6 à 7 %
BAIIA ¹⁾	3,5 G\$ à 3,6 G\$	3,30 G\$	6 à 9 %
Bénéfice par action – de base	2,40 \$ à 2,60 \$	1,96 \$	22 à 33 %
Dépenses en immobilisations	1,5 G\$ à 1,55 G\$	1,32 G\$	14 à 17 %
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1,55 G\$ à 1,65 G\$	1,47 G\$	5 à 12 %
Secteur des services avec fil			
Produits (externes)	4,825 G\$ à 4,875 G\$	4,85 G\$	(1) à 1 %
Produits en tant qu'une entreprise autre qu'une ESLT	650 M\$ à 700 M\$	632 M\$	3 à 11 %
BAIIA	1,8 G\$ à 1,85 G\$	1,85 G\$	(3) à 0 %
BAIIA en tant qu'une entreprise autre qu'une ESLT	25 M\$ à 40 M\$	21 M\$	18 à 89 %
Dépenses en immobilisations	1,05 G\$ à 1,1 G\$	914 M\$	15 à 20 %
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	Plus de 100 000	73 400	Plus de 36 %
Secteur des services sans fil			
Produits (externes)	3,775 G\$ à 3,825 G\$	3,30 G\$	14 à 17 %
BAIIA	1,7 G\$ à 1,75 G\$	1,44 G\$	18 à 22 %
Dépenses en immobilisations	Approx. 450 M\$	405 M\$	Approx. 11 %
Ajouts nets d'abonnés aux services sans fil	Plus de 550 000	584 300	(6)% ou mieux

1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) », pour la définition, le calcul et le rapprochement du BAIIA de 2004.

2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles » pour la définition, le calcul et le rapprochement des flux de trésorerie disponibles de 2004.

Pour le secteur des services avec fil, le BAIIA de 2006 devrait demeurer stationnaire ou reculer de 50 millions de dollars, en raison des coûts de restructuration accrus partiellement neutralisés par les efficacités opérationnelles continues. La croissance des produits d'exploitation des services avec fil sur les territoires non titulaires du centre du Canada devrait augmenter de l'ordre de 18 millions à 68 millions de dollars en 2006 alors qu'une autre hausse soutenue du BAIIA est visée.

En ce qui concerne le secteur des services sans fil, le BAIIA de 2006 devrait augmenter de 260 millions de dollars pour atteindre 310 millions de dollars, en raison de la progression de 14 à 17 % des produits d'exploitation, du maintien des économies d'échelle, de la compression des coûts et de la vigueur persistante de la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil.

Le taux de croissance de 22 à 33 % du bénéfice par action découle non seulement de la rentabilité opérationnelle accrue, mais des frais de financement moindres en raison des niveaux réduits de la dette. La croissance remarquable du bénéfice par action a été réalisée malgré le fait qu'une hausse des coûts de restructuration était prévue pour 2006. De plus, le bénéfice de 2005 incluait un montant de 18 cents lié aux retombées positives du règlement de questions fiscales des exercices précédents qui ne devraient pas se reproduire en 2006 dans la même ampleur.

Principales hypothèses et sensibilités au titre des objectifs de 2006

Diverses hypothèses ont été faites à l'égard des objectifs de 2006 incluant celles qui suivent :

- Croissance économique conforme aux estimations provinciales et nationales faites récemment par le Conference Board du Canada en 2005, incluant la croissance de 3,1 % du produit intérieur brut du Canada.
- Concurrence accrue sur le marché des services avec fil résidentiels et d'affaires.
- Gain au titre de la pénétration du marché des services sans fil similaire à celui de 2005, soit environ cinq points de pourcentage.
- Charges d'environ 100 millions de dollars au titre de la restructuration et de la réduction de l'effectif (53,9 millions en 2005).
- Taux d'imposition effectif d'environ 35 %.
- Aucune acquisition ni aucun dessaisissement de taille prévu.
- Aucune modification des règles touchant la propriété étrangère.
- Maintien ou amélioration des cotes de crédit de qualité.

Des achats potentiels d'au plus 24 millions d'actions de TELUS dans le cadre de l'offre de rachat des actions dans le cours normal des activités acceptée par la Bourse de Toronto et amorcée le 20 décembre 2005 pourraient influencer sur le bénéfice par action, le solde de trésorerie, la dette nette et le capital-actions ordinaire. Rien ne peut garantir que ces hypothèses ou les indications et les projections financières et d'exploitation de 2006 se révéleront exactes.

9.3 Plan financier de 2006

TELUS ne détient aucun montant considérable sous forme de dette arrivant à échéance en 2006. Le plan financier de TELUS consiste à utiliser les flux de trésorerie disponibles générés par ses activités en 2006 pour i) racheter des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de TELUS aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités, ii) verser des dividendes et iii) retenir des liquidités aux fins des activités générales de la société. La société prévoit accroître puis réduire le solde du produit des créances titrisées et utiliser les facilités bancaires, selon les besoins, pour combler ses autres besoins de liquidités.

TELUS s'attend également à maintenir sa position actuelle assurant la pleine couverture de son risque de change à l'égard de sa dette et elle prévoit généralement maintenir un solde minimal de 1 milliard de dollars sous forme de liquidités inutilisées. À la fin de 2005, la presque totalité de la dette globale de TELUS était assortie d'un taux fixe.

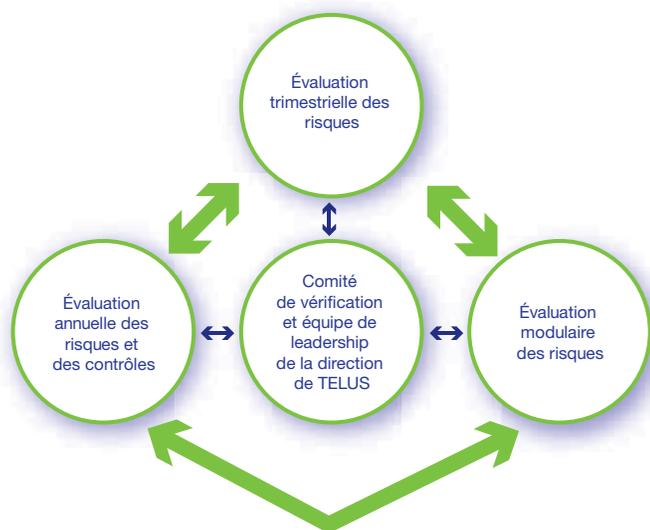
TELUS pourrait aussi envisager de refinancer la totalité ou une partie de ses billets arrivant à échéance le 1^{er} juin 2007 avant la date d'échéance régulièrement prévue. Ces passifs libellés en dollars américains étaient pleinement couverts par des passifs libellés en dollars canadiens au moment de l'émission et TELUS pourrait également mettre fin à ces ententes de swap ou les restructurer avant l'échéance. Les rentrées liées à l'exploitation retenues de même que les titres de créance à long et à court terme négociés sur un marché public, comme un papier commercial, pourraient servir au refinancement de ces billets. Pour une analyse liée aux risques, se reporter à la rubrique 10.7, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».

10

Risques et gestion des risques

Mise à jour sur les risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer et description des méthodes de gestion des risques qu'elle utilise.

Processus d'évaluation des risques et des contrôles de TELUS



TELUS utilise un processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux faisant appel aux connaissances approfondies des membres de l'équipe de tous les secteurs de l'entreprise. Le premier niveau correspond à l'évaluation annuelle des risques et des contrôles, comportant des entrevues individuelles avec les directeurs principaux clés, une évaluation exhaustive des risques et des contrôles s'appuyant sur les cadres de gestion des risques d'entreprise et des contrôles internes du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), un examen des enjeux tirés des récentes vérifications internes et externes, la priorisation des principaux risques et l'engagement des responsables de l'entreprise chargés de l'atténuation des risques. Les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles appuyant le développement du programme de vérification interne de TELUS sont présentés à la haute direction et au comité de vérification du conseil d'administration et ils sont utilisés au moment de la planification stratégique de la société.

Au deuxième niveau, TELUS effectue un examen trimestriel de l'évaluation des risques de concert avec les principaux intervenants à l'interne en vue de saisir les risques d'entreprise qui changent sans cesse, de contrôler l'atténuation des principaux risques et de fournir continuellement des assurances au comité de vérification.

Au troisième niveau, TELUS effectue des évaluations modulaires des risques associés à des missions de vérification précises et met en œuvre diverses initiatives de gestion des risques (notamment le système de gestion environnementale, les vérifications sur la sécurité, l'évaluation des plans de continuité de l'entreprise, l'évaluation des risques matériels touchant les biens, l'évaluation du réseau et de la vulnérabilité des TI de même que l'évaluation proactive des risques en matière de fraude et d'éthique). Les résultats des évaluations annuelles et trimestrielles des risques et des évaluations des risques propres aux missions sont analysés, priorisés et mis à jour tout au long de l'exercice.

Définition de TELUS des risques d'entreprise

TELUS définit le risque d'entreprise comme le degré de risque lié à l'atteinte des principaux objectifs stratégiques, financiers, organisationnels et fonctionnels par rapport à l'efficacité et à l'efficience des activités, à la fiabilité

de l'information financière, au respect des lois et des règlements et à la protection des actifs dans le cadre d'une culture organisationnelle éthique.

Les rubriques qui suivent résument les principaux risques et incertitudes susceptibles d'influer sur les résultats de TELUS dans l'avenir.

10.1 Concurrence

La concurrence soutenue pourrait être préjudiciable aux parts de marché, aux volumes et aux tarifs de certains segments de marché de TELUS

Plusieurs des principaux concurrents de TELUS, qui ont mis sur pied ou acquis leurs propres installations de réseau dans l'ouest du Canada ces dernières années, concentrent maintenant leurs efforts sur le marketing et la génération de produits d'exploitation. Ces efforts visent plus précisément les marchés des petites et moyennes entreprises compte tenu de l'ampleur de ce marché, de sa concentration géographique urbaine et de ses marges généralement intéressantes. Au même moment, la concurrence demeure très soutenue sur le marché des grandes entreprises, sur lequel un petit nombre de grands clients peuvent dégager des produits d'exploitation considérables. Plus particulièrement, la concurrence est toujours féroce sur les marchés résidentiels de l'accès à Internet haute vitesse et des services interurbains. Par conséquent, les tarifs dans leur ensemble demeurent très concurrentiels, surtout sur les marchés des services interurbains, de la transmission de données et des services IP à l'intention des clients d'affaires. Compte tenu des regroupements ayant eu lieu au sein de l'industrie ces dernières années, les principaux concurrents de TELUS jouissent d'une bonne vigueur financière, d'une bonne reconnaissance de leur marque et, pour plusieurs d'entre eux, d'une envergure nationale. Selon toute probabilité, ils continueront de présenter des défis de taille à TELUS et rien ne peut garantir que TELUS pourra soutenir la concurrence en temps opportun et dans une mesure suffisante pour maintenir son rendement financier actuel.

Services de transmission de la voix et de données avec fil

La concurrence devrait demeurer vive, non seulement en ce qui concerne les marchés traditionnels des services de téléphonie et de transmission de données et des services IP, mais aussi à l'égard des nouveaux arrivants qui offrent des solutions de rechange aux services d'accès locaux et interurbains traditionnels sur fil au moyen de la téléphonie voix sur IP.

TELUS prévoit que la concurrence sur le marché des services locaux et interurbains et des services de transmission de données et IP – au sein duquel des entreprises de télécommunications traditionnelles, des revendeurs ainsi que des fournisseurs de services interurbains de contournement et de cartes exercent leurs activités – continuera de cibler aussi bien le marché des clients d'affaires que celui des clients résidentiels. Divers services voix sur IP, installations d'abonnés et services Centrex IP sont offerts aux clients d'affaires depuis plusieurs années déjà. De plus, un nombre grandissant de fournisseurs concurrents de services voix sur IP, dont les principaux sont les entreprises de câblodistribution, ont commencé à regrouper les services résidentiels locaux et interurbains de téléphonie, les services d'accès à Internet haute vitesse et, dans certains cas, les services sans fil et à assortir le tout d'un tarif mensuel groupé ou réduit. Les câblodistributeurs sont désormais en mesure de proposer une offre triple au marché résidentiel, soit des services locaux et interurbains de téléphonie, l'accès à Internet haute vitesse et les services vidéo (par câble et la diffusion directe par satellite). Les entreprises de câblodistribution devraient également cibler de plus en plus le marché des petites et moyennes entreprises avec leurs services voix sur IP. Par conséquent, les concurrents traditionnels et non traditionnels

cherchent maintenant à offrir une gamme complète de services de télécommunications autant sur le marché des clients résidentiels que sur celui des clients d'affaires, surtout dans les grands centres urbains. La concurrence accrue fait en sorte que les fournisseurs traditionnels, comme TELUS, subissent des reculs accélérés de leurs lignes d'accès au réseau (ces lignes ont diminué de 2,4 % pour TELUS en 2005, contre 1,3 % en 2004). Le recul accéléré des lignes d'accès au réseau et des produits tirés des abonnés, y compris les services interurbains, est à prévoir, puisque les fournisseurs de services voix sur IP se taillent une part grandissante du marché des services d'accès locaux.

La transition de l'industrie de l'infrastructure existante des services de transmission de la voix vers les services de téléphonie IP et des plates-formes de données existantes vers les plates-formes de commutation multiprotocole par étiquette (IP MPLS) et les modèles de prestation de services voix sur IP s'est accélérée en 2005 et elle devrait continuer de le faire en 2006. Ces dernières années, les services existants de transmission de données en particulier ont fait l'objet d'une banalisation accrue et de réductions considérables des tarifs en plus de subir le contre-coup de décisions réglementaires. Les produits et les marges liés aux services de transmission de données existants ont diminué et ces baisses ne devraient être que partiellement neutralisées par la demande plus élevée ou la migration accrue des clients vers les plates-formes IP qui sont également assujetties à des pressions considérables sur les prix et à des marges réduites.

Par conséquent, les concurrents de TELUS offrent maintenant diverses gammes de services locaux et interurbains, de services évolués de transmission de données et de services IP sur les marchés des clients résidentiels et des clients d'affaires. Plus particulièrement sur le marché des clients d'affaires, les concurrents ne se contentent pas de regrouper les services d'accès locaux, sans fil, de transmission évoluée de données et IP et de les assortir d'un tarif moindre, mais ils regroupent également les services Web et de commerce électronique avec d'autres services de technologie de l'information et de soutien. Compte tenu du regroupement plus marqué des services de télécommunications traditionnels et des services de TI, TELUS doit soutenir une concurrence de plus en plus vive de la part des sociétés offrant des services Internet, du matériel et des logiciels ainsi que des services-conseils et des services liés aux processus opérationnels. Rien ne peut garantir que TELUS sera en mesure de continuer à rivaliser avec succès dans l'avenir.

Accès Internet avec fil

Bien que le marché des services d'accès à Internet haute vitesse continue de progresser, il arrivera bientôt à maturité compte tenu du taux de pénétration élevé au Canada par rapport à de nombreux autres pays. Cette situation devrait se traduire par des ajouts nets d'abonnés moindres pour tous les concurrents au sein de l'industrie et freiner la capacité de TELUS d'accroître sa part du nombre total d'abonnés à Internet haute vitesse. De même, la différenciation par le biais de diverses options de vitesse d'accès et de caractéristiques à valeur ajoutée pourrait se traduire par une baisse des tarifs de la part de tous les concurrents alors que le marché de l'accès à Internet haute vitesse ralentit et que les services groupés sont de plus en plus nombreux. La concurrence et le taux de croissance liés aux services Internet commutés à l'intention des clients résidentiels ont aussi ralenti de façon considérable, en raison principalement de la disponibilité accrue du service Internet haute vitesse et de la baisse des tarifs. Les pertes d'abonnés existants des services commutés de TELUS subies aux mains des concurrents offrant le service haute vitesse ont été limitées grâce aux efforts de TELUS visant à abonner ces clients à son propre service Internet haute vitesse. Toutefois, rien ne garantit que les pertes d'abonnés des services commutés ni que la part de marché conservée par TELUS correspondront aux prévisions, car TELUS continue de composer avec une concurrence intense de la part des câblodistributeurs offrant des services Internet haute vitesse.

Téléphonie sans fil

Sur le marché canadien de la téléphonie cellulaire, la concurrence devrait demeurer féroce en 2006 dans toutes les régions du pays. TELUS prévoit

augmenter sa clientèle nette de plus de 550 000 abonnés en 2006, mais rien ne garantit qu'elle y parviendra en raison de la concurrence actuelle et de la baisse possible des taux de croissance dans l'industrie canadienne des télécommunications sans fil.

En raison de l'entrée de Virgin Group sur le marché des services sans fil sous la marque Virgin Mobile, dans le cadre d'une entente de revente conclue avec Bell Mobilité, la concurrence sur le marché canadien des services sans fil s'est de nouveau intensifiée en 2005, particulièrement dans les secteurs des services prépayés et des services à l'intention des jeunes. Les deux concurrents de TELUS à l'échelle nationale dans le cadre des services sans fil offrent des marques à rabais en vue d'attirer les nouveaux abonnés. Par ailleurs, d'autres concurrents, y compris plusieurs câblodistributeurs, pourraient offrir des services sans fil à l'échelle régionale ou nationale, sur une base de revente. Cette augmentation des nouvelles marques et offres pourrait entraîner des pressions sur les tarifs et une hausse des frais d'acquisition dans l'avenir, particulièrement sur le marché des services prépayés.

Il se pourrait que l'intensification de la concurrence occasionne un accroissement des taux de désabonnement, une hausse des frais d'acquisition par abonné et un recul des produits moyens par abonné. Les campagnes publicitaires intensives et les programmes de marketing novateurs devraient se poursuivre. Certains concurrents continuent d'offrir des téléphones à prix modique ou gratuits, pour lesquels ils obtiennent des subventions, ou de réduire leur tarif de temps d'antenne ou de transmission de données sans fil. De plus, Aliant Telecom Wireless a lancé un plan de services interurbains de téléphonie cellulaire illimité en 2005, une première dans l'industrie des services sans fil. Enfin, certaines entreprises de télécommunications ont mis en marché des services de conversation directe (PTT) en 2005, qui font directement concurrence aux services Mike et aux nouveaux services PTT AMRC de TELUS. (Se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques »). Grâce à son réseau évolué d'optimisation des données (EVDO) sans fil haute vitesse, TELUS bénéficie de certains avantages concurrentiels (comme des vitesses de 400 à 700 kilobits par seconde, soit six fois plus rapide que les services de transmission de données mobiles antérieurs de TELUS) par rapport aux fournisseurs de services de GSM (système mondial pour communication avec les mobiles), mais ces avantages pourraient diminuer à mesure que Rogers implantera son réseau à plus grande vitesse UMTS-HSDPA (système universel de télécommunications mobiles, accès par paquets à sens descendant haute vitesse). (Se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques »). Bien que TELUS ait l'intention de gérer ces risques en continuant de porter ses efforts sur les services à valeur ajoutée différenciés et la croissance rentable du nombre d'abonnés, rien ne peut garantir que ces efforts seront couronnés de succès.

À l'automne 2001, Bell Mobilité a fait une percée dans l'ouest du Canada et mis sur pied son propre réseau et sa propre capacité d'exploitation, et elle a lancé son propre réseau de transmission de données 1X dans des centres urbains de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à l'automne 2002. Par ailleurs, les ententes de services d'itinérance et de revente entre TELUS, Bell Mobilité et ses sociétés affiliées, et Aliant Telecom Wireless conclues pour la première fois au milieu de 2002 ont permis à Bell Mobilité d'élargir la disponibilité et la portée des services sans fil à une population d'environ 2,5 millions dans des zones rurales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique beaucoup plus tôt et à un coût bien moindre que si elle avait dû attendre d'avoir terminé le développement de ses zones de desserte rurales du réseau. L'arrivée de Bell Mobilité dans ces zones rurales a, par conséquent, porté le nombre réel de concurrents à trois (incluant TELUS) dans ces régions. Ces ententes ont permis en même temps à TELUS, sur une base réciproque, d'accroître la zone de desserte et de distribution de son réseau SCP, principalement desservi par deux autres concurrents, dans le centre du pays et dans les provinces de l'Atlantique essentiellement, et de porter le nombre d'abonnés aux services numériques de TELUS à l'échelle nationale à un marché de 30,6 millions, soit une hausse d'environ 7,5 millions d'abonnés. Rien ne saurait garantir toutefois que les efforts de marketing de TELUS seront aussi fructueux sur ces nouveaux marchés que sur ceux déjà desservis.

rapport de gestion

TELUS et ses principaux concurrents à l'échelle nationale sont tenus de mettre en œuvre la transférabilité des numéros de services sans fil d'ici le 14 mars 2007 (se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation »), ce qui contribuera à lever un obstacle de taille pour les clients qui passent d'une entreprise de télécommunications à une autre et pourrait intensifier la concurrence sur le marché. Bien que TELUS ait le plus faible nombre d'abonnés installés et le plus faible taux de désabonnement parmi les principales entreprises de télécommunications nationales, ce qui est de bon augure pour la situation concurrentielle de la société, rien ne peut garantir que TELUS sera en mesure de maintenir ou d'accroître sa clientèle comme ses concurrents nationaux.

La concurrence dans le secteur de la téléphonie sans fil devrait aussi provenir des nouvelles technologies sans fil numériques, qui pourront être offertes par des fournisseurs traditionnels et non traditionnels avec ou sans licence de spectre servant à la prestation de services Internet et de transmission de données à plus haute vitesse que les appareils sans fil actuels et futurs. Une telle disponibilité pourrait se traduire par des coûts accrus d'obtention de nouvelles subventions liés à la migration des abonnés existants vers des appareils évolués s'appuyant sur des technologies plus récentes. Rien ne peut garantir que les nouveaux services sans fil offerts par TELUS seront disponibles à temps ni que TELUS pourra imputer des tarifs accrus à la fourniture de ces services. (Se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques ».)

Accès fixe sans fil

Bien que la technologie soit en général au tout début de son développement et que la viabilité économique connexe reste à prouver, la concurrence devrait s'intensifier au titre des technologies d'accès fixe sans fil offertes par les nouveaux fournisseurs ou les fournisseurs existants utilisant le spectre avec ou sans licence pour offrir des services de transmission de données et Internet à plus haute vitesse.

Inukshuk Internet Inc., appartenant conjointement à Rogers Communications et à BCE, a fait part de son intention de construire un réseau d'accès fixe sans fil haute vitesse s'appuyant sur une licence de spectre pour la bande de fréquence 2,5 GHz. De plus, certains intervenants non traditionnels dans le secteur des télécommunications, comme les municipalités, pourraient envisager de mettre sur pied des entreprises d'accès fixe sans fil dans des villes et en banlieue, comme ce fut le cas aux États-Unis.

La mise en place et la disponibilité de tels réseaux pourraient se traduire par une réduction du trafic sur les réseaux existants de téléphonie mobile sans fil de TELUS ou accroître la concurrence au titre des services d'accès Internet à haute vitesse avec fil de TELUS. Rien ne peut garantir que les services actuels ou les nouveaux services offerts par TELUS pourront rivaliser avec de tels services à accès fixe sans fil, ni qu'ils seront offerts à temps ou que TELUS pourra leur imputer des tarifs accrus.

10.2 Progrès technologiques

La technologie est un moteur puissant pour TELUS et ses clients; toutefois, l'évolution de la technologie comporte des risques et des incertitudes. TELUS maintient énergiquement sa stratégie à court et à long terme à l'égard de la technologie en vue d'optimiser sa sélection de la technologie et son utilisation en temps opportun, tout en réduisant au minimum les coûts, les risques et les incertitudes connexes. Vous trouverez ci-après les principaux risques et incertitudes liés à la technologie et les mesures prises par TELUS afin de les gérer de façon proactive.

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur fil pourraient survivre aux investissements prévus pour l'infrastructure d'accès

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur des lignes de cuivre vers les établissements des clients évoluent à un rythme effréné. Cette évolution permet des vitesses d'accès à large bande plus élevées et est alimentée par la demande incessante de la part des utilisateurs pour

une connectivité plus rapide, la menace d'une augmentation des capacités et des services des concurrents et le désir des fournisseurs de services comme TELUS d'offrir de nouveaux services qui nécessitent une plus grande bande passante comme les services de télévision. Généralement, l'évolution vers des vitesses d'accès à large bande plus élevées est réalisée par le déploiement de la fibre optique à une distance plus éloignée des centraux, ce qui raccourcit la partie de la ligne de cuivre de l'accès, et par l'utilisation de technologies de modem plus rapides sur cette ligne raccourcie.

En 2005, TELUS a entrepris le déploiement de la technologie ADSL2+, une technologie de ligne numérique à paire asymétrique (ADSL) de seconde génération, qui permet d'atteindre une vitesse de transfert de 15 mégabits par seconde (Mbps) vers les établissements des clients, comparativement à 6 Mbps pour la technologie ADSL. La technologie ADSL2+ est compatible avec ADSL et tire profit des investissements de TELUS à l'égard des programmes d'amélioration de l'infrastructure d'accès à portée étendue en cuivre/fibre optique. En perspective, la technologie pour la liaison ADSL2+ (utilisant des paires multiples pour multiplier la bande passante disponible) et VDSL2 (qui peut fournir jusqu'à 45 Mbps sur de très courtes lignes de cuivre) devrait être disponible au cours du deuxième semestre de 2006.

Il est également prévu que la première technologie viable de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) verra le jour sous la forme d'un réseau optique passif à gigabits fondé sur les normes (GPON) et pourrait être disponible pour déploiement à la fin de 2006, offrant une vitesse de 80 Mbps aux domiciles. La norme FTTH est l'une des nombreuses normes FTTx (où « x » fait référence au domicile, au trottoir, à un socle ou au voisinage) proposées en cours de développement et qui se livrent concurrence que TELUS surveille activement. La fibre optique jusqu'au trottoir (FTTC), avec une connexion Ethernet jusque sur les lieux, d'une vitesse allant jusqu'à 100 Mbps, pourrait s'avérer une technologie plus pratique pour le déploiement généralisé. TELUS effectuera des essais relatifs aux technologies FTTx en 2006.

Ces normes en évolution, de même que les nouvelles techniques visant la qualité des services et l'ingénierie du trafic réseau soutiennent toutes la stratégie « le futur est simple » de TELUS visant l'offre de services Internet IP, de transmission de la voix et d'images vidéo sur un système d'accès à large bande commun. Toutefois, ces technologies évoluent plus rapidement que le cycle d'investissement traditionnel lié à l'infrastructure d'accès. L'introduction de ces nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient donner lieu à des besoins accrus en matière de fonds pour les dépenses en capital non envisagées ou planifiées à l'heure actuelle.

La téléphonie IP devant remplacer la téléphonie numérique existante n'est pas au point et les économies de coûts sont incertaines

TELUS continue d'assurer le suivi de l'évolution des offres de technologies et de services de téléphonie IP et elle procède au développement et à la mise à l'essai d'une solution à l'intention des clients résidentiels pour des services de téléphonie IP par accès à large bande qui répondront aux normes de TELUS en matière de qualité, de fonctions et de fiabilité. Cette solution pourrait permettre d'offrir des services de téléphonie supplémentaires sur la même ligne que les services de téléphonie analogique existants ou pourrait même remplacer ces services. Toutefois, la technologie mise au point en vue d'assurer l'accès aux services de vidéo, de téléphonie et d'Internet à l'aide de la même infrastructure à large bande en est à ses balbutiements et certains risques et incertitudes doivent être pris en compte, notamment la nécessité de s'assurer que tous les services peuvent être offerts simultanément à domicile (et à différentes installations au sein du domicile) sans compromettre la qualité.

Une stratégie technologique à long terme consiste à convertir tous ces services au protocole IP en vue de rationaliser le réseau, de réduire les coûts et d'assurer la prestation de services « le futur est simple » évolués. La poursuite au maximum de cette stratégie exigerait la transition des services de téléphonie de type classique de TELUS vers des services de téléphonie IP et le retrait progressif des services de téléphonie analogique existants.

À cet effet, l'infrastructure d'accès à large bande de TELUS pourrait être simplifiée, si les lignes de téléphonie analogique de type classique étaient mises hors service au profit des lignes d'accès à large bande strictement numérique appuyant tous les services, y compris la téléphonie, la vidéo et Internet. Il serait alors possible entre autres d'utiliser Ethernet, un protocole de communication à large bande traditionnel peu coûteux, comme technologie d'accès à large bande. Toutefois, l'accès à large bande strictement numérique pourrait se révéler non réalisable ou non rentable dans de nombreuses régions pendant un certain temps, surtout dans les régions rurales et éloignées. TELUS doit appuyer pendant un certain temps encore les systèmes de transmission de la voix existants et à large bande et elle engagera donc des frais en vue de maintenir les deux systèmes. Il y a un risque que les investissements dans la technologie de transmission de la voix sur large bande ne soit pas accompagnés de réduction des coûts au titre de la maintenance des systèmes existants de transmission de la voix.

Le regroupement dans une seule application s'appuyant sur un protocole Internet pour les services de téléphonie, de vidéo et Internet est complexe

La technologie et les systèmes associés aux services de téléphonie, de vidéo et Internet ont toujours été distincts et ils offraient peu de possibilités de regroupement sur des plates-formes communes en vue de réaliser des économies de coûts et peu de souplesse pour l'intégration des supports et des services. La convergence en un environnement commun d'applications IP par l'entremise d'un réseau IP commun permet de réaliser des économies de coûts tout en assurant le développement accéléré de services plus évolués, plus souples et plus conviviaux. De plus, les normes mondiales régissant le regroupement des services avec fil de type classique et des services sans fil en une infrastructure unique s'appuyant sur un sous-système multimédia IP (IMS) sont en cours de ratification. Toutefois, la conversion de systèmes et d'architectures individuels de type classique en un environnement commun est très complexe.

Ainsi, TELUS a mis en marché TELUS TV, un des premiers systèmes de télédiffusion sur IP au monde s'appuyant sur des intergiciels conçus pour la transmission d'images vidéo uniquement. Les intergiciels permettent d'échanger des communications de signalisation complexes entre les logiciels et le matériel du réseau et le décodeur à la maison. Alors que tous les services sont transférés vers une infrastructure s'appuyant sur un protocole IP, la carte routière technologique nécessaire à la conversion de l'infrastructure sous-jacente en une application et une infrastructure de transport sur IP uniques en est au stade du développement à court terme, compte tenu du manque de maturité de la technologie, principalement des intergiciels de télédiffusion sur IP et des plates-formes de distribution.

Ce risque oblige TELUS à mettre en place plus de systèmes individuels s'appuyant sur le réseau à court terme puis à engager des frais et à consacrer du temps à la migration vers une solution finale sous la forme d'une infrastructure convergente d'application et de réseau. TELUS procède de manière progressive à la création de systèmes parallèles à validation de principe pour assurer la fiabilité et la supériorité du nouveau réseau avant le retrait de toute partie de la plate-forme existante.

Les systèmes de soutien seront de plus en plus importants pour assurer l'efficacité opérationnelle

TELUS dispose actuellement d'un très grand nombre de systèmes de soutien opérationnels et de systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés et dont la complexité ne cesse d'augmenter. Il s'agit d'une situation typique pour une entreprise de télécommunications titulaire qui prend en charge une vaste gamme de services de téléphonie, de services mobiles, de services de transmission de données et de services de vidéo existants et émergents. Le développement et la mise en marché d'un nouveau service exigent généralement l'intégration et le développement exhaustifs de systèmes. Les frais de développement et d'exploitation continus connexes peuvent influencer sensiblement sur le maintien de la position concurrentielle et des marges bénéficiaires. TELUS demeure proactive dans son évolution vers des systèmes de soutien de prochaine génération; toutefois, il existe des incertitudes entourant les coûts et l'efficacité des solutions et leur évolution.

Compte tenu des pratiques exemplaires en vigueur dans l'industrie, l'approche de TELUS consiste à séparer les systèmes de soutien des affaires et des systèmes de soutien opérationnels et de la technologie de réseau sous-jacente. La société vise à dissocier l'introduction des nouvelles technologies de réseau et les services vendus aux clients, ce qui devrait permettre à TELUS d'optimiser les frais de réseau sans incidence sur les services à la clientèle et de faciliter la mise en marché de nouveaux services grâce à la suppression, si possible, de toute dépendance du développement sur les systèmes de soutien opérationnels.

Les technologies AMRC et iDEN qui sous-tendent les services numériques cellulaires/sans fil de TELUS pourraient devenir inférieures sur le plan technique

Le secteur des télécommunications sans fil poursuit le déploiement des technologies de deuxième (2G) et de troisième (3G) générations, qui devraient déboucher sur une augmentation de la vitesse de transmission de données pour de nombreux nouveaux services sans fil, IP et de transmission de données. L'évolution de TELUS vers le déploiement de technologies 3G comporte des chemins technologiques à la fois pour les services fondés sur la technologie AMRC et pour les services fondés sur la technologie iDEN.

TELUS continue de prendre en charge et de commercialiser des services sans fil de troisième génération utilisant le protocole 1X sur ses réseaux SCP et de téléphonie cellulaire utilisant le protocole AMRC. TELUS a amorcé l'amélioration de son réseau sans fil en 2005 grâce aux technologies 3G plus évoluées utilisant le protocole AMRC, et plus particulièrement la technologie EVDO (ou réseau évolué d'optimisation des données 1X) mise en marché en novembre 2005. EVDO assure des vitesses moyennes de 400 à 700 kbps, par rapport à 100 kbps pour 1X. Bien que la technologie EVDO ait connu un certain succès commercial en Amérique du Nord (lancement par Verizon Wireless en 2004) et en Asie, rien ne peut garantir qu'elle continuera sur cette lancée et que TELUS réussira à commercialiser les services EVDO au Canada. Bien que la société soit d'avis que son réseau AMRC assure une voie de migration raisonnable et rentable vers des générations futures de technologies à plus haute vitesse plus performantes que l'EVDO, rien ne peut garantir qu'elle le fera avec succès et en temps opportun.

Le service Mike de TELUS repose sur le protocole de technologie iDEN et offre depuis plus de trois ans déjà des services et des capacités de transmission de données par paquets de la génération 2.5. Le réseau Mike de TELUS se distingue en partie par ses services numériques de radiorépartition bidirectionnelle de grande capacité et hautement performants offerts dans une zone étendue. Ces services auxquels on accède à l'aide d'une fonction de conversation directe (PTT) sont commercialisés sous la marque Contact DirectSM. TELUS est le plus important exploitant de services PTT au Canada. TELUS et Bell Mobilité ont mis en marché des services PTT fondés sur la technologie AMRC en 2005 et d'autres entreprises de services sans fil utilisant des technologies différentes continuent d'accroître leurs capacités en matière de services PTT. Le service Mike de TELUS maintient sa supériorité au titre des services PTT pour ce qui est de la vitesse et du temps de latence conversationnel. À l'avenir, rien ne peut garantir que TELUS pourra maintenir l'avantage concurrentiel dont elle jouit actuellement sur le marché en raison de la vente de ses nombreux produits et de son expérience en matière de commercialisation, ainsi que le nombre d'utilisateurs et de groupes de travail du réseau iDEN de Mike, de même que la qualité supérieure de son service.

TELUS exploite également un service PTT fondé sur la technologie AMRC depuis le début de 2005 commercialisé sous la marque Parlez DirectSM, qui pourrait être susceptible, comme d'autres services s'appuyant sur un protocole AMRC, de concurrencer à un moment donné, sous réserve de divers progrès technologiques, la technologie iDEN utilisée par le réseau Mike. Rien ne garantit que la mise en œuvre ou la commercialisation fructueuses des services PTT fondés sur la technologie AMRC ou d'autres technologies rivales ne réduiront ou n'élimineront pas l'avantage concurrentiel du réseau Mike de TELUS. Les travaux se poursuivent en vue de trouver la voie de migration idéale pour la technologie iDEN, mais rien ne peut garantir la disponibilité de la technologie pour assurer cette migration ni la quantification des coûts connexes.

rapport de gestion

En 2005, Sprint, qui utilise le protocole AMRC, et Nexel, qui utilise la technologie iDEN, ont fusionné. Il est probable que cette fusion entre Sprint et Nexel favorisera un interfonctionnement transparent accru des réseaux AMRC et iDEN. Bien que TELUS soit bien positionnée pour suivre la voie des principaux développements en matière d'infrastructure aux États-Unis, il n'existe aucune certitude que l'interfonctionnement ou la voie de migration de l'infrastructure sera fructueux ou avantageux pour TELUS ou ses clients.

Les technologies sans fil émergentes présentent à la fois une occasion et une menace concurrentielles

Les technologies et les protocoles sans fil continuent d'être développés et étendus pour une gamme d'applications et de circonstances, comme la gamme de normes 802.xx de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE). Diverses technologies sans fil permettent l'exploitation du spectre avec ou sans licence pour des applications fixes et des applications mobiles futures. Bien que TELUS revoie et examine continuellement de tels développements et puisse à l'occasion décider d'utiliser certaines de ces technologies, rien ne peut garantir que ces développements n'auront pas une incidence négative sur TELUS dans l'avenir. Plus particulièrement, l'émergence d'appareils Wi-Fi pourrait avoir une incidence importante sur les services SCP traditionnels axés sur la technologie AMRC, ce qui pourrait déclencher une réorientation vers les services voix sur IP sans fil et favoriser l'érosion des produits par utilisateur. De plus, cette situation pourrait déclencher des investissements additionnels accélérés dans les infrastructures de transmission de la voix de la prochaine génération.

De même, ces dernières années, TELUS et certains de ses concurrents actuels et potentiels ont fait l'acquisition, dans le cadre d'une vente aux enchères, de licences de spectre radio régionales pour les bandes de fréquences de 2,3 GHz et de 3,5 GHz. Ce spectre peut être utilisé pour le déploiement de services sans fil à l'aide de la technologie sans fil WiMax (802.16). WiMax représente une norme technologique émergente qui permettra d'offrir des services à large bande sur de plus vastes régions géographiques que Wi-Fi. Les services fondés sur WiMax pourraient tenter de rivaliser avec les services avec fil. Pour le moment, WiMax ne prend pas en charge les services mobiles, bien qu'une norme (802.16e) le faisant ait été récemment ratifiée par l'IEEE. Pour le moment également, ni TELUS ni aucun concurrent majeur n'a déployé une offre pertinente de services sans fil fondés sur WiMax. Au troisième trimestre de 2005, Bell Canada et Rogers Communications ont annoncé qu'ils procéderaient à la fusion d'une partie de leurs ressources sans fil au titre du spectre sous la marque Inukshuk, qui détient une licence de spectre quasi nationale pour la bande de fréquence 2,5 GHz, et elles ont fait part de leur intention d'investir 200 millions de dollars au cours des trois prochaines années en vue de développer et de déployer des services fondés sur WiMax partout au Canada. Rien ne peut garantir que ces technologies sans fil émergentes représenteront davantage une occasion qu'une menace pour TELUS.

10.3 Réglementation

Les changements à la réglementation pourraient nuire aux méthodes, aux coûts et aux produits d'exploitation de TELUS

Les services de télécommunications et de diffusion de TELUS sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), d'Industrie Canada et du ministère du Patrimoine canadien. Le CRTC a pris des dispositions visant l'abstention de la réglementation des tarifs pour les services offerts dans des marchés concurrents, notamment les services interurbains et certains services de transmission de données et ne réglemente pas la tarification des services sans fil. Les services de télécommunications locaux sont réglementés par le CRTC selon un mécanisme de plafonnement des prix. Les principaux domaines de la réglementation faisant actuellement l'objet d'une révision sont les cadres régissant l'abstention de la

réglementation des services locaux résidentiels et d'affaires et des services numériques à haute vitesse locaux ainsi que l'utilisation des fonds dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires (ESLT).

En 2005, le gouvernement fédéral a entrepris un examen de la politique et du cadre réglementaire de l'industrie canadienne des télécommunications. Le comité d'experts, relevant du ministre de l'Industrie, avait été invité à faire des recommandations au plus tard à la fin de 2005 sur la manière de moderniser le cadre d'exploitation des télécommunications du Canada en vue d'en faire profiter le secteur et les consommateurs canadiens.

L'issue des instances réglementaires, des procédures et des appels interjetés devant les tribunaux ou le Cabinet fédéral dont il est question ci-après ainsi que l'évolution de la réglementation pourraient se répercuter sensiblement sur les méthodes, les coûts et les produits d'exploitation de TELUS.

Réglementation sur le plafonnement des prix

La réglementation sur le plafonnement des prix continue de s'appliquer à un ensemble de services locaux offerts par des ESLT. TELUS est assujettie à la réglementation sur le plafonnement des prix en tant qu'ESLT en Alberta, en Colombie-Britannique et dans l'est du Québec. Le 30 mai 2002, le CRTC a publié la Décision de télécom 2002-34 et instauré une seconde période de plafonnement des prix de quatre ans. Cette période de plafonnement a été prolongée d'une année pour se terminer le 31 mai 2007 aux termes de la Décision de télécom 2005-69 du CRTC. Le CRTC a inclus un compte de report dans la seconde période de plafonnement des prix dans lequel un montant correspondant aux ajustements annuels cumulatifs de la productivité pour les services résidentiels dans les zones de desserte à faible coût est ajouté. Les ajustements de la productivité sont établis à l'aide de l'indice de productivité du produit intérieur brut (IP-PIB) diminué de la productivité compensatoire pour la seconde période de plafonnement des prix de 3,5 %.

Dans la Décision 2005-69, le CRTC a déclaré qu'il amorcerait un processus en vue de revoir le régime actuel de plafonnement des prix au premier semestre de 2006. Rien ne peut garantir que le régime de réglementation des prix applicable à TELUS à compter de juin 2007, sera aussi favorable, voire plus favorable que le régime actuel pour TELUS.

Le 16 février 2006, le CRTC a rendu sa décision attendue depuis longtemps sur l'utilisation des fonds dans le compte de report, soit la Décision de télécom CRTC 2006-9. Dans sa décision, le CRTC a déterminé que les initiatives visant à étendre les services à large bande aux communautés rurales et éloignées et les initiatives visant à promouvoir l'accessibilité aux services de télécommunications pour les personnes souffrant d'une incapacité représentent une utilisation adéquate des fonds dans les comptes de report des ESLT. Dans la mesure où le compte de report accumulé excède les initiatives approuvées, le solde sera distribué sous forme d'un rabais non récurrent aux clients résidentiels locaux des zones de desserte à faible coût. Enfin, le CRTC a indiqué que dorénavant aucun autre montant ne pourrait être ajouté au compte de report et qu'il faudrait utiliser plutôt les réductions de tarifs locaux résidentiels prospectives. Compte tenu de la complexité de la décision et des questions qui ne sont pas encore réglées, la direction analyse actuellement la décision en vue de déterminer quelles pourraient être les répercussions globales sur TELUS.

Pénalités relatives à la qualité du service

La décision relative au plafonnement des prix prévoyait aussi un plan d'ajustement des tarifs et des pénalités connexes pour les ESLT qui ne respectent pas les normes de qualité du service approuvées par le CRTC. Lorsque toutes les incidences de l'interruption du travail chez TELUS et de l'inondation dans le sud de l'Alberta en 2005 seront comprises et quantifiées, TELUS compte faire une demande au CRTC afin que de tels événements soient considérés comme des événements défavorables et que leurs répercussions ne soient pas prises en compte dans l'évaluation de la qualité du service offert par TELUS. La prise en compte de tels événements défavorables par le CRTC contribuerait à réduire les pénalités relatives à la qualité

du service versées par la Société en 2005. Néanmoins, rien ne garantit à TELUS que ces pénalités n'influeraient pas sur ses bénéfices à l'avenir.

Examen des garanties relatives aux prix

Le 29 avril 2005, le CRTC a publié sa Décision de télécom 2005-27, « Examen des garanties relatives aux prix planchers des services tarifés de détail et questions connexes » et modifié certaines garanties de tarification actuelles pour les services tarifés de détail. Le CRTC a maintenu le test d'imputation des coûts pour s'assurer que les services ne sont pas vendus en-dessous du prix, procurant ainsi un avantage concurrentiel injuste. Bien que les nouvelles garanties relatives aux prix soient un peu plus rigoureuses que les précédentes, le CRTC n'a pas abandonné dans sa Décision 2005-27 le concept de base d'un test d'imputation s'appuyant sur les coûts sous-jacents. La Décision 2005-27 n'approuvait pas les modifications radicales des garanties relatives avancées par le CRTC ni les propositions relatives aux marges garanties présentées par les concurrents. Toutefois, rien ne garantit que les nouvelles garanties relatives aux prix planchers ne nuiront pas à la capacité de TELUS de soutenir efficacement la concurrence à l'avenir.

Exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par TELUS

Le CRTC a approuvé les demandes présentées par TELUS en vue d'exploiter des entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (août 2003) et de l'est du Québec (juillet 2005). En septembre 2003, le CRTC a approuvé la demande de licence présentée par TELUS en vue d'exploiter un service national de vidéo-sur-demande selon les modalités qui s'appliquent déjà à d'autres licences accordées à des entreprises de vidéo-sur-demande au Canada. La licence couvre l'ensemble du territoire canadien et a une durée de sept ans. Rien ne peut garantir que les coûts de mise en œuvre ou les produits et charges prévus pour les services de télédiffusion correspondront aux prévisions.

Voix sur IP

Le 12 mai 2005, le CRTC a publié la Décision de télécom 2005-28, « Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet ». Le CRTC a décrété que les services voix sur IP locaux doivent être considérés comme des services locaux et que le cadre de réglementation régissant la concurrence locale s'appliquera aux fournisseurs de services voix sur IP locaux. Le CRTC a déterminé que les ESLT peuvent uniquement fournir des services voix sur IP sur leur territoire titulaire selon les tarifs approuvés. Rien ne peut garantir que cette décision du CRTC n'aura aucune incidence majeure sur la capacité future de TELUS de soutenir la concurrence.

Le 28 juillet 2005, TELUS, Aliant Telecom Inc., Bell Canada, Saskatchewan Telecommunications et d'autres intervenants ont demandé au gouverneur en conseil d'intervenir en vue d'éliminer la réglementation économique des services voix sur IP. De plus, TELUS, Bell Canada et Saskatchewan Telecommunications ont porté la Décision 2005-28 en appel devant le tribunal fédéral en vue de faire rejeter l'application de la règle relative à la reconquête (restriction de commercialisation de 12 mois interdisant de communiquer avec des clients qui se sont tournés vers des concurrents) pour des services voix sur IP. Rien ne peut garantir que ces actions seront couronnées de succès.

Licences de radiocommunication réglementées par Industrie Canada

Toutes les communications sans fil reposent sur la transmission par ondes radio et nécessitent par conséquent un accès au spectre des radiofréquences. En vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada a le pouvoir de réglementer, de gérer et de contrôler l'attribution du spectre au Canada et l'octroi des licences pour l'utilisation des bandes de fréquences ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquences aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. La transmission de la voix et de données sans fil par téléphone cellulaire, par le biais de systèmes RMS, RMSA et SCP, entre autres, nécessite une telle licence. Les licences des SCP et de téléphonie cellulaire de TELUS comportent diverses conditions telles que les suivantes : respect de certains niveaux de rendement; exigences en matière de propriété au pays; obligations concernant la couverture et les infrastructures; affectation d'au moins 2 % d'une part des produits d'explo-

tation des SCP et de téléphonie cellulaire à la recherche-développement; diverses exigences en matière de présentation d'informations annuelles et de revente de services aux concurrents. Bien que TELUS estime satisfaisante dans l'ensemble aux conditions d'attribution de ses licences, rien ne garantit que les autorités considéreront qu'elle les a toutes respectées ou qu'en cas de défaut de sa part, une exemption lui sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Des droits de concession de licence initiaux et des droits de renouvellement annuel doivent être versés eu égard aux licences n'ayant pas été obtenues dans le cadre d'une enchère de licences de spectre. Rien ne garantit qu'Industrie Canada ne cherchera pas à augmenter ces droits dans l'avenir.

Mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil – Décision de télécom CRTC 2005-72

Le 20 décembre 2005, le CRTC a publié la Décision de télécom 2005-72 et ordonné à Bell Mobilité, à Rogers Sans-Fil Inc. et à la division des services mobiles de TELUS de mettre en œuvre la transférabilité des numéros de services sans fil en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, là où la transférabilité des numéros locaux d'une entreprise de services locaux à une autre entreprise de services locaux (ESL à ESL) est déjà en place, d'ici le 14 mars 2007. Dans les autres régions et pour les autres fournisseurs de services sans fil, l'exportation des numéros des services sans fil (là où la transférabilité des numéros de services locaux d'ESL à ESL est déjà en place) devra être offerte d'ici le 14 mars 2007, tandis que l'importation devra être offerte d'ici le 12 septembre 2007. Rien ne garantit que TELUS ni les autres entreprises canadiennes de télécommunications seront en mesure de mettre en place la transférabilité des numéros de services sans fil dans les délais exigés sans engager des sommes additionnelles ou des frais d'administration continue considérables. La mise en œuvre de la transférabilité des numéros des services sans fil pourrait se traduire par la migration accrue des lignes d'accès au réseau vers les services sans fil, un taux de désabonnement mensuel des abonnés des services sans fil plus élevé ou des coûts de rétention supérieurs pour TELUS.

Au moment de sa mise en œuvre aux États-Unis en 2003, la transférabilité des numéros de services sans fil n'a pas provoqué la montée en flèche du taux de désabonnement, comme on s'y attendait initialement. De plus, TELUS est d'avis que la transférabilité des numéros de services sans fil offre des possibilités de mieux pénétrer le marché des entreprises dans le centre du Canada où TELUS possède une part de marché moins grande que celle de ses concurrents des services sans fil et où l'absence de la transférabilité des numéros de services sans fil est réputée avoir réduit l'efficacité de ses ventes. Toutefois, rien ne garantit que ce sera le cas.

Restrictions à la propriété étrangère

TELUS et ses filiales sont assujetties aux restrictions sur la propriété étrangère imposées par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur la radiodiffusion*. Bien que TELUS croie que TELUS Corporation et ses filiales ont agi en conformité avec les lois applicables, rien ne garantit qu'une décision future du CRTC, d'Industrie Canada ou d'Héritage Canada ou que des événements échappant à la volonté de TELUS ne feront pas en sorte que celle-ci cesse d'être conforme à ces lois. Si cela devait se produire, la capacité des filiales de TELUS d'exercer leurs activités en qualité d'entreprises canadiennes aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, ou de maintenir, de renouveler ou d'obtenir des licences en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* ou de la *Loi sur la radiodiffusion*, pourrait être compromise, et les activités de TELUS pourraient subir des conséquences défavorables.

10.4 Ressources humaines

Les résultats des négociations collectives en cours chez TELUS Québec pourraient entraîner des coûts accrus, une productivité moindre ou des perturbations du travail.

Deux conventions collectives sur le territoire de TELUS Québec devront être renouvelées en 2006. Le 31 décembre 2005, la convention collective entre TELUS Québec et le Syndicat québécois des employés de TELUS, couvrant

rapport de gestion

environ 993 employés de bureau, administratifs et techniques est arrivée à échéance. Une seconde convention touchant près de 523 employés professionnels et de supervision conclue entre TELUS Québec et le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS arrivera à échéance le 31 mars 2006. Rien ne peut garantir que les charges de rémunération négociées seront conformes aux prévisions ou que les négociations ne se traduiront pas par une productivité moindre ou des perturbations du travail.

Importance du personnel clé

Le succès de TELUS repose largement sur les compétences et l'expérience de ses employés clés. Les entreprises du secteur des télécommunications se livrent une concurrence féroce pour recruter du personnel qualifié ayant des compétences en gestion d'entreprises ainsi que d'autres employés qualifiés. Rien ne garantit que TELUS pourra conserver ses employés clés actuels ou attirer et conserver d'autres cadres dirigeants ou employés clés, le cas échéant. La perte de certains employés clés, ou la détérioration du moral des employés découlant d'une réorganisation, de conventions collectives non réglées ou d'une réduction des coûts, pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance, les activités et la rentabilité de TELUS.

La rémunération offerte par TELUS vise à appuyer une culture axée sur l'excellence du rendement et elle se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Elle comporte des primes de rendement à moyen et à long terme, incluant une paie incitative variable selon le rendement individuel et celui de l'unité de travail et de l'entreprise dans son ensemble, des options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes (UAR) et un régime d'achat d'actions à l'intention des employés de TELUS, ainsi qu'un programme d'avantages sociaux permettant d'adapter des programmes d'avantages personnels aux besoins individuels. Les primes de rendement à long terme offertes à certains membres du personnel clé comportent principalement des périodes d'acquisition de trois ans au titre des options et des UAR. Dans le cadre de ses efforts visant à s'assurer que sa rémunération demeure concurrentielle, TELUS accorde la priorité à maintenir sa capacité d'attirer et de retenir du personnel clé.

10.5 Intégration des activités et réorganisations internes

Le 24 novembre 2005, TELUS Corporation a annoncé l'intégration des secteurs des services avec fil et des services sans fil de la société, auparavant TELUS Communications et TELUS Mobilité, dans une seule structure opérationnelle. Cette intégration réunit les unités d'exploitation liées au service à la clientèle, l'infrastructure technologique, les opérations et les services partagés. Rien ne peut garantir que cette intégration procurera les avantages et les efficiences prévues ni que des difficultés majeures ne se présenteront pas durant l'intégration des deux structures pouvant avoir une incidence négative sur les résultats financiers et d'exploitation.

10.6 Risques liés aux processus

Les systèmes et les processus de TELUS pourraient influencer négativement sur les résultats financiers et le service à la clientèle – facturation et garantie à l'égard des produits.

La société continue d'élaborer un nouveau système de facturation dans le secteur des services avec fil, lequel inclura la réingénierie des processus aux fins de l'entrée des commandes, des conditions d'admissibilité, de la prestation des services et de l'assurance de la qualité du service à la clientèle, les recouvrements et le crédit, les contrats avec les clients et la gestion de l'information. Ce projet orienté vers la clientèle exige le développement poussé de systèmes et présente en soi des risques d'implantation découlant de la complexité des tâches et des contraintes sur le plan des ressources. TELUS compte mettre ce projet en œuvre progressivement, à commencer par le lancement de comptes personnels en Alberta, actuellement prévu en 2006, puis suivi de l'implantation de comptes à l'intention des clients de la Colombie-Britannique. Rien ne peut garantir que ce projet n'aura aucune incidence négative sur la qualité du service à la clientèle de TELUS, ni sur

sa position concurrentielle ou ses résultats financiers. Aussi, des retards considérables dans l'implantation du système pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité concurrentielle de TELUS de lancer rapidement et de façon efficace de nouveaux produits et services, de réaliser et de maintenir une structure de coûts concurrentielle et de fournir des analyses et des renseignements plus complets à la direction.

Par suite des modifications apportées aux systèmes, des activités de réduction de l'effectif et des exigences en matière de formation découlant du programme d'efficacité opérationnelle de TELUS, l'incidence possible, sur l'exploitation, des processus internes de TELUS liés à la facturation pourrait être défavorable à son bénéfice.

Coûts et disponibilité des services

La disponibilité de divers services de transmission de données, d'images vidéo et de la voix dans les régions desservies par les entreprises de services locaux concurrents (ESLC) où le réseau sur fil de TELUS n'est pas disponible partout pose un défi important du point de vue de l'échéancier des livraisons, ainsi que de la qualité et du coût des services. La location d'installations d'autres entreprises de télécommunications et la facturation indirecte de l'utilisation qui est faite de leurs réseaux pourraient s'avérer coûteuses et non rentables.

10.7 Exigences en matière de financement et d'endettement

Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir les exigences en matière de financement, cela pourrait nuire au plan d'affaires et à la croissance de TELUS

TELUS pourrait financer ses besoins de capitaux futurs au moyen de fonds autogénérés et, de temps à autre, par des emprunts au titre de la tranche inutilisée de sa facilité de crédit bancaire ou par l'émission de titres de créance ou d'actions. Les perturbations dans les marchés financiers, la multiplication des règlements sur la capitalisation bancaire, la réduction du nombre de prêts alloués au secteur des télécommunications, ainsi que le nombre moindre de banques à charte canadiennes actives en raison d'une baisse d'activités ou de regroupements pourraient réduire les capitaux disponibles pour les crédits de qualité aux entreprises telles que TELUS.

En mai 2005, TELUS a obtenu de nouvelles facilités de crédit bancaires totalisant 1,6 milliard de dollars CA, qui atténueront partiellement ce risque. Les nouvelles facilités de crédit comprennent une facilité de crédit renouvelable de trois ans de 800 millions de dollars CA (ou l'équivalent en dollars américains) et une facilité de crédit renouvelable de cinq ans de 800 millions de dollars CA (ou l'équivalent en dollars américains).

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc. (TCI), une filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. Au 31 décembre 2005, TCI avait reçu un produit en espèces totalisant 500 millions de dollars. En vertu de ce programme, TCI est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service; la cote de crédit actuelle est A (faible). Dans l'éventualité où cette cote ne serait pas maintenue, la société pourrait être tenue de mettre fin au programme avant juin 2007, date d'échéance de la convention.

Les politiques financières de TELUS comprennent un ratio dette nette/BAIIA cible de 1,5 fois à 2,0 fois (1,7 fois au 31 décembre 2005) ainsi qu'un ratio dette nette/total des capitaux investis cible d'environ 45 % à 50 % (45,7 % au 31 décembre 2005). TELUS cherche ainsi à obtenir des cotes de crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Trois des quatre agences de notation chargées d'évaluer TELUS accordent maintenant des cotes qui sont conformes aux cotes visées. Une baisse des cotes de crédit de TELUS pourrait avoir une incidence sur l'accès de cette dernière à des capitaux et sur les coûts connexes. Rien ne garantit que TELUS pourra maintenir ou améliorer ses cotes de crédit actuelles.

Le 16 décembre 2005, TELUS a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 24 millions d'actions. Cette offre fait suite à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente, qui est venue à échéance le 19 décembre 2005, en vertu de laquelle la société a acheté 21,8 millions d'actions pour un montant de 912,6 millions de dollars. Même si l'on s'attend à ce que les flux de trésorerie prévus soient plus que suffisants pour satisfaire aux besoins actuels et à la politique financière de TELUS, la capacité de TELUS d'investir dans ses activités pour assurer sa croissance future ou réaliser les rachats d'actions pourrait s'en trouver limitée.

Le conseil de TELUS examine le taux de dividende chaque trimestre en fonction de nombreux facteurs incluant un ratio de dividende cible de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Cet examen a entraîné une hausse de 37,5 % du ratio de distribution trimestriel, qui est passé de 20 cents à 27,5 cents, à compter du versement des dividendes du 1^{er} janvier 2006. Au niveau des dividendes et des actions en circulation au 1^{er} janvier 2006, cela totaliserait environ 387 millions de dollars en dividendes en 2006.

TELUS prévoit générer des flux de trésorerie importants en 2006, qui pourraient notamment servir à racheter des actions et à verser des dividendes aux actionnaires. Toutefois, si les résultats réels diffèrent des attentes de TELUS, rien ne garantit que TELUS ne devra pas modifier ses plans de financement, y compris son intention de racheter un nombre considérable d'actions ou de verser des dividendes selon le ratio de distribution cible.

10.8 Questions fiscales

Les montants relatifs à l'impôt, y compris la charge d'impôts, pourraient varier considérablement des montants prévus

Les activités de TELUS sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt s'appliquant à TELUS sont constamment susceptibles de changer. La société a des impôts à recouvrer et des actifs d'impôts futurs importants, y compris des reports de perte prospectifs, ainsi que des passifs d'impôts futurs. Ces montants se basent sur les estimations faites par la direction de TELUS et des variations possibles de ces montants et du moment de leur réalisation, peuvent influencer considérablement sur le calcul du bénéfice net ou la réalisation de flux de trésorerie dans des périodes ultérieures.

Le moment auquel a lieu la monétisation ou la réalisation des actifs d'impôts futurs est incertain, car il dépend du bénéfice futur de la société et d'autres événements. Les montants d'actifs et de passifs d'impôts futurs sont eux aussi incertains, car ils se fondent sur les taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur qui ont alors prise d'effet et qui peuvent être modifiés par les gouvernements. Le montant des actifs d'impôts futurs se base également sur la composition prévue des produits d'exploitation de la société tirés de ses diverses activités, laquelle est susceptible de changer.

Les activités de révision de l'Agence du revenu du Canada et des autres autorités fiscales provinciales ont une incidence sur le calcul définitif des montants réels des impôts à recevoir, des impôts à payer, ainsi que des actifs et passifs d'impôts futurs. En conséquence, il n'existe aucune certitude que les impôts sur les bénéfices seront exigibles comme prévu, ni que le montant ou le moment de la réception de ces actifs d'impôts, ou leur utilisation, seront semblables à ceux actuellement prévus.

10.9 Santé, sécurité et environnement

Sécurité, bien-être et santé des membres de l'équipe

Le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure affligeant un membre de l'équipe TELUS peut avoir une incidence défavorable sur la productivité de la société ainsi que sur les coûts liés aux soins de santé dans le cadre des programmes d'avantages sociaux. Pour réduire au minimum l'absence en milieu de travail, TELUS favorise une démarche globale et proactive à l'égard de la santé des membres de son équipe en offrant des programmes complets comme des programmes de bien-être, des programmes à l'intention des handicapés, des programmes d'ergonomie ainsi que de programmes d'aide aux employés.

TELUS dispose de programmes de longue date visant à fournir de la formation et de l'orientation aux membres de son équipe, ainsi qu'aux

entrepreneurs et fournisseurs qui ont accès aux installations de TELUS, à l'égard des attentes et des pratiques de TELUS en matière de sécurité au travail. Toutefois, rien ne garantit que ces pratiques seront effectivement suivies pour toutes les situations qui se présenteront.

Préoccupations relatives à l'émission de radiofréquences

Des études ont soutenu que les émissions de radiofréquences par les appareils de téléphonie sans fil peuvent être liées à certains effets néfastes sur la santé. Toutefois, il existe des preuves substantielles, qui ont été établies et publiées dans de nombreuses études scientifiques mondiales, qui corroborent la conclusion qu'il n'y a pas de risque pour la santé connu lié à l'utilisation de téléphones sans fil. Les agences gouvernementales canadiennes responsables de l'établissement de limites de sécurité liées aux niveaux de transmission des dispositifs radio appuient elles aussi la conclusion que les appareils de téléphonie sans fil ne posent pas de risque pour la santé. TELUS est d'avis que les appareils que TELUS vend répondent à toutes les normes de sécurité des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Il n'y a aucune garantie que les futures études sur la santé, la réglementation gouvernementale ou les préoccupations des consommateurs relativement aux effets sur la santé des émissions de radiofréquences n'auront pas d'incidences défavorables sur les activités ni sur les perspectives de TELUS. Par exemple, les appréhensions du public pourraient réduire la croissance de la clientèle et l'utilisation des services ou augmenter les coûts par suite de modifications apportées aux appareils et de poursuites en responsabilité du fait des produits.

Responsabilité au volant

Certaines études, y compris des rapports de l'Insurance Corporation of British Columbia et de l'Université de Montréal, indiquent une augmentation du niveau de distraction des conducteurs qui utilisent leur téléphone sans fil au volant.

En juillet 2004, le New Jersey et Washington, D.C., par suite d'un précédent établi par l'État de New York en 2001, ont promulgué des lois qui interdisent l'utilisation de téléphones portatifs sans fil au volant. En 2002, Terre-Neuve-et-Labrador est devenue la seule province canadienne à interdire l'utilisation de téléphones portatifs sans fil au volant (mais comme c'est le cas pour les autres interdictions de ce genre, la province permet toujours l'utilisation d'appareils sans fil à mains libres).

TELUS préconise la responsabilité au volant et conseille aux utilisateurs de téléphone cellulaire de faire de la sécurité au volant leur priorité. TELUS croit fermement que le cadre législatif actuel en matière de conduite imprudente et de négligence au volant est approprié et que des lois propres à l'utilisation de téléphones cellulaires seraient superflues et inefficaces.

Rien ne saurait garantir que des lois interdisant l'utilisation du téléphone sans fil au volant ne seront pas édictées et, si elles le sont, qu'elles n'auront pas une incidence négative sur la croissance des abonnés, sur l'utilisation des téléphones cellulaires ainsi que sur les produits d'exploitation tirés des services de téléphonie sans fil.

Inquiétudes à l'égard des questions environnementales, notamment celles touchant la contamination d'un bien ou d'un terrain et des risques connexes sur la santé humaine ou la faune

Pour exercer ses activités, TELUS possède ou loue un grand nombre de propriétés. Afin de permettre un service fiable, plusieurs emplacements de TELUS entreposent des systèmes d'alimentation au carburant devant servir comme source d'énergie de secours. De plus, plusieurs produits chimiques dangereux (p. ex. de l'acide sulfurique, des poteaux de bois traité, des équipements de lutte contre les incendies et des produits ignifuges) sont couramment utilisés à plusieurs emplacements et au sein de l'industrie des télécommunications en général. De plus, certaines matières dangereuses se trouvent à certains emplacements (p. ex. l'utilisation de l'amiante à des fins d'isolation ou de retardateur, le béryllium utilisé dans l'équipement radio). En fonction du volume de carburant entreposé et de la nature des produits chimiques particuliers qui sont manipulés, il existe un risque pour la société et pour ses administrateurs et dirigeants de la possibilité de déversements ou d'émissions de produits chimiques dangereux dans l'environnement.

rapport de gestion

Une part importante de ce risque est liée au nettoyage des emplacements contaminés par d'anciennes pratiques de TELUS ou par les propriétaires précédents. Malgré que ces éléments soient sans importance sur les résultats financiers de TELUS, une atténuation du risque environnemental mal exécutée pourrait avoir des incidences défavorables au niveau juridique, de la marque et des relations avec la collectivité. De plus amples détails sur les risques liés à l'environnement de TELUS sont décrits dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale de l'entreprise (telus.com/social-responsibility). Même si TELUS prend des mesures proactives pour reconnaître et atténuer les risques liés à l'environnement et a recours à un système de gestion environnementale solide, rien ne garantit que des incidents environnementaux précis n'auront aucune incidence sur les activités de TELUS dans l'avenir.

10.10 Litiges et questions d'ordre juridique

Enquêtes, réclamations et poursuites

En raison de la taille de TELUS, la société et ses filiales font régulièrement l'objet de diverses enquêtes, réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ou font l'objet de menaces à cette fin. TELUS ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces enquêtes, réclamations et poursuites, et, à ce titre, rien ne garantit que ces réclamations et poursuites n'auront pas d'incidence défavorable sur les résultats. Se reporter à la note 16 f) des états financiers consolidés.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton :

Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni toute autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les

plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Décision de la Cour d'appel de l'Ontario en 2005

En juin 2005, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté à l'unanimité une décision de la Cour de première instance de 2003 et a déclaré que le remboursement des obligations de série AL de 125 millions de dollars fait en décembre 1997 par BC TEL, une société remplacée de TCI, n'était pas conforme aux dispositions de l'acte de fiducie et d'hypothèque aux termes duquel les obligations avaient été émises. La Cour d'appel de l'Ontario a renvoyé la cause devant la Cour de première instance qui devra déterminer les dommages. TELUS a comptabilisé une charge estimative aux fins des dommages dans les coûts de financement du deuxième trimestre de 2005. Si les dommages imposés étaient sensiblement différents des attentes de la direction, un ajustement important pourrait être inscrit dans les états consolidés des résultats de la société. La société a demandé l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada, demande qui a été rejetée en janvier 2006. Cette décision porte sur une question survenue avant la fusion de BC TELECOM et de TELUS Corporation (Alberta) en 1999 et n'a aucune incidence sur les instruments de créance actuels de TELUS.

Projet de loi 198

Le 31 décembre 2005, les dispositions annoncées par le gouvernement de l'Ontario sont entrées en vigueur, créant une responsabilité pour les sociétés ouvertes faisant des déclarations fausses ou trompeuses oralement ou par écrit. Ces modifications ont également créé une responsabilité au titre des fraudes et de la manipulation des marchés.

Ces modifications donnent le droit d'intenter des poursuites en dommages contre TELUS, ses administrateurs et certains de ses dirigeants si TELUS ou toute personne ayant l'autorité réelle, implicite ou apparente d'agir ou de parler en son nom publie un document ou transmet un message de vive voix contenant une déclaration fausse ou trompeuse, ou si TELUS omet de signaler à temps un changement important.

Cette nouvelle loi permet à toute personne ou société qui fait l'acquisition ou se défait de titres de TELUS sur le marché secondaire durant la période au cours de laquelle ladite déclaration fausse ou trompeuse demeure non corrigée dans le public ou, s'il s'agit d'une omission, tant que le changement important n'a pas été signalé, d'intenter des poursuites. Cette personne ou société n'a pas à prouver qu'elle s'est appuyée sur la déclaration fausse ou trompeuse pour faire l'acquisition ou la cession.

TELUS a fait un examen de ses pratiques et processus en matière de présentation de l'information et de la mesure dans laquelle ils sont documentés. Dans le cadre de cet examen, la société a consulté des conseillers externes. Cet examen a démontré que les processus de TELUS sont suffisants et correctement documentés, qu'ils incluent des lignes directrices qui limitent les porte-parole aux membres désignés de la haute direction, qu'ils fournissent un protocole pour tenir compte des échanges avec les analystes et des déclarations orales et qu'ils ont mis sur pied un comité chargé de revoir et de préciser les faits et changements importants à signaler. Toutefois, rien ne peut garantir que les processus de TELUS seront suivis par tous les membres de l'équipe en tout temps.

En décembre 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a remis à TELUS le prix d'excellence en information d'entreprise dans tous les secteurs d'activité. De même, en janvier 2006, IR Magazine Canada Awards 2006 a reconnu que TELUS possédait la meilleure politique d'information d'entreprise. Ce prix s'appuyait sur une étude menée auprès de 250 professionnels canadiens en matière d'investissement. La politique de TELUS touchant l'information à présenter est à la disposition du public à l'adresse telus.com/governance.

Respect des lois et de des règlements

TELUS compte sur ses employés, ses dirigeants, son conseil d'administration, ses principaux fournisseurs et partenaires pour mettre en pratique des normes raisonnables sur les plans juridique et éthique. TELUS a instauré pour ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs une politique d'éthique et installé une ligne téléphonique sans frais permettant à quiconque de dénoncer des pratiques non conformes ou de présenter des plaintes, de façon anonyme.

TELUS a désigné un agent de la conformité dont le rôle consiste à veiller à ce que la société se dote de contrôles et de mesures appropriés pour faciliter la conformité avec toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur, y compris la conformité en vertu de la législation relative à la protection de la vie privée. L'agent de la conformité fait rapport au comité de vérification du conseil d'administration ainsi qu'au vice-président directeur des Affaires de l'entreprise. Cette façon de faire fournit au comité de vérification un aperçu direct des risques reconnus à corriger.

Malgré ces initiatives et procédures, il se peut que des personnes ne se conforment pas aux politiques de TELUS, ou que des renseignements personnels au sujet d'un client ou d'un employé de TELUS soient, par mégarde, recueillis, utilisés ou divulgués d'une façon qui n'est pas entièrement conforme à la législation relative à la protection de la vie privée, ce qui par le fait même, expose TELUS à de possibles dommages-intérêts, sanctions ou amendes, ou peut avoir des incidences défavorables sur ses résultats financiers et d'exploitation. Même si la direction ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces situations éventuelles, elle est d'avis qu'elle est sensibilisée à la question de la conformité et qu'elle a mis en place des politiques et des processus appropriés pour assurer cette conformité.

10.11 Menaces causés par l'homme et menaces naturelles

Préoccupations concernant les catastrophes naturelles et les menaces intentionnelles susceptibles d'influer sur l'infrastructure et les activités de TELUS

En sa qualité de société de télécommunications, TELUS est un fournisseur clé d'infrastructures essentielles au Canada, et son réseau, ses technologies de l'information (IT), ses actifs corporels et les membres de son équipe sont constamment exposés à des catastrophes naturelles et des menaces intentionnelles. Bien que TELUS applique des processus de planification bien établis aux fins de la poursuite de ses activités, il n'existe aucune certitude que des événements précis n'auront pas de répercussions sur ses activités et ses résultats.

Sécurité

Attaque électronique

Les attaques électroniques constituent des actes intentionnels de la part de personnes ou de groupes organisés visant à obtenir un accès non autorisé à des renseignements sur TELUS ou à empêcher l'accès aux utilisateurs légitimes. Ces actes utilisent un certain nombre de méthodes allant de l'ingénierie sociale, qui est une sorte d'intrusion non technique qui repose principalement sur l'interaction humaine en amenant des personnes au moyen d'un subterfuge à enfreindre les procédures de sécurité normales, jusqu'à l'utilisation de maliciels sophistiqués. Au moyen d'une démarche de sécurité à plusieurs niveaux, TELUS a mis sur pied un certain nombre de processus et de systèmes proactifs, réactifs et de confinement pour sauvegarder son infrastructure TI, ses référentiels d'information et sa diffusion de renseignements. Des politiques et procédures en matière de sécurité des données sont en place et régissent les obligations des personnes responsables de la confidentialité et de la vérification de l'information. Des systèmes de détection d'intrusion, des contrôles d'accès et des procédures de réaction aux incidents informatiques sont en place afin de fournir une surveillance continue de l'infrastructure TI de TELUS. Même si TELUS dispose de processus solides et continus en matière de planification sécuritaire de la TI et du réseau, rien ne garantit que des événements précis n'auront aucune incidence sur les activités et les résultats de TELUS.

TELUS fait face à des risques potentiels lorsqu'elle partage de l'information avec des partenaires d'affaires externes et que l'intégrité des systèmes des partenaires d'affaires est compromise. TELUS revoit ce risque lorsqu'elle conclut de nouvelles ententes.

Vandalisme

TELUS possède un certain nombre d'actifs corporels allant des téléphones publics aux centres de commutation de réseau et de standards téléphoniques qui sont situés dans des lieux publics et qui pourraient faire l'objet de vandalisme. En tenant compte de l'importance de l'actif, de l'exposition aux risques et des coûts pouvant être engagés advenant que l'actif subisse des dommages, TELUS a mis en œuvre un dispositif de barrières matérielles et électroniques ainsi que des systèmes de contrôle et de surveillance afin de protéger ses actifs.

À titre de mesure additionnelle en matière de gestion des risques, TELUS dispose d'un groupe responsable de la sécurité qui examine et évalue les risques de façon continue et, en coopération avec les organismes d'application de la loi et d'autres organismes externes, réajuste sa protection afin de faire face à l'évolution des risques. Bien que TELUS jouisse de processus de planification de la sécurité des actifs corporels des plus complets, rien ne peut garantir que des événements précis n'auront aucune incidence sur les activités et les résultats de TELUS.

10.12 Évolution et croissance de l'économie

D'importants ralentissements économiques ou d'importantes récessions pourraient nuire à TELUS

Le Conference Board du Canada a récemment déterminé que la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) au Canada s'est établie à 2,8 % en 2005. L'indice des prix à la consommation (IPC) a été très instable en raison des fluctuations du prix de l'essence. Toutefois, il existe peu d'indices révélant que la pression sur les prix se répercute sur d'autres prix puisque l'inflation de base reste dans la fourchette cible établie par la Banque du Canada en ce qui a trait à l'inflation de base. L'économie canadienne fonctionne à plein régime et continue de s'ajuster par rapport à une appréciation considérable du dollar canadien, à une hausse des prix des marchandises et à une plus forte concurrence, provenant particulièrement des nouvelles économies industrialisées comme la Chine et l'Inde. Le principal risque à l'égard de la croissance économique canadienne pourrait survenir lorsque le gouvernement américain et les ménages américains commenceront à s'attaquer à leur double déficit de façon sérieuse par une importante réduction au niveau des dépenses budgétaires et de la consommation des ménages. Plus les États Unis tarderont à s'occuper du déficit, plus le risque d'un ajustement soudain et désordonné sera grand, ce qui aura, par conséquent, des incidences défavorables sur la demande de biens et services fabriqués au Canada.

Lorsque l'économie est incertaine, les abonnés des services de télécommunications résidentiels et commerciaux peuvent retarder leurs achats de nouveaux services, réduire leur utilisation ou cesser de les employer. D'importants ralentissements économiques ou d'importantes récessions pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et les flux de trésorerie disponibles de TELUS, la matérialisation des pertes fiscales reportées, ainsi que les créances irrécouvrables, ou faire en sorte que la société doive enregistrer une réduction de la valeur comptable de ses actifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie (soit ses licences de spectre) et son écart d'acquisition. Une réduction de la valeur comptable des actifs entraînerait l'imputation d'une charge aux résultats et une réduction des capitaux propres, mais elle n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie.

En raison de son expansion à l'échelle nationale au cours des dernières années et de son exposition à des économies plus diversifiées fondées sur la fabrication en Ontario et au Québec, TELUS se trouve un peu plus à l'abri des faiblesses économiques régionales en Colombie-Britannique et en Alberta, en raison de leurs politiques gouvernementales différentes ou de leurs économies fondées sur les ressources cycliques.

rapport de gestion

Risques liés à la capitalisation des régimes de retraite

Les fluctuations économiques pourraient également avoir une incidence défavorable sur la capitalisation et les charges liées aux régimes à prestations déterminées que TELUS a instaurés. En 2005, TELUS a versé à ses régimes de retraite des cotisations en espèces pour un montant de 160 millions de dollars (y compris un montant de 119 millions de dollars à ses régimes à prestations déterminées) et on prévoit des montants similaires en 2006. Les risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite excèdent la valeur totale des fonds en fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés

peuvent survenir en raison des rendements moins élevés des placements, des réductions du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et des pertes actuarielles. TELUS cherche à atténuer ce risque au moyen de la mise en place de politiques et procédures conçues pour contrôler le risque d'investissement et la surveillance continue de sa position au titre du financement. Rien ne garantit que les charges au titre des régimes de retraite et la capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées ne nécessiteront pas une augmentation dans l'avenir, ce qui aura, par conséquent, une incidence défavorable sur les bénéfices et les liquidités de TELUS.

11

rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation

Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction.

11.1 Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA)

La société présente le BAIIA et fournit des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses unités d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt. La société estime également que le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs recourent largement en tant qu'indicateur du rendement d'exploitation d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. De plus, la société croit que le BAIIA permet aux investisseurs de comparer plus facilement le rendement d'une entreprise de façon continue sans égard à l'amortissement, lequel est de nature hors trésorerie et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou en raison de facteurs hors exploitation, comme le coût historique.

Le BAIIA n'est pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis et ne doit pas être substitué au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net comme mesure du rendement de la société ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie, car il ne tient pas compte des effets de la croissance du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, de la réduction du capital de la dette ni d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les éléments entrant dans le calcul du BAIIA de TELUS. Si le BAIIA est indiqué aux présentes afin de permettre une analyse comparative plus exhaustive du rendement de la société et de sa capacité d'assurer le service de sa dette comparativement à d'autres sociétés, il convient de rappeler que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec le BAIIA présenté par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du BAIIA avec le bénéfice net et le bénéfice d'exploitation :

Exercices terminés les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2005	2004
Bénéfice net	700,3	565,8
Autres charges (produits)	18,4	8,7
Coûts de financement	623,1	613,3
Impôts sur les bénéfices	322,0	255,1
Part des actionnaires sans contrôle	7,8	4,6
Bénéfice d'exploitation	1 671,6	1 447,5
Amortissement des immobilisations corporelles	1 342,6	1 307,8
Amortissement des actifs incorporels	281,1	335,3
BAIIA	3 295,3	3 090,6

En plus du BAIIA, TELUS calcule le BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations comme une simple approximation des flux de trésorerie dans ses deux secteurs isolables, qui est utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications, et qui est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites précédemment. Le BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations est calculé pour TELUS de la façon suivante :

Exercices terminés les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2005	2004
BAIIA	3 295,3	3 090,6
Dépenses en immobilisations	(1 319,0)	(1 319,0)
BAIIA déduction faite des dépenses en immobilisations	1 976,3	1 771,6

11.2 Flux de trésorerie disponibles

La société présente les flux de trésorerie disponibles et fournit des indications à ce sujet parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance des résultats d'exploitation consolidés. Les flux de trésorerie disponibles excluent certaines variations du fonds de roulement ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis et ne doivent pas être substitués aux états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui peut être utilisée pour évaluer la performance de TELUS au fil des ans. Il convient de rappeler aux investisseurs que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec les flux de trésorerie disponibles présentés par d'autres sociétés. Bien que la mesure fondée sur les PCGR la plus semblable soit les rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement, les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure pertinente, car ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses en immobilisations, mais avant le produit tiré des actifs cédés et les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients, qui peuvent être grandement faussées par les changements dans la titrisation qui ne reflètent pas les résultats d'exploitation, et les comptes fournisseurs).

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement:

Exercices terminés les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2005	2004
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 914,6	2 538,1
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement	(1 355,2)	(1 299,5)
	1 559,4	1 238,6
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(3,9)	(18,4)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	118,8	136,8
Amortissement des gains reportés sur la cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres activités d'exploitation, montant net	5,3	(27,9)
Paiements reçus de Verizon Communications Inc.	–	(33,3)
Réduction (augmentation) des créances titrisées	(350,0)	150,0
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, sauf la variation des impôts, des intérêts et des créances titrisées, et autres éléments	99,7	(129,0)
Acquisitions	29,4	12,2
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	(4,5)	(35,9)
Autres activités d'investissement	11,3	4,2
Flux de trésorerie disponibles	1 465,5	1 297,3

Le tableau suivant illustre le calcul des flux de trésorerie disponibles effectué par la direction.

Exercices terminés les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2005	2004
BAIIA	3 295,3	3 090,6
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(13,6)	(70,3)
Rémunération à base d'actions	24,3	23,8
Intérêts en espèces payés	(638,3)	(632,9)
Intérêts en espèces reçus	47,3	27,3
Impôts reçus (payés)	69,5	194,6
Dépenses en immobilisations	(1 319,0)	(1 319,0)
Crédits d'impôt à l'investissement reçus (compris dans le BAIIA ou les dépenses en immobilisations présentés dans la période courante ou antérieure et dans les impôts reçus [payés]), et autres	–	(16,8)
Flux de trésorerie disponibles	1 465,5	1 297,3

11.3 Définition des indicateurs clés de l'exploitation

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.

Taux de désabonnement, par mois

Nombre d'appareils d'abonnés débranchés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. Un abonné des services prépayés est débranché lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration de la carte prépayée.

Frais d'acquisition

Montant total au titre du financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné

Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

Produits moyens par appareil d'abonné (PMAA)

Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période.

Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau

Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

BAIIA excluant les frais d'acquisition

Mesure de la rentabilité de l'exploitation normalisée en fonction des coûts inhérents à l'ajout de clients au cours de la période.

11.4 Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Dette nette

La dette nette est une mesure non définie par les PCGR; la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la somme de la dette à long terme et de la tranche à court terme de la dette à long terme. Le tableau qui suit présente le rapprochement de ces deux mesures. La dette nette est un élément servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette (se reporter à la description du ratio de la dette nette sur le BAIIA présentée ci-dessous).

Aux 31 décembre		
(en millions de dollars)	2005	2004
Tranche à court terme de la dette à long terme	5,0	4,3
Dette à long terme	4 639,9	6 332,2
	4 644,9	6 336,5
Passif de couverture reporté	1 158,1	1 037,7
Dette	5 803,0	7 374,2
Déduire : encaisse et placements temporaires	(8,6)	(896,5)
Dette nette	5 794,4	6 477,7

Le passif de couverture reporté figurant dans le tableau ci-dessus se rapporte à des swaps de devises qui ont pour effet de convertir en dollars canadiens les obligations de remboursement du capital et de paiement des intérêts sur la débenture de 1 166,5 millions de dollars US échéant le 1^{er} juin 2007 et la débenture de 1 925,0 millions de dollars US échéant le 1^{er} juin 2011. La direction estime que la dette nette est une mesure utile car elle tient compte de l'incidence du taux de change sur les swaps de devises conclus qui fixent la valeur de la dette libellée en dollars américains et parce qu'elle représente le montant des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couvertes par l'encaisse et les placements temporaires disponibles.

rapport de gestion

Total des capitaux investis

Dettes nettes plus la part des actionnaires sans contrôle et les capitaux propres.

Ratio dette nette/total des capitaux investis

Estimation de la proportion de la dette utilisée dans la structure financière de la société. Le ratio cible à long terme de la dette nette par rapport au total des capitaux investis est de 45 à 50 %.

BAIIA excluant les coûts de restructuration

Le BAIIA excluant les coûts de restructuration sert à calculer le ratio dette nette/BAIIA et la couverture des intérêts par le BAIIA, conformément au calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture prévus par les clauses restrictives des facilités de crédit. Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif se sont établis à 53,9 millions de dollars et à 52,6 millions de dollars, respectivement, pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004.

Ratio dette nette/BAIIA

Dettes nettes à la fin de la période divisées par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur 12 mois. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS. L'indication révisée de TELUS pour le ratio dette/BAIIA se situe dans une fourchette de 1,5:1 à 2,0:1.

Montant net des intérêts débiteurs

Montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois. Aucun gain lié au rachat ni au remboursement de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes respectives. Les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs.

Couverture des intérêts sur la dette à long terme

Mesure sur 12 mois du bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme. Les intérêts débiteurs sur la dette à long terme en 2005 incluaient les pertes résultant du remboursement de la dette à long terme et la charge constatée au titre des coûts estimatifs de règlement d'une poursuite.

Couverture des intérêts par le BAIIA

BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des nouvelles facilités de crédit de TELUS.

Ratio de distribution

Dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur 12 mois. L'objectif visé est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective, de 45 à 55 % des bénéfices nets prévisibles.

Dettes à long terme

En termes généraux, fonds empruntés moins les fonds en caisse, comme il est défini dans les ententes bancaires de la société.

rapport de la direction

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés de la société et de ses filiales incombe à la direction, qui en rend compte au conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et comprennent nécessairement des montants fondés sur des estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel concordent avec ceux des états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction à l'égard du processus de présentation de l'information financière au moyen duquel sont produits les états financiers

Contrôles internes : La société maintient un système de contrôle interne qui fournit à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des registres financiers fiables sont tenus. Ce système comprend des politiques et des procédures écrites, une structure organisationnelle qui favorise la séparation des tâches ainsi qu'un programme complet de vérifications périodiques par les vérificateurs internes. La société a aussi instauré des politiques et des directives qui exigent des membres de l'équipe TELUS (les membres du conseil d'administration comme les employés de la société) le respect des normes d'éthique les plus élevées, et elle a établi des mécanismes visant à informer le comité de vérification de toute plainte perçue en ce qui a trait à la comptabilité ou aux politiques en matière d'éthique. De plus, le chef de la conformité, nommé en 2003, veille à ce que la société se dote des politiques, contrôles et mesures nécessaires pour assurer la conformité avec toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur. Chaque année, la société effectue un processus complet d'appréciation des risques qui comprend des rencontres avec la haute direction, un sondage sur la gestion des risques et des contrôles distribué au moyen du site Web à un échantillon important d'employés ainsi que des commentaires formulés à l'issue des activités de planification stratégique de la société. (Au cours de l'exercice 2005, certains aspects du processus d'appréciation des risques ont été modifiés en raison de l'interruption de travail survenue pendant le deuxième semestre de l'exercice.) Les résultats de ce processus ont une incidence sur le développement du programme de vérification interne. Les personnes responsables du développement et de la mise en œuvre de plans visant à limiter les risques ont la charge des principaux risques liés à l'ensemble de la société. Au cours de l'exercice 2002, la société a mis en œuvre une procédure de validation d'attestations en vertu de la loi Sarbanes-Oxley qui, entre autres, assure la transmission des attestations contenant des renseignements utiles par les principaux intervenants du processus de présentation de l'information financière, lesquelles sont examinées par le chef de la direction et le chef des finances dans le cadre de leurs responsabilités de diligence raisonnable. En 2004, cette procédure a été améliorée pour qu'elle soit conforme à la nouvelle réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, entrée en vigueur au premier trimestre de 2004.

Il n'y a pas eu de modifications importantes des contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 qui ont eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les contrôles internes de la société à l'égard de cette même information.

La société estime que ses efforts lui permettront de se conformer à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley pour l'exercice 2006.

Contrôles et procédures de communication de l'information : La société applique une politique officielle sur la divulgation et la confidentialité de l'information de l'entreprise, qui expose les principes et pratiques à ce sujet et comprend notamment le mandat du comité de divulgation; la politique a été approuvée par le conseil d'administration et mise en vigueur en 2003.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2005. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Attestation : Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS prévoient fournir une attestation sur les documents annuels de TELUS déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 40-F comme l'exige la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis. TELUS prévoit également que le chef de la direction et le chef des finances assureront l'attestation des documents déposés annuellement, dont la notice annuelle, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Rôle du conseil d'administration et de son comité de vérification

Le conseil d'administration a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés. Afin d'aider ses membres à s'acquitter de cette responsabilité de surveillance, il a nommé un comité de vérification composé entièrement d'administrateurs indépendants. Tous les membres de ce comité ont des compétences financières et son président possède une expertise financière relative aux comités de vérification, au sens où l'entendent les lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le comité surveille les procédés comptables et la présentation de l'information financière de la société, ses contrôles internes et ses contrôles de communication de l'information, sa conformité légale et réglementaire, sa politique en matière d'éthique et le dépôt en temps opportun des documents auprès des organismes de réglementation, l'indépendance et la performance des vérificateurs internes et externes de la société, la gestion des risques de la société, sa capacité financière, ses plans de trésorerie et sa politique financière ainsi que ses procédures de dénonciation et de traitement des plaintes en matière d'éthique et de comptabilité. Le comité de vérification se réunit au moins une fois par trimestre et, dans le cadre de certaines de ses réunions inscrites au calendrier régulier, rencontre à huis clos les vérificateurs externes et, séparément, les vérificateurs internes en l'absence de tout autre dirigeant, y compris des membres de la direction. Le comité supervise le travail des vérificateurs externes et approuve leur stratégie de vérification annuelle. Il reçoit également des rapports sur les procédés de contrôle de la qualité interne exécutés par les vérificateurs externes ainsi que sur l'indépendance de ces derniers. En outre, le comité de vérification passe en revue les éléments suivants : les principales conventions comptables de la société, y compris les variantes et les estimations et jugements clés que la direction peut avoir à établir; les politiques financières de la société et leur respect; l'évaluation par les vérificateurs internes ou externes des systèmes de contrôle interne de la direction; l'évaluation par la direction du caractère adéquat et de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles de communication

rapport de la direction

de l'information et des contrôles internes de la société à l'égard de la présentation de l'information financière. Le comité étudie également des rapports sur la continuité des activités et les plans de reprise après sinistre de la société; des rapports sur la gestion des risques financiers, y compris la politique en matière d'utilisation des instruments dérivés et le risque qu'ils représentent; la planification fiscale, la gestion des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité et l'approche de la direction relativement à la protection des actifs de l'entreprise; et il examine régulièrement les dépenses clés en immobilisations. Le comité de vérification préapprouve tous les services de vérification, liés à la vérification et autres que de vérification qu'offrent les

vérificateurs externes et les membres de leur groupe à la société. Le texte du mandat du comité de vérification est offert sur demande aux actionnaires, et est accessible à l'adresse telus.com/governance.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur
et chef des finances

rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié les bilans consolidés de TELUS Corporation aux 31 décembre 2005 et 2004 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés
Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 14 février 2006

états consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2005	2004
Produits d'exploitation	8 142,7 \$	7 581,2 \$
Charges d'exploitation		
Exploitation	4 793,5	4 438,0
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 5)	53,9	52,6
Amortissement des immobilisations corporelles	1 342,6	1 307,8
Amortissement des actifs incorporels	281,1	335,3
	6 471,1	6 133,7
Bénéfice d'exploitation	1 671,6	1 447,5
Autres charges, montant net	18,4	8,7
Coûts de financement (note 6)	623,1	613,3
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	1 030,1	825,5
Impôts sur les bénéfices (note 7)	322,0	255,1
Part des actionnaires sans contrôle	7,8	4,6
Bénéfice net	700,3	565,8
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	-	1,8
Bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	700,3 \$	564,0 \$
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote (note 8)		
- De base	1,96 \$	1,58 \$
- Dilué	1,94 \$	1,57 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote	0,875 \$	0,65 \$
Nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation		
- De base	357,1	355,3
- Dilué	361,0	357,6

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

états consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Solde au début	1 008,1 \$	741,7 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions	-	(25,1)
Solde d'ouverture ajusté	1 008,1	716,6
Bénéfice net	700,3	565,8
	1 708,4	1 282,4
Moins : Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	312,2	204,7
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou devant être réinvestis en actions nouvellement émises	-	26,9
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 15 g)	541,1	38,6
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus (note 15 c)	2,0	-
Achat d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	3,4	-
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	-	1,8
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport	-	2,3
Solde à la fin (note 15)	849,7 \$	1 008,1 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	8,6 \$	896,5 \$
Débiteurs (notes 10, 17 b)	610,3	863,5
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	103,7	132,5
Stocks	138,8	133,3
Frais payés d'avance et autres (note 17 b)	154,7	183,4
Tranche à court terme des impôts futurs	226,4	438,4
	1 242,5	2 647,6
Immobilisations, montant net (note 11)		
Immobilisations corporelles et autres	7 339,4	7 528,2
Actifs incorporels amortissables	637,5	737,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 964,6	2 955,8
	10 941,5	11 221,0
Autres actifs		
Frais reportés (note 17 b)	850,2	704,4
Impôts futurs	-	99,8
Placements	31,2	38,4
Écart d'acquisition (note 12)	3 156,9	3 126,8
	4 038,3	3 969,4
	16 222,3 \$	17 838,0 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 17 b)	1 393,7 \$	1 362,6 \$
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 5)	57,1	70,7
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 17 b)	571,8	531,5
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 14)	5,0	4,3
	2 027,6	1 969,1
Dette à long terme (note 14)	4 639,9	6 332,2
Autres passifs à long terme (note 17 b)	1 635,3	1 506,1
Impôts futurs	1 023,9	991,9
Part des actionnaires sans contrôle	25,6	13,1
Capitaux propres (note 15)		
Option de conversion des débetures convertibles	-	8,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6 870,0	7 016,8
	6 870,0	7 025,6
	16 222,3 \$	17 838,0 \$
Engagements et passifs éventuels (note 16)		
<i>Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.</i>		
Approuvé par le conseil d'administration :		
		
Brian F. MacNeill Administrateur	Brian A. Canfield Administrateur	

états consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	700,3 \$	565,8 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	1 623,7	1 643,1
Impôts futurs	340,0	380,9
Rémunération à base d'actions	24,3	23,8
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	3,9	18,4
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(118,8)	(136,8)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 5)	(13,6)	(70,3)
Versement reçu de Verizon Communications Inc. (note 20)	–	33,3
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	1,1	27,9
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17 c)	353,7	52,0
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 914,6	2 538,1
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (notes 11, 19)	(1 319,0)	(1 319,0)
Acquisition (note 12)	(29,4)	(12,2)
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	4,5	35,9
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(11,3)	(4,2)
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 355,2)	(1 299,5)
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	219,4	148,8
Dividendes aux actionnaires	(312,2)	(248,7)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 15 g)	(892,1)	(78,0)
Paieement lié au rachat d'actions préférentielles et privilégiées	–	(72,8)
Émission de titres de créance à long terme (note 14)	147,4	39,8
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (note 14)	(1 601,1)	(248,6)
Dividendes versés par une filiale à la part des actionnaires sans contrôle	(7,9)	–
Versement reçu de Verizon Communications Inc. (note 20)	–	114,8
Autres	(0,8)	(3,6)
Sorties liées aux activités de financement	(2 447,3)	(348,3)
Situation de trésorerie		
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	(887,9)	890,3
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	896,5	6,2
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	8,6 \$	896,5 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts (versés) (note 17 c)	(638,3)\$	(632,9)\$
Intérêts reçus	47,3 \$	27,3 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement (note 7) reçus, montant net	69,5 \$	194,6 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

notes complémentaires

31 décembre 2005

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
1. Résumé des principales conventions comptables	67	Revue sommaire des principes comptables et des méthodes d'application utilisées par la société
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	71	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus à venir qui pourraient avoir une incidence sur la société
3. Réglementation des tarifs facturés aux clients	72	Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société
4. Instruments financiers	73	Tableau récapitulatif et revue sommaire des instruments financiers, y compris leurs justes valeurs
5. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	75	Historique et revue sommaire des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif
6. Coûts de financement	76	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature
7. Impôts sur les bénéfices	77	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses de l'actif et du passif d'impôts futurs
8. Montants par action	77	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe
9. Rémunération à base d'actions	78	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés
10. Débiteurs	80	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe
11. Immobilisations	81	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations
12. Écart d'acquisition	82	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition
13. Obligations à court terme	82	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales
14. Dette à long terme	83	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe
15. Capitaux propres	85	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités
16. Engagements et passifs éventuels	89	Revue sommaire des passifs éventuels, des négociations collectives, des engagements, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des garanties, des réclamations et des poursuites
17. Renseignements financiers supplémentaires	92	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers
18. Avantages sociaux futurs	93	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe
19. Information sectorielle	98	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société
20. Opérations entre apparentés	98	Sommaire et revue des opérations effectuées en 2004 avec un ancien apparenté
21. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	99	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

1 résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ci-joints sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont exprimés en dollars canadiens.

Les expressions « TELUS » et « la société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de toutes ses filiales, dont la principale est TELUS Communications Inc. TELUS Communications Inc. comprend actuellement la presque totalité des activités de la société dans le secteur des services avec fil et la totalité des activités dans le secteur des services sans fil, par l'intermédiaire à l'heure actuelle de SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE.

Les arrangements financiers de la société et de l'ensemble de ses filiales n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes intersociétés.

TELUS Corporation passe en revue sa structure organisationnelle et y apporte des changements lorsqu'elle le juge approprié, de manière à relever sa valeur. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale aux différentes filiales de la société, et ce, à tout moment considéré.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les exemples d'estimations importantes comprennent :

- les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances;
- la provision pour créances douteuses;
- la provision pour désuétude des stocks;
- la durée de vie utile estimative des actifs;
- la recouvrabilité des immobilisations corporelles;
- la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie;
- la recouvrabilité des placements à long terme;
- la recouvrabilité de l'écart d'acquisition;
- la composition de l'actif et du passif d'impôts futurs;
- les charges à payer au titre de la paie et autres charges salariales connexes;
- les charges à payer au titre des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif;
- les charges à payer au titre du passif du compte de report du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes;
- certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et l'actif des régimes de retraite.

c) Constatation des produits

La société tire la majeure partie de ses produits (services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données – y compris les services gérés relatifs aux données et à la technologie de l'information – et services de réseau du secteur des services sans fil) des services d'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société et de l'utilisation de celle-ci. Le reste des produits de la société (équipement relatif au secteur des services

sans fil et autre) provient surtout de la fourniture de produits et la prestation de services facilitant l'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société ainsi que l'utilisation de celle-ci.

La société offre à ses clients des solutions complètes et intégrées pour répondre à leurs besoins. Ces solutions supposent parfois la prestation de plusieurs services et la livraison de plusieurs produits à des moments différents ou sur des périodes de temps différentes. Lorsque la situation le permet, ces arrangements à éléments multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes; la contrepartie reçue est mesurée et répartie entre ces unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative, et la société applique ensuite à chacune des composantes les conventions pertinentes en matière de constatation des produits.

Services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données et services de réseau du secteur des services sans fil : La société comptabilise les produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et y inclut une estimation des produits gagnés mais non facturés. Les produits tirés des services avec fil et sans fil sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du réseau et des installations de la société et des frais contractuels.

La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant la prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services en question sont rendus. De même, les frais initiaux afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, y compris les coûts directs afférents n'excédant pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

Lorsque la société ne tire aucun avantage identifiable de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge puisque la société estime qu'aux fins de la présentation de l'information, cette méthode permet d'améliorer la présentation des opérations aux états financiers.

La société comptabilise les pénalités relatives à la qualité du service imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») selon la méthode du passif fiscal.

Le CRTC a établi un mécanisme de subvention transférable pour subventionner les entreprises de services locaux, comme la société, qui fournissent des services de base résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Le CRTC a établi le taux de subvention transférable, par ligne et par tranche de tarification, pour toutes les entreprises de services locaux. La société constate la subvention transférable selon la méthode de la comptabilité d'exercice en appliquant le taux de subvention au nombre de lignes d'accès du réseau résidentiel qu'elle détient dans les zones de desserte à coût élevé. Les écarts, le cas échéant, entre les taux de subvention intermédiaire et final fixés par le CRTC sont comptabilisés comme une modification des estimations dans la période au cours de laquelle le CRTC fixe définitivement le taux de subvention.

Équipement relatif au secteur des services sans fil et autre : La société constate les produits d'exploitation provenant de la vente de produits, y compris les appareils sans fil vendus aux revendeurs et l'équipement pour les locaux des clients, au moment où les produits sont livrés et acceptés par les utilisateurs finaux. Les produits tirés des contrats de location-exploitation d'équipement sont constatés selon une formule à la fois systématique et logique (normalement une formule linéaire) sur la durée du bail. Lorsque la société ne tire aucun avantage distinct de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge puisque la société estime qu'aux fins de la présentation de l'information, cette méthode permet d'améliorer la présentation des opérations aux états financiers.

notes complémentaires

Compte de report pour les zones de desserte autres que celles à coût élevé : Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a émis la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43, respectivement, des avis qui toucheront les produits liés aux services avec fil de la société pour des périodes de cinq ans (périodes de quatre ans en 2004) commençant le 1^{er} juin 2002 et le 1^{er} août 2002, respectivement. Afin d'encourager la concurrence au chapitre du service de base résidentiel dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, le CRTC a instauré le concept du mécanisme du compte de report, lequel vise à remplacer les diminutions de prix imposées.

Le compte de report résulte de l'exigence du CRTC que la société reporte la constatation aux résultats d'une partie de l'argent reçu relativement aux services de base résidentiels dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Le report des produits est effectué en fonction du taux d'inflation (mesuré par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut), moins une compensation de productivité de 3,5 %, et d'un « facteur exogène » qui est associé aux recouvrements permis dans des régimes de plafonnement des prix antérieurs qui sont maintenant expirés. La société peut constater les montants reportés au moment de la réalisation de mesures admissibles, telles que des programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, des baisses de tarifs (y compris celles accordées aux concurrents comme l'exigent la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43) ou des remises aux clients. Lorsqu'un solde demeure dans le compte de report, les intérêts débiteurs de la société doivent être accumulés au coût de l'emprunt à court terme de la société.

Facteurs de plafonnement des prix pour les périodes de douze mois de plafonnement des prix commençant le 1 ^{er} juin	2005	2004
Taux d'inflation (mesuré par l'indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut)	3,2 %	3,4 %
Facteur exogène	0 %	0 %

La société a adopté la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation de son compte de report. La société enregistre ainsi un passif dans la mesure où les activités entreprises, les diminutions de tarifs réalisées pour les services concurrentiels et les autres situations admissibles futures n'éliminent pas le solde du compte de report qui est décrit plus en détail à la note 16 a) et quantifié à la note 17 b). En outre, la société continue ainsi d'enregistrer des montants de passif supplémentaires, sous réserve de réductions à l'égard des activités d'atténuation, pour la durée à courir des périodes respectives de quatre ans où les Décisions seront encore en vigueur. À l'exception des intérêts courus sur le solde du compte de report, qui seraient inclus dans les coûts de financement, la presque totalité des incidences du compte de report sur l'état des résultats sont comprises dans les produits d'exploitation. Le CRTC peut enjoindre à la société d'entreprendre des activités qui réduisent le compte de report sans incidence sur les résultats; les incidences de ces activités sur les états financiers dépendraient de ce qu'a exigé le CRTC.

d) Frais d'acquisition et frais de publicité

Les frais relatifs à l'acquisition de clients, qui comprennent le coût total des subventions du matériel, les commissions, les frais de publicité et de promotion liés à l'acquisition initiale des clients, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont compris dans les états consolidés des résultats comme une composante du poste « Exploitation » compris dans les charges d'exploitation. Les frais liés à la production publicitaire, au temps d'antenne et à l'espace publicitaire sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

e) Recherche-développement

Les frais liés à la recherche-développement sont passés en charges sauf dans les cas où les frais de développement répondent à certains critères de report identifiables. Les frais de développement reportés sont amortis sur la durée de vie de la production commerciale ou, dans le cas d'immobilisations corporelles utilisables, sont inclus dans le groupe de biens approprié et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative.

f) Amortissement

Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative déterminée à partir d'un processus continuuel d'analyse. L'amortissement comprend l'amortissement des actifs en vertu de contrats de location-acquisition. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée (les « actifs incorporels amortissables ») sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. L'estimation de la durée de vie est revue au moins sur une base annuelle et est ajustée au besoin. Le processus continuuel d'analyse de la durée de vie des actifs tient compte de certains éléments comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure; de telles considérations peuvent aussi indiquer que les valeurs comptables des actifs pourraient ne pas être recouvrables. Si les valeurs comptables des actifs étaient considérées comme non recouvrables, une provision pour perte de valeur (évaluée au montant représentant l'excédent des valeurs comptables des actifs sur leurs justes valeurs) serait comptabilisée.

La durée de vie utile estimative de la plupart des immobilisations amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée de vie utile estimative ¹⁾
Immobilisations corporelles et autres	
Actifs de télécommunication	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	8 à 20 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services sans fil	6,5 à 8 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles et autres	5 à 20 ans
Actifs incorporels amortissables	
Abonnés	
Services avec fil	50 ans
Services sans fil	7 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Servitudes municipales et autres	7 à 30 ans

1) Le taux combiné d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 était de 6,4 % (6,5 % en 2004). Ce taux est calculé au moyen de la division de l'amortissement par la valeur comptable brute moyenne des actifs amortissables pour la période visée. Suivant cette méthodologie, le taux combiné d'amortissement est inférieur pour une période où la proportion d'actifs entièrement amortis encore en service est plus élevée.

La société a choisi d'amortir ses actifs selon la méthode de l'amortissement linéaire car elle croit que cette méthode reflète mieux la consommation des ressources en relation avec la durée de vie économique des actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que la méthode de l'amortissement linéaire est donc plus représentative de la substance économique liée à l'utilisation sous-jacente des actifs en question.

La valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est soumise à un test de dépréciation périodique en deux étapes. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition doivent être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, mais la fréquence de ce test est généralement dictée par les événements et les changements de situation pertinents. La société a choisi le mois de décembre pour effectuer son test annuel. Aucune dépréciation n'a été enregistrée à la suite des tests annuels effectués en décembre 2005 et en décembre 2004. Le test s'applique à chacune des deux unités d'exploitation de la société, services avec fil et sans fil, qui sont déterminées d'après

les critères du chapitre du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») traitant des écarts d'acquisition et des actifs incorporels.

La société évalue ses écarts d'acquisition en appliquant la méthode prescrite, qui consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation à leur valeur comptable. Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur des unités d'exploitation de la société.

g) Conversion des devises

Les opérations commerciales conclues en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur au moment des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les gains ou pertes qui en résultent sont imputés aux états consolidés des résultats (se reporter à la note 6). La comptabilité de couverture est appliquée en certaines circonstances précises qui sont décrites plus en détail à la note 1 h).

La société détient une petite filiale étrangère qui est considérée comme un établissement autonome. Par conséquent, les gains et les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens des comptes de cette filiale étrangère sont reportés et comptabilisés à titre d'écart de conversion cumulé dans les capitaux propres figurant aux bilans consolidés présentés à la note 15 a).

h) Comptabilité de couverture

Généralités : La société applique la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour :

- établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne les sorties de fonds futures liées à sa dette à long terme libellée en dollars américains (paiements d'intérêt semestriels et remboursements de capital à l'échéance) présentée à la note 4 et décrite plus en détail à la note 14 b);
- convertir théoriquement la dette à taux fixe en dette à taux variable (paiements d'intérêt semestriels) qui est présentée à la note 4 et décrites plus en détail à la note 14 b);
- fixer la charge de rémunération découlant des attributions spécifiques d'unités d'actions restreintes qui sont présentées à la note 4 et décrites plus en détail à la note 9 c);
- établir les relations de couverture du risque de change désignées pour les placements temporaires libellés en dollars américains présentés à la note 4;
- certains engagements à l'égard d'achats futurs libellés en dollars américains présentés à la note 4.

Comptabilité de couverture : L'objectif de la comptabilité de couverture, en ce qui a trait aux relations de couverture du risque de change désignées de la société, est d'assurer que les gains et les pertes compensatoires sont constatés au cours des mêmes périodes. La société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture car elle croit que celle-ci est plus représentative de la substance économique des opérations sous-jacentes.

Afin d'appliquer la comptabilité de couverture, une corrélation étroite (qui indique l'efficacité) est nécessaire entre la variation compensatoire de la valeur des instruments financiers (les « éléments de couverture ») utilisés pour établir les relations de couverture du risque désignées et la totalité, ou une partie, de l'actif, du passif ou de l'opération présentant un risque identifié pour lequel la société a pris des mesures (les « éléments couverts »). La société évalue l'efficacité anticipée des relations de couverture désignées lors de la mise en place et pour chaque période de présentation de l'information financière par la suite. Une relation de couverture désignée est considérée comme efficace par la société si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert; les dates d'échéance; les dates de paiement, et l'indice des taux d'intérêt (selon le cas). Toute inefficacité, comme l'existence d'un écart entre le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal

de l'élément couvert, ou si une relation de couverture désignée auparavant efficace devient inefficace, est reflétée dans les états consolidés des résultats au poste « Coûts de financement » si elle est liée à la dette à long terme ou à des placements temporaires libellés en dollars américains et au poste « Frais d'exploitation » si elle est liée à des unités d'actions restreintes ou à des engagements d'achats futurs libellés en dollars américains.

Les variations non réalisées de la juste valeur des éléments de couverture, déduction faite de la valeur de couverture inscrite, présentée à la note 17 b), sont constatées lorsque tous les flux de trésorerie couverts se sont produits comme il est décrit plus en détail à la note 4.

Actifs et passifs de couverture reportés : Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains et aux placements temporaires libellés en dollars américains, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé relativement à la juste valeur des éléments de couverture dans la mesure où leur valeur compense l'écart entre l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change à la date du bilan et l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change des éléments de couverture.

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture à la charge de rémunération découlant d'une attribution spécifique d'unités d'actions restreintes, un montant (la « valeur de couverture ») est constaté à l'égard de la juste valeur des éléments de couverture seulement dans la mesure où leur valeur compense l'écart entre le cours du marché des actions sans droit de vote de la société à la date du bilan et le cours des actions sans droit de vote de la société dans les éléments de couverture.

i) Impôts sur les bénéfices

La société applique la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des impôts exigibles sont comptabilisés pour les impôts estimatifs à payer de l'exercice en cours. Des actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour les écarts temporaires entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour l'avantage fiscal latent découlant du report des pertes aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. La société constate uniquement l'économie d'impôts de ces positions lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif des positions adoptées donnera lieu à la réalisation de l'économie d'impôts. La société constate par régularisation les charges d'intérêts sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été capitalisées.

Les activités de recherche-développement de la société peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Les activités de recherche-développement de la société et leur admissibilité à des crédits d'impôt à l'investissement constituent une question complexe et, en conséquence, leur réception ne devient généralement probable qu'une fois que les autorités fiscales pertinentes ont pris des décisions précises. S'il s'avère plus probable qu'improbable que des crédits d'impôt à l'investissement seront reçus, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la note 7.

j) Rémunération à base d'actions

À partir de l'exercice 2004 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA pour la comptabilisation de la rémunération à base d'actions s'appliquent à la société. Par suite de ces modifications, la société ne peut plus utiliser la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser les options sur actions attribuées à des employés aux fins des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la société doit maintenant déterminer, pour les options sur actions attribuées après 2001, la juste valeur des options à la date d'attribution et constater cette valeur dans les états financiers.

notes complémentaires

Pour les exercices antérieurs à 2004, la société a appliqué la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser la rémunération à base d'actions de ses employés; par conséquent, aucune charge de rémunération afférente aux régimes d'options sur actions n'a été constatée dans les comptes avant 2004. Pour ce qui est des options sur actions attribuées aux employés après 2001, pour les exercices antérieurs à 2004, il était permis d'utiliser la méthode de la juste valeur ou la méthode de la valeur intrinsèque. Toutefois, lorsque la méthode de la valeur intrinsèque était utilisée, la société était tenue de présenter de l'information pro forma indiquant l'incidence qu'aurait eue l'application de la méthode de la juste valeur. Le produit découlant de la levée des options sur actions est porté au crédit du capital-actions.

Lors de la mise en œuvre des recommandations modifiées, la société a utilisé l'application rétroactive sans retraitement comme méthode transitoire (aussi appelée méthode prospective modifiée). La transition de la méthode de la comptabilisation fondée sur la valeur intrinsèque à celle fondée sur la juste valeur pour les options sur actions attribuées aux employés a entraîné une augmentation des soldes des actions sans droit de vote au 31 décembre 2003 de 0,4 million de dollars, une augmentation du surplus d'apport de 24,7 millions de dollars et une diminution des bénéfices non répartis de 25,1 millions de dollars.

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes présentées à la note 9 c), la société comptabilise un passif égal au montant des unités d'actions restreintes sur lesquelles les droits sont acquis, multiplié par la juste valeur marchande des actions correspondantes à la fin de la période considérée (à moins que la comptabilité de couverture soit appliquée, comme il est indiqué à la note 1 h). La charge liée aux unités d'actions restreintes qui sont frappées d'extinction ou annulées est contrepassée en regard de la charge qui avait été constatée jusqu'à la date de l'extinction ou de l'annulation.

Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits en une seule fois à un moment futur précis (acquisition en bloc), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats, selon une formule linéaire sur la période d'acquisition des droits. Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits par tranches (acquisition graduelle), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats, selon la méthode de répartition accélérée.

k) Encaisse et placements temporaires, montant net

L'encaisse et les placements temporaires, qui comprennent les instruments du marché monétaire échéant à trois mois ou moins de leur date d'achat, sont présentés déduction faite des éléments impayés, y compris les chèques émis mais non compensés par la banque à la date du bilan. Le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif au bilan lorsque le montant des chèques émis mais non compensés par la banque excède le montant de l'encaisse et des placements temporaires.

l) Cession de créances

Les cessions de créances effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la société est réputée avoir abandonné le contrôle des actifs cédés et qu'une contrepartie autre que celle liée aux droits de bénéficiaire des créances cédées a été reçue. Lorsque la société cède ses créances, elle conserve des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Lorsqu'une cession est reconnue à titre de vente, la société décomptabilise toutes les créances cédées, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge et comptabilise le gain ou la perte sur la vente dans les états consolidés des résultats au poste « Autres charges, montant net ». Le montant du gain ou de la perte sur la cession de créances est en partie tributaire de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les créances cédées et les droits conservés fondés sur leur juste valeur marchande relative à la date de la vente. La société

procède à une estimation de la juste valeur de ses droits conservés en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés, eux-mêmes basés sur les meilleures estimations par la direction des hypothèses clés, soit les créances irrécouvrables, la durée de vie moyenne pondérée des créances cédées et les taux d'escompte proportionnels aux risques courus.

m) Stocks

Les stocks de la société se composent essentiellement d'appareils sans fil, de pièces et d'accessoires, de même que d'équipement de communication détenus en vue de leur vente. Les stocks d'appareils sans fil, de pièces et d'accessoires sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Les stocks d'équipement du secteur des services avec fil sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen.

n) Immobilisations

Généralités : Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et, dans le cas d'immobilisations construites par la société, elles comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. De plus, pour les projets de construction supérieurs à 20 millions de dollars et d'une durée appréciable (en général, au-delà de douze mois), la société capitalise un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction. Le taux servant au calcul de la capitalisation des coûts de financement est fondé sur le coût d'emprunt de la société pour une période de un an.

Lorsque la société vend des immobilisations corporelles, le coût d'origine moins l'amortissement cumulé est appliqué contre le produit de la vente, et l'écart est comptabilisé dans les états consolidés des résultats au poste « Autres charges, montant net ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Des passifs sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services sans fil ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif visé. Au cours des périodes subséquentes, le passif est rajusté pour tenir compte de l'augmentation du passif due à la désactualisation et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'actif connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats d'exploitation.

o) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, selon leurs modalités.

Lorsque la société est le locataire, les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation. Les obligations découlant des contrats de location-acquisition sont réduites des loyers, déduction faite de l'intérêt théorique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, les charges liées aux contrats de location-exploitation de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, ont été de 165,1 millions de dollars (165,8 millions de dollars en 2004). Les soldes non amortis des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments sont présentés à la note 17 b).

p) Placements

La société comptabilise à la valeur de consolidation ses placements dans les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable. Selon cette méthode, le placement est d'abord comptabilisé au coût et ensuite ajusté pour refléter la quote-part de la société des bénéfices ou des pertes des sociétés émettrices, et réduit du montant des dividendes reçus. L'excédent du coût des placements à la valeur de consolidation sur la valeur comptable sous-jacente à la date d'acquisition, sauf pour l'écart d'acquisition, est amorti sur la durée de vie utile estimative de l'actif sous-jacent auquel il se rapporte.

La société comptabilise ses autres placements selon la méthode du coût en vertu de laquelle les placements sont initialement comptabilisés au coût et les bénéfices obtenus de ces placements ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou à recevoir.

Les valeurs comptables des placements comptabilisés à la valeur de consolidation ou selon la méthode du coût sont réduites à leurs valeurs marchandes estimatives lorsqu'un placement subit une moins-value durable; une telle réduction est comptabilisée dans les états consolidés des résultats au poste « Autres charges, montant net ».

q) Régimes d'avantages sociaux futurs

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction

faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la période résiduelle moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime, tout comme le coût des services passés et les actifs et passifs transitoires.

La société comptabilise le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains des employés de la société, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

r) Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

a) Résultat par action

Il se peut qu'à compter de l'exercice 2006 de la société, les modifications proposées aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliquent à la société. Ces modifications proposées, dans le cas précis de la société, peuvent entraîner un rajustement du dénominateur du résultat par action dilué, selon la méthode du rachat d'actions inversée, pour l'émission théorique de nouvelles actions afin de régler des obligations découlant de l'émission d'unités d'actions restreintes pouvant être réglées en actions; aux fins du calcul, la société devra tenir pour acquis que des actions seront nécessaires pour régler l'obligation et qu'il s'agira d'une émission de nouvelles actions. Les unités d'actions restreintes sont décrites plus en détail à la note 9 c). Les unités d'actions restreintes émises par la société ne pouvant être réglées en actions ne seront pas touchées par ces modifications proposées. La société ne prévoit pas être touchée de façon importante par les modifications proposées aux recommandations.

b) Opérations non monétaires

À partir de l'exercice 2006 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA sur l'évaluation des opérations non monétaires (chapitre 3830 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Selon les recommandations modifiées, les opérations non monétaires seront normalement évaluées à leur juste valeur, sauf si certains critères sont respectés. Les activités courantes de la société ne sont pas touchées de façon importante par les recommandations modifiées.

c) Résultat étendu

L'application par la société des nouvelles recommandations de l'ICCA pour la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*) a été convenue à partir de l'exercice 2007 pour la constatation et la mesure des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*) et pour les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*). Dans le cas précis de la société, les règles transitoires applicables à ces chapitres exigent la mise en œuvre au début d'un exercice. La société n'appliquera pas ces recommandations durant l'exercice 2006. La notion de résultat étendu aux fins

des PCGR du Canada consistera à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la valeur des instruments financiers. Le résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, dont il est question à la note 21 i), est sensiblement le même que celui obtenu selon les PCGR du Canada. Dans le cas précis de la société toutefois, les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis incluent la notion d'obligations minimales au titre des régimes de retraite contrairement aux PCGR du Canada.

d) Regroupements d'entreprises

À compter de l'exercice 2007 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliqueront aux regroupements d'entreprises de la société, s'il y a lieu, dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2007 ou après. L'importance de l'incidence des recommandations modifiées sur la société sera tributaire des faits précis entourant les regroupements d'entreprises, s'il y a lieu, qui auront lieu le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Dans l'ensemble, les recommandations proposées entraîneront l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle).

e) Convergence avec les normes comptables internationales

Au début de 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement sur les normes de présentation de l'information financière internationales (« IFRS »). En 2006, le Conseil des normes comptables devrait élaborer et publier un programme détaillé de mise en œuvre qui s'étendra sur une période de transition prévue d'environ 5 ans. Comme cette initiative d'alignement en est à ses premiers balbutiements à la date des présents états financiers consolidés, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative, le cas échéant, sur la société.

3 réglementation des tarifs facturés aux clients

a) Généralités

La prestation de services de télécommunications par la société, par l'intermédiaire de TELUS Communications Inc. et du partenariat SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, est réglementée en vertu des dispositions de la *Loi sur les télécommunications*. L'organisme de réglementation désigné pour mettre en œuvre la *Loi sur les télécommunications* est le CRTC, établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications*.

Conformément à la Partie III de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC peut s'abstenir, conditionnellement ou inconditionnellement, de réglementer les tarifs de certains services de télécommunications ou de certains fournisseurs de services de télécommunications, s'il estime que le service ou la catégorie de services est soumis à une concurrence suffisante pour protéger les intérêts des clients. Le partenariat SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE a, par exemple, profité d'une abstention de l'application de la réglementation à la totalité de son portefeuille de services sans fil et de téléavertissement. TELUS Communications Inc., en comparaison, a bénéficié d'une abstention en rapport avec l'établissement des tarifs pour un certain nombre de ses services de télécommunications avec fil, y compris des services téléphoniques intercirconscription, des services de réseau étendu et des services Internet au détail. TELUS Communications Inc. constitue également un fournisseur de services de télécommunications faisant l'objet d'une abstention lorsqu'il fournit des services de télécommunications (principalement des services locaux d'affaires) à l'extérieur de son territoire de desserte traditionnel à titre de fournisseur titulaire (Alberta, Colombie-Britannique et certaines zones du Québec) et, à ce titre, tous ses services ne sont pas assujettis à la réglementation des tarifs.

Le fait que la société soit assujettie à la réglementation des tarifs n'a pas pour conséquence le choix de principes comptables qui diffèrent des principes comptables généralement reconnus.

Moins de un tiers des produits de la société proviennent du secteur des services avec fil réglementés et sont assujettis à la réglementation des tarifs par le CRTC; ceux du secteur des services sans fil de la société ne sont pas pour l'instant assujettis à la réglementation des tarifs du CRTC.

Les principales catégories de services de télécommunications fournis par TELUS Communications Inc. assujettis à la réglementation des tarifs ou faisant l'objet d'une abstention de l'application de la réglementation des tarifs sont les suivants :

Services réglementés

- Services avec fil résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires
- Services avec fil d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires
- Services concurrentiels
- Services de téléphones publics

Services faisant l'objet d'une abstention (non assujettis à la réglementation des tarifs)

- Services locaux fournis à titre d'entreprise non titulaire
- Services interurbains
- Services Internet
- Services de télécommunication internationaux¹⁾
- Services de lignes privées intercirconscription
- Certains services de transmission de données
- Services cellulaires, services radiotéléphoniques mobiles spécialisés évolués numériques (« RMSE numériques ») et services de communications personnelles numériques (« SCP numériques »)
- Autres services sans fil, notamment le téléavertissement
- Vente d'équipement fourni par le client

1) Font l'objet d'une abstention sur les voies d'acheminement où un ou plusieurs concurrents offrent ou fournissent des services à un signal numérique de niveau 3 ou de largeur de bande plus élevée.

b) Réglementation par plafonnement des prix

Le CRTC a adopté une forme de réglementation par plafonnement des prix comme moyen de réglementer les prix pour les services de télécommunications à tarifs réglementés de la société. L'actuel régime de réglementation par plafonnement des prix d'une durée de quatre ans est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, avec la publication de la Décision 2002-34 du CRTC. Le 16 décembre 2005, le CRTC a publié la Décision 2005-69 qui proroge le régime de plafonnement des prix en vigueur sans aucun changement pour une période de un an jusqu'au 31 mai 2007. Le CRTC a indiqué qu'il entamera une procédure pour examiner le régime de plafonnement des prix en vigueur au cours du premier semestre de 2006. La société comptabilisera, sur une base prospective, toute modification jugée nécessaire découlant de cette procédure.

Méthodologie d'établissement des tarifs : En vertu du cadre de réglementation des prix en vigueur, les services sont séparés en sept catégories, ou « ensembles ». Bien que la société ait une certaine marge de manœuvre dans l'augmentation et la réduction des tarifs en réponse aux pressions du marché, les prix dans chaque ensemble sont plafonnés en fonction d'une formule fondée sur la relation entre le taux d'inflation (mesuré par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut) et une estimation des gains de productivité des compagnies de téléphone, que le CRTC a fixée à 3,5 % pour chacune des quatre années du régime de plafonnement des prix en vigueur, et pour la période prorogée de un an qui suit, sans tenir compte des conditions d'exploitation propres à chaque compagnie de téléphone. En moyenne, les tarifs des services résidentiels de base ne devraient pas augmenter à moins que l'inflation dépasse 3,5 %, tandis que les tarifs des services d'affaires peuvent être augmentés en moyenne suivant le taux annuel d'inflation.

Les détails des restrictions liées au plafonnement des prix sont les suivants :

Ensemble plafonné	Restrictions liées au plafonnement des prix			
	Inflation	Inflation moins compensation de productivité de 3,5 %	Compte de report ¹⁾	Augmentation annuelle maximale
Services avec fil résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé		X	X	5 % ²⁾
Services avec fil d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires	X			10 %
Autres services assujettis au plafonnement		X		
Services concurrentiels		X		
Services de téléphones publics				0 % ³⁾
Services aux tarifs gelés (p.ex. service 9-1-1)				0 %

- 1) Si l'inflation est inférieure à 3,5 %, un montant égal à la réduction des revenus qui serait requise autrement par la restriction à la tarification, mais non appliquée, doit être versé dans le compte de report (se reporter à la note 1 c), à la note 16 a) et à la note 17 b). La société peut constater ultérieurement les montants reportés au moment de la réalisation de mesures admissibles, telles que des programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, des baisses de tarifs (y compris celles accordées aux concurrents) ou des remises aux clients. Le compte de report est la plus importante obligation enregistrée dans les bilans consolidés qui découle du pouvoir de réglementation du CRTC.
- 2) Pour les services résidentiels facultatifs, la hausse annuelle maximale est de 1 \$ par service, sauf dans le cas de groupes de services.
- 3) Les tarifs des services de téléphone payant resteront à leurs niveaux actuels jusqu'à ce que le CRTC se penche sur les questions afférentes aux politiques des services de téléphone payant.

c) Réglementation autre que par plafonnement des prix

Autres : Le CRTC a adopté des exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation afin de fixer des prix plancher pour les services à tarifs réglementés. Les exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation garantissent que les compagnies de téléphone titulaires ne consentent pas à des réductions de tarifs pour des services en deçà de leurs coûts afin de décourager l'entrée de concurrents sur le marché ou qu'elles n'utilisent pas des prix d'éviction à l'égard de concurrents existants.

Dégroupement des installations essentielles : Afin de promouvoir la concurrence fondée sur les installations dans la prestation de services de télécommunications, le CRTC a exigé que certaines installations essentielles ou quasi essentielles soient mises à la disposition de la concurrence, à des tarifs fondés sur les coûts différentiels plus un supplément approuvé. Le CRTC a défini les installations essentielles comme des installations contrôlées en régime de monopole, qui sont nécessaires aux concurrents comme point d'entrée pour offrir des services et que les concurrents ne peuvent pas reproduire faute de ressources financières et de moyens techniques (ce qui comprend les indicatifs de centraux, les listes d'abonnés et certaines lignes locales dans les zones de desserte à coût élevé). Les entreprises de services locaux titulaires doivent fournir certaines installations non essentielles, que le CRTC juge quasi-essentielles, comme les installations de lignes locales dans les zones de desserte à faible coût et des ententes d'acheminement, à des prix établis tout comme s'il s'agissait d'installations essentielles. Cette obligation des entreprises de services locaux titulaires sera maintenue jusqu'à ce que le marché des lignes quasi-essentielles et des ententes d'acheminement devienne concurrentiel.

Contributions pour les services de transmission de la voix et revenus de subventions transférables : Les coûts engagés par les entreprises de services locaux pour fournir les services résidentiels de base du niveau requis par le CRTC dans les zones de desserte à coût élevé sont plus élevés que ce que le CRTC leur permet de facturer pour ce niveau de service. Afin d'améliorer la situation, le CRTC perçoit des contributions, versées dans un fonds central, auprès de tous les fournisseurs canadiens de services de télécommunications (y compris les fournisseurs de services de transmission de la voix, de transmission de données et de services sans fil), qui sont ensuite versées à titre de subventions transférables pour subventionner le prix coûtant des services téléphoniques résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Les subventions transférables sont versées en fonction de l'exigence de subvention totale calculée sous forme de taux par ligne et par tranche de tarification comme il est décrit plus en détail à la note 1 c). À l'heure actuelle, le CRTC détermine, à l'échelle nationale, la contribution totale nécessaire pour payer les subventions transférables et perçoit ensuite les contributions auprès des fournisseurs canadiens de services de télécommunications, calculées en pourcentage de leurs revenus de services de télécommunications (se reporter à la Décision 2000-745 et à l'ordonnance Télécom 2001-220 du CRTC). Le taux de contribution final pour 2005 est de 1,03 % et le taux intermédiaire pour 2006 a été fixé à un taux semblable, soit 1,03 %. Les contributions de la société au fonds central, soit 63,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (59,8 millions de dollars en 2004), sont constatées comme des charges d'exploitation et les encaissements au titre des subventions transférables, soit 72,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (62,1 millions de dollars en 2004), sont constatés comme revenus de services locaux.

4 instruments financiers

Les instruments financiers de la société se composent de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des placements comptabilisés au coût, décrits plus en détail à la note 1 p), des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des dividendes à payer, des obligations à court terme, de la dette à long terme, des contrats de swap de taux d'intérêt, des couvertures de la charge de rémunération à base d'unités d'actions restreintes, décrites plus en détail à la note 9 c), et des instruments de couverture de change.

La société a recours à divers instruments financiers, dont les justes valeurs de certains d'entre eux ne sont pas reflétées dans les bilans, pour réduire ou éliminer le risque de taux d'intérêt et le risque de change et pour réduire ou éliminer le risque d'augmentations de la charge de

rémunération découlant d'octrois déterminés d'unités d'actions restreintes. Ces instruments financiers sont comptabilisés de la même façon que la position sous-jacente couverte. La majorité de ces instruments, sur le plan du montant théorique, qui ont été ajoutés au cours de l'exercice 2001, ont trait à l'emprunt de TELUS en dollars américains. Ces instruments font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

Risque de prix – taux d'intérêt : La société est exposée au risque de taux d'intérêt qui découle des fluctuations des taux d'intérêt sur ses placements temporaires, ses obligations à court terme et sa dette à long terme.

notes complémentaires

Risque de prix – taux de change : La société est exposée au risque de change qui découle des fluctuations des taux de change sur sa dette à long terme libellée en dollars américains. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et les paiements de capital à l'échéance, décrits plus en détail à la note 1 h) et présentés à la note 14 b).

La gestion du risque de change de la société consiste aussi à recourir à des contrats de change à terme pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en devises à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

Au 31 décembre 2005, la société avait conclu des contrats de change à terme qui avaient pour effet de fixer les taux de change sur une tranche de 47,0 millions de dollars US des engagements d'achat de l'exercice 2006; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur des services sans fil.

Risque de crédit : La société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses dépôts à court terme, ses débiteurs, ses contrats de swap de taux d'intérêt et ses couvertures de taux de change.

La société a réduit considérablement son risque de crédit associé aux dépôts à court terme en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, d'institutions financières bien capitalisées et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle de la société, qui regroupe tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit

potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Les contreparties aux contrats de swap de taux d'intérêt de la société et de couverture de taux de change sont deux grandes institutions financières auxquelles une importante agence d'évaluation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les couvertures en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime; en cas de défaut de toutes les contreparties, l'incidence avant impôts se limiterait à la valeur de tout actif de couverture reporté.

Juste valeur : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des crédateurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des dividendes à payer et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours au marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

Aux 31 décembre		2005		2004	
(en millions)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Dérivés ²⁾³⁾ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération découlant des unités d'actions restreintes (note 9 c)	Novembre 2008	12,2 \$	19,5 \$	2,1 \$	6,3 \$
Dérivés ²⁾³⁾ utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements temporaires libellés en dollars américains	–	– \$	– \$	3,4 \$	3,4 \$
Passif					
Dette à long terme					
Principal ¹⁾ (note 14)					
Dérivés ²⁾³⁾ utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (note 14 b)	Juin 2011	1 154,3	1 470,5	1 032,6	1 299,5
Dérivés ²⁾⁴⁾ utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens	–	–	–	–	1,3
		5 799,2 \$	6 842,1 \$	7 377,9 \$	8 643,1 \$
Dérivés ²⁾³⁾ utilisés pour gérer le risque de change					
lié aux achats libellés en dollars américains					
– auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	Juin 2006	– \$	0,1 \$	– \$	2,6 \$
– auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	Mars 2006	– \$	0,4 \$	– \$	2,0 \$

1) La valeur comptable de la dette à long terme au 31 décembre 2004 présentée dans le tableau ci-dessus comprend la valeur comptable de l'option de conversion des débetures convertibles.

2) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 4 904,8 \$ (5 651,6 \$ en 2004).

3) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

4) Désignés à titre d'éléments de couverture de la juste valeur.

5 coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

a) vue d'ensemble

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005			2004			
	Programmes généraux mis en œuvre en 2005	Fermeture de bureaux et impartition de services	Programmes mis en œuvre avant 2005	Total	Programmes mis en œuvre en 2004	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003)	Total
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif							
Réduction de l'effectif							
Départs volontaires	0,6 \$	25,5 \$	– \$	26,1 \$	– \$	– \$	– \$
Départs non volontaires	24,2	–	0,9	25,1	49,7	–	49,7
Frais de résiliation de baux	1,5	–	–	1,5	–	–	–
Autres	0,4	–	0,8	1,2	2,0	0,9	2,9
	26,7	25,5	1,7	53,9	51,7	0,9	52,6
Décassements							
Réduction de l'effectif							
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	0,9	–	26,5	27,4	–	70,7	70,7
Départs non volontaires et autres	8,4	–	28,8	37,2	16,3	28,8	45,1
Frais de résiliation de baux	3,6	–	1,2	4,8	–	4,0	4,0
Autres	0,4	–	0,8	1,2	1,8	1,3	3,1
	13,3	–	57,3	70,6	18,1	104,8	122,9
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements							
Autres	13,4	25,5	(55,6)	(16,7)	33,6	(103,9)	(70,3)
	3,1	–	–	3,1	–	–	–
Variation des crédateurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	16,5	25,5	(55,6)	(13,6)	33,6	(103,9)	(70,3)
Solde, au début	–	–	70,7	70,7	–	141,0	141,0
Solde, à la fin	16,5 \$	25,5 \$	15,1 \$	57,1 \$	33,6 \$	37,1 \$	70,7 \$

b) Programme mis en œuvre avant 2005

Programmes mis en œuvre en 2004 : Au premier trimestre de 2004, une restructuration des divers services a été amorcée, principalement dans le domaine des technologies du secteur des services avec fil, regroupant plusieurs bureaux, dont le nombre passera de quinze à deux. Cette restructuration, dont le coût de mise en œuvre a été d'environ 12 millions de dollars en 2004, devrait se traduire par de plus grandes économies d'échelle de même que par une meilleure efficacité de l'exécution des programmes.

Au troisième trimestre de 2004, une restructuration au sein du secteur des services avec fil a été amorcée avec la fusion de deux unités d'exploitation destinées au service client. L'intégration et le regroupement qui en ont découlé visaient à améliorer la compétitivité de la société ainsi que sa productivité opérationnelle et financière. Le coût de mise en œuvre de cette restructuration s'est chiffré à environ 24 millions de dollars.

Outre les initiatives précédentes, la société avait entrepris d'autres activités en 2004 afin d'améliorer sa productivité opérationnelle et financière ainsi que sa compétitivité. Le coût de ces activités pour 2004 s'est chiffré à environ 16 millions de dollars.

Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des programmes mis en œuvre en 2004, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Programme d'efficacité opérationnelle (2001 à 2003) : En 2001, la société a lancé le programme d'efficacité opérationnelle par phases visant à améliorer sa productivité opérationnelle et financière et sa compétitivité. La première phase de ce programme visait la restructuration aux fins de fusion des activités de TELUS Mobilité et la réorganisation de TELUS Communications. La deuxième phase du programme d'efficacité opérationnelle, amorcée au début de 2002, a continué de mettre l'accent sur la réduction de l'effectif, mais elle comportait également un examen détaillé de tous les processus de la société en vue de repérer des occasions d'améliorer l'efficacité financière et opérationnelle. La troisième phase du programme d'efficacité opérationnelle, qui a débuté au troisième trimestre de 2002, mettait l'accent sur la mise en application des initiatives établies lors de la deuxième phase et comprenait ce qui suit : la rationalisation des processus, une diminution du portefeuille de produits de TELUS et des processus connexes, l'utilisation optimale des biens immobiliers, des réseaux et des autres actifs, la gestion améliorée des commandes des clients, le resserrement des fonctions de soutien au sein de la société, la consolidation des fonctions opérationnelles et administratives et le regroupement des centres de communication avec les clients.

Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard du programme d'efficacité opérationnelle (2001 à 2003), mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes.

notes complémentaires

c) Programmes mis en œuvre en 2005

Programmes généraux : En 2005, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, comme une consolidation opérationnelle, une rationalisation et des intégrations. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société. Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des initiatives de moindre envergure mises en œuvre et presque achevées en 2005, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Fermeture de bureaux et impartition de services : Dans le cadre de la convention collective signée au quatrième trimestre de 2005, qui est décrite plus en détail à la note 16 b), une lettre d'entente afférente précise la fermeture, prévue pour le 10 février 2006, de divers bureaux situés en Colombie-Britannique. Cette initiative vise à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société et elle s'inscrit dans son programme d'efficacité concurrentielle. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation touchés par ces fermetures de bureaux ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

De même, une autre lettre d'entente afférente précise que la société compte impartir certaines fonctions non essentielles pendant la durée de la convention collective. Cette initiative vise à permettre à la société d'affecter ses ressources aux fonctions essentielles qui lui permettent de se démarquer auprès de ses clients et elle s'inscrit dans son programme d'efficacité concurrentielle. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés par l'impartition de ces fonctions ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente précisant la fermeture prévue de divers bureaux en Colombie-Britannique, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. D'autres coûts, liés notamment au départ d'autres employés et à des biens immobiliers, seront engagés et comptabilisés après le 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente prévoyant l'impartition de certaines fonctions non essentielles à l'égard des quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. Des coûts futurs seront engagés à mesure que les initiatives se poursuivront.

Intégration des activités des services avec fil et des services sans fil : Le 24 novembre 2005, la société a annoncé l'intégration des activités de ses services avec fil et sans fil. Il s'agit d'une initiative qui se poursuivra durant les prochaines années et qui s'inscrit dans le programme d'efficacité concurrentielle de la société. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 3,0 millions de dollars ont été inscrits au titre de cette initiative et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2005.

d) 2006

Le montant estimatif des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de la société en 2006, découlant de son programme d'efficacité concurrentielle et incluant la fermeture de bureaux, l'impartition de services et l'intégration des services avec fil et des services sans fil, n'excède pas actuellement 100 millions de dollars.

6 coûts de financement

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	635,5 \$	647,0 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	8,2	8,5
Change ¹⁾	4,6	(3,1)
Perte sur remboursement par anticipation de la dette à long terme ²⁾	33,5	—
	681,8	652,4
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(25,2)	(26,2)
Autres intérêts créditeurs	(33,5)	(12,9)
	(58,7)	(39,1)
	623,1 \$	613,3 \$

1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, ces montants comprennent des pertes (gains) de (0,1) \$ (0,6 \$ en 2004) ayant trait à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie; aucun gain ni perte ayant trait à l'inefficacité des couvertures de juste valeur n'ont été enregistrés.

2) Ce montant comprend une perte de 2,3 \$ découlant du règlement connexe d'instruments financiers utilisés pour gérer une tranche du risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens qui a été remboursée au quatrième trimestre de 2005 (se reporter à la note 6 et à la note 14 b).

7 impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Impôts exigibles	(18,0)\$	(125,8)\$
Impôts futurs	340,0	380,9
	322,0 \$	255,1 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2005	2004
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	352,3 \$ 34,2 %	286,6 \$ 34,7 %
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	(37,5)	(9,1)
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce redressement	(13,9)	(41,2)
Rémunération sous forme d'options sur actions	4,9	6,6
Réévaluation de l'actif et du passif d'impôts futurs en raison des modifications des taux d'imposition prévus par la loi	(5,1)	(12,9)
Autres	4,8	6,6
	305,5 29,7 %	236,6 28,7 %
Impôts des grandes sociétés	16,5	18,5
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	322,0 \$ 31,3 %	255,1 \$ 30,9 %

8 montants par action

Le résultat de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des options sur actions et des bons de souscription ainsi que des actions pouvant être émises à la conversion de débetures.

Comme il est mentionné à la note 1 b), la société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts futurs. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier. Les écarts temporaires constituant l'actif (le passif) d'impôts futurs sont estimés ci-après :

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(8,4)\$	(13,4)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(974,4)	(991,9)
Montants au titre de la retraite	(171,4)	(132,8)
Pertes pouvant être reportées	164,0	424,9
Provision actuellement non déductible	111,3	167,9
Autres	81,4	91,6
	(797,5)\$	(453,7)\$
Présentés aux bilans consolidés comme :		
Actif d'impôts futurs		
À court terme	226,4 \$	438,4 \$
À long terme	-	99,8
	226,4	538,2
Passif d'impôts futurs	(1 023,9)	(991,9)
Actif (passif) d'impôts futurs nets	(797,5)\$	(453,7)\$

La société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser la presque totalité de ses pertes autres qu'en capital au cours des deux prochains exercices. Elle estime que le risque d'expiration avant utilisation de ces pertes autres qu'en capital est peu élevé.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a enregistré des crédits d'impôt à l'investissement de 0,4 million de dollars (0,6 million de dollars en 2004), lesquels ont été comptabilisés en réduction des charges d'exploitation.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement des numérateurs et des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Bénéfice net	700,3 \$	565,8 \$
Déduire :		
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	-	1,8
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport	-	2,3
Bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	700,3 \$	561,7 \$

notes complémentaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	357,1	355,3
Effet des titres dilutifs		
Exercice d'options sur actions	3,9	2,0
Exercice de bons de souscription (voir la note 15 c)	–	0,3
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	361,0	357,6

9 rémunération à base d'actions

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Options sur actions	14,2 \$	19,1 \$
Unités d'actions restreintes	18,5	9,4
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	35,7	23,0
Montants constatés dans les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats	68,4	51,5
Moins l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions (voir la note 7)	18,5	11,2
	49,9 \$	40,3 \$

b) Options sur actions

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la société applique, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions d'une rémunération à base d'actions à ses employés. Puisque seules les options sur actions attribuées après 2001 sont incluses, la charge de rémunération liée aux options sur actions risque de ne pas être représentative des incidences sur le bénéfice net présenté au cours des exercices futurs. La période d'acquisition des droits au titre des options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise) mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans, et la méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date de l'attribution.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2005	2004
Juste valeur des options sur actions (par option sur actions)	12,08 \$	7,76 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,9 %
Durée de vie prévue ¹⁾ (en années)	4,7	4,5
Volatilité prévue	38,9 %	40,0 %
Taux de rendement	2,3 %	2,5 %

1) La durée contractuelle maximale des options sur actions attribuées en 2005 et en 2004 était de sept ans.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines options sur actions en cours visant 1,1 million d'options (7,9 millions en 2004) parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote au cours des périodes visées. Le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ne tient pas compte des débetures convertibles (qui pouvaient être converties en 3,8 millions d'actions), puisqu'elles étaient antidilutives. Le rachat des débetures convertibles est décrit plus en détail à la note 14 d).

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice d'options sur actions. De même, la volatilité prévue est basée sur la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice des options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Si des variations de 10 % et de 20 % avaient été appliquées aux hypothèses moyennes pondérées à l'égard des attributions d'options sur actions présentées dans les informations ci-dessus, la charge de rémunération découlant des options sur actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 aurait varié comme suit :

(en millions de dollars)	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
	10 %	20 %
Taux d'intérêt sans risque	0,2 \$	0,5 \$
Durée de vie prévue (en années)	0,5 \$	1,0 \$
Volatilité prévue	1,2 \$	2,4 \$
Taux de rendement	0,3 \$	0,6 \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une diminution du montant de la charge de rémunération pro forma découlant des options sur actions, et une variation hypothétique défavorable se traduit par une augmentation de ce montant. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire; la variation de la durée de vie prévue, en particulier, dépend des périodes d'acquisition des droits et des durées de vie selon la loi. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant de la charge de rémunération pro forma découlant des options sur actions sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation du taux d'intérêt sans risque peut occasionner l'augmentation du taux de rendement), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et les dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation sont inscrits à titre d'unités d'actions restreintes supplémentaires

au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des unités d'actions restreintes est de 33 mois. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date de l'attribution. Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Exercices terminés les 31 décembre	2005			2004		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Non acquises	Acquises		Non acquises	Acquises	
En cours, au début						
Non acquises	880 053	–	23,36 \$	237 857	–	16,48 \$
Acquises	–	118 434	18,47	–	78 773	16,34
Émises						
Répartition initiale	1 076 966	–	37,91	884 624	–	24,11
Au lieu de dividendes	33 421	–	43,30	27 479	–	25,02
Acquises	(158 877)	158 877	19,67	(224 174)	224 174	16,48
Réglées en espèces	–	(214 874)	18,46	–	(184 513)	17,93
Frappées d'extinction ou annulées	(186 033)	–	32,08	(45 733)	–	24,12
En cours, à la fin						
Non acquises	1 645 530	–	32,16	880 053	–	23,36
Acquises	–	62 437	26,43 \$	–	118 434	18,47 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglées en espèces, qui établissent le coût pour la société comme il est décrit dans le tableau suivant :

	Nombre d'unités d'actions restreintes	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte
Émises au premier trimestre de 2004; seront acquises en bloc au quatrième trimestre de 2006	652 550	26,61 \$
Émises au premier trimestre de 2005; seront acquises en bloc au quatrième trimestre de 2007	600 000	40,91 \$
Émises au quatrième trimestre de 2005; seront acquises en bloc au quatrième trimestre de 2008	160 000	50,91 \$

Le calendrier d'acquisition des droits des unités d'actions restreintes en cours non acquises de la société au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Nombre d'unités d'actions restreintes
2006	724 978
2007	690 534
2008	230 018
	1 645 530

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société verse 45 % pour l'effectif jusqu'à une certaine catégorie d'emploi de chaque dollar versé par l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie d'un employé et verse 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Du 25 juillet 2005 au 19 novembre 2005, la société a augmenté sa cotisation à 100 % pour tous les participants au régime, à l'exception de l'équipe de direction, jusqu'à concurrence de 6 % de la paie des participants admissibles. Il n'y a aucune modalité d'acquisition et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2005		2004	
	Nombre d'actions	Total	Nombre d'actions	Total
Cotisations salariales	1 470 251	61,9 \$	2 218 645	57,4 \$
Cotisations patronales	824 847	35,7	887 949	23,0
	2 295 098	97,6 \$	3 106 594	80,4 \$
Source des actions				
ordinaires acquises				
Sur le marché	2 295 098	97,6 \$	871 304	24,3 \$
Émission de nouvelles actions	–	–	2 235 290	56,1
	2 295 098	97,6 \$	3 106 594	80,4 \$

notes complémentaires

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant février 2001 et après le 1^{er} novembre 2004, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; entre-temps, la société a également émis de nouvelles actions.

e) Charge non constatée liée à la rémunération à base d'actions non acquises

Au 31 décembre 2005, la charge de rémunération liée à la rémunération à base d'actions non acquises qui n'a pas encore été constatée est présentée dans le tableau suivant et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,8 ans (1,6 an en 2004).

Il est probable que ces montants ne seront pas représentatifs des incidences sur le bénéfice net déclaré pour les exercices futurs pour les raisons suivantes :

- ces montants reflètent une estimation des extinctions;
- ces montants ne reflètent aucune provision pour attributions futures;
- ces montants ne reflètent aucune variation de la valeur intrinsèque de la provision pour unités d'actions restreintes acquises;
- ces montants reflètent les valeurs intrinsèques aux dates du bilan pour les unités d'actions restreintes non acquises.

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Options sur actions	27,1 \$	21,0 \$
Unités d'actions restreintes ¹⁾	31,8	13,1
	58,9 \$	34,1 \$

1) La charge de rémunération qui n'a pas encore été constatée relativement aux unités d'actions restreintes non acquises est calculée en fonction de la valeur intrinsèque des unités d'actions restreintes non acquises inscrites à la date du bilan, déduction faite des incidences des contrats à terme d'actions réglées en espèces connexes.

10 débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui a été modifiée le 30 septembre 2002 aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. L'échéance initiale de cette convention de titrisation à rechargement est le 18 juillet 2007. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée initiale; au 31 décembre 2005, la cote était à A (faible).

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Total du portefeuille géré	1 129,3 \$	1 021,7 \$
Créances titrisées	(599,2)	(181,3)
Droits conservés dans les créances vendues	80,2	23,1
Créances détenues	610,3 \$	863,5 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a constaté des pertes de 3,9 millions de dollars (1,1 million de dollars en 2004) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Produit cumulé de la titrisation, au début	150,0 \$	300,0 \$
Produit de nouvelles titrisations	350,0	-
Paiements de réduction de la titrisation	-	(150,0)
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	500,0 \$	150,0 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	1 679,3 \$	1 745,6 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	275,3 \$	313,6 \$

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la perte au titre de la vente de créances, les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs attribuées aux droits conservés, décrits plus en détail à la note 1 l), se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2005	2004
Créances irrécouvrables prévues en pourcentage des créances vendues	1,2 %	1,4 %
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (jours)	39	39
Taux d'actualisation annuel réel	3,6 %	3,4 %
Gestion	1,0 %	1,0 %

En général, les créances vendues ne font pas l'objet de paiements par anticipation.

Au 31 décembre 2005, les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur courante des flux de trésorerie résiduels par rapport à des fluctuations immédiates de 10 % et de 20 % à l'égard de ces hypothèses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2005	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
		10 %	20 %
Valeur comptable/juste valeur des flux de trésorerie futurs	80,2 \$		
Créances irrécouvrables prévues en pourcentage des créances vendues		0,7 \$	1,4 \$
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (jours)		-\$	0,1 \$
Taux d'actualisation annuel réel		-\$	0,1 \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation de la valeur des droits conservés dans les créances vendues tandis qu'une variation hypothétique défavorable des hypothèses se traduit par une baisse de cette valeur. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut entraîner une augmentation des créances irrécouvrables, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité).

11 immobilisations

a) Immobilisations, montant net

Aux 31 décembre (en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2005	2004
Immobilisations corporelles et autres				
Actifs de télécommunication	17 583,7 \$	12 092,8 \$	5 490,9 \$	5 814,3 \$
Biens loués à la clientèle	529,6	466,2	63,4	106,5
Bâtiments et améliorations locatives	1 754,8	916,8	838,0	852,6
Mobilier et matériel de bureau	980,7	717,6	263,1	253,8
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	18,5	6,1	12,4	11,7
Autres	329,3	244,4	84,9	91,1
Terrains	46,7	–	46,7	46,8
Actifs en construction	516,4	–	516,4	329,6
Matériaux et fournitures	23,6	–	23,6	21,8
	21 783,3	14 443,9	7 339,4	7 528,2
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés	362,9	116,2	246,7	268,2
Logiciels	1 207,1	884,4	322,7	388,4
Servitudes et autres	119,3	51,2	68,1	80,4
	1 689,3	1 051,8	637,5	737,0
Actifs incorporels à durée indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	3 983,1	1 018,5	2 964,6	2 955,8
	27 455,7 \$	16 514,2 \$	10 941,5 \$	11 221,0 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Ajouts d'actifs incorporels		
– amortissables	191,8 \$	227,8 \$
– à durée de vie indéfinie	8,8	1,2
	200,6 \$	229,0 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	213,0 \$	255,3 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant cumulatif estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2005, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	
2006	211,8 \$
2007	124,7
2008	44,8
2009	9,7
2010	8,0

c) Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Comme le mentionnent la note 1 b) et la note 1 f), la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour la société. Cette estimation comporte un degré important d'incertitude étant donné la nécessité qu'elle représente de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. La société prend en compte une fourchette de montants raisonnables possibles et arrête l'un de ces montants, qui représente la meilleure estimation de la direction. Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses économiques clés devaient différer de manière défavorable par

rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, la société pourrait avoir à constater une perte de valeur importante relativement à ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et à ses écarts d'acquisition.

Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles propres au secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur de ses licences d'utilisation de spectre et de ses écarts d'acquisition. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie repose sur la meilleure estimation faite par la direction des flux de trésorerie ainsi que sur un taux d'actualisation établi par le calcul du coût moyen pondéré du capital pour chaque unité d'exploitation. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la Bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, la société s'assure que les évaluations combinées des unités d'exploitation sont raisonnables d'après les évaluations de la société sur le marché à ce même moment.

D'après les analyses de sensibilité effectuées dans le cadre du test de dépréciation annuel de décembre 2005 et les résultats d'exploitation de 2005, la société estime que ses flux de trésorerie annuels seront suffisants pour recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition. L'un des éléments de l'analyse de sensibilité consistait en une analyse de rentabilité; les résultats de l'analyse effectuée selon une hypothèse de croissance nulle, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes, ont indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition dans un avenir prévisible. Les essais dans des conditions critiques posaient quant à eux comme hypothèse une légère baisse des flux de trésorerie annuels, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes; les résultats ont encore une fois indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition dans un avenir prévisible.

12 écart d'acquisition

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Solde, au début	3 126,8 \$	3 118,0 \$
Écart d'acquisition résultant des acquisitions de la période en cours	24,5	6,9
Écart d'acquisition résultant de la contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition effectuée au cours de l'exercice précédent	7,9	–
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	(2,3)	1,3
Autres	–	0,6
Solde, à la fin	3 156,9 \$	3 126,8 \$

Ambergris Solutions Inc. : L'ajout à l'écart d'acquisition durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt, résulte de l'acquisition au comptant d'une participation financière effective de 52,5 % dans Ambergris Solutions Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels. L'acquisition a été effectuée en deux étapes : une première acquisition d'une participation financière effective de 49 % a eu lieu le 15 février 2005 et une autre acquisition d'une participation financière effective de 3,5 % a eu lieu le 13 mai 2005. L'acquisition de la participation financière effective initiale de 49 % assure à la société le contrôle d'Ambergris Solutions Inc. puisqu'elle contrôlait, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, une société de portefeuille intermédiaire qui contrôlait elle-même, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, Ambergris Solutions Inc. Cet investissement a été réalisé en vue d'améliorer la compétitivité de la société au titre du service à la clientèle. La faiblesse des actifs corporels nets dans le secteur par rapport à la valeur marchande des activités en Asie a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. À compter du 15 février 2005, les résultats d'Ambergris Solutions Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur des services avec fil de la société.

ADCOM Inc. : Un ajout aux écarts d'acquisition en 2004, dont la société ne prévoit pas qu'il soit déductible aux fins de l'impôt, découle de l'acquisition au comptant, le 15 novembre 2004, d'ADCOM Inc., une société nationale de vidéoconférence. Cet investissement a été effectué afin de s'assurer que la stratégie de croissance de la société portant sur les données d'envergure nationale et le protocole Internet continue de progresser. La

faiblesse des actifs corporels nets par rapport à la rentabilité de la société acquise a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. À compter de la même date, les résultats d'ADCOM Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur des services avec fil de la société.

Bilan sommaire : Le tableau ci-dessous est un bilan sommaire indiquant les justes valeurs attribuées à chaque élément d'actif principal et à chaque catégorie de passif aux dates d'acquisition :

(en millions)	Ambergris Solutions Inc.	ADCOM Inc.
Actif		
Actif à court terme	8,4 \$	5,9 \$
Immobilisations, montant net		
Immobilisations corporelles et autres	13,3	1,0
Actifs incorporels amortissables ¹⁾	–	1,5
	13,3	2,5
Autres actifs		
Impôts futurs	–	2,9
Autre	0,5	–
Écart d'acquisition	24,5	6,9
	25,0	9,8
	46,7 \$	18,2 \$
Passif		
Passif à court terme	6,9 \$	5,6 \$
Impôts futurs	5,4	0,4
	12,3	6,0
Part des actionnaires sans contrôle	5,0	–
Prix d'achat	29,4	12,2
	46,7 \$	18,2 \$

1) Les actifs incorporels amortissables seront amortis sur quatre ans suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Renseignements supplémentaires pro forma : Les renseignements supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2005		2004	
	Présenté	Pro forma ¹⁾	Présenté	Pro forma ²⁾
Produits d'exploitation	8 142,7 \$	8 147,5 \$	7 581,2 \$	7 630,3 \$
Bénéfice net	700,3 \$	700,8 \$	565,8 \$	569,1 \$
Bénéfice par action ordinaire et sans droit de vote				
– De base	1,96 \$	1,96 \$	1,58 \$	1,59 \$
– Dilué	1,94 \$	1,94 \$	1,57 \$	1,58 \$

1) Les montants pro forma de 2005 reflètent Ambergris Solutions Inc.

2) Les montants pro forma de 2004 reflètent Ambergris Solutions Inc. et ADCOM Inc. ADCOM Inc. a été achetée le 15 novembre 2004, et ses résultats ont été inclus dans les états consolidés des résultats de la société à la même date.

13 obligations à court terme

Au 31 décembre 2005, les facilités bancaires bilatérales de la société totalisaient 74 millions de dollars, montant inchangé par rapport à 2004, dont la société n'a rien tiré sous forme de découvert bancaire, montant

également inchangé par rapport à 2004; une tranche de 7,3 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2004) a été tirée sous forme de lettres de crédit émises mais non utilisées.

14 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

Série	Taux d'intérêt	Échéance	2005	2004
Billets de TELUS Corporation – US ²⁾	7,5 % ¹⁾	Juin 2007	1 354,4 \$	1 398,6 \$
US ³⁾	8,0 % ¹⁾	Juin 2011	2 230,6	2 303,9
CA	7,5 % ¹⁾	Juin 2006	–	1 574,6
			3 585,0	5 277,1
Facilités de crédit de TELUS Corporation	5,00 %	Mai 2008	142,0	–
Débiteures convertibles de TELUS Corporation	6,75 % ¹⁾	Juin 2010	–	141,6
Débiteures de TELUS Communications Inc. – 1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50,0	50,0
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	125,0	125,0
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	175,0	175,0
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	249,0	249,0
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	200,0	200,0
			799,0	799,0
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30,0	30,0
Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
1	7,10 % ¹⁾	Février 2007	70,0	70,0
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 16,7 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013			12,5	10,7
Autres			6,4	8,1
Total de la dette			4 644,9	6 336,5
Moins : tranche à court terme			5,0	4,3
Dette à long terme			4 639,9 \$	6 332,2 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 166,5 millions de dollars US (1 166,5 millions de dollars US en 2004).

3) La valeur nominale des billets s'établit à 1 925,0 millions de dollars US (1 925,0 millions de dollars US en 2004).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnés à toute obligation existante ou future des filiales de TELUS, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Billets échéant en 2007 et en 2011 (en dollars américains) :

En mai 2001, la société a procédé à l'émission dans le public de 1,3 milliard de dollars US de billets échéant en 2007 à un prix de 995,06 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital et à l'émission dans le public de 2,0 milliards de dollars US de billets échéant en 2011 à un prix de 994,78 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor majoré de 25 points de base pour les billets échéant en 2007 et de 30 points de base dans le cas des billets échéant

en 2011 ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Contrats de swap de devises échéant en 2007 et 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2007 et en 2011, d'un montant total de 3,1 milliards de dollars US (3,1 milliards de dollars US en 2004), la société a conclu des contrats de swap de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties de taux d'intérêt fixes réels de 8,109 % (8,109 % en 2004) et de 8,493 % (8,493 % en 2004), respectivement.

Les contrats de swap de devises comprennent une clause de résiliation anticipée facultative qui stipule que l'une ou l'autre des parties peut choisir de résilier ces contrats de swap le 30 mai 2006 si i) la plus élevée des cotes des dettes à long terme non subordonnées et non garanties de la société devient inférieure à BBB selon Standard & Poor's Rating Services ou à Baa2 selon Moody's Investors Service ou ii) si ces deux cotes diffèrent par deux niveaux successifs de cotation ou plus, la cote la moins élevée devient inférieure à BBB– ou à Baa3 ou iii) la cote des contreparties de la société devient inférieure à A ou à A2.

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité (se reporter à la note 4).

notes complémentaires

Ainsi qu'il est décrit plus en détail à la note 1 g), la société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap qui, au 31 décembre 2005, comprenaient un passif de couverture reporté de 1 154,3 millions de dollars, présenté à la note 17 b), (1 032,6 millions de dollars en 2004), fixent non seulement le taux d'intérêt réel de la société, mais aussi le taux de change réel des billets en dollars américains à 1,54 dollar pour 1,00 dollar US (1,54 dollar pour 1,00 dollar US en 2004). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

Billets échéant en 2006 (en dollars canadiens) : En mai 2001, la société a procédé à l'émission dans le public de 1,6 milliard de dollars de billets à 7,50 % de série CA à un prix de 992,30 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 35 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Au cours du troisième trimestre de 2002, la société a racheté des billets à 7,50 % de série CA d'une valeur nominale de 22,0 millions de dollars.

Le 17 octobre 2005, la société a exercé son droit de rachat anticipé, le 1^{er} décembre 2005, des billets restants à 7,50 % de série CA en circulation pour un montant de 1 578,0 millions de dollars. La perte lors du rachat présentée à la note 6 s'est établie à 33,5 millions de dollars.

Contrats de swap de taux d'intérêt échéant en 2006 : En 2004, la société a conclu une série de contrats de swap de taux d'intérêt qui ont donné lieu à la conversion théorique d'une tranche de 500 millions de dollars des billets à 7,50 % de série CA, pour laquelle le taux d'intérêt fixe de 7,5 % a été remplacé par un taux variable basé sur le taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois plus une marge. Les contreparties des contrats de swap étaient des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoyait pas de non-exécution. TELUS n'avait pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité. Les contrats de swap ont été résiliés simultanément au rachat des billets à 7,50 % de série CA.

c) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Le 4 mai 2005, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 1,6 milliard de dollars avec un consortium d'institutions financières. Les nouvelles facilités de crédit bancaires se composent :

i) d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 7 mai 2008, pour les fins générales de la société et ii) d'une facilité de crédit renouvelable de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), venant à échéance le 4 mai 2010, pour les fins générales de la société. Ces nouvelles facilités ont remplacé les facilités de crédit engagées existantes de la société avant les dates de résiliation desdites facilités.

Les nouvelles facilités de crédit de TELUS Corporation sont non garanties et portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris les évaluations de deux ratios financiers effectuées à la clôture des trimestres financiers. La société effectue ces évaluations de ratio financier car elle ne peut laisser

son ratio de la dette à long terme sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

Au 31 décembre 2005 (en millions)	Montant brut disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Montant net disponible
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance aux dates suivantes :				
7 mai 2008	800,0 \$	142,0 \$	100,6 \$	557,4 \$
4 mai 2010	800,0	–	–	800,0
	1 600,0 \$	142,0 \$	100,6 \$	1 357,4 \$

d) Débentures convertibles de TELUS Corporation

Les débentures convertibles à 6,75 % étaient des obligations subordonnées et non garanties de la société, qui venaient à échéance le 15 juin 2010 et qui étaient convertibles au gré des détenteurs en actions sans droit de vote de la société à un taux correspondant à un cours de l'action de 39,73 \$. Les débentures convertibles ne pouvaient pas être rachetées avant le 15 juin 2003. Le rachat au cours de la période allant du 15 juin 2003 au 15 juin 2005 était permis si le cours moyen des actions sans droit de vote durant une période définie était supérieur à 125 % du prix de conversion.

L'option de conversion intégrée du détenteur était évaluée selon la méthode de la valeur résiduelle et était présentée comme une composante des capitaux propres dans la note 15 a). Dès le début de l'exercice 2004, la société a classé les débentures convertibles à titre de passif dans son bilan pour se conformer aux recommandations modifiées de l'ICCA en 2003 à l'égard de la présentation des instruments financiers et des informations à fournir relatives à ceux-ci (chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*) portant spécifiquement sur le classement des obligations qu'un émetteur peut régler au moyen de ses propres instruments de capitaux propres.

Le 9 mai 2005, la société a annoncé qu'elle rachetait ses débentures convertibles à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés, le 16 juin 2005. Les détenteurs de débentures convertibles ont exercé leurs options de conversion, ce qui s'est traduit par la conversion de débentures convertibles d'un montant en capital de 131,7 millions de dollars en 3 316 047 actions sans droit de vote, comme il est indiqué à la note 15 b). L'option de conversion se rapportant à des débentures convertibles d'un montant en capital de 17,9 millions de dollars n'a pas été exercée, et ce montant en capital a été racheté le 16 juin 2005.

e) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 1 à 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990 et ne sont pas rachetables.

Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994 ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995. Ces débentures sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours, selon la valeur nominale la plus élevée et le prix calculé afin d'obtenir le rendement des obligations du Canada majoré de 15 points de base.

Aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001, la totalité des débetures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Ces débetures ne sont garanties par aucune hypothèque, nantissement ni autre charge et sont assujetties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio d'endettement et de couverture des intérêts.

f) Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.

Les obligations hypothécaires de premier rang sont garanties par une hypothèque immobilière et une hypothèque mobilière grevant spécifiquement certains biens meubles et immeubles de la filiale TELUS Communications Inc., tels que les terrains, les bâtiments, l'équipement, les appareils, les lignes téléphoniques, les droits de passage et droits semblables limités à certains actifs situés au Québec. Les obligations hypothécaires de premier rang ne sont pas rachetables avant l'échéance. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les obligations hypothécaires de premier rang en circulation de TELUS Communications (Québec) Inc. sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc.

g) Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.

Les billets à moyen terme ont été émis en vertu d'un acte de fiducie daté du 1^{er} septembre 1994 tel que complété à l'occasion, et sont non garantis et non rachetables avant échéance. Toute nouvelle émission de billets à moyen terme est assujettie à des clauses restrictives concernant le ratio d'endettement et la couverture des intérêts. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les billets à moyen terme en circulation de TELUS Communications (Québec) Inc. sont devenus des obligations de TELUS Communications Inc.

h) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme pour chacun des cinq exercices se terminant les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Total ¹⁾
2006	5,0 \$
2007	1 873,4
2008	147,5
2009	1,5
2010	81,7

1) Les remboursements tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le cas échéant.

15 capitaux propres

a) Éléments des capitaux propres

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2005	2004
Option de conversion des débetures convertibles (note 14 d)	– \$	8,8 \$
Actions privilégiées		
Autorisées	Nombre	
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000	
Actions ordinaires		
Capital-actions		
Shares	Nombre	
Autorisées		
Actions ordinaires	1 000 000 000	
Actions sans droit de vote	1 000 000 000	
Émises		
Actions ordinaires b)	2 311,6	2 407,5
Actions sans droit de vote b)	3 556,7	3 426,7
	5 868,3	5 834,2
Autres		
Options et bons de souscription c)	5,9	26,9
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions d)	–	0,8
	5,9	27,7
Écart de conversion	(7,3)	(2,2)
Bénéfices non répartis	849,7	1 008,1
Surplus d'apport e)	153,4	149,0
	6 870,0	7 016,8
Total des capitaux propres	6 870,0 \$	7 025,6 \$

notes complémentaires

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2005		2004	
	Nombre d'actions	Capital-actions	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires				
Au début	192 748 738	2 407,5 \$	190 800 015	2 349,1 \$
Exercice d'options sur actions f)	1 000 328	32,2	267 584	6,5
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités g)	(10 137 769)	(127,1)	(755 711)	(9,4)
Expiration du privilège d'échange d'actions d'une société remplacée h)	(80 642)	(1,0)	-	-
Achat d'actions par les employés (note 9 d)	-	-	2 235 290	56,1
Réinvestissement de dividendes en actions	-	-	201 560	5,2
À la fin	183 530 655	2 311,6 \$	192 748 738	2 407,5 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	165 803 123	3 426,7 \$	161 042 369	3 296,6 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions (note 1 j)	-	-	-	0,4
Solde d'ouverture ajusté	165 803 123	3 426,7	161 042 369	3 297,0
Exercice de bons de souscription c)	561 732	20,8	190 989	7,1
Exercice de l'option de conversion de débetures convertibles	3 316 047	132,9	-	-
Régime incitatif à base d'actions d)	12 225	0,4	46 075	1,1
Exercice des options sur actions f)	7 556 004	200,4	4 231 196	112,4
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités g)	(10 656 300)	(223,9)	(1 451 400)	(30,0)
Expiration du privilège d'échange d'actions d'une société remplacée h)	(26 327)	(0,6)	-	-
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions i)				
Réinvestissement de dividendes en actions	-	-	1 709 610	38,3
Paiements facultatifs en espèces	-	-	34 284	0,8
À la fin	166 566 504	3 556,7 \$	165 803 123	3 426,7 \$

Les montants portés au crédit du compte de capital des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions représentent les espèces reçues. Les montants portés au crédit du compte de capital des actions sans droit de vote comportent les éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Actions sans droit de vote		
Espèces reçues à l'exercice d'options sur actions	180,3 \$	77,7 \$
Montants portés au crédit du capital-actions découlant de la comptabilisation à la valeur intrinsèque appliquée aux anciennes options de Clearnet Communications Inc. c)	9,1	20,0
Charge relative aux options sur actions reclassée du surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions e)	11,0	14,7
	200,4 \$	112,4 \$

c) Options et bons de souscription

Au moment de l'acquisition de Clearnet Communications Inc. en 2000, la société a été tenue d'inscrire la valeur intrinsèque des options alors en cours et des bons de souscription alors en circulation de Clearnet Communications Inc. Au fur et à mesure que ces options et ces bons de souscription sont exercés, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le capital-actions. Lorsque ces options et ces bons de souscription s'éteignent ou expirent, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le surplus d'apport. Le produit auquel donne lieu l'exercice de ces options et bons de souscription est porté au crédit du capital-actions.

Conformément aux modalités de la convention d'achat de Clearnet Communications Inc., entrée en vigueur le 18 janvier 2001, TELUS Corporation a échangé les bons de souscription détenus par les détenteurs des anciens bons de souscription de Clearnet Communications Inc. Chaque bon de souscription donnait droit à son détenteur d'acheter une action sans droit de vote au prix de 10,00 \$ US l'action jusqu'au 15 septembre 2005.

d) Régime incitatif à base d'actions

La société a lancé le régime afin d'augmenter les ventes de divers produits et services en offrant une rémunération supplémentaire basée sur le rendement sous forme d'actions sans droit de vote. Au cours du premier semestre de 2005, les modalités du régime ont été modifiées afin que les actions sans droit de vote ne soient plus émises comme de nouvelles actions et, par conséquent, au 31 décembre 2005, les actions sans droit de vote ne sont plus comptabilisées dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

e) Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du surplus d'apport de la société pour les exercices terminés les 31 décembre.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Solde, au début	149,0 \$	5,9 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions (note 1 j)	-	24,7
Solde d'ouverture ajusté	149,0	30,6
Charge relative aux options sur actions constatée au cours de l'exercice (note 9 a)	14,2	19,1
Charge relative aux options sur actions reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote à l'exercice d'options sur actions	(11,0)	(14,7)
Option de conversion des débetures convertibles échues non exercée	1,2	-
Prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées ¹⁾	-	(0,8)
Versement reçu de Verizon Communications Inc. (note 20)	-	114,8
Solde, à la fin	153,4 \$	149,0 \$

1) En vertu de son droit de racheter les actions préférentielles et les actions privilégiées de TELUS Communications Inc. avant l'échéance sous réserve d'un préavis de trois mois, le 25 mars 2004, TELUS Communications Inc. a émis des avis de rachat dans le but de racheter les neuf catégories de ses actions préférentielles et privilégiées cotées en Bourse en circulation au cours du troisième trimestre de 2004, pour une contrepartie totale d'environ 72,8 \$. Une tranche de 0,8 \$ de la prime au rachat de 3,1 \$ est imputable au surplus d'apport, le solde étant imputé aux bénéfices non répartis.

f) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les administrateurs, les dirigeants et d'autres employés reçoivent des options leur permettant d'acheter des actions ordinaires ou des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment de l'attribution.

Les options actuellement attribuées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les options sur actions étaient attribuées avec des périodes d'exercice ne dépassant pas 10 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société pour les exercices terminés les 31 décembre.

Exercices terminés les 31 décembre	2005		2004	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	21 914 760	26,07 \$	25 773 832	24,85 \$
Attribuées	1 916 575	38,85	1 849 341	24,78
Exercées ¹⁾	(8 556 332)	24,84	(4 498 780)	18,75
Éteintes	(1 239 547)	29,22	(1 078 652)	25,42
Expirées et annulées	(140 855)	41,63	(130 981)	24,76
En cours, à la fin	13 894 601	28,14 \$	21 914 760	26,07 \$

1) La valeur intrinsèque totale des options sur actions exercées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 se chiffrait à 128,5 millions de dollars (49,9 millions de dollars en 2004).

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 décembre 2005 selon leur prix et leur durée :

Options en cours							Options pouvant être exercées	
Fourchette de prix des options	Total						Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
Prix le plus bas	5,95 \$	9,08 \$	14,63 \$	21,99 \$	34,88 \$	5,95 \$		
Prix le plus haut	8,43 \$	13,56 \$	19,92 \$	32,83 \$	46,75 \$	46,75 \$		
Exercice d'expiration et nombre d'actions :								
2006	4 908	–	–	6 700	–	11 608	11 608	18,02 \$
2007	2 959	19 562	10 736	152 266	–	185 523	185 523	27,76 \$
2008	3 272	–	–	103 339	144 800	251 411	251 411	39,57 \$
2009	–	171 075	1 375 993	214 199	220 060	1 981 327	1 981 327	19,48 \$
2010	–	–	292 661	2 228 258	725 390	3 246 309	1 063 474	33,70 \$
2011	–	–	10 999	3 222 265	2 596 091	5 829 355	4 245 714	30,75 \$
2012	31 466	27 965	400 900	75 000	1 853 737	2 389 068	531 331	16,53 \$
	42 605	218 602	2 091 289	6 002 027	5 540 078	13 894 601	8 270 388	27,70 \$
Durée résiduelle moyenne pondérée (années)								
	5,3	3,9	4,5	5,1	5,4	5,1		
Prix moyen pondéré								
	8,09 \$	12,84 \$	16,03 \$	24,81 \$	37,09 \$	28,14 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹⁾ (en millions)								
	1,6 \$	7,4 \$	64,1 \$	131,8 \$	54,3 \$	259,2 \$		
Options pouvant être exercées								
Nombre d'actions	38 605	218 602	1 870 028	2 456 812	3 686 341	8 270 388		
Durée contractuelle moyenne pondérée à court terme (années)								
	5,2	3,9	4,6	5,1	4,8	4,8		
Prix moyen pondéré								
	8,06 \$	12,84 \$	16,14 \$	25,44 \$	36,15 \$	27,70 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹⁾ (en millions)								
	1,5 \$	7,4 \$	57,1 \$	52,7 \$	40,0 \$	158,7 \$		

1) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 décembre 2005 qui s'établit à 47,86 \$ pour les actions ordinaires et à 46,67 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 décembre 2005, 1,5 million d'actions ordinaires (3,0 millions en 2004) et 22,1 millions d'actions sans droit de vote (26,4 millions en 2004) étaient réservées aux fins d'émission, mais non émises, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

g) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

La société a acheté pour annulation des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu de deux offres de rachat dans le cours normal des activités. Le premier programme s'est étendu sur une période de douze mois qui a pris fin le 19 décembre 2005 et a visé un nombre maximal de 14,0 millions d'actions ordinaires et de 11,5 millions d'actions sans droit

de vote; le deuxième programme s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 19 décembre 2006 et vise un nombre maximal de 12,0 millions d'actions ordinaires et de 12,0 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite. Au 31 décembre 2005, 634 469 actions ordinaires (120 000 actions ordinaires en 2004) et 607 700 actions sans droit de vote (151 400 actions sans droit de vote en 2004) achetées n'avaient pas encore été annulées.

notes complémentaires

Exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004				
Durant l'exercice 2004	755 711	27,3 \$	9,4 \$	17,9 \$
Durant l'exercice 2005	9 503 300	412,5	119,1	293,4
Total du programme	10 259 011	439,8	128,5	311,3
Programme débutant le 20 décembre 2005				
Durant l'exercice 2005	634 469	29,7	8,0	21,7
Les deux programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	10 893 480	469,5 \$	136,5 \$	333,0 \$
Les deux programmes – durant l'exercice 2005	10 137 769	442,2 \$	127,1 \$	315,1 \$
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004				
Durant l'exercice 2004	1 451 400	50,7 \$	30,0 \$	20,7 \$
Durant l'exercice 2005	10 048 600	422,1	211,0	211,1
Total du programme	11 500 000	472,8	241,0	231,8
Programme débutant le 20 décembre 2005				
Durant l'exercice 2005	607 700	27,8	12,9	14,9
Les deux programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	12 107 700	500,6 \$	253,9 \$	246,7 \$
Les deux programmes – durant l'exercice 2005	10 656 300	449,9 \$	223,9 \$	226,0 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004				
Durant l'exercice 2004	2 207 111	78,0 \$	39,4 \$	38,6 \$
Durant l'exercice 2005	19 551 900	834,6	330,1	504,5
Total du programme	21 759 011	912,6	369,5	543,1
Programme débutant le 20 décembre 2005				
Durant l'exercice 2005	1 242 169	57,5	20,9	36,6
Les deux programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	23 001 180	970,1 \$	390,4 \$	579,7 \$
Les deux programmes – durant l'exercice 2005	20 794 069	892,1 \$	351,0 \$	541,1 \$

h) Expiration du privilège d'échange des actions d'une société remplacée

Comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction conjointe datée du 8 décembre 1998, les détenteurs d'actions ordinaires de BC TELECOM Inc. et les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation en Alberta avaient six ans pour échanger leurs actions contre des actions qui sont maintenant les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de la société. Ladite période a pris fin le 31 janvier 2005. Les montants correspondants aux actions non échangées ont été retirés des comptes de capital.

i) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. À l'exception des actions

sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, un montant de 5,7 millions de dollars (29,3 millions de dollars en 2004) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

16 engagements et passifs éventuels

a) Décisions du CRTC 2002-34 et 2002-43 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a émis la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif de 158,7 millions de dollars au 31 décembre 2005 (128,7 millions de dollars au 31 décembre 2004) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue annuelle du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel le Conseil amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix. La société ne peut déterminer quand le CRTC prendra une décision relativement à cette instance.

Comme la société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits de la société. Dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents pour la période courante et les périodes antérieures, la société

a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a prélevé un montant de 50,5 millions de dollars sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents.

b) Négociations collectives

En 2000, TELUS a entrepris des négociations collectives avec le Télécommunications Workers Union (« TWU ») en vue d'une nouvelle convention collective devant remplacer les multiples anciennes conventions conclues avec BC TELECOM et TELUS en Alberta. Il s'agissait de la première ronde de négociations collectives depuis la fusion de BC TELECOM et de TELUS Alberta, et la société visait à remplacer les diverses conventions collectives précédentes par une seule convention collective pour la nouvelle unité de négociation.

Le 6 novembre 2005, le TWU et la société ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord de principe, comprenant les modalités d'une convention collective de cinq ans, qui serait soumis à la ratification des membres du TWU. Le conseil exécutif et le comité de négociation du TWU avaient recommandé aux membres d'accepter l'accord de principe.

Le 18 novembre 2005, le TWU a annoncé que 67,3 % de ses membres avaient accepté l'accord de principe annoncé le 6 novembre 2005. Les modalités de la nouvelle convention collective sont en vigueur du 20 novembre 2005 jusqu'au 19 novembre 2010.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, les charges supplémentaires découlant des procédures relatives aux mesures d'urgence comprenaient les coûts de réaffectation des membres de la direction, la rémunération des heures supplémentaires, les frais liés à la sécurité assurée par des tiers et aux entrepreneurs indépendants ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement. Ces charges supplémentaires étaient supérieures aux économies de coûts comme celles découlant des charges salariales moins élevées pour les employés qui ne représentaient pas au travail et des ajustements apportés aux charges salariales et sociales à payer, d'environ 133 millions de dollars.

c) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles connues de la société au 31 décembre 2005 s'établissent comme suit :

(en millions)	Tranches de la dette à long terme arrivant à échéance ¹⁾ (se reporter à la note 14 h)		Autres passifs à long terme ²⁾ (se reporter à la note 17 b)	Contrats de location-exploitation (se reporter à la note 16 d)	Engagements d'achat ³⁾	Total
	Toutes, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition				
2006	1,8 \$	3,2 \$	17,9 \$	177,2 \$	380,1 \$	580,2 \$
2007	1 869,9	3,5	28,4	155,7	160,1	2 217,6
2008	144,2	3,3	17,8	139,3	106,1	410,7
2009	0,7	0,8	17,1	126,7	44,9	190,2
2010	80,0	1,7	16,9	112,7	10,1	221,4
Par la suite	3 716,5	–	140,1	476,7	34,6	4 367,9
Total	5 813,1 \$	12,5 \$	238,2 \$	1 188,3 \$	735,9 \$	7 988,0 \$

- 1) Les tranches de la dette à long terme arrivant à échéance tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le cas échéant.
- 2) Les éléments qui ne se traduiront pas par une future utilisation de ressources économiques, comme les gains reportés sur la cession-bail de bâtiments et les frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, ont été exclus. Comme les tranches de la dette à long terme arrivant à échéance tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le passif de couverture reporté est inclus dans ces données. La capitalisation des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite a été incluse pour 2006 à l'égard de tous les régimes dont la situation nette indique un passif au titre des prestations constituées à la date de fin de l'exercice courant; seule la capitalisation des régimes non capitalisés a été incluse dans les exercices postérieurs à 2006, à hauteur du passif constaté à la date de fin de l'exercice courant.
- 3) Les engagements d'achat tiennent compte des taux de change à la date de fin de l'exercice courant, le cas échéant. Les engagements d'achat comprennent les éventuels frais d'exploitation et dépenses en capital qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles à la date de fin de l'exercice courant et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Comme les engagements d'achat reflètent la situation du marché au moment où ils ont été contractés à l'égard des éléments achetés, ils pourraient ne pas être représentatifs des exercices futurs. À l'exception d'un important contrat pluriannuel de services de technologie de l'information, les obligations découlant de contrats de dotation en personnel ou de toute autre convention collective ont été exclues.

notes complémentaires

d) Baux

La société occupe des locaux loués dans divers centres et exploite des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location-exploitation. En raison du regroupement des locaux loués dans le cadre de diverses initiatives, dont le programme d'efficacité opérationnelle qui est

décrit plus en détail à la note 5, certains des bâtiments loués ont été sous-loués. Les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-acquisition et de location-exploitation et les encaissements futurs découlant des sous-contrats de location-exploitation de biens immobiliers s'établissent comme suit au 31 décembre 2005 :

(en millions)	Paiement aux termes de contrats de location-acquisition	Paiements aux termes de contrats de location-exploitation					Encaissements des découlant sous-contrats de location-exploitation de biens immobiliers
		Terrain et bâtiments			Véhicules et autre matériel	Total	
		Loyer	Coûts d'occupation	Montant brut			
2006	3,4 \$	103,4 \$	59,9 \$	163,3 \$	13,9 \$	177,2 \$	1,0 \$
2007	3,8	91,2	56,6	147,8	7,9	155,7	0,1
2008	3,6	80,0	55,1	135,1	4,2	139,3	0,1
2009	0,9	71,3	52,4	123,7	3,0	126,7	0,1
2010	1,9	62,1	49,0	111,1	1,6	112,7	0,1
Total des paiements minimaux futurs							
aux termes des contrats de location							
	13,6						
Moins : intérêts théoriques							
	1,1						
Passif aux termes des contrats de location-acquisition							
	12,5 \$						

e) Garanties

Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Garanties de bonne exécution : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle devrait acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate).

La société a garanti les obligations financières de tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. Dans l'ensemble, les garanties viennent à échéance jusqu'au 31 août 2008, selon une formule dégressive, et elles prévoient des recours limités.

Au 31 décembre 2005, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution susmentionnées.

Garanties financières : Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés à des actifs de télécommunication et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 31 décembre 2005, la société avait constaté un passif de 0,5 million de dollars (1,0 million de dollars en 2004) en ce qui a trait aux garanties liées à ces baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 31 décembre 2005, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions)	Garanties de bonne exécution ¹⁾	Garanties financières ¹⁾	Total
2006	3,6 \$	1,4 \$	5,0 \$
2007	1,5	0,8	2,3
2008	1,0	0,3	1,3
2009	0,5	–	0,5

1) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 décembre 2005, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

f) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Équité salariale : Le 16 décembre 1994, le TWU a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En décembre 1998, la Commission canadienne des droits de la personne a indiqué qu'elle commencerait une enquête sur la plainte du TWU. En février 2003, la Commission canadienne des droits de la personne a fait une offre de médiation pour le règlement de cette plainte, mais la société l'a refusée. La Commission canadienne des droits de la personne a renvoyé la plainte en arbitrage en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et nommé un conciliateur afin de tenter de régler la plainte. La plainte n'a pas été réglée par le biais de la conciliation et elle a été renvoyée devant la Commission canadienne des droits de la personne en décembre 2004. La Commission canadienne des droits de la personne a depuis décidé de reprendre l'enquête concernant la plainte. La société estime qu'elle a de bons moyens de se défendre contre la plainte du TWU et soutient que la plainte doit être rejetée. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, et sous réserve de l'acceptation du règlement par la Commission canadienne des droits de la personne et de la clôture du dossier relatif à la plainte en question, les parties ont accepté de régler la plainte sans aveu de responsabilité à la condition que la société établisse un fonds d'équité salariale de 10 millions de dollars, montant qui sera versé pendant la durée de la nouvelle convention collective, et que le TWU retire et abandonne la plainte en question. Le 21 décembre 2005, le TWU a retiré et annulé sa plainte. Le 10 janvier 2006, la Commission canadienne des droits de la personne a informé la société que son enquêteur avait recommandé qu'aucune autre instance ne soit entreprise à l'égard de cette plainte; toutefois, la société attend la décision de la Commission canadienne des droits de la personne à cet égard. Si la Commission canadienne des droits de la personne refuse le règlement ou si la plainte est maintenue pour toute autre raison et que son règlement ultime diffère de l'évaluation et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les

prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni toute autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif non autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La poursuite n'a pas été autorisée et la société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours.

Des recours similaires ont été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces mais ne se poursuivront pas tant qu'aucune décision n'aura été rendue pour le recours présenté en Saskatchewan.

Si le dénouement final de cette poursuite diffèrait des évaluations et des hypothèses de la direction, la société pourrait devoir apporter un ajustement important à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

17 renseignements financiers supplémentaires

a) États des résultats

(en millions)	2005	2004
Charges d'exploitation ¹⁾ :		
Coût des ventes et services		
Trimestres terminés les – 31 mars	616,5 \$	584,8 \$
– 30 juin	617,6	593,0
– 30 septembre	689,7	612,2
– 31 décembre	729,1	617,2
Exercices terminés les 31 décembre	2 652,9	2 407,2
Frais de vente, généraux et administratifs		
Trimestres terminés les – 31 mars	492,6	481,8
– 30 juin	528,5	487,1
– 30 septembre	531,8	500,6
– 31 décembre	587,7	561,3
Exercices terminés les 31 décembre	2 140,6	2 030,8
	4 793,5 \$	4 438,0 \$
Frais de publicité – exercices terminés les 31 décembre	224,0 \$	165,0 \$

1) Le coût des ventes et services comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les coûts de ventes et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

b) Bilans

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Débiteurs		
Comptes clients	451,1 \$	727,0 \$
Produits à recevoir – clients	113,2	114,1
Provision pour créances douteuses	(57,2)	(69,3)
	507,1	771,8
Produits à recevoir – autres	94,3	81,7
Autres	8,9	10,0
	610,3 \$	863,5 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	87,7 \$	101,4 \$
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	66,4	76,2
Autres	0,6	5,8
	154,7 \$	183,4 \$
Frais reportés		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	687,9 \$	556,7 \$
Coûts reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	104,4	94,4
Frais d'émission de titres de créance, déduction faite de l'amortissement	23,5	32,1
Autres	34,4	21,2
	850,2 \$	704,4 \$

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	508,6 \$	409,1 \$
Paie et autres charges salariales connexes	388,7	535,4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4,1	3,1
	901,4	947,6
Comptes fournisseurs à payer	394,4	313,0
Intérêts à payer	54,8	65,0
Autres	43,1	37,0
	1 393,7 \$	1 362,6 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	322,4 \$	294,4 \$
Comptes de report – Décisions 2002-34 et 2002-43 du CRTC (note 16 a)	158,7	128,7
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	66,4	79,6
Dépôts des clients	24,3	28,8
	571,8 \$	531,5 \$
Autres passifs à long terme		
Passif de couverture reporté	1 154,3 \$	1 032,6 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	189,1	172,8
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	104,4	94,4
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	81,1	98,7
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	28,9	19,2
Autres	77,5	88,4
	1 635,3 \$	1 506,1 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	262,7 \$	(139,7)\$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	28,8	54,9
Stocks	(5,5)	(9,8)
Frais payés d'avance et autres	28,7	(19,2)
Créditeurs et charges à payer	(1,3)	79,3
Facturation par anticipation et dépôts de clients	40,3	86,5
	353,7 \$	52,0 \$
Intérêts (versés)		
Montants (payés) à l'égard des intérêts débiteurs	(607,4)\$	(632,9)\$
Montants (payés) à l'égard de la perte sur remboursement par anticipation de la dette à long terme (note 14 b)	(30,9)	–
	(638,3)\$	(632,9)\$

18 avantages sociaux futurs

La société compte divers régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées procurant des prestations de retraite, des prestations complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les autres régimes comprennent les coûts de soins de santé de TELUS Québec Inc. Les régimes d'avantages auxquels un employé participe reflètent le développement général de la société.

Régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation : Ce régime de retraite à prestations déterminées, qui a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 2006 et qui compte pour environ un quart de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société, offre des prestations de retraite selon un mode non contributif. Par ailleurs, les employés couverts peuvent annuellement, selon un mode contributif, augmenter ou rehausser les niveaux de prestations de retraite au-delà des prestations de base. Au niveau supérieur des prestations de retraite, le régime de retraite à prestations déterminées prévoit une indexation à 100 % d'un indice des prix à la consommation donné, jusqu'à un maximum de 2 %. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des cinq meilleures années consécutives.

Régime de retraite de TELUS Corporation : Les membres de la direction et les professionnels de l'Alberta qui ont intégré la société avant le 1^{er} janvier 2001 ainsi que certains salariés syndiqués sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations déterminées, qui représente un peu plus de la moitié de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société. L'indexation se fait à hauteur de 70 % d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des cinq meilleures années comprises dans la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Régime de retraite de TELUS Corporation pour les employés de TELUS Communications (Québec) Inc. (auparavant le Régime de retraite de TELUS Communications Québec) : Ce régime contributif à prestations déterminées correspond à environ un dixième de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société; il ne prévoit aucune indexation, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des quatre meilleures années.

Régime de retraite de TELUS Edmonton : Ce régime de retraite contributif à prestations déterminées a cessé d'accueillir de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1998. L'indexation prévue est de 60 % d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs de la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Autres régimes de retraite à prestations déterminées : En plus des régimes susmentionnés, la société offre des régimes complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations déterminées qui ont pour effet de maintenir les prestations de retraite gagnées une fois que les montants maximaux permis par les régimes enregistrés sont atteints.

La société dispose de trois régimes de retraite contributifs non indexés qui proviennent d'une acquisition avant la fusion, qui représentent moins de 1 % de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société; ces régimes ont cessé d'accueillir de nouveaux participants en septembre 1989.

Autres régimes à prestations déterminées : Les autres régimes à prestations déterminées, qui sont tous non contributifs, comprennent un régime d'assurance-invalidité, un régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et un régime d'assurance-vie. Le régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et le régime d'assurance-vie ont cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1997. En vertu de la convention collective signée au quatrième trimestre de 2005, qui est décrite plus en détail à la note 16 b), le régime d'assurance-invalidité sera offert par un fournisseur externe à compter du 1^{er} janvier 2006. Le régime d'assurance-invalidité existant continuera à verser des prestations aux anciens prestataires approuvés et aux salariés qualifiés admissibles.

Régime de retraite des travailleurs des télécommunications : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de retraite syndical. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions de conventions collectives négociées et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régime de retraite de la fonction publique de la Colombie Britannique : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions des conventions collectives négociées par la province de la Colombie-Britannique et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régimes de retraite à cotisations déterminées : La société offre deux régimes de retraite à cotisations déterminées. Le premier de ces deux régimes exige des cotisations minimales de 3 % de la part de la société. De plus, le salarié participant peut verser des cotisations annuelles au régime, à un taux allant de 3 % à 6 % de ses gains ouvrant droit à pension, et la société ajoute une cotisation pouvant aller jusqu'à 50 % de celle du salarié, en fonction du montant de la cotisation de l'employé et de son ancienneté. Dans le second régime de retraite à cotisations déterminées offert par la société, l'employé peut choisir de verser des cotisations au régime, à un taux allant de 2 % à 5 % de ses gains ouvrant droit à pension, et la société ajoute une cotisation pouvant aller jusqu'à 80 % de celle du salarié. De même, la société offre à certains salariés un programme en vertu duquel elle verse une cotisation égale à celle du salarié, jusqu'à un plafond annuel de 2 500 \$ par salarié.

notes complémentaires

a) Régimes à prestations déterminées

L'information concernant l'ensemble des régimes à prestations déterminées de la société se résume comme suit :

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début	5 366,7 \$	5 038,7 \$	61,1 \$	67,7 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	105,6	103,5	3,4	4,8
Intérêts débiteurs	319,3	312,4	8,2	2,4
Prestations versées b)	(255,5)	(242,0)	(5,3)	(5,3)
Perte actuarielle (gain actuariel)	809,2	154,1	1,7	(8,5)
Solde à la fin c) d)	6 345,3	5 366,7	69,1	61,1
Actif des régimes f)				
Juste valeur au début	5 457,2	5 002,4	48,2	49,6
Rendement annuel de l'actif des régimes	840,3	527,3	(0,3)	2,7
Cotisations patronales g)	119,6	135,8	1,2	1,2
Cotisations salariales	37,3	33,7	-	-
Prestations versées b)	(255,5)	(242,0)	(5,3)	(5,3)
Juste valeur à la fin	6 198,9	5 457,2	43,8	48,2
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(146,4)	90,5	(25,3)	(12,9)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	1 109,0	769,1	(17,1)	(23,6)
Coût non amorti des services passés	6,0	6,6	-	-
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(278,1)	(322,8)	3,2	4,0
Actif (passif) au titre des prestations constituées	690,5	543,4	(39,2)	(32,5)
Provision pour moins-value	(152,5)	(127,0)	-	-
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	538,0 \$	416,4 \$	(39,2)\$	(32,5)\$

En 2001, la société a vendu la presque-totalité des activités d'annuaire des services de publicité de TELUS et de TELUS Québec. À la suite de cette transaction, l'obligation découlant des régimes de retraite des anciens employés des services de publicité de TELUS, contenue dans le régime de retraite de TELUS Corporation, sera transférée sur réception des autorisations nécessaires des organismes de réglementation; ces autorisations n'avaient pas encore été reçues au 31 décembre 2005. L'obligation découlant des régimes de retraite de 17,2 millions de dollars a été déterminée par calculs actuariels au 31 juillet 2001. En vertu du contrat de vente, des actifs du régime de retraite de TELUS Corporation de 17,2 millions de dollars, plus les intérêts courus au 31 décembre 2005 de 6,0 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2004), seront transférés tout comme l'obligation découlant des régimes de retraite. Les intérêts continueront de s'accumuler, à raison de 7 % par année, jusqu'à la date du transfert effectif des actifs. Le transfert sera comptabilisé comme un règlement dans la période où il aura lieu.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est pris en compte comme suit dans les bilans consolidés :

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Régimes de retraite	538,0 \$	416,4 \$
Autres régimes	(39,2)	(32,5)
	498,8 \$	383,9 \$
Présenté comme suit dans le bilan consolidé :		
Frais reportés (note 17 b)	687,9 \$	556,7 \$
Autres passifs à long terme (note 17 b)	(189,1)	(172,8)
	498,8 \$	383,9 \$

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

Les coûts nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005			2004		
	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	68,3 \$	– \$	68,3 \$	70,4 \$	– \$	70,4 \$
Intérêts débiteurs	319,3	–	319,3	312,4	–	312,4
Rendement de l'actif des régimes	(840,3)	448,0	(392,3)	(527,3)	154,2	(373,1)
Coût des services passés	–	0,6	0,6	–	0,7	0,7
Perte actuarielle (gain actuariel)	809,2	(789,1)	20,1	154,1	(129,5)	24,6
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	–	25,5	25,5	–	25,4	25,4
Amortissement de l'actif transitoire	–	(44,7)	(44,7)	–	(44,8)	(44,8)
	356,5 \$	(359,7)\$	(3,2)\$	9,6 \$	6,0 \$	15,6 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005			2004		
	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,4 \$	– \$	3,4 \$	4,8 \$	– \$	4,8 \$
Intérêts débiteurs	8,2	–	8,2	2,4	–	2,4
Rendement de l'actif des régimes	0,3	(2,8)	(2,5)	(2,7)	0,1	(2,6)
Perte actuarielle (gain actuariel)	1,7	(3,7)	(2,0)	(8,5)	7,1	(1,4)
Amortissement de l'obligation transitoire	–	0,8	0,8	–	0,8	0,8
	13,6 \$	(5,7)\$	7,9 \$	(4,0)\$	8,0 \$	4,0 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Versements de prestations

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Régimes de retraite	Autres retraite
2006	265,4 \$	5,4 \$
2007	275,9	5,6
2008	287,7	5,8
2009	302,9	6,0
2010	318,2	6,0
2011 à 2015	1 840,1	32,1

c) Décomposition de la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des

régimes de retraite à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2005			2004		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	3 562,7 \$	3 805,0 \$	242,3 \$	2 977,5 \$	3 356,9 \$	379,4 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif						
Capitalisé	2 611,4	2 393,9	(217,5)	2 230,2	2 100,3	(129,9)
Non capitalisé	171,2	–	(171,2)	159,0	–	(159,0)
	2 782,6	2 393,9	(388,7)	2 389,2	2 100,3	(288,9)
(se reporter à la note 18 a)	6 345,3 \$	6 198,9 \$	(146,4)\$	5 366,7 \$	5 457,2 \$	90,5 \$

Aux 31 décembre 2005 et 2004, des lettres de crédit non utilisées, décrites plus en détail à la note 14 c), garantissaient certains des régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés.

notes complémentaires

d) Décomposition de la situation de capitalisation des autres régimes à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des autres régimes à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2005			2004		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Autres régimes où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	35,0 \$	43,8 \$	8,8 \$	33,9 \$	48,2 \$	14,3 \$
Autres régimes non capitalisés où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif	34,1	–	(34,1)	27,2	–	(27,2)
(se reporter à la note 18 a)	69,1 \$	43,8 \$	(25,3)\$	61,1 \$	48,2 \$	(12,9)\$

e) Obligation au titre des prestations de retraite accumulées

L'obligation au titre des prestations accumulées diffère de l'obligation au titre des prestations constituées en ce que la première n'intègre pas d'hypothèses sur les niveaux de rémunération futurs. La décomposition par la société de l'obligation au titre des prestations de retraite accumulées et de l'actif à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2005			2004		
	Obligation au titre des prestations accumulées	Actif du régime	Différence	Obligation au titre des prestations accumulées	Actif du régime	Différence
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations accumulées	4 188,5 \$	4 695,5 \$	507,0 \$	3 582,1 \$	4 126,5 \$	544,4 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations accumulées est supérieure à l'actif						
Capitalisé	1 561,3	1 503,4	(57,9)	1 357,5	1 330,7	(26,8)
Non capitalisé	160,1	–	(160,1)	148,4	–	(148,4)
	1 721,4	1 503,4	(218,0)	1 505,9	1 330,7	(175,2)
	5 909,9 \$	6 198,9 \$	289,0 \$	5 088,0 \$	5 457,2 \$	369,2 \$

f) Stratégies et politiques en matière de placement des régimes

Le principal objectif de la société à l'égard des régimes à prestations déterminées consiste à assurer la sécurité du revenu de retraite et des autres avantages pour les participants et leurs bénéficiaires. La société a pour objectif secondaire de maximiser le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes à prestations déterminées tout en exposant la société à un risque acceptable.

Gestion du risque : La société estime que le risque absolu (c'est-à-dire le risque lié à l'augmentation des cotisations, à l'insuffisance des excédents des régimes et aux obligations non capitalisées) est plus important que le risque de rendement relatif. Par conséquent, la conception des régimes à prestations déterminées, la nature et l'échéance de l'obligation au titre des prestations déterminées et les caractéristiques de la participation aux régimes ont une incidence considérable sur les stratégies et les politiques en matière de placement. La société gère le risque en précisant quels types de placements sont autorisés et lesquels sont interdits, en établissant des stratégies de diversification et en déterminant des cibles en matière de répartition de l'actif.

Placements autorisés et placements interdits : Les types de placements qui sont autorisés et ceux qui sont interdits, de même que les lignes directrices et les limites qui les gouvernent, sont définis dans l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement (l'« énoncé relatif aux placements ») de chaque caisse; cet énoncé, requis en vertu de la *Pension Benefits Standards Act*, est passé en revue et approuvé annuellement par le fiduciaire désigné. Les lignes directrices et les limites sont de surcroît assujetties aux règles régissant les placements permis et les limites de prêt définies dans les *Pension Benefits Standards Regulations*. Outre les placements traditionnels, l'énoncé relatif aux placements de chaque caisse peut autoriser l'utilisation d'instruments dérivés pour faciliter les opérations de placement et pour gérer le risque, à condition qu'aucune position vendeur

ne soit prise, que les placements ne fassent pas appel à l'effet de levier et que les instruments dérivés ne contreviennent pas aux lignes directrices ni aux limites établies dans l'énoncé relatif aux placements. Il est interdit aux caisses gérées à l'interne d'augmenter les placements bénéficiant d'une clause de droits acquis dans les titres de la société; les placements en question ont été faits avant la fusion de BC TELECOM Inc. et de TELUS Corporation, les Sociétés remplacées de la société. Il est permis aux caisses gérées à l'externe d'investir dans des titres de la société, pourvu que ces placements soient conformes au mandat de la caisse et respectent l'énoncé relatif aux placements pertinents.

Diversification : La stratégie de la société à l'égard des placements en actions consiste à assurer la diversification des titres, des secteurs de l'industrie et des régions géographiques représentés dans le portefeuille. Une part significative (de 15 % à 25 % de l'actif total des régimes) des placements en actions est consacrée aux actions étrangères dans le but d'augmenter encore la diversification de l'actif. Les titres de créance peuvent comprendre une part importante de créances hypothécaires, l'objectif étant d'améliorer les flux de trésorerie et d'avoir une portée plus vaste pour la gestion de la composante en obligations de l'actif des régimes. Les titres de créance peuvent aussi comprendre des obligations à rendement réel, ce qui procure une protection à l'égard de l'inflation, stratégie qui fait pendant à l'indexation au coût de la vie que comprennent certains régimes à prestations déterminées. Des placements immobiliers sont utilisés pour compléter la diversification de l'actif des régimes, protéger celui-ci contre la potentielle inflation à long terme et assurer un revenu de placement relativement stable.

Relation entre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations : Dans le but de diminuer les coûts à long terme que représentent ses régimes à prestations déterminées, la société prend soin de ne pas faire correspondre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations. Cette stratégie est mise en application par l'inclusion de placements en actions dans la

composition de l'actif à long terme ainsi que de titres à revenu fixe et de créances hypothécaires dont les durées sont différentes de celles des obligations au titre des prestations. Les problèmes de liquidités que cette stratégie pourrait entraîner sont enrayés par la grande diversification des placements (y compris l'encaisse et certains placements à court terme) ainsi que par les

flux de trésorerie tirés des dividendes, des intérêts créditeurs et des loyers provenant de ces placements.

Répartition de l'actif : L'information sur la répartition ciblée et la répartition réelle de l'actif des régimes à prestations déterminées de la société se présente comme suit :

	Régimes de retraite			Autres régimes		
	Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin		Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin	
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Actions	58-64 %	62 %	64 %	–	–	–
Titres de créance	32-38 %	34 %	33 %	–	–	–
Placements immobiliers	4-6 %	4 %	3 %	–	–	–
Autres	0-2 %	–	–	100 %	100 %	100 %
		100 %	100 %		100 %	100 %

Au 31 décembre 2005, les actions de TELUS Corporation comptaient pour moins de 1 % de l'actif détenu dans les fiducies de retraite et d'autres avantages administrés par la société.

g) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2006 aux régimes à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 114 millions de dollars pour les régimes de retraite et à 1 million de dollars pour les autres régimes. Ces estimations se fondent sur les rapports de capitalisation annuelle de milieu d'exercice 2005 préparés par des actuaires qui se servent des évaluations actuarielles du 31 décembre 2004. Les rapports de capitalisation sont préparés en fonction des exercices des régimes de retraite, qui correspondent aux années civiles. Les prochaines évaluations de capitalisation annuelles devraient être préparées vers le milieu de 2006.

h) Hypothèses

La direction doit faire des estimations importantes quant aux hypothèses actuarielles et économiques qui seront employées pour déterminer les coûts des régimes à prestations déterminées, l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes. Ces estimations importantes sont à long terme, ce qui est aussi le cas des avantages sociaux futurs. Les importantes hypothèses actuarielles moyennes pondérées découlant de ces estimations et retenues par la société pour évaluer son obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	6,00 %	6,25 %	5,34 %	5,55 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	5,00 %	6,00 %	4,83 %	5,30 %
Taux de rendement à long terme ¹⁾ prévu de l'actif des régimes utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	7,25 %	7,50 %	5,50 %	5,50 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,25 %	7,25 %	5,50 %	5,50 %
Taux de croissance future de la rémunération utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	3,00 %	3,50 %	–	–
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	3,00 %	3,00 %	–	–

1) Le taux de rendement à long terme prévu est fondé sur les rendements prévus des principales catégories d'actif et pondéré en fonction des cibles en matière de répartition de l'actif (se reporter à la note 18 f). Les rendements prévus découlent de l'examen continu par la société des tendances, de la conjoncture économique et des données fournies par des actuaires, ainsi que de la mise à jour de données historiques sous jacentes.

Sensibilité des principales hypothèses en 2005 (en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Variation de l'obligation	Variation des charges	Variation de l'obligation	Variation des charges
Répercussions d'une variation hypothétique de 0,25 % ¹⁾ des taux suivants :				
Taux d'actualisation	223,1 \$	17,2 \$	1,5 \$	0,1 \$
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes		13,5 \$		0,1 \$
Taux de croissance future de la rémunération	30,5 \$	6,4 \$	– \$	– \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Les variations hypothétiques favorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une diminution des montants, tandis que les variations hypothétiques défavorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une augmentation des montants relativement à l'obligation et aux charges. Les variations des montants s'appuyant sur des fluctuations de 0,25 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle des montants n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée à l'égard de la variation de l'obligation ou de la variation des charges sont calculées sans modification des autres hypothèses. En fait, les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple une augmentation des taux d'actualisation peut entraîner des attentes accrues à l'égard du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à amoindrir la sensibilité.

Selon les estimations, les coûts des soins de santé payés par la société pour les régimes à prestations déterminées pour les salariés retraités augmenteront à un rythme annuel de 9,0 % (9,5 % en 2004), le taux de croissance annuel devant être ramené à 5 % (5 % en 2004) sur une période de huit ans.

i) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de pension de retraite de la fonction publique	26,3 \$	38,6 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	15,1	13,9
	41,4 \$	52,5 \$

19 information sectorielle

Les secteurs isolables de la société, utilisés pour les besoins de la gestion de l'entreprise, sont les services avec fil et les services sans fil. Le secteur des services avec fil comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur des services sans fil comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet sans fil.

La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, ainsi que des canaux de distribution employés. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	Services avec fil		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Produits d'exploitation								
Produits externes	4 847,2 \$	4 769,3 \$	3 295,5 \$	2 811,9 \$	– \$	– \$	8 142,7 \$	7 581,2 \$
Produits intersectoriels	90,4	96,6	23,5	21,5	(113,9)	(118,1)	–	–
	4 937,6	4 865,9	3 319,0	2 833,4	(113,9)	(118,1)	8 142,7	7 581,2
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	3 031,4	2 864,9	1 876,0	1 691,2	(113,9)	(118,1)	4 793,5	4 438,0
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	53,9	52,6	–	–	–	–	53,9	52,6
	3 085,3	2 917,5	1 876,0	1 691,2	(113,9)	(118,1)	4 847,4	4 490,6
BAIIA ¹⁾	1 852,3 \$	1 948,4 \$	1 443,0 \$	1 142,2 \$	– \$	– \$	3 295,3 \$	3 090,6 \$
Dépenses en immobilisations ²⁾	914,2 \$	964,3 \$	404,8 \$	354,7 \$	– \$	– \$	1 319,0 \$	1 319,0 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations	938,1 \$	984,1 \$	1 038,2 \$	787,5 \$	– \$	– \$	1 976,3 \$	1 771,6 \$
							3 295,3 \$	3 090,6 \$
							1 342,6	1 307,8
							281,1	335,3
							1 671,6	1 447,5
							18,4	8,7
							623,1	613,3
							1 030,1	825,5
							322,0	255,1
							7,8	4,6
							700,3 \$	565,8 \$

1) Selon la définition de la société, le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure non définie des PCGR et correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

2) Total des dépenses en immobilisations.

20 opérations entre apparentés

En 2001, la société a conclu avec Verizon Communications Inc. (« Verizon »), filiales comprises, alors un actionnaire important, une convention visant l'acquisition de certains droits à l'égard de logiciels, de technologies, de services et d'autres avantages de Verizon. Cette convention remplace et modifie une convention antérieure intervenue entre la société et GTE Corporation.

Le 30 novembre 2004, Verizon et la société ont conclu une convention en vertu de laquelle les membres indépendants du conseil d'administration de la société convenaient de faciliter la cession par Verizon de sa participation de 20,5 % dans la société. Une telle convention était nécessaire en raison de certaines dispositions restrictives de la convention d'alliance à long terme du 31 janvier 1999 entre Verizon et la société. Cette cession a été effectuée par reclassement de la totalité des actions de la société détenues par Verizon, le 14 décembre 2004. À la suite de cette cession, Verizon et la société ne sont plus des apparentés aux fins des principes comptables généralement reconnus et Verizon n'a plus de droit préférentiel d'acquisition d'actions autorisées mais non émises.

En vertu de la convention relative à la cession, et de la convention modifiée en vertu de laquelle la société achète certains droits d'utilisation de logiciels, de technologies, de services et d'autres avantages de Verizon, Verizon a versé à la société 148 millions de dollars (125 millions de dollars US). Cette opération entre apparentés n'a pas eu lieu dans le cours normal des activités et n'a pas entraîné de changement substantiel dans les participations; elle a donc été évaluée aux valeurs comptables pour les parties respectives.

Le règlement s'analyse comme suit :

Exercice terminé le 31 décembre (en millions)	2004
Répartition du produit net	
Remboursement de montants payés à l'avance à l'égard de logiciels et de la technologie connexe	
Charges payées d'avance et autres	8,1 \$
Frais reportés	25,2
Surplus d'apport	114,8
	148,1 \$

Dans le cadre de cette cession, un certain nombre de conventions entre Verizon et la société ont été résiliées ou modifiées, notamment la *Software and Related Technology and Services Agreement* (« SRT » – convention à l'égard des logiciels, de la technologie connexe et des services) modifiée et retraitée en vertu de laquelle la société a acquis certains droits à l'égard de logiciels, de technologies, de services et d'autres avantages. La SRT a été prolongée jusqu'en 2008. La société détiendra encore des droits exclusifs au Canada à l'égard de marques de commerce, de logiciels et de technologie précis acquis avant la cession par Verizon de sa participation dans la société, et Verizon est tenue de continuer de fournir des mises à jour et du soutien pour les logiciels et la technologie que la société utilise sous licence. Les droits annuels à payer par la société en vertu de la SRT pour les années 2006 à 2008 ont été réduits à 3 dollars US; Verizon et la société s'engagent toujours à utiliser leurs services transfrontaliers respectifs, là où les capacités et les exigences des clients le permettent, et la société a été déchargée de son obligation de ne pas livrer concurrence aux États-Unis.

Au 31 décembre 2004, la société avait acquis en vertu de la convention des licences d'utilisation de logiciels désignés et une licence de marque de commerce totalisant 312,1 millions de dollars, montant constaté dans les

immobilisations et les autres actifs. Ces actifs avaient été évalués à la juste valeur marchande établie à la date d'acquisition par une expertise indépendante. L'engagement total aux termes de la SRT s'élève à 275 millions de dollars US pour la période de 2001 à 2008, et l'engagement résiduel après le 31 décembre 2005 s'établissait à 3 dollars US.

La société a reçu et passé en charges des services continus et d'autres avantages dans le cours normal de ses activités, selon les conditions et modalités du marché. Par suite de la cession par TELUS, en 2001, des activités relatives aux annuaires à Verizon, la société facture aux clients les inscriptions dans les annuaires pour le compte de Verizon et en assure le recouvrement.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2004
Convention conclue avec Verizon – Services continus et autres avantages passés en charges	25,2 \$
Ventes à Verizon (utilisation par les clients de Verizon de l'infrastructure de télécommunications de TELUS et d'autres ressources)	52,4 \$
Achats à Verizon (utilisation par les clients de TELUS de l'infrastructure de télécommunications de Verizon et d'autres ressources)	33,2 \$

21 différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	700,3 \$	565,8 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	(2,7)	2,2
Amortissement des immobilisations corporelles c)	–	6,5
Amortissement des actifs incorporels d)	(81,8)	(81,8)
Coûts de financement f)	5,5	8,4
Comptabilisation des instruments dérivés g)	4,1	(4,4)
Impôts sur les ajustements ci-dessus h)	36,1	32,1
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	661,5	528,8
Autres éléments du résultat étendu i)		
Écart de conversion	(5,1)	0,5
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	(79,5)	(47,5)
Variation du passif minimal au titre des prestations de retraite	(41,8)	(15,5)
	(126,4)	(62,5)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	535,1 \$	466,3 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
– De base	1,85 \$	1,48 \$
– Dilué	1,83 \$	1,46 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada	849,7 \$	983,0 \$
Ajustements :		
Méthode de l'acquisition versus méthode de la fusion d'intérêts communs	(1 489,8)	(1 606,5)
Amortissement de l'écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet	(7,9)	(7,9)
Rémunération à base d'actions	58,4	44,2
Comptabilisation des instruments dérivés	(0,3)	(3,0)
	(1 439,6)	(1 573,2)
Bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis	(589,9)\$	(590,2)\$
Tableau des bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(590,2)\$	(844,7)\$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	661,5	528,8
	71,3	(315,9)
Moins :		
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	312,2	204,7
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou à réinvestir en actions nouvellement émises	–	26,9
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré	343,6	38,6
Excédent du produit des bons de souscription utilisés pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus (note 15 c)	2,0	–
Achat d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	3,4	–
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	–	1,8
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport	–	2,3
Solde, à la fin	(589,9)\$	(590,2)\$

notes complémentaires

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Actif à court terme	1 242,5 \$	2 647,6 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 339,4	7 528,2
Actifs incorporels amortissables	2 295,2	2 476,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 964,6	2 955,8
Écart d'acquisition	3 575,5	3 545,4
Impôts reportés	–	218,8
Autres actifs	736,3	658,5
	18 153,5 \$	20 030,8 \$
Passif à court terme	2 027,5 \$	1 969,1 \$
Dette à long terme	4 639,9	6 341,1
Autres passifs à long terme	2 024,9	1 763,8
Impôts reportés	1 410,8	1 593,7
Part des actionnaires sans contrôle	25,6	13,1
Capitaux propres	8 024,8	8 350,0
	18 153,5 \$	20 030,8 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	6 870,0 \$	7 025,6 \$
Ajustements :		
Méthode de l'acquisition versus méthode de la fusion d'intérêts communs a), c) à f)	1 399,9	1 458,9
Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet e)	123,5	123,5
Débitures convertibles (y compris l'option de conversion) f)	–	(8,0)
Comptabilisation des instruments dérivés g)	(0,3)	(3,0)
Cumul des autres éléments du résultat étendu i), excluant l'écart de conversion cumulatif	(368,3)	(247,0)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	8 024,8 \$	8 350,0 \$
Composition des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		
Actions ordinaires	4 136,4 \$	4 341,0 \$
Actions sans droit de vote	4 728,1	4 700,8
Options et bons de souscription (note 15 c)	5,9	26,9
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions	–	0,8
Bénéfices non répartis (déficit)	(589,9)	(590,2)
Cumul des autres éléments du résultat étendu i)	(375,6)	(249,2)
Surplus d'apport	119,9	119,9
	8 024,8 \$	8 350,0 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a entraîné le retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Avantages sociaux futurs	(16,9)\$	(16,9)\$
Rémunération à base d'actions	14,2	19,1
	(2,7)\$	2,2 \$

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001. Les informations à fournir en vertu des PCGR du Canada pour la rémunération à base d'actions sont présentées à la note 9 b). En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue de présenter l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur le bénéfice net et le bénéfice net par action ordinaire et par action sans droit de vote, pour les attributions faites après 1994; la société continue d'utiliser la méthode de la valeur intrinsèque aux fins des PCGR des États-Unis. La juste valeur des options attribuées par la société en 2005 et en 2004 et les hypothèses moyennes pondérées ayant servi à estimer cette juste valeur sont présentées à la note 9 b). Selon les justes valeurs présentées à la note 9 b), cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		
Présenté	661,5 \$	528,8 \$
Déduire : Rémunération à base d'actions découlant des options sur actions calculée selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions	(14,2)	(22,0)
Pro forma	647,3 \$	506,8 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis par action ordinaire et action sans droit de vote		
De base		
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	1,85 \$	1,48 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	1,81 \$	1,42 \$
Dilué		
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	1,83 \$	1,46 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	1,79 \$	1,40 \$

En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions comme il est décrit plus en détail à la note 21 j). Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'adoption de cette méthode fera en sorte qu'il n'y aura plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la rémunération à base d'actions comptabilisée dans les résultats d'exploitation. Étant donné que les options sur actions attribuées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires découlant de ces attributions subsisteront.

c) Charges d'exploitation – Amortissement des immobilisations corporelles

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, les immobilisations de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisées à leur juste valeur, plutôt qu'à leur coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, leur amortissement selon les PCGR des États-Unis différera. Au 31 mars 2004, l'amortissement de cet écart était terminé.

d) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 21 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

Aux 31 décembre (en millions)	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette	
			2005	2004
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services avec fil	1 950,0 \$	295,8 \$	1 654,2 \$	1 692,6 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	246,5	3,5	46,9
	2 200,0	542,3	1 657,7	1 739,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	1 833,3	1 833,3	–	–
	4 033,3 \$	2 375,6 \$	1 657,7 \$	1 739,5 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2005, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2006	253,7 \$
2007	163,1
2008	83,2
2009	48,1
2010	46,4

e) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 21 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique comme il est décrit plus en détail à la note 1 f).

f) Coûts de financement

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent

(valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR des États-Unis différeront. Au 31 décembre 2005, l'amortissement de cette différence avait été réalisé.

Débetures convertibles : En vertu des PCGR du Canada, l'option de conversion des débetures convertibles est présentée séparément à titre de composante des capitaux propres. Selon les PCGR des États-Unis, cette option de conversion ne nécessite aucune bifurcation et elle est par conséquent présentée comme un passif, de même que le solde des débetures convertibles. L'accroissement du capital en vertu des PCGR du Canada n'est pas nécessaire en vertu des PCGR des États-Unis, et l'ajustement est inclus dans l'ajustement des intérêts débiteurs lors du rapprochement.

g) Comptabilisation des instruments dérivés

Le 1^{er} janvier 2001, la société a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, les dispositions du Statement of Financial Accounting Standards No. 133, intitulé *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Cette norme exige que tous les instruments dérivés soient comptabilisés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR du Canada prévoient un traitement comptable différent pour les instruments financiers. Selon les PCGR des États-Unis, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers faisant l'objet de la couverture, sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans le résultat étendu (se reporter à la note 21 i).

h) Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005	2004
Impôts exigibles	(18,0)\$	(125,8)\$
Impôts reportés	303,9	348,8
	285,9	223,0
Crédits d'impôt à l'investissement	(0,4)	(0,6)
	285,5 \$	222,4 \$

notes complémentaires

La charge (l'économie) d'impôts sur les bénéfices de la société, aux fins des PCGR des États Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2005		2004	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	326,7 \$	34,2 %	262,0 \$	34,7 %
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	(37,5)		(9,1)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce redressement	(13,9)		(41,2)	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts reportés en raison des modifications des taux d'imposition prévus par la loi	(10,8)		(14,0)	
Crédits d'impôt à l'investissement	(0,3)		(0,4)	
Autres	4,8		6,6	
	269,0	28,3 %	203,9	27,0 %
Impôt des grandes sociétés	16,5		18,5	
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	285,5 \$	30,0 %	222,4 \$	29,5 %

Comme il est mentionné à la note 1 b), la société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts reportés. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier. Les écarts temporaires constituant l'actif (le passif) d'impôts reportés sont estimés ci-dessous :

Aux 31 décembre (en millions)	2005	2004
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(578,0)\$	(615,2)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(974,4)	(991,9)
Montants au titre de la retraite	(93,0)	(80,7)
Pertes pouvant être reportées	164,0	424,9
Provisions actuellement non déductibles	111,3	167,9
Autres	185,7	158,5
	(1 184,4)\$	(936,5)\$
Actif d'impôts reportés		
À court terme	226,4 \$	438,4 \$
À long terme	-	218,8
	226,4	657,2
Passif d'impôts reportés	(1 410,8)	(1 593,7)
Actif (passif) d'impôts reportés	(1 184,4)\$	(936,5)\$

i) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Le Statement of Financial Accounting Standards No. 130, intitulé *Reporting Comprehensive Income*, exige qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux

propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. Les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat étendu pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2005				2004			
	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre de prestations de retraite	Total	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre de prestations de retraite	Total
Montant	(5,1)\$	(119,1)\$	(62,1)\$	(186,3)\$	0,5 \$	(72,9)\$	(23,6)\$	(96,0)\$
Charge (économie) d'impôts	-	(39,6)	(20,3)	(59,9)	-	(25,4)	(8,1)	(33,5)
Montant net	(5,1)	(79,5)	(41,8)	(126,4)	0,5	(47,5)	(15,5)	(62,5)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(2,2)	(121,1)	(125,9)	(249,2)	(2,7)	(73,6)	(110,4)	(186,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(7,3)\$	(200,6)\$	(167,7)\$	(375,6)\$	(2,2)\$	(121,1)\$	(125,9)\$	(249,2)\$

**j) Normes comptables publiées récemment
mais non encore mises en œuvre**

Rémunération à base d'actions : En vertu des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet pour l'exercice 2006, la société sera tenue d'appliquer la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions octroyées à ses employés, comme le prévoit la norme intitulée Statement of Financial Accounting Standards 123(R), *Share-Based Payment*. La société a choisi d'utiliser la méthode prospective modifiée comme méthode transitoire. Suivant cette méthode, aucune charge relative aux options sur actions n'est constatée dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis, autre

que sur une base pro forma, comme il est indiqué à la note 21 b), pour les exercices avant 2006. La charge relative aux options sur actions constatée dans les exercices postérieurs à 2005 a trait aux options sur actions attribuées après 1994 sur lesquelles des droits seront acquis aux cours d'exercices postérieurs à 2005.

Afin de tenir compte de la juste valeur des options attribuées après 1994 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2006, certaines composantes des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires figurant dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 auraient été retraitées comme suit (si le retraitement avait eu lieu) :

31 décembre 2005 (en millions)	Montant déclaré actuellement	Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions	Montant qui sera déclaré
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	4 136,4 \$	7,4 \$	4 143,8 \$
Actions sans droit de vote	4 728,1	76,4	4 804,5
Options et bons de souscription	5,9	–	5,9
Bénéfices non répartis (déficit)	(589,9)	(195,6)	(785,5)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(375,6)	–	(375,6)
Surplus d'apport	119,9	111,8	231,7
	8 024,8 \$	– \$	8 024,8 \$

Autres normes : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.

glossaire

Le glossaire est également affiché sur notre site Web, à l'adresse telus.com/glossary (en version anglaise).

1X : Norme technologique s'appliquant au service Internet haute vitesse sans fil 3G (troisième génération) permettant de transmettre à des vitesses allant jusqu'à 153 kbps. La norme 1X constituait la première étape de l'évolution de la norme AMRC2000 après la norme IS-95. Elle offre des capacités accrues de transmission de la voix et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets. La norme 1X était auparavant appelée 1XRTT.

3G (troisième génération) : Technologie sans fil de la nouvelle génération permettant les communications multimédias et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets, à des vitesses de transmission minimales de 144 kbps dans des environnements mobiles (extérieurs) et de 2 Mbps dans des environnements fixes (intérieurs). Le cellulaire analogique est considéré comme la technologie sans fil de première génération, tandis que le numérique est considéré comme la technologie sans fil de deuxième génération.

AMRC (accès multiple par répartition de codes) : Cette technique consiste à diffuser un signal sur une bande de fréquences plus large que le signal pour permettre l'utilisation d'une bande commune par de nombreux utilisateurs et pour garantir la sécurité et la confidentialité du signal. Voir aussi IS-95 et AMRC2000.

AMRC2000 : Norme sans fil de troisième génération, adoptée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), qui établit l'évolution vers la 3G pour les systèmes fondés sur la norme IS-95. La première étape de l'évolution de la norme AMRC2000 après la norme IS-95 s'appelle 1X. Voir aussi IS-95 et AMRC.

bit par seconde (bps) : Unité de débit de transmission de données utilisée pour mesurer la quantité de données transmises par seconde entre deux points de télécommunication ou entre appareils d'un même réseau. Un kilobit par seconde (kbps) correspond à mille bits par seconde; un mégabit par seconde (Mbps) correspond à un million de bits par seconde; un gigabit par seconde (Gbps) correspond à un milliard de bits par seconde; et un téra-bit par seconde (Tbps) correspond à un billion de bits par seconde.

circuit local : Le trajet de transmission entre le réseau des télécommunications et l'équipement se trouvant chez un abonné.

commerce mobile : Achat et vente de biens et de services au moyen d'appareils portatifs sans fil comme des téléphones cellulaires et des assistants numériques personnels.

commutateur : Dans un réseau de télécommunications, équipement qui achemine les données d'entrée à partir des multiples ports d'entrée vers le port de sortie particulier à partir duquel elles seront transmises à destination.

compte de report : Une composante du régime actuel de réglementation par plafonnement des prix. Un compte distinct auquel est ajouté un montant correspondant aux rajustements cumulatifs annuels au titre de la productivité à l'égard des services résidentiels dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé (rurales). Les rajustements de productivité sont déterminés au moyen de l'indice de productivité du produit national brut (IP-PNB), moins la compensation de la productivité de 3,5 % pour la deuxième période de plafonnement des prix.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation fédéral régissant les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs, ainsi que les sociétés de télécommunications et de câblodistribution au Canada.

entreprise autre qu'une ESLT : Entreprise de télécommunications de TELUS à l'extérieur de ses territoires d'exploitation traditionnels, telle que TELUS lorsqu'elle exerce des activités entrant en concurrence avec celles de l'ESLT en Ontario et au Québec. L'entreprise TELUS autre qu'une ESLT se consacre à la fourniture de services IP et de transmission de données à des clients d'affaires dans des centres urbains.

ESLC (entreprise de services locaux concurrentielle) : Type d'entreprise de télécommunications définie dans la réglementation qui fournit des services téléphoniques locaux en faisant concurrence à une ESLT, en utilisant soit son propre réseau et son propre commutateur, soit ses installations de commutation et une combinaison de ses installations de réseau ou des installations de réseau dégroupées de l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) : Entreprise de télécommunications établie qui fournit le service téléphonique local.

EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimize*) : Norme de la famille AMRC2000 qui correspond au protocole de radiocommunication à large bande sans fil pour le téléchargement en aval de données à des vitesses pouvant atteindre 2,4 Mbps. Cette norme vise les applications de téléchargement sur large bande passante, comme l'informatique de RLE, les transferts MP3 et la lecture en transit de fichiers visuels. EVDO se lit souvent EV-DO ou 1xEvDO et même DO.

frais d'acquisition : Montant total des frais de financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion ayant trait à l'acquisition initiale des clients au cours d'une période donnée. Selon leur définition, les frais d'acquisition excluent les coûts liés à la fidélisation des abonnés existants.

frontière de réseau : Zone dans le réseau où le trafic des clients entre dans le réseau d'infrastructure partagé du fournisseur de services ou sort de ce réseau. À la frontière du réseau, la fonctionnalité fait en sorte que les flots de trafic sont traités convenablement une fois à l'intérieur du réseau d'infrastructure, c'est-à-dire que le niveau de confidentialité, de sécurité, de fiabilité et de qualité de service convient au type de trafic ou au service en question.

FSI (fournisseur de service Internet) : Société qui fournit un service d'accès à Internet à des clients résidentiels ou d'affaires.

GPS (système de positionnement mondial, d'après l'anglais *global positioning system*) : Un système de radionavigation qui permet aux usagers de déterminer et de communiquer leur emplacement précis partout dans le monde.

GSM (système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais *global system for mobile communication*) : Une norme de deuxième génération du service de téléphonie mobile de SCP numériques utilisée dans de nombreuses parties du monde.

hébergement : Service qui consiste à conserver, à diffuser et à entretenir des fichiers pour un ou plusieurs sites Web. L'utilisation d'un service d'hébergement permet à un certain nombre de sociétés de partager les frais d'une connexion Internet rapide pour diffuser des fichiers, de même que d'autres frais d'infrastructure et de gestion liés à Internet. Ce service est également appelé « hébergement Web ».

iDEN (d'après l'anglais *integrated digital enhanced network*) : Technologie de réseau RMSA mise au point par Motorola pour utiliser les canaux de RMS de 800 MHz pour le service de RMSA numérique. Les signaux numériques permettent d'accroître considérablement l'efficacité de l'utilisation du spectre et la capacité du réseau.

IP-One^{MD} : Marque déposée du service téléphonique IP de TELUS, qui utilise la technologie IP pour transmettre des appels vocaux ainsi que des données et des fichiers vidéo connexes sur des réseaux intégrés. Ce service offre des applications IP évoluées intégrant la messagerie vocale, le courriel, les données et les images vidéo par l'entremise de l'interface d'un portail Web.

IS-95 (d'après l'anglais *Interim Standard 95*) : Version de l'AMRC désignée par la Telecommunications Industry Association (TIA) et employée par TELUS et d'autres réseaux partout dans le monde. La norme IS-95 est souvent appelée cdmaOne. Voir aussi AMRC.

itinérance : Se dit d'un service offert par des exploitants de réseaux de communications sans fil qui permet à un abonné d'utiliser son téléphone mobile alors qu'il se trouve dans le territoire de desserte d'une autre entreprise. L'itinérance nécessite une entente entre les exploitants.

largeur de bande : Différence entre les fréquences limites extrêmes d'une bande de fréquences continue, ou indicateur de la capacité de transmission d'information d'un canal. Plus la largeur de bande est étendue, plus la capacité de transmission d'information est élevée.

ligne d'abonné numérique : Ligne supportant une technologie permettant de transmettre voix, données et images vidéo à très haute vitesse sur des lignes téléphoniques de cuivre traditionnelles.

LNPA (ligne numérique à paire asymétrique) : Technologie qui permet la transmission d'information numérique sur large bande passante au moyen des lignes téléphoniques traditionnelles. Contrairement au service Internet par ligne commutée, la LNPA offre une connectivité disponible en tout temps. Elle est dite asymétrique parce qu'elle utilise la plus grande partie du canal pour la transmission réseau-abonné et seulement une petite partie pour la transmission abonné-réseau.

LNPA2+ : Nouvelle génération de la technologie LNPA, qui offre des vitesses supérieures et est rétrocompatible avec cette dernière technologie. LNPA2+ double la capacité de transmission réseau-abonné sur large bande, la vitesse du téléchargement en aval des données pouvant ainsi atteindre 25 Mbps.

MTA (mode de transfert asynchrone) : Technologie de commutation à haute vitesse qui achemine la voix, les données et les images vidéo à haute vitesse sur le même réseau.

multiplexage : Technique permettant de transmettre simultanément plusieurs signaux ou flots de données sur une seule voie de transmission, combinés en un seul signal composite, puis de répartir les signaux à destination.

multiplexeur d'accès DSL (d'après l'anglais *digital subscriber line*, ou ligne d'abonné numérique) : Appareil de réseau qui reçoit les signaux de multiples lignes d'abonné numériques et les transmet sur un réseau fédérateur haute vitesse en utilisant une technique de multiplexage.

numérique : Mode de transmission employant une séquence d'impulsions discrètes et distinctes représentant les chiffres binaires 0 et 1 pour indiquer une information précise, par opposition au signal analogique continu. Par comparaison aux systèmes analogiques, les systèmes numériques offrent une capacité, une confidentialité et une clarté d'appel accrues et davantage d'options.

opérateur de réseau mobile virtuel ou MVNO (d'après l'anglais *mobile virtual network operator*) : Opérateur de services mobiles qui ne dispose pas de réseau ou de spectre exploité sous licence mais qui loue la capacité sans fil d'autres entreprises.

plafonnement des prix : Règlement établi par le CRTC au Canada qui fixe les tarifs maximaux que les compagnies de téléphone peuvent imposer pour un groupe de services déterminés. Les tarifs fixés changent au fil du temps, en fonction de l'inflation et de cibles en matière d'amélioration de la productivité.

PMPA (produits moyens par appareil) : Produits moyens par appareil, ou par abonné au sans-fil, exprimés sous forme de tarif mensuel pour une période donnée.

point d'accès sans fil à Internet : Lieu public (par exemple, un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès) donnant accès à un réseau sans fil Wi-Fi.

point de présence : Point d'accès à Internet doté d'une adresse IP unique. Le nombre de points qu'un FSI possède est quelquefois utilisé pour mesurer son importance ou sa croissance.

POP : Personne vivant dans une zone de population qui est, en totalité ou presque, comprise dans la zone de couverture d'un réseau.

postpayé : Se dit d'un service sans fil payé après l'utilisation. Ce mode de paiement traditionnel permet à l'abonné de payer après coup la majeure partie des services qu'il a employés.

prépayé : Se dit d'un service sans fil payé d'avance, et plus précisément d'une quantité déterminée de temps d'antenne que l'abonné paie avant de l'avoir utilisé. Le compte de l'utilisateur est généralement débité au moment de l'utilisation, de manière à ce que l'utilisation réelle ne dépasse pas le montant prépayé, jusqu'à ce qu'un nouveau montant soit prépayé par l'utilisateur.

protocole Internet (ou IP, d'après l'anglais *Internet protocol*) : Protocole de transmission par paquets pour effectuer la livraison de données entre réseaux.

PTT (d'après l'anglais *Push To Talk*) : Service de communication bidirectionnel qui fonctionne comme un radiotéléphone avec un interrupteur à bouton. Un téléphone cellulaire normal assure une transmission bidirectionnelle simultanée, ce qui signifie que les deux parties peuvent s'entendre en même temps. Le service de PTT est directionnel à l'alternat, ce qui signifie que la communication ne peut voyager que dans une direction à un moment déterminé.

RE (réseau étendu) : Réseau de données prolongeant un RLE à l'extérieur de l'immeuble où il se trouve au moyen de lignes de télécommunication ou sans fil, le reliant à d'autres RLE sur de grandes distances.

relais de trames : Technologie de commutation par paquets haute vitesse qui a évolué pour répondre aux besoins du marché de l'interconnexion des réseaux locaux d'entreprises. Le relais de trames est conçu pour permettre la transmission par paquets haute vitesse, des délais de réseau très courts et l'utilisation efficace des bandes passantes du réseau.

glossaire

réseau de fibres : Réseau dans lequel l'information est transmise par impulsions lumineuses sur des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu. Les câbles de fibre optique peuvent être plus petits et plus légers que les câbles traditionnels qui utilisent le fil de cuivre ou le câble coaxial, bien qu'ils puissent transporter beaucoup plus d'information, ce qui les rend utiles pour la transmission de grandes quantités de données entre ordinateurs ou de nombreuses conversations téléphoniques simultanées.

réseau d'infrastructure : Réseau national d'interconnexion très haute vitesse sur lequel est transmis le trafic de tous les services entre les villes, et à l'intérieur des villes, jusqu'à la frontière du réseau, où les connexions individuelles transmettent ensuite le trafic destiné à des clients particuliers jusqu'à leur résidence ou leurs locaux.

réseau IP (également, réseau de nouvelle génération) : Réseau conçu au moyen de la technologie IP et du principe de qualité de service, qui supporte de façon fiable et efficace tous les types de transmissions, qu'il s'agisse de voix, de données ou d'images vidéo. Ce réseau permet à divers appareils sur IP de clients et à des applications de nouvelle génération et évoluées de communiquer entre eux sur un même réseau.

RLE (réseau local d'entreprise) : Réseau regroupant plusieurs ordinateurs, généralement dans la même salle ou dans le même immeuble, de façon à ce qu'ils puissent partager des fichiers et des appareils comme les imprimantes et les copieurs.

RLE ou RLE sans fil : Réseau local d'entreprise qui relie des nœuds sans fil, par liaison hertzienne haute fréquence, plutôt qu'au moyen de fils.

RMSA (radiocommunication mobile spécialisée améliorée) : Réseau de radiocommunication mobile spécialisée qui intègre la réutilisation de fréquences et la technologie numérique pour accroître sa capacité et pour desservir de très grandes zones. Un réseau RMSA est conçu non seulement pour offrir le service de répartition associé à la RMS, mais également pour les services de téléphonie mobile et de messages courts, de même que les services à commutation de circuits et de transmission de données par paquets. Voir aussi iDEN.

RNIS (réseau numérique à intégration de services) : Réseau commuté qui assure une connexion numérique de bout en bout pour transmettre la voix ou des données simultanément au moyen de multiples canaux de radiocommunication multiplexeurs et qui utilise un mode de transmission respectant des normes internationales.

RPV (réseau privé virtuel) : Réseau de données privé qui utilise une infrastructure de télécommunication publique, préservant la confidentialité grâce à l'emploi d'un réseau sécurisé privé et de procédures de sécurité.

SARN (service d'accès au réseau numérique propre aux concurrents) : Service qui permet à un concurrent d'avoir accès au réseau d'une ESLT pour la transmission numérique d'information entre les locaux d'un utilisateur final desservi par le centre de commutation de l'ESLT et le commutateur d'un concurrent situé dans le même central de desserte de l'ESLT ou le centre de commutation de l'ESLT, auquel cas il doit être raccordé à l'équipement co-implanté du concurrent.

SCP (services de communications personnelles) : Services numériques sans fil de transmission de la voix, de données et de textes. Au Canada et aux États-Unis, le spectre des SCP réservé aux services publics occupe la bande de fréquences 1,9 GHz.

site cellulaire : Emplacement dans chaque cellule de l'émetteur, du récepteur, de l'antenne, du matériel de signalisation et du matériel nécessaire à la station de base. Le site cellulaire peut être sur un pylône de transmission ou le toit d'un bâtiment ou à l'intérieur d'un bâtiment.

SMM (service de messagerie multimédia) : Service permettant aux clients du service sans fil d'envoyer et de recevoir des messages contenant non seulement du texte, y compris du texte formaté, mais aussi des graphiques, des photographies et des audioclips et des vidéoclips.

SMS (service de messages courts, d'après l'anglais *short messaging service*) : Service de messagerie textuelle sans fil permettant la transmission de messages courts à partir ou à destination d'un téléphone sans fil numérique.

spectre : Gamme de radiofréquences électromagnétiques servant à transmettre du son, des données et des images vidéo. La capacité potentielle d'un réseau sans fil est partiellement fonction de la part du spectre des fréquences qui est attribuée sous licence à l'entreprise de télécommunications.

taux de désabonnement : Nombre d'appareils d'abonné débranchés divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau, exprimé sous forme de taux mensuel pour une période donnée.

télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Service de télédiffusion qui utilise un signal bidirectionnel de diffusion numérique qui est transmis au moyen d'un téléphone commuté ou d'un réseau de câblodistribution par une connexion à large bande.

TNL (transférabilité des numéros locaux) : Capacité de clients du service téléphonique de conserver leurs numéros de téléphone locaux s'ils changent de fournisseur de services téléphoniques.

transférabilité des numéros locaux sans fil : Service qui permet aux clients du service sans fil de changer de fournisseur de services à un emplacement donné tout en gardant le même numéro de téléphone.

voix sur IP (VoIP) : Transmission en temps réel de signaux vocaux par Internet ou par un réseau IP.

Web sans fil/accès Internet : Technique permettant l'accès à Internet par le réseau cellulaire sans fil plutôt que le réseau téléphonique filaire traditionnel.

Wi-Fi (d'après l'anglais *wireless fidelity*) : Nom commercial de la technologie de réseautage qui permet à l'utilisateur d'un appareil Wi-Fi de se brancher à partir d'un point d'accès sur un réseau sans fil transmettant à un débit allant jusqu'à 11 Mbps.

WiMax : Norme de technologie sans fil qui permet les connexions sur large bande à grande puissance sur de longues distances. La WiMax peut servir à établir des connexions sur large bande de dernier kilomètre, pour les points d'accès sans fil à Internet, les infrastructures d'acheminement des signaux cellulaires et les connexions interentreprises haute vitesse.

renseignements à l'intention des investisseurs

Bourses et symboles des actions de TELUS

Bourse de Toronto

actions ordinaires	T
actions sans droit de vote	T.NV jusqu'au 12 mai 2006 T.A à compter du 13 mai 2006

Bourse de New York

actions sans droit de vote	TU
----------------------------	----

Membre de

- l'indice composé S&P/TSX
- l'indice S&P/TSX 60
- l'indice mondial Télécommunications MSCI (Morgan Stanley Capital International)
- l'indice Dow Jones axé sur la durabilité (Dow Jones Sustainability Index (DJSI))

Observations sur les actions

- les actions ordinaires et les actions sans droit de vote reçoivent le même dividende
- les actions ordinaires et les actions sans droit de vote ont les mêmes droits et privilèges, à l'exception des droits de vote
- si les limites fédérales en matière de propriété en biens étrangers étaient levées, les actions sans droit de vote pourraient être converties en actions ordinaires, à raison de une pour une.

Propriété au 31 décembre 2005

Total des actions en circulation	350 097 159		
Propriété des actions ordinaires			
		% de la catégorie	% du total
Régime d'achat d'actions			
des employés de TELUS	6 693 428	3,6 %	1,9 %
Actions largement réparties	176 837 227	96,4 %	50,5 %
Total en circulation	183 530 655	100,0 %	
Propriété des actions sans droit de vote			
Actions largement réparties	166 566 504	100,0 %	47,6 %
Total en circulation	166 566 504	100,0 %	

Programme de réservation des actions ordinaires détenues par des non-Canadiens

Aux termes des lois fédérales, le total des actions ordinaires d'une entreprise de télécommunications canadienne, y compris TELUS, qui peut être détenu par des non-Canadiens est limité à 33 1/3 pour cent. Un système de réservation contrôle et supervise cette limite et oblige les acquéreurs non canadiens à obtenir un numéro de réservation auprès de Computershare, en téléphonant au **service de réservation** au **1 877 267-2236** (sans frais). Les acquéreurs sont avisés à l'intérieur d'un délai de deux heures s'ils peuvent obtenir des actions ordinaires. Il n'y a aucune restriction à la propriété des actions sans droit de vote.

Dates prévues de publication des résultats et de versement des dividendes¹ en 2006

	Dates ex-dividende ²	Dates de clôture des registres pour les dividendes	Dates de versement des dividendes	Dates de publication des résultats
Premier trimestre	8 mars	10 mars	1 ^{er} avril	3 mai
Deuxième trimestre	7 juin	9 juin	1 ^{er} juillet	4 août
Troisième trimestre	6 septembre	8 septembre	1 ^{er} octobre	3 novembre
Quatrième trimestre	7 décembre	11 décembre	1 ^{er} janvier 2007	16 février 2007

1 Les dividendes doivent être approuvés par le conseil d'administration.

2 Les actions achetées à partir de cette date ne donneront pas droit au dividende payable à la date de versement correspondante.

Faits nouveaux relatifs aux dividendes

En novembre 2005, TELUS a annoncé une augmentation de 37,5 pour cent, soit 7,5 cents, de son dividende trimestriel, le portant ainsi à 27,5 cents par action.

L'augmentation est conforme à la ligne directrice portant sur le ratio prospectif de versement des dividendes, établi en 2004, qui est entre 45 et 55 pour cent du bénéfice net durable. Cette ligne directrice offre une plus grande clarté aux investisseurs et constitue un cadre de travail pour évaluer les augmentations éventuelles futures des dividendes.

Actionnaires inscrits¹

	2005	2004
Actions ordinaires de TELUS	34 960	39 521
Actions sans droit de vote de TELUS	33 050	37 274

1 La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), dépositaire de titres pour le compte de nombre d'établissements, compte pour un actionnaire inscrit. À la fin de 2005, TELUS comptait un total estimatif de plus de 100 000 actionnaires non inscrits pour l'ensemble des deux catégories d'actions.

renseignements à l'intention des investisseurs

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 16 décembre 2005, TELUS a mis en œuvre une deuxième offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vue de racheter jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires en circulation et jusqu'à 12 millions de ses actions sans droit de vote en circulation au cours d'une période d'au plus 12 mois. Au 31 décembre 2005, TELUS avait racheté 634 000 actions ordinaires et 608 000 actions sans droit de vote en contrepartie de 58 millions de dollars aux termes du programme. La précédente offre publique d'achat dans le cours normal des activités qui est

venue à expiration le 19 décembre 2005 aux fins de l'achat d'au plus 25,5 millions d'actions a fait en sorte que 10,3 millions d'actions ordinaires et 11,5 millions d'actions sans droit de vote ont été rachetées en contrepartie de 913 millions de dollars, soit 85 pour cent du montant total autorisé.

TELUS est d'avis que ces achats sont dans l'intérêt de ses actionnaires et constituent une occasion de placement intéressante et une utilisation avisée des fonds de TELUS qui devrait améliorer la valeur des actions restantes.

Cours et volume des actions

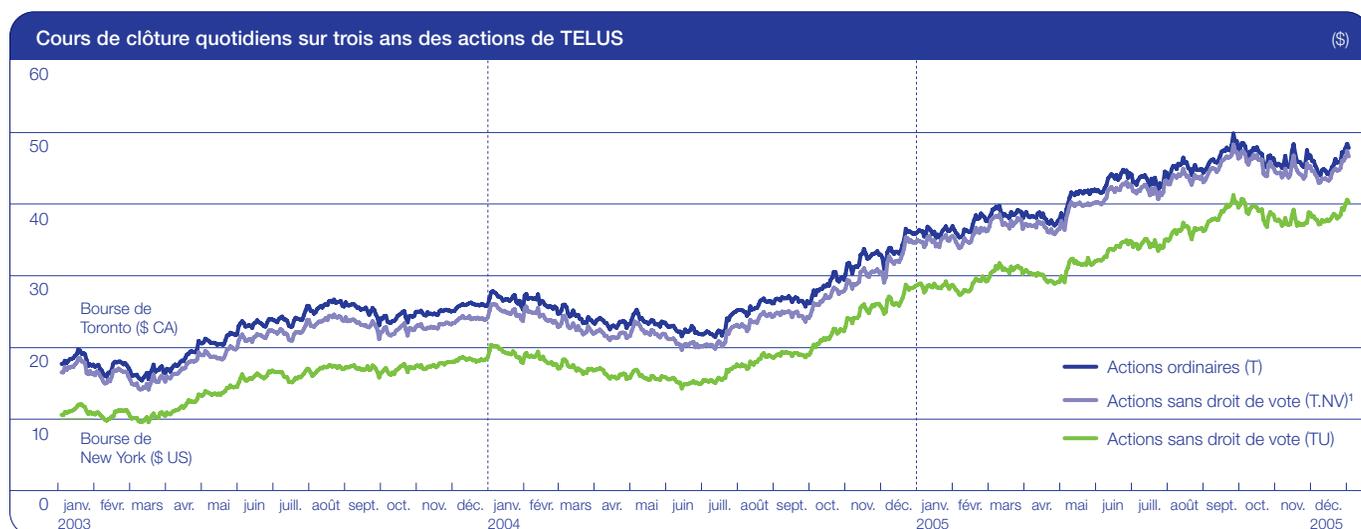
Bourse de Toronto

Actions ordinaires (T)	2005					2004					
	(en \$ CA, sauf les volumes)	Année 2005	T4	T3	T2	T1	Année 2004	T4	T3	T2	T1
Haut		49,99	48,95	49,99	45,08	40,00	37,40	37,40	27,35	25,30	28,52
Bas		35,13	43,67	41,75	36,61	35,13	20,81	26,30	20,81	21,26	23,03
Clôture		47,86	47,86	48,51	43,06	38,89	36,22	36,22	26,20	21,81	23,30
Volume (en millions)		179,1	44,5	38,2	43,9	52,5	198,1	71,8	35,9	38,2	52,2
Dividende versé (par action)		0,875	0,275	0,20	0,20	0,20	0,60	0,15	0,15	0,15	0,15

Actions sans droit de vote (T.NV) ¹	2005					2004					
	(en \$ CA, sauf les volumes)	Année 2005	T4	T3	T2	T1	Année 2004	T4	T3	T2	T1
Haut		48,84	47,63	48,84	43,38	38,96	36,10	36,10	25,26	23,60	26,79
Bas		33,65	42,51	40,45	35,40	33,65	19,21	24,05	19,21	19,45	21,55
Clôture		46,67	46,67	47,35	41,79	37,23	34,74	34,74	24,50	20,14	21,99
Volume (en millions)		137,6	35,5	26,3	32,9	42,9	150,8	69,5	17,0	32,8	31,5
Dividende versé (par action)		0,875	0,275	0,20	0,20	0,20	0,60	0,15	0,15	0,15	0,15

Bourse de New York

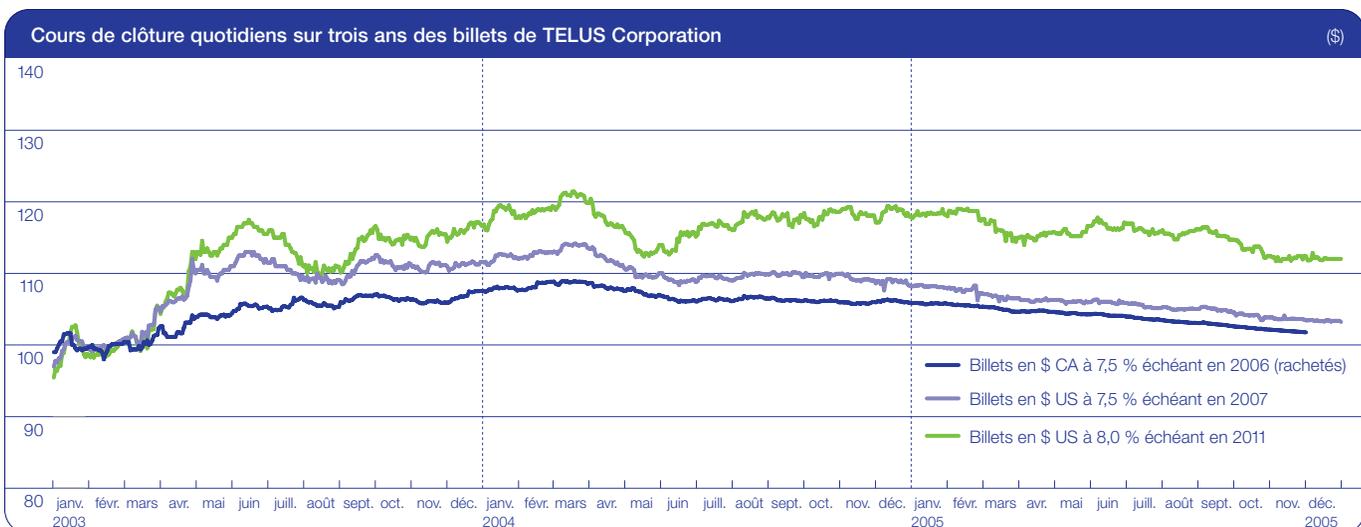
Actions sans droit de vote (TU)	2005					2004					
	(en \$ US, sauf les volumes)	Année 2005	T4	T3	T2	T1	Année 2004	T4	T3	T2	T1
Haut		41,46	40,90	41,46	35,20	32,30	29,43	29,43	19,63	17,30	20,76
Bas		27,15	36,33	33,27	28,47	27,15	14,22	19,18	14,61	14,22	16,25
Clôture		40,26	40,26	40,74	34,01	30,81	28,90	28,90	19,23	15,03	16,79
Volume (en millions)		22,0	6,6	5,1	6,1	4,2	12,8	9,4	0,9	1,0	1,5
Dividende versé (par action)		0,74	0,24	0,17	0,16	0,16	0,45	0,12	0,11	0,11	0,11



¹ Le symbole T.NV de nos actions sans droit de vote à la Bourse de Toronto redeviendra T.A le 13 mai 2006.



Billets et débetures



Billets de TELUS Corporation

	Taux	Montant	Échéance
É.-U.	7,5 %	1,4 milliard de dollars	juin 2007
É.-U.	8,0 %	2,3 milliards de dollars	juin 2011

Le 1^{er} décembre 2005, les billets canadiens de série CA 7,50 % d'un montant en capital de 1,58 milliard de dollars échéant en juin 2006 ont été remboursés par anticipation. Le prix de remboursement pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital de ces billets s'établissait à 1 018,13 \$, majoré de l'intérêt couru et impayé.

La liste complète des billets, des débetures et des autres titres d'emprunt de la société et de ses filiales cotés en bourse, ainsi que des renseignements détaillés sur ces titres, sont donnés dans la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Sommaire de l'évaluation du crédit

Au 31 décembre 2005	Dominion Bond Rating Service (DBRS) ¹	Standard & Poor's Rating Services (S&P) ¹	Moody's Investors Service ¹	Fitch Ratings ¹
---------------------	--	--	--	----------------------------

TELUS Corporation				
Billets	BBB(haut)	BBB+	Baa2	BBB+
TELUS Communications Inc.				
Débetures	A(bas)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A(bas)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A(bas)	A–	–	–

¹ Perspective ou tendance « stable ».

Au cours de 2005, les quatre services de notation des obligations ont augmenté leur évaluation d'un cran et ont déterminé que la perspective ou la tendance était « stable ».

renseignements à l'intention des investisseurs

Activités ayant trait aux relations avec les investisseurs

Les réunions et les conférences en 2005

- un total de quatorze conférences, six au Canada et huit aux États-Unis, dont la plupart ont été diffusées sur le Web pour en faciliter l'accès aux actionnaires
- cinq téléconférences avec diffusion sur le Web – quatre sur les résultats trimestriels et une autre sur les objectifs pour 2006
- assemblée générale annuelle avec diffusion sur le Web
- rencontres avec 228 investisseurs – 79 au Canada, 128 aux États-Unis et 21 en Europe.

Les événements clés en matière de placement en 2005

- Les quatre agences de notation des obligations ont relevé leur note
 - Moody's a haussé l'évaluation de TELUS Corporation, qui est passée de Baa3 à Baa2 avec une perspective stable
 - Standard & Poor's et Fitch Ratings ont haussé l'évaluation de TELUS Corporation et de TELUS Communications Inc. (TCI), qui est passée de BBB à BBB+ avec une perspective stable
 - Dominion Bond Rating Service a haussé l'évaluation de TELUS Corporation et de TCI, qui est passée de BBB et de BBB (haut) à BBB (haut) et A (bas), respectivement, avec des tendances stables
- TELUS a continué d'acheter des actions aux termes de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités
 - 21,8 millions d'actions (10,3 millions d'actions ordinaires et 11,5 millions d'actions sans droit de vote) ont été achetées aux termes de l'offre initiale pour une dépense totale de 913 millions de dollars représentant 85 pour cent du montant total autorisé aux termes du programme
 - Un nouveau programme visant 24 millions d'actions est entré en vigueur le 20 décembre 2005, et 1,2 million d'actions avaient été achetées en contrepartie de 58 millions de dollars à la fin de 2005
- Le 16 juin, TELUS a remboursé ses débetures subordonnées non garanties convertibles 6,75 % échéant le 15 juin 2010 à leur valeur nominale, majorée de l'intérêt couru. Avant le remboursement de juin, environ 88 pour cent des porteurs ont choisi d'effectuer une conversion en vue d'acquérir 3,3 millions d'actions sans droit de vote de TELUS. La dépense totale en espèces relative aux débetures restantes non converties s'établissait à 18 millions de dollars
- Le 1^{er} décembre, TELUS a remboursé par anticipation ses billets de série CA 7,50 % d'un montant en capital de 1,578 milliard de dollars échéant le 1^{er} juin 2006
- Le 18 novembre, les membres du Telecommunications Workers Union (TWU) ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans qui se prolonge jusqu'en 2010
- Le 24 novembre, TELUS a annoncé l'intégration des segments sans fil et filaires de son entreprise – TELUS Mobilité et TELUS Communications – en une seule structure d'exploitation et a constitué une équipe de haute direction réduite de 10 personnes (auparavant 13). Le catalyseur de cette intégration a été la démission en octobre de George Cope, président et chef de la direction de TELUS Mobilité
- Le 16 décembre 2005, TELUS a publié un communiqué de presse et tenu une téléconférence pour annoncer publiquement ses cibles financières et d'exploitation pour 2006.

Liste des analystes des actions de TELUS

En février 2006, 17 analystes des actions se sont penchés sur TELUS. Pour obtenir une liste détaillée, visitez le site about.telus.com/investors/investor-factsheet.html.

Dates d'évaluation et cours

Pour les besoins du calcul des gains en capital, les dates d'évaluation et les cours sont les suivants :

(en \$ CA)	Date d'évaluation	Cours	Cours au moment de l'échange contre des actions de TELUS
BC TELECOM	22 décembre 1971	6,375	6,375
BC TELECOM	22 février 1994	25,250	25,250
TELUS avant la fusion	22 février 1994	16,875	21,710

Livraison électronique des documents destinés aux actionnaires

La livraison électronique offre de nombreux avantages, notamment l'accès pratique, rapide et écologique aux documents importants de la société ainsi que la réduction des coûts d'impression et de service postal.

Actionnaires inscrits

TELUS s'est associée à eTree pour donner aux actionnaires inscrits la possibilité de recevoir les documents liés au rapport annuel par voie électronique. Pour vous remercier de votre inscription à ce mode de livraison, TELUS et La Fondation canadienne de l'arbre planteront un arbre en votre nom.

Pour vous inscrire, visitez le site eTree.ca/telus et vous recevrez le rapport annuel et les documents de procuration par voie électronique. Vous recevrez un avis par courriel dans lequel se trouve un lien vers le site Web où les documents sont mis à votre disposition.

Actionnaires véritables

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un établissement financier devraient visiter le site Web investordeliverycanada.com ou communiquer avec leur conseiller en placements pour demander que les documents leur soient livrés par voie électronique.

Information destinée aux porteurs de titres à l'extérieur du Canada

Les dividendes en espèces versés aux actionnaires résidant dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale sont généralement assujettis à une retenue d'impôt des non-résidents de 15 pour cent. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec Computershare.

Pour les particuliers investisseurs qui sont des citoyens ou des résidents des États-Unis, les dividendes trimestriels versés sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de TELUS Corporation sont considérés comme des dividendes admissibles en vertu du *Internal Revenue Code* et pourraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial aux États-Unis.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Faites réinvestir automatiquement vos dividendes pour acquérir des actions supplémentaires sans frais.

L'option Réinvestissement de dividendes permet aux actionnaires admissibles de faire réinvestir automatiquement leurs dividendes pour acquérir au cours du marché des nouvelles actions sans droit de vote. L'option Achat d'actions permet aux actionnaires admissibles d'acheter tous les mois des actions sans droit de vote de TELUS (sous réserve d'un maximum de 20 000 \$ par année civile et d'un minimum de 100 \$ par opération) au cours du marché, sans frais de courtage ou de service.

Vous pouvez obtenir des livrets d'information et des formulaires de demande d'adhésion à l'adresse telus.com/drisp ou en communiquant avec Computershare.

Fusions et acquisitions – incidences pour les actionnaires

BC TELECOM et TELUS

Les actions ordinaires de BC TELECOM et de l'ancienne TELUS Corporation (avant la fusion) ne sont plus négociées sur aucun marché boursier.

Si vous n'avez pas procédé à l'échange, au plus tard à la date d'échéance du 31 janvier 2005, vous ne pouvez plus faire valoir de réclamation contre TELUS et vous n'avez plus aucun droit à l'égard de ces actions.

Si vous avez des questions concernant les certificats d'actions non échangés, veuillez communiquer avec Computershare.

Voici un exemple d'échange dans le cadre de la fusion de 1999 pour un actionnaire détenant 100 actions :

Actions détenues avant la fusion	Taux d'échange ¹	Actions détenues après la fusion
100 actions ordinaires de BC TELECOM	1 contre 1	<ul style="list-style-type: none">75 actions ordinaires de TELUS25 actions sans droit de vote de TELUS
100 actions ordinaires de TELUS	1 contre 0,7773	<ul style="list-style-type: none">58 actions ordinaires de TELUS plus un versement correspondant à 0,2975 action²19 actions sans droit de vote de TELUS plus un versement correspondant à 0,4325 action²

1 À raison de 75 pour cent d'actions ordinaires et de 25 pour cent d'actions sans droit de vote.

2 Toute fraction d'action a été payée par chèque.

QuébecTel

L'offre d'achat de TELUS visant toutes les actions en circulation détenues dans le public du Groupe QuébecTel inc. est arrivée à terme le 1^{er} juin 2000. Si vous détenez toujours des certificats d'actions de QuébecTel, vous devez les déposer auprès du Trust Banque Nationale pour obtenir un paiement de 23,00 \$ l'action; vous pouvez communiquer avec celui-ci au 1 800 341-1419 (sans frais) ou au (514) 871-7171.

Clearnet

L'offre d'achat de TELUS visant toutes les actions ordinaires en circulation de Clearnet Communications Inc. est arrivée à terme le 12 janvier 2001. Si vous détenez toujours des certificats d'actions de Clearnet, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.

Lorsque vous échangerez vos actions de Clearnet contre des actions sans droit de vote de TELUS, vous recevrez tous les dividendes versés depuis le 1^{er} avril 2001.

Daedalian eSolutions

L'offre d'achat de TELUS visant toutes les actions ordinaires en circulation de Daedalian eSolutions Inc. est arrivée à terme le 21 juin 2001. Si vous détenez toujours des certificats d'actions de Daedalian, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.

Visitez le site telus.com/m&a pour obtenir plus de renseignements sur l'effet des diverses fusions et acquisitions sur vos actions.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 3 mai 2006 à 11 h (heure du Pacifique) au Orpheum Theatre, 601 Smithe Street, Vancouver (Colombie-Britannique). Entrez par la porte donnant sur Smithe Street, qui est au coin de Smithe Street et de Seymour Street.

Les actionnaires, où qu'ils se trouvent au monde, pourront suivre la diffusion vidéo et audio en direct sur Internet. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne peuvent voter par Internet, par téléphone ou par la poste. Vous trouverez plus de renseignements à l'adresse telus.com/agm.

renseignements à l'intention des investisseurs

Si vous avez besoin d'aide pour l'une des opérations suivantes...

- adhésion au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
- livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
- versement de dividendes ou virement automatique de dividendes dans votre compte bancaire canadien
- changement d'adresse
- transfert d'actions
- perte de certificat d'actions
- regroupement des envois destinés à un seul actionnaire
- liquidation d'une succession
- échange d'un certificat d'actions contre un certificat d'actions ordinaires ou sans droit de vote de la nouvelle société TELUS par suite d'une fusion ou d'une acquisition

communiquez avec notre agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie Computershare du Canada

Services aux actionnaires
100 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

téléphone 1 800 558-0046 (sans frais en Amérique du Nord) ou (514) 982-0171 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
télécopieur 1 888 453-0330 (sans frais en Amérique du Nord) ou (416) 263-9394 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
courriel telus@computershare.com
site Web computershare.com

Computershare dispose également de bureaux à Vancouver, à Calgary, à Montréal et à Halifax.

Si vous souhaitez obtenir...

- des renseignements financiers ou des statistiques supplémentaires
- de l'information sur des événements concernant TELUS ou le secteur des télécommunications
- les derniers communiqués de presse ou présentations à l'intention des investisseurs
- des renseignements sur les fusions

communiquez avec le Service des relations avec les investisseurs de TELUS

555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 3K9

téléphone 1 800 667-4871 (sans frais en Amérique du Nord) ou (780) 493-7345 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
télécopieur (604) 434-6764
courriel ir@telus.com
site Web telus.com/investors

Siège social de TELUS

555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9
téléphone (604) 697-8044
télécopieur (604) 432-9681

Renseignements généraux sur TELUS

Colombie-Britannique (604) 432-2151
Alberta (403) 530-4200
Ontario (416) 507-7400
Québec (514) 788-8050

Vérificateurs

Deloitte & Touche s.r.l.

Ligne prioritaire pour problèmes de déontologie

Dans le cadre de notre politique en matière de déontologie, la ligne téléphonique prioritaire permet aux employés et à d'autres personnes de dénoncer des pratiques ou de présenter des plaintes concernant des questions comptables, de contrôles internes ou de déontologie, tout en gardant l'anonymat.

téléphone 1 866 515-6333
courriel ethicsline@telus.com

This annual report is available in English on line at telus.com/annualreport, from the Transfer Agent or from TELUS' Investor Relations Department.

telus.com

telus.com/investors

- glossaire
- FAQ
- personnes-ressources
- médias
- gouvernance

Vous continuerez de trouver sur le site Web convivial de TELUS des renseignements opportuns et à jour à l'intention des investisseurs. Chaque année, dans le cadre de notre détermination à présenter une information financière fidèle et complète et à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance, nous procédons régulièrement à la mise à jour et à l'amélioration de notre site Web afin de répondre aux besoins d'information croissants de nos actionnaires.

Pour demeurer au courant des plus récentes mises à jour de l'information à l'intention des investisseurs de TELUS, inscrivez-vous à nos avis par courriel : visitez le site telus.com/investors et cliquez sur « e-mail alerts » pour vous inscrire.

information aux investisseurs

fiche de renseignements à l'intention des investisseurs

information sur les actions

- graphiques des cours
- recherche de cours passés
- calcul de la valeur des placements

profil de placement

- stratégie
- équipe de direction
- historique de la société
- liste des analystes suivant les actions de TELUS

services aux actionnaires

- livraison électronique
- formulaires
- adresse des bureaux
- fusions et acquisitions

nouvelles et événements

- calendrier des événements
- événements antérieurs
- nouvelles antérieures

information financière

- rapports antérieurs
- demande de documents
- avis électroniques
- désistement de responsabilité

Liens utiles sur le site telus.com

Lien	Information
telus.com/agm	information et documents sur l'assemblée annuelle et de sollicitation de procurations pour les actionnaires
telus.com/annualreport	rapports financiers
telus.com/bios	renseignements biographiques sur les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de TELUS
telus.com/drisp	régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
telus.com/electronicdelivery	demande de livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
telus.com/glossary	glossaire
telus.com/governance	site Web sur la gouvernance
telus.com/investorcall	page de lancement du dernier événement diffusé sur Internet
telus.com/m&a	information sur les fusions et acquisitions
telus.com/quarterly	derniers rapports financiers trimestriels

telus.com



le futur est simple^{MD}

TELUS Corporation, 555 Robson Street, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 3K9

TELUS est déterminée à agir de manière écologique. Dans le présent rapport annuel 2005 – revue financière, le papier utilisé pour imprimer les pages 1 à 12 contient 50 % de fibres recyclées et 15 % de fibres recyclées après consommation. Le papier utilisé pour imprimer les pages 13 à 112 contient 20 % de fibres recyclées après consommation. Le papier utilisé pour imprimer le présent rapport est sans acide et sans chlore et toute l'encre est végétale. Veuillez recycler ce rapport annuel.

Nous favorisons la livraison électronique des renseignements sur TELUS et nous vous invitons à vous inscrire en visitant l'adresse telus.com/electronicdelivery. Il est également possible de visualiser le présent rapport à l'adresse telus.com/annualreport.

 (là où les installations existent)
Imprimé au Canada.

